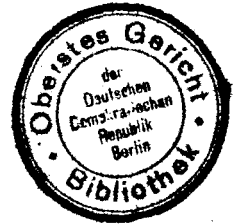


21834

113610

CONGO BELGE

Bulletin Officiel



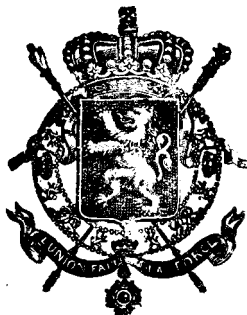
1^{re} PARTIE

BELGISCH-CONGO

Ambtelijk Blad

1^{ste} DEEL

1942



CONGO BELGE

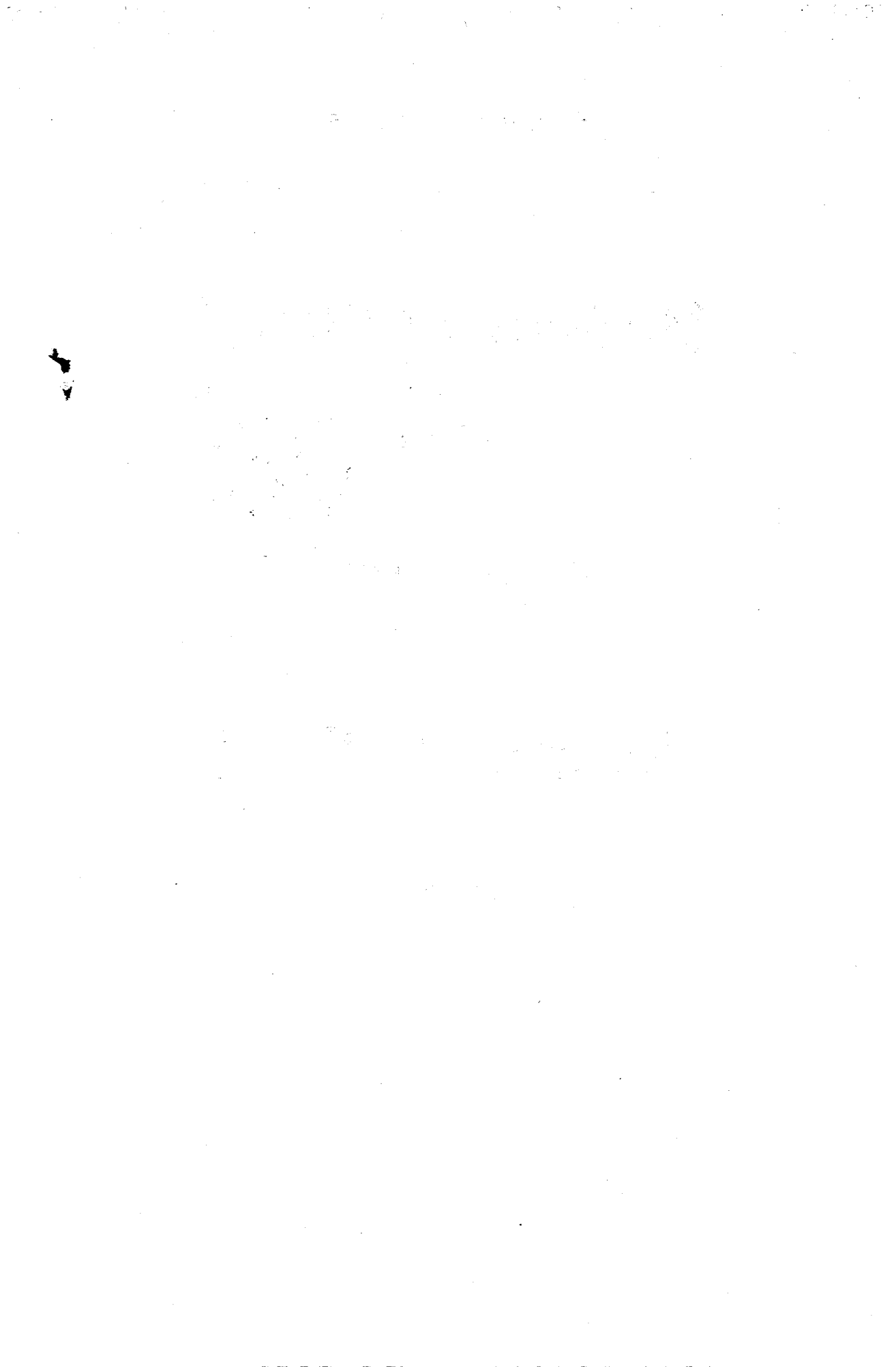
Bulletin Officiel

1^{re} PARTIE

BELGISCH-CONGO

Ambtelijk Blad

1^{ste} DEEL



BULLETIN OFFICIEL DU CONGO BELGE

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

1942

1^{re} PARTIE

	Pages
A	
Administration centrale.	
Personnel	12
Amortissement de la Dette coloniale 4 % 1936	6
D	
Dette coloniale 4 % 1936.	
Amortissement	6
Dette publique du Congo Belge	2
I	
Institut Royal Colonial Belge	2, 9, 12
U	
Université coloniale	10

TABLE CHRONOLOGIQUE

des arrêtés contenus dans le
« Bulletin Officiel du Congo Belge », pendant l'année 1942.

1^{re} PARTIE.

Abréviation : A. S. G. (Arrêté du Secrétaire Général).

arrêté.	DATE	OBJET	Pages
	1942		
A. S. G.	8 janvier	Institut Royal Colonial Belge	2
A. S. G.	9 janvier	Institut Royal Colonial Belge	2
A. S. G.	23 février	Dette publique du Congo Belge	2
A. S. G.	25 mars	Institut Royal Colonial Belge	9
A. S. G.	26 mars	Amortissement de la Dette coloniale 4 % 1936	6
A. S. G.	1 ^{er} avril	Université coloniale	10
A. S. G.	12 avril	Institut Royal Colonial Belge	9
A. S. G.	21 avril	Administration centrale. — Personnel	12
A. S. G.	25 août	Institut Royal Colonial Belge	12
A. S. G.	1 ^{er} septembre	Institut Royal Colonial Belge	12

AMBTELIJK BLAD VAN BELGISCH-CONGO

ALPHABÉTISCHE INHOUDSTAFEL

1942

1^e DEEL

	Bladz.
D	
Delging der Koloniale Schuld 4 t. h. 1936	6
H	
Hoofdbestuur. Personeel	12
I	
Instituut. Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut	2, 9, 12
K	
Koloniale Hoogeschool	10
Koloniale Schuld 4 t. h. 1936. — Delging	6
Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut	2, 9, 12
O	
Openbare Schuld van Belgisch-Congo	2
S	
Schuld. Koloniale Schuld 4 t. h. 1936. — Delging	6
Openbare Schuld van Belgisch-Congo	2

TIJDTAFEL

der besluiten in het « **Ambtelijk Blad**
van **Belgisch-Congo** » van het jaar **1942** bevat.

1° DEEL.

Verkorting : B. S. G. (Besluit van den Secretaris-Generaal).

besluit.	Dagteekening	VOORWERP	Bladz
	1942		
B. S. G.	8 Januari	Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut	2
B. S. G.	9 Januari	Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut	2
B. S. G.	23 Februari	Openbare Schuld van Belgisch-Congo	2
B. S. G.	25 Maart	Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut	9
B. S. G.	26 Maart	Delging der Koloniale Schuld 4 t. h. 1936	6
B. S. G.	1 April	Koloniale Hoogeschool	10
B. S. G.	12 Mei	Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut	9
B. S. G.	21 Mei	Hoofdbestuur. — Personeel	12
B. S. G.	25 Augustus	Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut	12
B. S. G.	1 September	Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut	12

Bulletin Officiel

DU

CONGO BELGE**Ambtelijk Blad**

VAN

BELGISCH-CONGO**1° PARTIE**

--

1° DEEL**SOMMAIRE****INHOUD**

<u>Dates.</u>	<u>Pages.</u>	<u>Dagteekeningen.</u>	<u>Bladz.</u>
25 mars 1942. — A. S. G. — Institut royal colonial belge	9	25 Maart 1942. — S. G. B. — Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut.	9
26 mars 1942. — A. S. G. — Amortissement de la Dette coloniale 4 % 1936	6	26 Maart 1942. — S. G. B. — Delging der Koloniale Schuld 4 t. h. 1936	6
1 ^{er} avril 1942. — A. S. G. — Université coloniale	10	1 April 1942. — S. G. B. — Koloniale Hoogeschool	10
12 mai 1942. — A. S. G. — Institut royal colonial belge	9	12 Mei 1942. — S. G. B. — Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut	9

**Amortissement de la Dette Colo-
niale 4 % 1936.**

Le Secrétaire Général du Mi-
nistère des Colonies,

Vu l'arrêté royal n° 220, du 27
décembre 1935, portant notam-
ment création de la Dette Coloniale
4 % 1936, spécialement en son
article 2, déterminant les condi-
tions d'amortissement de cet em-
prunt;

Vu la loi du 10 mai 1940, rela-
tive aux délégations de pouvoirs en
temps de guerre, spécialement en
son article 5;

Vu l'urgence et l'impossibilité de
recourir à l'autorité supérieure,

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

Conformément à l'article 2 de
l'arrêté royal n° 220, du 27 dé-
cembre 1935, portant notamment
création de la Dette Coloniale 4 %
1936, l'amortissement des obliga-
tions de l'Emprunt du Congo Bel-
ge 4 % 1936, s'effectuera en 40
ans, à partir du 1^{er} avril 1942, soit
au pair par voie de tirage au sort,
soit par voie de rachat en bourse
à un cours qui n'excèdera pas le
pair de la valeur nominale, selon
le tableau d'amortissement annexé
au présent arrêté.

ART. 2.

Le nominal des titres à amortir
annuellement sera conforme aux
chiffres du tableau d'amortisse-
ment dont question à l'article 1^{er}.

**Delging der Koloniale Schuld 4 t.
h. 1936.**

De Secretaris-Generaal van het
Ministerie van Koloniën,

Gezien het Koninklijk besluit
n° 220, van 27 December 1935,
waarbij namelijk de Koloniale
Schuld 4 t. h. 1936 uitgeschreven
wordt, inzonderheid in zijn artikel
2, tot bepaling van de uitdelgings-
voorwaarden dezer leening;

Gezien de wet van 10 Mei 1940,
betreffende de overdracht van be-
voegdheid in oorlogstijd, inzonder-
heid in haar artikel 5;

Gezien den dringenden aard der
zaak, en de onmogelijkheid op de
hoogere overheid beroep te doen,

Besluit :

ARTIKEL ÉÉN.

Overeenkomstig artikel 2 van het
Koninklijk besluit n° 220, van 27
December 1938, waarbij namelijk
de Koloniale Schuld 4 t. h. 1936
uitgeschreven wordt, zal de uitdel-
ging der obligatiën der leening 4
t. h. 1936 geschieden in 40 jaar,
met ingang op 1 April 1942, 't zij
a pari door uitloting, 't zij door te-
rugkoop op de Beurs, aan een
koers die het pari van de nominale
waarde niet te boven gaat, volgens
een tabel van uitdelging, die bij
dit besluit behoort.

ART. 2.

Het bedrag der jaarlijks uit te
delgen titels zal met de cijfers
overeenkomen van de hierbij be-
hoorende tabel van uitdelging,
waarvan sprake in artikel 1.

ART. 3.

Les tirages au sort seront effectués suivant les dispositions de l'arrêté royal du 3 novembre 1939, relatif à l'amortissement, au remboursement et à la destruction des titres de la Dette Publique de la Colonie, modifié par l'arrêté du 23 février 1942 du Secrétaire Général du Ministère des Colonies.

ART. 4.

Les tirages au sort auront lieu annuellement dans le courant du mois de juillet.

ART. 5.

La liste des titres sortis à chaque tirage ou rachetés en Bourse sera publiée au Moniteur Belge et au Bulletin Officiel du Congo Belge.

ART. 6.

Les titres sortis au tirage seront remboursés à leur valeur nominale à partir du 1^{er} octobre de chaque année et pour la première fois à partir du 1^{er} octobre 1942.

ART. 7.

Le remboursement des obligations sorties au tirage au sort se fera chez tous les agents de la Banque Nationale de Belgique, sur production des titres accompagnés d'un bordereau numérique et munis de tous les coupons d'intérêt non échus à la date d'exigibilité du capital. Le montant des coupons manquants sera réduit de la somme à rembourser.

ART. 3.

De uitlotingen zullen geschieden volgens de bepalingen van het Koninklijk besluit van 3 November 1939, betreffende de uitdelging, de terugbetaling en de vernietiging der titels van de Openbare Schuld van de Kolonie, gewijzigd bij het besluit van 23 Februari 1942, van den Secretaris-Generaal van het Ministerie van Koloniën.

ART. 4.

De uitlotingen zullen jaarlijks plaats hebben in den loop der maand Juli.

ART. 5.

De lijst der titels die bij iedere trekking uitkomen of op de Beurs teruggekocht worden, zal in het Belgisch Staatsblad en in het Ambtelijk blad van Belgisch-Congo bekendgemaakt worden.

ART. 6.

De titels die bij de trekking uitkomen, zullen tegen hun nominale waarde terugbetaald worden. te beginnen vanaf 1 October van elk jaar, en voor de eerste maal vanaf 1 October 1942.

ART. 7.

De terugbetaling der schuldbrieven die bij de uitloting uitkomen, zal geschieden bij al de Agenten der Nationale Bank van België, op voorlegging der titels vergezeld van een borderel met nummers, en voorzien van al hun interestbriefjes, die op den datum der invorderbaarheid van het kapitaal niet vervallen zijn. Het bedrag der ontbrekende interestbriefjes zal afgetrokken worden van de terug te betalen som.

ART. 8.

Les titres amortis seront annulés suivant les dispositions de l'arrêté royal du 3 novembre 1939 précité, modifié par l'arrêté du 23 février 1942.

Bruxelles, le 26 mars 1942.

ART. 8.

De uitgedeelde titels zullen vernietigd worden, volgens de bepalingen van het voormeld Koninklijk besluit van 3 November 1939, gewijzigd bij het besluit van 23 Februari 1942.

Brussel, den 26 Maart 1942.

M. VAN HECKE.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE COLONIALE 4 % 1936.
TABEL VAN UITDELGING VAN DE KOLONIALE SCHULD 4 T. H. 1936.

Années	Montant à amortir	Intérêts	Amortissement
<i>Jaren</i>	<i>Uit te delgen bedrag</i>	<i>Interesten</i>	<i>Delging.</i>
1942	1.446.788.750	57.871.550	15.225.000
1943	1.431.563.750	57.262.550	15.834.500
1944	1.415.729.250	56.629.170	16.467.500
1945	1.399.261.750	55.970.470	17.126.500
1946	1.382.135.250	55.285.410	17.811.000
1947	1.364.324.250	54.572.970	18.524.000
1948	1.345.800.250	53.832.010	19.265.000
1949	1.326.535.250	53.061.410	20.035.000
1950	1.306.500.250	52.260.010	20.837.000
1951	1.285.663.250	51.426.530	21.670.500
1952	1.263.992.750	50.559.710	22.537.000
1953	1.241.455.750	49.658.230	23.438.500
1954	1.218.017.250	48.720.690	24.376.000
1955	1.193.641.250	47.745.650	25.351.500
1956	1.168.289.750	46.731.590	26.365.000
1957	1.141.924.750	45.676.990	27.420.000
1958	1.114.504.750	44.580.190	28.516.500
1959	1.085.988.250	43.439.530	29.657.500
1960	1.056.330.750	42.253.230	30.843.500
1961	1.025.487.250	41.019.490	32.077.000
1962	993.410.250	39.736.410	33.360.500
1963	960.049.750	38.401.990	34.695.000
1964	925.354.750	37.014.490	36.082.500
1965	889.272.250	35.570.890	37.526.000
1966	851.746.250	34.069.850	39.027.000
1967	812.719.250	32.508.770	40.588.000
1968	772.131.250	30.885.250	42.211.500

1969	729.919.750	29.196.790	43.900.000
1970	686.019.750	27.440.790	45.656.000
1971	640.363.750	25.614.550	47.482.500
1972	592.881.250	23.715.250	49.381.500
1973	543.499.750	21.739.990	51.357.000
1974	492.142.750	19.685.710	53.411.000
1975	438.731.750	17.549.270	55.547.500
1976	383.184.250	15.327.370	57.769.500
1977	325.414.750	13.016.590	60.080.000
1978	265.334.750	10.613.390	62.483.500
1979	202.851.250	8.114.050	64.983.000
1980	137.868.250	5.514.730	67.582.000
1981	70.286.250	2.811.450	70.286.250

Vu et approuvé pour être annexé à l'arrêté du 26 mars 1942.

Le Secrétaire Général
du Ministère des Colonies,

Mij bekend en goedgekeurd, om te worden gevoegd bij het besluit van 26 Maart 1942.

De Secretaris Generaal van het
Ministerie van Koloniën,

M. VAN HECKE.

Institut royal colonial belge.

Par arrêté en date du 25 mars 1942, M. Anthoine, R., Ingénieur des Mines et Géologue, est nommé membre titulaire de l'Institut royal colonial belge, section des sciences techniques.

Institut royal colonial belge.

Par arrêté en date du 12 mai 1942, MM. Cambier R., et Hanssens E. A., ingénieurs, sont nommés membres associés de l'Institut royal colonial belge, section des sciences techniques.

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut.

Bij besluit d. d. 25 Maart 1942, wordt de heer Anthoine, R., mijn-ingenieur en aardkundige, tot lid-telvoerend lid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, sectie voor technische wetenschappen, benoemd.

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut.

Bij besluit dd. 12 Mei 1942 worden de Heeren Cambier R., en Haussens E. A., ingenieurs, tot buitengewoon lid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, Sectie voor technische wetenschappen, benoemd.

Université coloniale.

Par arrêté en date du 1^{er} avril 1942, le mandat de M. Bureau, Vice-gouverneur-général honoraire au Congo Belge, en qualité de membre du Conseil d'administration de l'Université coloniale est renouvelé pour un terme de cinq ans.

Koloniale Hoogeschool.

Bij besluit van 1 April 1942 wordt het mandaat van den heer Bureau, Eere-Vice-Gouverneur-Generaal in Belgisch-Congo, als lid van den Raad van Beheer der Koloniale Hoogeschool, voor een termijn van 5 jaren hernieuwd.

Bulletin Officiel

Ambtelijk Blad

DU

VAN

CONGO BELGE

BELGISCH-CONGO

1^o PARTIE

1^o DEEL

SOMMAIRE

INHOUD

Dates.	Pages.	Dagteekeningen.	Bladz.
21 mai 1942. — A. S. G. — Administration Centrale. — Personnel.	12	21 Mei 1942. — S. G. B. — Hoofdbestuur. — Personeel	12
25 août 1942. — A. S. G. — Institut royal colonial belge	12	25 Augustus 1942. — S. G. B. Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut.	12

Ministère des Colonies. — Administration centrale. — Personnel.

Par arrêté en date du 21 mai 1942, démission honorable de ses fonctions de Directeur (en disponibilité) à l'Administration centrale du Département, est accordée à la date du 21 août 1942, à M. Blaise, J. T. R. Il est admis à faire valoir ses droits à la pension de retraite et est autorisé à conserver le titre honorifique de son grade et à en porter l'uniforme.

Institut royal colonial belge.

Par arrêté du 25 août 1942, M. Engels, A., vice-gouverneur général honoraire au Congo belge, est nommé membre titulaire de l'Institut royal colonial belge, section des sciences morales et politiques.

Par arrêté du 25 août 1942, MM. Duren, A. N., docteur en médecine, chirurgie et accouchements, directeur au Ministère des Colonies, et Van den Abeele, M. H. J., ingénieur agronome, directeur général au Ministère des Colonies, sont nommés membres associés de l'Institut royal colonial belge, section des sciences naturelles et médicales.

Par arrêté du 4^{er} septembre 1942, Mgr. Cuvelier, J., ancien vicaire apostolique de Matadi, et M. Jentgen, J. P. D., docteur en droit, directeur général ff. au Ministère des Colonies, sont nommés membres associés de l'Institut royal colonial belge, section des sciences morales et politiques.

Ministerie van Koloniën. — Hoofdbestuur. — Personeel.

Bij besluit dd. 21 Mei 1942 is, op 21 Augustus 1942, aan den heer Blaise, J. T. R., cervice ontslag verleend uit zijn ambt van Directeur (in beschikbaarheid) bij het hoofdbestuur van het departement. Hij mag zijn aanspraak op het rustpensioen doen gelden en is gemachtigd tot het voeren van den eertitel van zijn graad en het dragen van de ambtskleedij.

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut.

Bij besluit van 25 Augustus 1942 wordt de heer Engels, A., Eere-Vice-Gouverneur-Generaal in Belgisch Congo, tot titelvoerend lid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, sectie voor moreele en politieke wetenschappen, benoemd.

Bij besluit van 25 Augustus 1942 worden de Heeren Duren, A. N., Doctor in de heel-, genees- en verloskunde, Directeur op het Ministerie van Koloniën, en Van den Abeele, M. H. J., Landbouwingenieur, Directeur-Generaal op het Ministerie van Koloniën, tot buitengewoon lid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, sectie voor natuurlijke en geneeskundige wetenschappen benoemd.

Bij besluit van 4 September 1942 worden Mgr. Cuvelier, J., Gewezen Apostolisch Vicaris van Matadi, en de Heer Jentgen, J. P. D., Doctor in de Rechten, wa, Directeur-Generaal op het Ministerie van Koloniën, tot buitengewoon lid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, sectie voor moreele en politieke wetenschappen benoemd.

21834

CONGO BELGE

Bulletin Officiel

ANNEXES

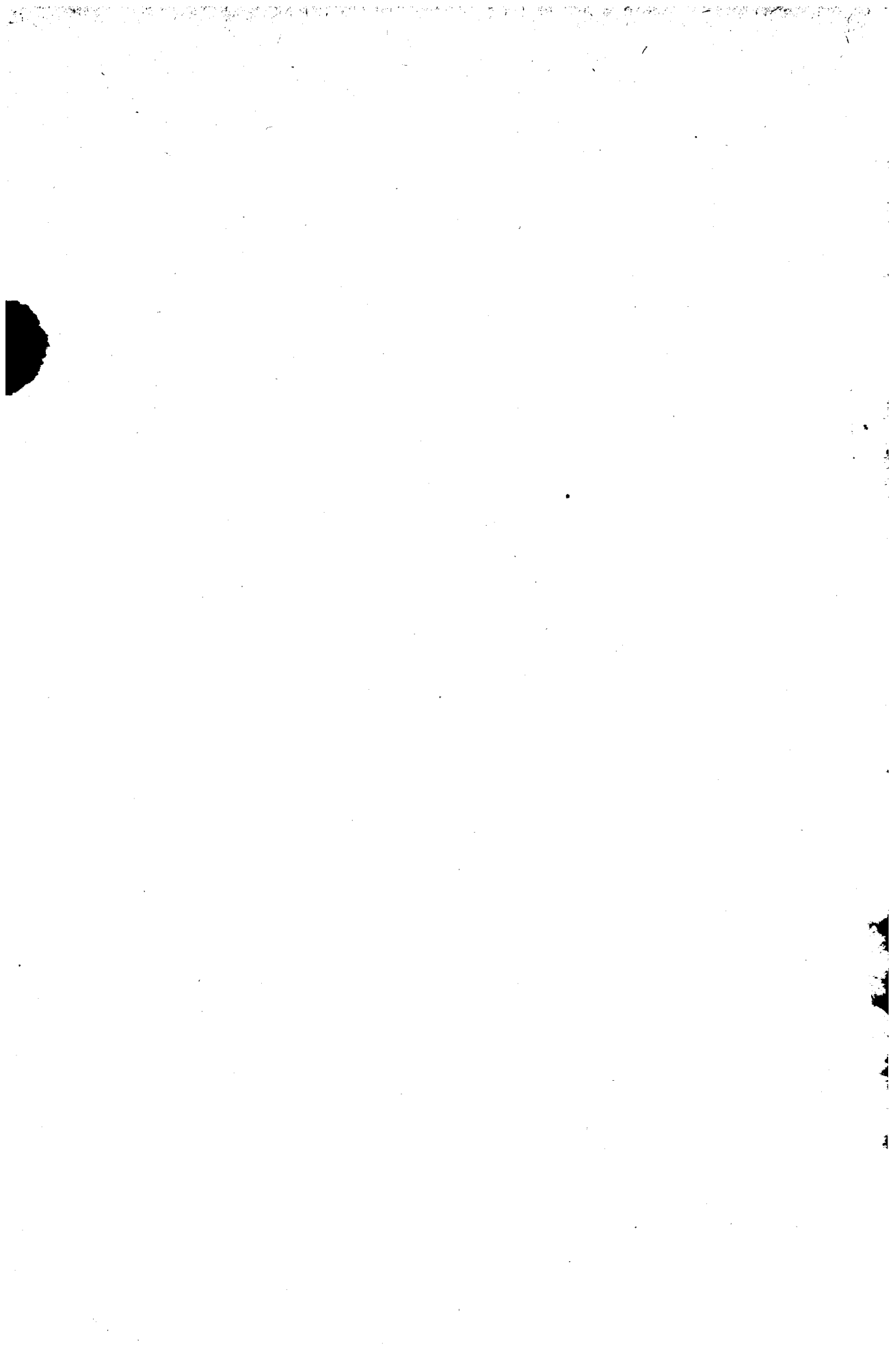
BELGISCH-CONGO

Ambtelijk Blad

BIJLAGE

1942





CONGO BELGE

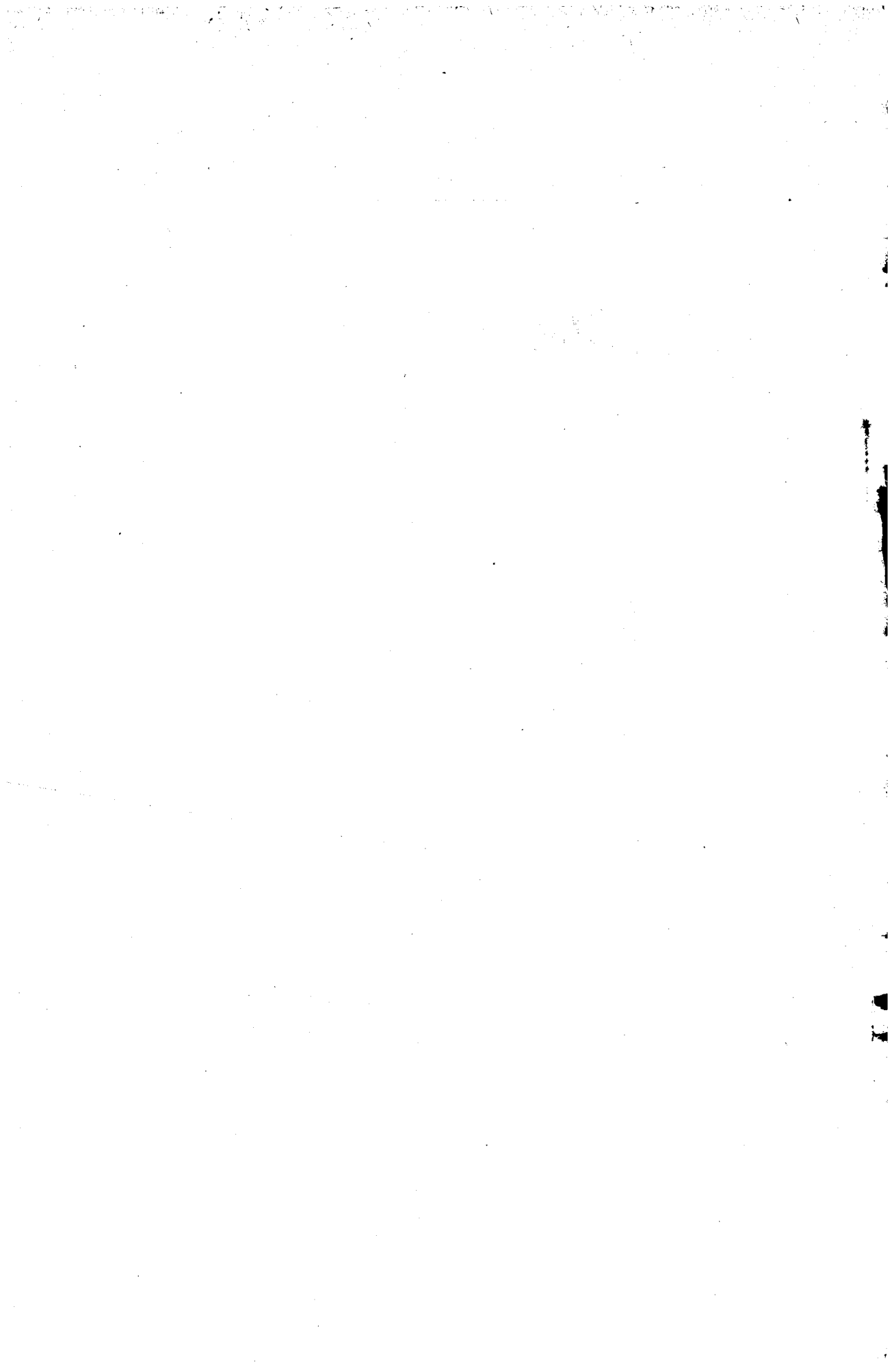
Bulletin Officiel

ANNEXES

BELGISCH-CONGO

Ambtelijk Blad

BIJLAGE



BULLETIN OFFICIEL DU CONGO BELGE

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

1942

ANNEXE

Pages

B

Brevets.

Concessions 23, 122

D

Dette publique.

Emprunt 4 % amortissable de 1909. — Amortissement de 1941. — Liste officielle des
53 obligations amorties conformément au tableau d'amortissement 10

Emprunt 4 % amortissable de 1901. — Amortissement de 1940. — Liste officielle des
373 obligations amorties conformément au tableau d'amortissement 11

E

Emprunt (voir Dette publique).

M

Marques de fabrique ou de commerce.

Cessions 123

Dépôts 24, 123

R

Rectification 22

S

Sociétés civiles et commerciales :

« A. B. C. » (voir Compagnie Commerciale et Agricole d'Alimentation du Bas-Congo).	
« Arema » (voir Compagnie Minière Arema).	
Bamboli Cultuur Maatschappij « Bamboli » :	
Raad van Beheer. — Raad van Toezicht	248
Uittreksel uit verslag	25, 248
« Belgika » Comptoir Colonial :	
Extrait de procès-verbal	244
« Belgikaor » (voir Mines d'Or Belgika).	
« Boproma » (voir Société des Bois et Produits du Mayumbe).	
Bourse du Travail du Kasai :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	223
Brasserie de Léopoldville :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	26
Brasseries du Katanga :	
Situation du capital social. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	125
« Chanado » (voir Chantier Naval de N'Dolo).	
« Chanic » (voir Chantier Naval et Industriel du Congo).	
Chantier Naval de N'Dolo « Chanado » :	
Conseil d'administration. — Commissaire. — Décisions	27
Chantier Naval et Industriel du Congo « Chanic » :	
Extrait de procès-verbal. — Résolutions. — Liste des Administrateurs et Commissaires	28
Charbonnages de la Luena :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Délégué du Comité Spécial du Katanga	30
« C. I. M. » (voir Compagnie Commerciale, Industrielle et Minière).	
Ciments du Katanga :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Délégué du Comité Spécial du Katanga	126
Distribution d'un dividende	128
« Cimmoki » (voir Compagnie Immobilière du Nord du Kivu).	
« Citas » (Compagnie Industrielle et de Transports au Stanley-Pool) :	
Extrait de procès-verbal. — Résolutions. — Conseil d'administration. — Délégué du Gouvernement de la Colonie. — Comité de Direction. — Collège des Commissaires	146
« Cobelfruit » (voir Compagnie belge des Fruits coloniaux).	
« Cobelmin » (voir Compagnie belge d'Entreprises minières).	
« Coboma » (voir Société congolaise des Grands Magasins Au Bon Marché).	
« Cominoc » (voir Compagnie minière du Congo occidental).	
« Cominor » (voir Compagnie Minière du Nord de l'Ituri).	
Comité National du Kivu :	
Conseil de Gérance et Commissaire aux Comptes	23
Commerce et Plantations au Ruanda-Urundi (Platarundi) :	

	Pages
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	31
Compagnie Agricole d'Afrique :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	254
Compagnie belge d'Entreprises minières « Cobelmin » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	
— Délégué de la Colonie du Congo Belge. — Liste des actionnaires n'ayant pas versé au 31 décembre 1941 l'entière du capital souscrit	33
Compagnie belge des Fruits coloniaux « Cobelfruit » :	
Extrait de procès-verbal	33
Compagnie Commerciale et Agricole d'Alimentation du Bas-Congo (A. B. C.) :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	53
Compagnie Commerciale, Industrielle et Minière (C. I. M.) :	
Bilan. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	54
Compagnie Cotonnaire Congolaise :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	129
Compagnie de la Ruzizi :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	39
Compagnie d'Elevage et d'Alimentation du Katanga :	
Bilan. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	45
Compagnie de Libenge :	
Extrait de procès-verbal	8
Compagnie de Linea :	
Bilan. — Résolutions. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	36
Compagnie des Grands Elevages Congolais :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	41
Compagnie des Produits et des Frigorifères du Congo :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	131
Compagnie des Tabacs du Ruanda-Urundi et du Congo Belge « Tabarudi » :	
Bilan	42
Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga :	
Bilan. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	134
Extrait de procès-verbal	3, 137
Compagnie du Chemin de Fer du Katanga :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	137
Compagnie du Congo Belge :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	133
Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie :	
Bilan. — Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	250
Extrait de procès-verbal	46
Compagnie du Kasai :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	218
Compagnie du Katanga :	
Bilan. — Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Commissaire du Gouvernement	139

	Pages
Compagnie du Lomami et du Lualaba :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	
— Commissaire du Gouvernement	12
Compagnie foncière du Katanga :	
Autorisations	18, 202
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Extrait de procès-verbal.	142
Résolution	205
Compagnie forestière de l'Équateur :	
Bilan. — Conseil d'administration. — Commissaire	47
Compagnie Générale de Produits Chimiques et Pharmaceutiques du Congo (Cophaco) :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	
— État du capital social	144
Compagnie Générale de Transports au Katanga « Transkat » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Commissaire	243
Compagnie Immobilière du Congo :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	50
Compagnie Immobilière du Nord du Kivu « Cimroki » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	51
Compagnie Industrielle et de Transports au Stanley-Pool (voir Citas).	
Compagnie Jules Van Lancker :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	49
Compagnie Minière Arema « Arema » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	225
Compagnie Minière au Ruanda-Urundi « Mirudi » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	226
Compagnie Minière de l'Urega « Minerga » :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	221
Compagnie Minière des Grands Lacs Africains :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	219
Compagnie Minière du Congo Occidental « Cominoc » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Délégué de la Colonie	58
Compagnie Minière du Nord de l'Ituri « Cominor » :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	215
Compagnie Minière en Afrique Orientale « Minafor » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	148
Compagnie Pastorale du Lomami :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	59
Compagnie Sucrière Congolaise :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Délégué du Gouvernement de la Colonie	245
« Congomane » :	
Résolutions. — Conseil d'administration	61
« Cophaco » (voir Compagnie Générale de Produits Chimiques et Pharmaceutiques du Congo).	

« Cotanga » (voir Société Cotonnaire du Tanganika).	
« Cultuur Maatschappij » (voir Bamboli).	
E. G. K. (voir Entreprises Générales au Kivu).	
Entreprises congolaises :	
Bilan. — Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	238
Entreprises Générales au Kivu (E. G. K.) :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	149
Exploitation forestière au Kasai :	
Extrait de procès-verbal	63
Exploitations Agricoles et Industrielles de la Biaro :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	151
« Forama » (voir Société forestière et agricole du Maniema).	
« Forescom » (voir Société Forestière et Commerciale du Congo Belge).	
Grandes Boulangeries Africaines :	
Résolutions	168
« Huilco » (voir Société coloniale d'Huileries et de Raffinage).	
Huileries et Plantations du Kwango :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	64
« Imafor » (voir Société Immobilière Agricole et Forestière du Congo).	
Immobilière belgo-coloniale :	
Extrait de procès-verbal	206
« Kinétain » (voir Les Mines d'Étain de Kindu).	
« Kinor » (voir Les Mines d'Or de Kindu).	
Les Mines d'Étain de Kindu « Kinétain » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	65
Les Mines d'Or de Kindu « Kinor » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	67
Lukolela Plantations :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	247
« Miluba » (voir Société Minière de la Lualaba).	
« Minafor » (voir Compagnie Minière en Afrique Orientale).	
« Minerga » (voir Compagnie Minière de l'Urega).	
Mines d'Or Belgika « Belgikaor » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	212
« Minétain » (voir Société des Mines d'Étain du Ruanda-Urundi).	
Minoteries du Katanga :	
Autorisations	14, 154
Résolution	154
Situation du capital social. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	153
« Mirudi » (voir Compagnie Minière au Ruanda-Urundi).	
Mutuelle belgo-coloniale :	
Extrait de procès-verbal	254

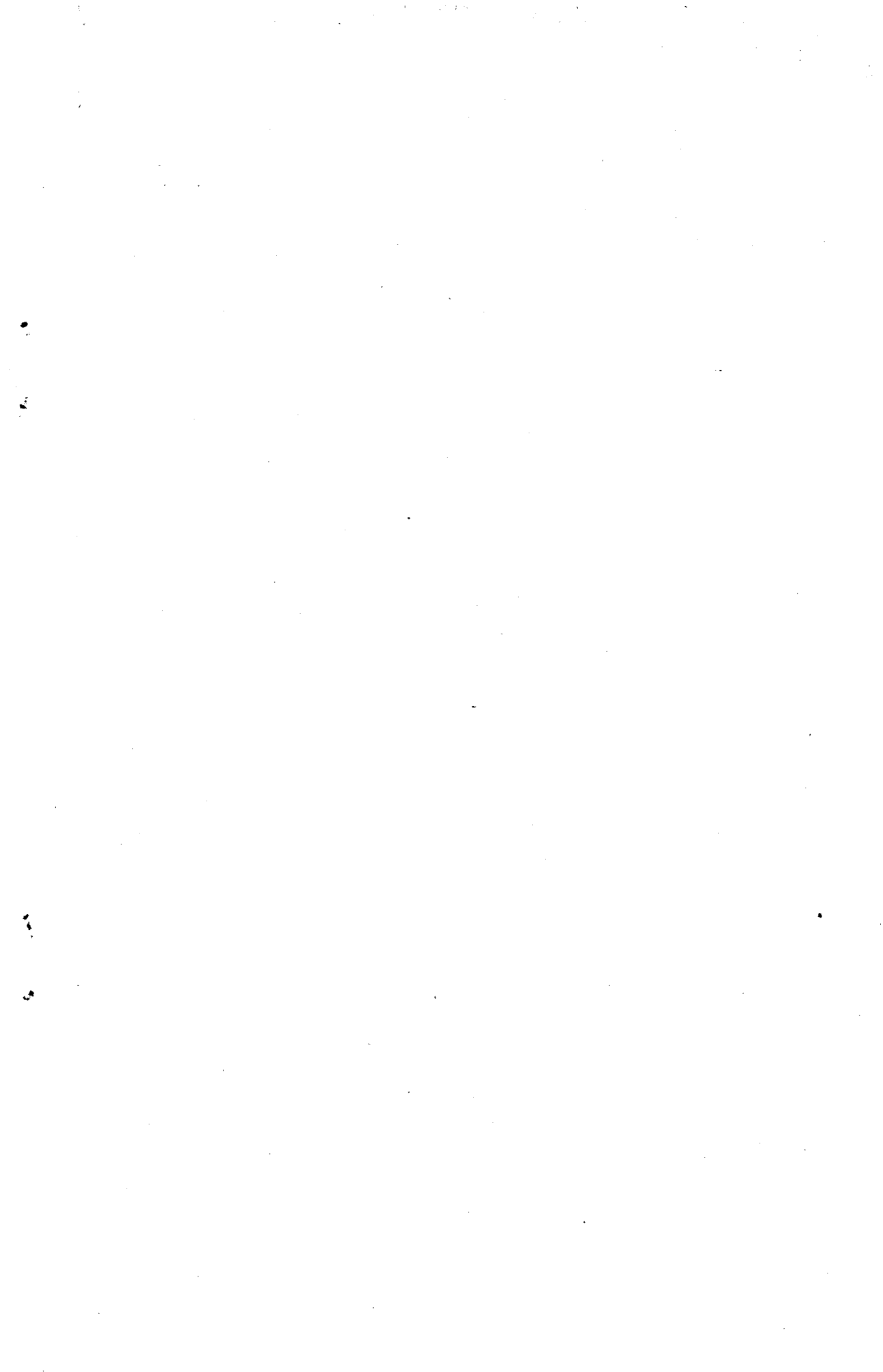
	Pages
Office Central du Travail du Katanga :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	234
« Palmegger » (voir Société des Etablissements Egger Frères).	
Pêcheries de l'Ituri :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Commissaire	69
Plantations de Thé au Kivu « Théki » :	
Extrait de procès-verbal	70
Plantations du Tanganyika (Platanga) :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Commissaire	101
« Platanga » (voir Plantations du Tanganyika).	
« Platarundi » (voir Commerce et Plantations au Ruanda-Urundi).	
« Remina » (voir Société Belge de Recherches Minières en Afrique).	
« S. A. A. K. » (voir Société Auxiliaire Agricole du Kivu).	
« S. A. B. » (voir Société anonyme belge pour le Commerce du Haut Congo).	
« Sermikat » (voir Société d'Exploitation et de Recherches Minières au Katanga).	
« S. H. U. N. » (voir Société du Haut Uele et du Nil).	
« S. I. E. F. A. C. » (voir Société Industrielle d'Exploitations Forestières au Congo).	
« Socca » (voir Société Commerciale du Centre africain).	
Société africaine de Construction :	
Bilan. — Conseil d'administration. — Commissaires. — Extrait de procès-verbal.	71
Société anonyme belge pour le Commerce du Haut Congo :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	235
Société anonyme des Pétroles au Congo :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	74
Société auxiliaire agricole du Kivu « S. A. A. K. » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	157
Société belge de Recherches Minières en Afrique « Remina » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	76
Nomination d'un Administrateur	237
Société belge Industrielle et Minière du Katanga :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	
— Délégué du Comité Spécial du Katanga	159
Société coloniale de la Tôle « Socotole » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	
— Délégué de la Colonie	77
Société coloniale d'Electricité :	
Extrait de procès-verbal	80
Société coloniale de Pharmacie et de Droguerie « Socophar » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Délégué du Ministère des Colonies. — Collège des Commissaires	79
Société coloniale d'Huileries et de Raffinage « Huilco » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	81
Société Commerciale du Centre Africain « Socca » :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Décisions	83
Société congolaise Bunge :	

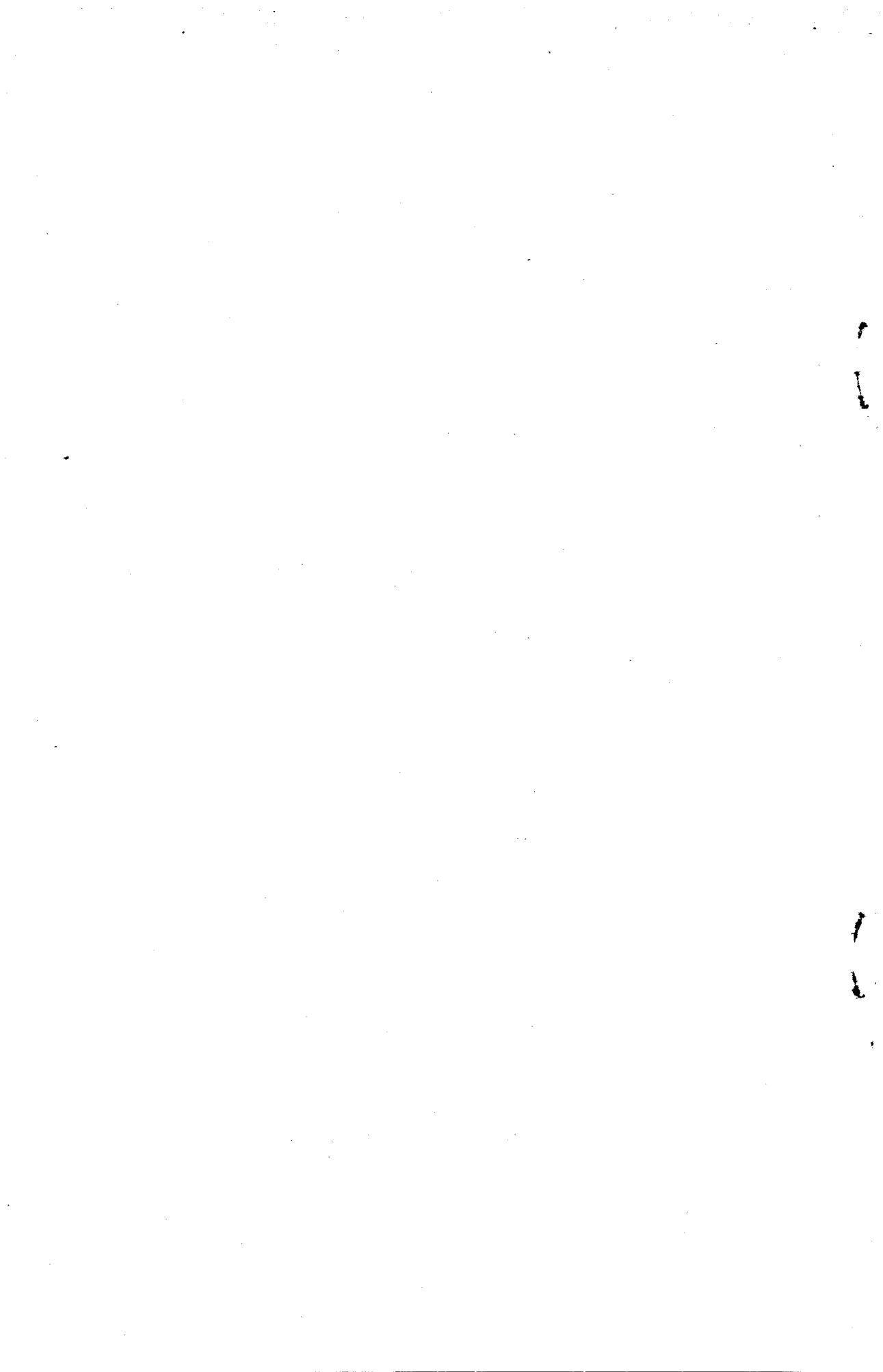
	Pages
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Commissaire	216
Société congolaise des Grands Magasins Au Bon Marché « Coboma » :	
Décisions. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	84, 85
Société cotonnière du Bomokandi :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	7
Société cotonnière du Nepoko :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	5
Société cotonnière du Tanganika « Cotanga » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	87
Société d'Elevage et de Culture au Congo Belge :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Délégué du Ministère des Colonies. — Collège des Commissaires	89
Société d'Entreprises de Travaux en Béton au Katanga :	
Nominations statutaires. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	171
Société de Recherche Minière du Sud-Katanga :	
Situation du capital social. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Nominations statutaires. — Renouvellement de mandats	161
Société des Bois et Produits du Mayumbe « Boproma » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	91
Société des Chemins de Fer Léopoldville-Katanga-Dilolo :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	165
Société des Chemins de Fer Vicinaux du Congo :	
Actions privilégiées. — Quinzième tirage	92
Extrait de procès-verbal. — Collège des Commissaires. — Délégué du Gouvernement de la Colonie. — Commissaire spécial du Gouvernement de la Colonie	206
Liste récapitulative des numéros sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement	96
Société des Entreprises et Plantations Alwin Vendelmans « Venplanta » :	
Réélections. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	228
Société des Etablissements Egger Frères « Palmegger » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Commissaire	62
Société des Forces Hydro-électriques de Sanga :	
Démission d'Administrateurs et de Commissaire. — Nomination de leurs remplaçants. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	98
Société des Mines d'Etain du Kuanda-Urundi « Minétain » :	
Avis rectificatif	176
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	174
Société des Mines d'Or de Kilo-Moto :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Délégué du Gouvernement. — Extrait de procès-verbal. — Résolution	168
Société des Plantations de Gwese :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil Général	100
Société d'Exploitation et de Recherches Minières au Katanga « Sermikat » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Délégué du Comité Spécial du Katanga	172
Société du Haut Uele et du Nil « S. H. U. N. » :	

	Pages
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	177
Société Forestière et Agricole du Maniema « Forama » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	178
Société Forestière et Agricole du Mayumbe :	
Extrait de procès-verbal	242
Société Forestière et Commerciale du Congo Belge « Forescom » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	180
Société Générale Africaine d'Electricité « Sogelec » :	
Conseil d'administration. — Commissaires. — Extrait de procès-verbal. — Etat du capital social	182
Société Générale des Forces hydro-électriques du Katanga « Sogefor » :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Réélection. — Extrait de procès-verbal	183
Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga « Sogechim » :	
Annulation de Pouvoirs	9
Bilan	102
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	102, 106, 186
Extrait de procès-verbal	102, 106, 108, 186, 188
Société Immobilière Agricole et Forestière du Congo « Imafor » :	
Extrait de procès-verbal. — Composition du Conseil d'administration au 31-12-1941. — Collège des Commissaires. — Composition du Conseil d'administration actuel. — Collège des Commissaires	222
Société Immobilière et Hypothécaire africaine :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	108
Société Industrielle d'Exploitations forestières au Congo « S.I.E.F.A.C. » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	110
Société Minière de la Bili :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires — Délégué de la Colonie	111
Société Minière de la Luama « Syluma » :	
Extrait de procès-verbal	119
Transfert du siège administratif	190
Société Minière de la Lueta :	
Résolutions. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	191
Société Minière de l'Aruwimi-Ituri :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Délégué de la Colonie du Congo Belge. — Collège des Commissaires	189
Société Minière de la Tele :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	193
Société Minière de Muhinga et de Kigali « Somuki » :	
Extrait de procès-verbal	113
Société Minière de Nyangwe :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	214
Société Minière de Surongo :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	114
Société Minière du Beceka :	

	Pages
Résolutions. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	194
Société Minière du Congo Septentrional « Somnor » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	1
Société Minière du Kasai :	
Résolutions. — Conseil d'administration. — Délégué de la Colonie. — Collège des Commissaires	116
Société Minière du Lualaba « Miluba » :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Etat du capital social	208
Société Minière du Luebo :	
Résolutions. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	196
Société Minière du Maniema :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	210
Société Minière Victoria :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	118
Société Textile Africaine « Texaf » :	
Extrait de procès-verbal. — Composition du Conseil d'administration au 31-12-1941. Collège des Commissaires. — Composition du Conseil d'administration actuel	240
« Socophar » (voir Société coloniale de Pharmacie et de Droguerie).	
« Socotole » (voir Société coloniale de la Tôle).	
« Sogechim » (voir Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga).	
« Sogefor » (voir Société Générale des Forces hydro-électriques du Katanga).	
« Sogelec » (voir Société Générale Africaine d'Electricité).	
« Somnor » (voir Société Minière du Congo Septentrional).	
« Somuki » (voir Société Minière de Muhinga et de Kikali).	
« Syluma » (voir Société Minière de la Luama).	
« Symaf » (voir Syndicat minier africain).	
Symétain :	
Extrait de procès-verbal	120
Transfert du siège administratif	198
Symor :	
Extrait de procès-verbal	121
Transfert du siège administratif	199
Syndicat Minier Africain « Symaf » :	
Extrait de procès-verbal	242
Transfert du siège administratif	198
« Tabarudi » (voir Compagnie des Tabacs du Ruanda-Urundi et du Congo Belge).	
« Texaf » (voir Société Textile Africaine).	
« Theki » (voir Plantations de Thé au Kivu).	
« Transkat » (voir Compagnie Générale de Transports au Katanga).	
« Unatra » (voir Union Nationale des Transports Fluviaux).	
Union foncière congolaise :	
Extrait de procès-verbal	199
Union Minière du Haut Katanga :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Extrait de procès-verbal	200

Union Nationale des Transports Fluviaux « Unatra » :
Résolutions. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Extrait
de procès-verbal 229
« Venplanta » (voir Société des Entreprises et Plantations Alwin Vendelmans).





ANNEXE AU *Bulletin Officiel du Congo Belge*

(15 JUILLET 1942)

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Bamboli Cultuur Maatschappij.

Congoleesche aandeeleenmaatschappij met beperkte aansprakelijkheid.

Maatschappelijke zetel : Stanleystad (Belg. Kongo).

Administratieve zetel : Antwerpen, 29, Meistraat.

Handelsregister : Antwerpen n^o 19.643.

*Uittreksel uit het verslag van den Algemeenen raad van dinsdag 2 Juni 1942.
Aanduiding van een nieuwen beheerder, ter vervanging van een ontslagnemend
beheerder.*

De Algemeene Raad neemt akte van het ontslag aangeboden door den heer A. Cayen, beheerder.

De Algemeene Raad duid, met algemeenheid van stemmen, doch onder voorbehoud van goedkeuring door de eerstkomende algemeene vergadering der aandeelhouders, den heer G. Lescornez aan om het mandaat van den heer A. Cayen te voleinden.

Antwerpen, 2 Juni 1942.

Voor gelijkvormig afschrift :

BAMBOLI CULTUUR MAATSCHAPPIJ.

(get.) A. RINGOET.

Beheerder.

(get.) O. ENGELS.

Afgevaardigde-Beheerder.

Geboekt te Antwerpen (Adm. en O. H. Akten), den 8sten Juni 1942, deel 180, blad 97, vak. 3. Eén blad geen verzending. Ontvangen 20 frank. De ontvanger,
(get.) E. Hougardy.

Brasserie de Léopoldville.

(Société congolaise à responsabilité limitée).

à Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 71, Chaussée de Charleroi.

Registre de Commerce de Bruxelles : n° 450.

Acte constitutif : Bulletin Officiel de la Colonie du 15 janvier 1924. Actes modificatifs : Annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 septembre 1925, 15 novembre 1926, 15 juin 1929, 15 septembre 1937; Bulletin Administratif du Congo Belge du 10 novembre 1939 et Annexes Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1940.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 1942.

L'assemblée est présidée par M. le Général George Moulaert, Président du Conseil d'administration.

L'assemblée constate à l'unanimité, l'impossibilité pour le Conseil d'administration de présenter le bilan et le compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1941.

Elle dispense le Conseil d'administration de lui soumettre le bilan de l'exercice 1941 aussi longtemps que la situation actuelle subsistera et lui donne mandat de convoquer une nouvelle assemblée générale, dès que les circonstances permettront d'établir le bilan et le compte de Profits et Pertes de cet exercice dans les formes et sous les garanties prévues par la loi et les statuts sociaux.

A l'unanimité, l'assemblée générale réélit aux fonctions d'administrateur, Monsieur Robert Jeanty.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le Général George Moulaert, Vice-Gouverneur général honoraire du Congo, 47, avenue de l'Observatoire, à Uccle, *Président*.

M. Paul Bodart, docteur en droit, 247, boulevard de Tervueren, à Louvain.

M. le Baron Alfred Bouvier, administrateur de sociétés, 60, rue de Lausanne, à St-Gilles-Bruxelles.

M. André De Meulemeester, administrateur de sociétés, 22, Quai Ste-Anne, à Bruges.

M. Henri Depage, administrateur de sociétés, 44, avenue du Parc de Woluwé, à Auderghem.

M. Auguste S. Gérard, docteur en droit, 6, avenue de la Jonction, à Bruxelles.

M. J. M. Honig, administrateur de sociétés, 11, Bernardzweerskade, à Amsterdam.

M. Robert Jeanty, avocat, à Léopoldville (Congo Belge).

M. D. U. Stikker, administrateur de sociétés, 16, Albert Hahnplantsoen, à Amsterdam.

M. Remi Van der Vaeren, ingénieur-brasseur, (U. Lv.), 60, rue du Canal, à Louvain.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Madame Veuve Edmond Terlinden, propriétaire, 6, avenue Géo Bernier, à Ixelles.

M. le Chevalier Emmanuel Demeure, administrateur de sociétés, 13, rue Guimard, à Bruxelles.

M. Valère Gelders, avocat, 180, chaussée de Tirlemont, à Corbeek-Loo.

M. le Comte Hermann d'Oultremont, propriétaire, 6, boulevard Brand Whitlock, à Bruxelles.

Bruxelles, le 6 mai 1942.

Pour copie conforme,

BRASSERIE DE LEOPOLDVILLE.

Un Fondé de Pouvoirs,

(s.) A. BURGHGRAVE.

Un Administrateur,

(s.) P. BODART.

Chantier Naval de N'Dolo « Chanado ».

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Registre du Commerce d'Anvers n° 2521.

Siège social : Léopoldville-Est.

Siège administratif : 80, rue Everaerts, Anvers.

Constituée à Anvers par acte avenu devant M. le notaire A. Cojs, le 11 octobre 1927. Approuvé par arrêté royal en date du 19 novembre 1927. Publié au Bulletin Officiel du Congo en date du 15 décembre 1927 et au Moniteur Belge en date des 5-6 décembre 1927, sous le n° 14275.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 1942.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Charles Valckenaere, administrateur-délégué, 29, avenue de Mérode, Berchem-Anvers.

M. Georges Valckenaere, administrateur-délégué, 4, avenue Brialmont, Anvers.

M. André Valckenaere, administrateur de sociétés, 90, Rempart des Béguines, Anvers.

COMMISSAIRE.

M. Henri De Belder, expert-comptable, 14, route du Moulin, St. Mariaburg-Brasschaet.

DECISIONS.

L'assemblée générale du 2 juin 1942 constate, par suite de la suppression des communications avec le Congo Belge, l'impossibilité d'établir les bilan et compte de profits et pertes pour l'exercice 1941 et décide de reporter l'établissement de ceux-ci à une date ultérieure dès que les circonstances le permettront.

CHANTIER NAVAL DE N'DOLO « CHANADO ».

(s.) Georges VALCKENAERE,
Administrateur-délégué.

(s.) Charles VALCKENAERE,
Administrateur-délégué.

Chantier Naval et Industriel du Congo « Chanic ».

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville.

Siège administratif : 2, place du Luxembourg, Bruxelles.

Autorisée par arrêté royal du 6 octobre 1928 (Bulletin Officiel du Congo Belge n° 11, du 15 novembre 1928).

Constituée le 5 septembre 1928, suivant acte de M^e Hubert Scheyven, notaire, à Bruxelles; statuts publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1928 et aux annexes du Moniteur Belge du 22 septembre 1928 (acte n° 12747). Modification aux statuts suivant actes passés devant le même notaire, le 11 octobre 1928, le 10 juillet 1930 et le 11 juin 1936, publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1929 et aux annexes du Moniteur Belge des 3-4 décembre 1928 (acte n° 15667); des 28-29 juillet 1930 (acte n° 12326) et du 21 août 1936 (acte n° 12831).

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 1942.

RESOLUTIONS.

1°) Le Conseil d'Administration se trouvant dans l'impossibilité par suite des

circonstances actuelles d'établir le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1941, convoquera une nouvelle assemblée générale après que ces documents auront pu être établis.

2°) L'assemblée réélit à l'unanimité, en qualité d'Administrateurs, MM. Léon Greiner et Alfred Smal.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES.

Président du Conseil : M. Hector Maglinse, ingénieur I.A.G., 6, boulevard St. Michel, à Bruxelles.

Administrateurs :

M. Arthur Bemelmans, ingénieur, 397, avenue Louise, à Bruxelles.

M. Léon Greiner, directeur-général de la S. A. J. Cockerill, 2, avenue Adolphe Greiner, à Seraing.

M. René Flachet, 78, rue Ledoux, à Jumet.

M. Félix Janssens de Varebeke, docteur en droit, 22, place Van Meenen, à Bruxelles.

M. Albert Marchal, ingénieur, 46, rue du Vert-Chasseur, à Uccle.

M. George Moolaert, 43, avenue de l'Observatoire, à Uccle.

M. Guillaume Olyff, président de l'Union Nationale des Transports Fluviaux, 51, avenue Jean Linden, Bruxelles.

M. Gaston Périer, avocat honoraire, 551, avenue Louise, à Bruxelles.

M. Alfred Smal, ingénieur, 19A, avenue Marnix, à Bruxelles.

M. Louis Van Leeuw, ingénieur, 37, rue Konkel, à Woluwé.

Commissaires :

M. Ernest Comhaire, ingénieur, 40, avenue Michel-Ange, Bruxelles.

M. Jacques De Rouck, ingénieur, 6, rue Vauthier, Bruxelles.

M. Noël Huart, ingénieur, 363, avenue de Tervueren, Bruxelles.

M. Fernand Nisot, ingénieur, 15, rue d'Edimbourg, Bruxelles.

M. Jean Ghilain, directeur de l'Office des Transports Coloniaux, 55, rue de la Marguerite, à Bruxelles.

Pour copie conforme :

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) MAGLINSE.

Charbonnages de La Luena.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Etablie à Elisabethville (Katanga, Congo Belge).

Siège Administratif : 13, rue de Bréderode, à Bruxelles.

Registre du Commerce n° 16134.

Constituée le 14 mars 1922. Statuts publiés au Moniteur Belge du 9 avril 1922, sous le n° 3536 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1922. Statuts modifiés le 1^{er} octobre 1923, le 19 janvier 1926 et le 17 janvier 1928, publiés au Moniteur Belge des 6 décembre 1923, sous le n° 12307; 3 février 1926, sous le n° 1172 et le 1^{er} mars 1928, sous le n° 2183 et au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 décembre 1923, 15 mars 1926 et 15 avril 1928.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 1942.

A l'unanimité des voix, l'assemblée :

1°) Constate l'impossibilité pour le Conseil d'Administration de présenter les Bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1941.

2°) Donne de ce chef décharge expresse et sans réserve et prend acte de ce que le Conseil d'Administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires établira les comptes de l'exercice 1941 et convoquera l'assemblée générale.

3°) Réélit en qualité d'Administrateurs pour un terme de 5 ans, Messieurs Henry Barzin et René Cambier, et en qualité de Commissaire, Monsieur André Eric Gérard, pour un terme de 3 ans; elle décide de surseoir au remplacement de Monsieur Guy de Baillet Latour, Administrateur, décédé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Victor Brien, ingénieur civil des Mines, 10, boulevard de Waterloo, Bruxelles.

M. Octave Jadot, ingénieur civil des Mines, 102, avenue Montjoie, Uccle.

M. Henry Barzin, ingénieur civil des Mines, 9, Drève du Prieuré, Auderghem.

M. René Cambier, ingénieur A.I.Ms., 3, avenue des Phalènes, Bruxelles.

M. Jean Deschacht, directeur général de l'Union Minière du Haut Katanga, 60, rue Antoine Bréart, Bruxelles.

M. Paul Coppens, docteur en droit, 73, rue Monoyer, Bruxelles.

M. Paul Gillet, ingénieur civil des Mines, 45, rue Edmond Picard, Bruxelles.

M. Edouard Leblanc, ingénieur civil des Mines, 83, avenue Longchamps, Uccle.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Georges Becquevort, chef-comptable, 186, avenue des Nations, Bruxelles.

M. André Eric Gérard, ingénieur électricien, 13, avenue Emile Demot, Bruxelles.

M. Armand Goffin, docteur en droit, 14, avenue de la Couronne, Bruxelles.

DELEGUE DU COMITE SPECIAL DU KATANGA.

M. E. Reintjens, 12, rue des Taxandres, Bruxelles.

Pour copie et extrait conformes :

L'Administrateur-Délégué,

(s.) Octave JADOT.

Commerce et Plantations au Ruanda-Urundi (Platarundi).

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Usumbura (Urundi).

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 48.761.

Constituée suivant acte passé devant Maître Edouard Van Halteren, notaire, à Bruxelles, le 30 juillet 1930 et autorisée par arrêté royal du 6 septembre 1930 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1930).

Statuts modifiés suivant actes passés devant Maître Edouard Van Halteren, notaire, à Bruxelles, le 14 juin 1933, et devant Maître Léon Coenen, notaire, à Bruxelles, le 3 décembre 1935; modifications autorisées par arrêté royal du 6 février 1936 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1936).

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 1942.

A l'unanimité l'assemblée :

1°) prend acte de l'exposé des raisons pour lesquelles les bilans et les comptes de Profits et Pertes pour les exercices 1940 et 1941 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais fixés par les statuts;

2°) approuve la convocation d'une nouvelle assemblée dès que les circonstances le permettront, pour l'examen et l'approbation des bilans et des comptes de Profits et Pertes des deux exercices 1940 et 1941 et pour se prononcer sur la décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires pour leur gestion pendant les exercices 1940 et 1941;

3°) renouvelle pour un terme de six ans, le mandat de Messieurs le Baron Empain et Gustave Verniory, Administrateurs, et pour un terme de 3 ans, le mandat de Monsieur Edmond Wouters, Commissaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le Baron Empain, Jean, propriétaire, 33, rue du Congrès, Bruxelles; *Président*.

M. le Comte Georges d'Ursel, propriétaire, 70, rue Middelbourg, Boitsfort ; *Administrateur-Directeur*.

M. le Baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, 34, avenue des Klauwaerts, Bruxelles.

M. le Comte Henri de Liedekerke de Pailhe, propriétaire, 47, rue du Commerce, Bruxelles.

M. le Baron Adolphe de Viron, propriétaire, 62, avenue Emile Duray, Bruxelles.

M. le Chevalier Michel-Ernest Lallemand, propriétaire, 92, avenue de Cortenberg, Bruxelles.

M. Emmanuel Vaes, ingénieur civil des mines (U.L.Lv.), 96, rue Baron Castro, Etterbeek-Bruxelles.

M. Gustave Verniory, ingénieur civil (U. Br.), 72, rue Josaphat, Schaerbeek-Bruxelles.

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Emile Coulon, directeur de société, 119, avenue du Diamant, Schaerbeek-Bruxelles.

M. Charles Pequet, directeur de banque, 53, rue Père de Deken, Bruxelles.

M. Edmond Wouters, commissaire de sociétés, 6, avenue du 11 novembre, Etterbeek-Bruxelles.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 15 juin 1942.

Deux Administrateurs,

(s.) Cte G. D'URSEL.

(s.) G. VERNIORY.

Compagnie Belge des Fruits Coloniaux « Cobelfruit ».

Société congolaise par actions à responsabilité limitée

Siège administratif : Bruxelles (4), 82, avenue Milcamps.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 78403.

Siège social : Matadi (Congo Belge).

Approuvée par arrêté royal du 18 mars 1935.

Constituée à Bruxelles, le 11 février 1935, par acte passé par devant M. Jacques Richir et M. Alfred Vanisterbeek, tous deux notaires à Bruxelles, publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 5 avril 1935, page 144, et aux annexes du Moniteur Belge du 17 avril 1935, sous le numéro 4729.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mai 1942.

2. L'assemblée approuve à l'unanimité l'exposé des raisons qui empêchent le conseil d'administration de rendre compte des opérations de l'année et de présenter le rapport, le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice finissant le 31 décembre 1941.

3. L'assemblée charge le conseil d'administration de réunir une assemblée générale aussitôt que les circonstances permettront de dresser le bilan et le compte de profits et pertes pour les exercices 1940 et 1941, avec cette restriction que, à moins de prolongation, ce délai n'est autorisé que jusqu'à la date de l'assemblée statutaire de 1943.

4. L'assemblée réélit, à l'unanimité, en qualité d'Administrateur, M. A. Cayen, pour un terme de six années, qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de mille neuf cent quarante-huit, et en qualité de commissaire, M. J. Meily, pour un terme de six années, qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de mille neuf cent quarante-huit.

Pour copie conforme :

COMPAGNIE BELGE DES FRUITS COLONIAUX « COBELFRUIT ».

Un Administrateur,

(s.) M. J. THILTGÈS T'SERSTEVENS.

Un Administrateur,

(s.) M. C. HOTTAT.

Compagnie Belge d'Entreprises Minières « Cobelmin ».

(Société commerciale à responsabilité limitée).

Siège social : Kindu-Port Empain (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 91, rue de l'Enseignement.

Société constituée le trente août mil neuf cent trente-deux, autorisée par arrêté

royal du 8 novembre mil neuf cent trente-deux, dont les statuts ont été publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du quinze décembre mil neuf cent trente-deux et à l'annexe au Moniteur Belge du vingt et un, vingt-deux novembre mil neuf cent trente-deux (acte n° 14686), modifiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du vingt juin mil neuf cent trente-quatre, modifications approuvées par arrêté royal du trente et un juillet mil neuf cent trente-quatre (annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du quinze septembre mil neuf cent trente-quatre; annexe au Moniteur Belge du vingt et un septembre mil neuf cent trente-quatre, acte n° 12231).

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
du dix-sept juin mil neuf cent quarante-deux.*

PREMIERE RESOLUTION.

« L'assemblée approuve la déclaration du Conseil d'administration exposant les
» raisons pour lesquelles il se trouve dans l'impossibilité de se conformer aux pres-
» criptions statutaires concernant la clôture annuelle des écritures, l'établissement
» de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes, et propose à l'assem-
» blée générale de donner mandat au Conseil d'administration de convoquer une
» assemblée générale des actionnaires lorsqu'il pourra lui soumettre le bilan et le
» compte de profits et pertes du neuvième exercice social.
» Cette résolution est votée à l'unanimité. »

TROISIEME RESOLUTION.

« L'assemblée réélit Messieurs Lancsweerts et Maurice Lefranc en qualité d'ad-
» ministrateur. Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale
» annuelle de 1948.

» L'assemblée nomme à nouveau en qualité de commissaire Monsieur Gaston
» Cockaerts, commissaire sortant; son mandat prendra fin immédiatement après
» l'assemblée générale annuelle de 1946.
» Cette résolution est votée à l'unanimité. »

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. le baron Empain, propriétaire, 33, rue du Congrès, Bruxelles.

Vice-Président : M. Firmin Van Brée, ingénieur, 27, avenue des Marronniers, Rhode-St-Genèse.

Administrateurs-délegués :

M. Maurice Lefranc, ingénieur, 13, rue du Bourgmaster, Ixelles-Bruxelles.

M. Georges Lescornez, propriétaire, 342, boulevard Lambermont, Schaerbeek-Bruxelles.

Administrateurs :

M. le baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, 34, avenue des Klauwaerts, Bruxelles.

M. Alphonse Cayen, officier pensionné, 3, avenue Palmerston, Bruxelles.

- M. Charles Cornez, docteur en droit, 214, avenue Louise, Bruxelles.
M. René Destrée, ingénieur, château Le Martineau, Limal.
M. Zénon Glorieux, docteur en médecine, 215, avenue de Tervueren, Bruxelles.
M. Prosper Lancsweert, ingénieur civil des mines, 34, avenue du Val d'Or, Woluwe-St-Pierre, Bruxelles.

COMPOSITION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES.

- M. André Gi son, commissaire général honoraire, 38, square Vergote, Bruxelles.
M. Edmond Henquin, administrateur de société, 99, rue de Stassart, Ixelles-Bruxelles.
M. Gaston Cockaerts, propriétaire, 37, rue Victor Lefèvre, Bruxelles.

DELEGUE DE LA COLONIE DU CONGO BELGE.

- M. l'Inspecteur Général Van Malleghe, 23, avenue Victor Rousseau, Bruxelles.

LISTE DES ACTIONNAIRES N'AYANT PAS VERSE AU 31 DECEMBRE 1941 L'ENTIERETE DU CAPITAL SOUSCRIT.

Société Minière de la Télé, 42, rue Royale, Bruxelles	Fr. 885.000
Compagnies Réunies d'Electricité et de Transports (Electrorail), 33, rue du Congrès, Bruxelles	Fr. 255.000
Compagnie Commerciale, Industrielle et Minière (CIM), 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles	Fr. 483.000
Compagnie Minière des Grands Lacs Africains, 32, avenue Louise, Bruxelles	Fr. 300.000
Société Auxiliaire, Industrielle et Financière des Grands Lacs Afri- cains, 24, avenue de l'Astronomie, Bruxelles	Fr. 255.000
M. le baron Empain, 33, rue du Congrès, Bruxelles	Fr. 15.000
M. Louis Empain, 192, avenue des Nations, Bruxelles	Fr. 115.200
M. le baron Jean Buffin de Chosal, 34, avenue des Klauwaerts, Bruxelles	Fr. 7.500
M. René Destrée, château Le Martineau, Limal	Fr. 7.500
M. Charles Cornez, 214, avenue Louise, Bruxelles	Fr. 7.500
M. Maurice Lefranc, 13, rue du Bourgmestre, Bruxelles	Fr. 7.500
M. Gaston Cockaerts, 37, rue Victor Lefèvre, Bruxelles	Fr. 3.000
Comptoir Colonial Belgika, 121, rue du Commerce, Bruxelles	Fr. 240.000
M. Firmin Van Brée, 27, avenue des Marronniers, Rhode-St-Genèse	Fr. 7.500
M. Alphonse Cayen, 3, avenue Palmerston, Bruxelles	Fr. 7.500

M. Prosper Lancsweert, 34, avenue du Val d'Or, Woluwe-St-Pierre, Bruxelles	Fr.	7.500
M. Georges Lescornez, 342, boulevard Lambermont, Schaerbeek- Bruxelles	Fr.	7.500
M. Paul Orban 25, rue Père Eudore Devroye, Bruxelles	Fr.	3.000
M. le comte Georges d'Ursel, 95, rue de l'Enseignement, Bruxelles	Fr.	3.000
Compagnie Belge, 5, rue de Ligne, Bruxelles	Fr.	18.000
Fédération d'Entreprises Industrielles, 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles	Fr.	184.800
Société Minière de Surongo, 81, rue d'Arlon, Bruxelles	Fr.	30.000
Société Minière de Kindu, 168, rue Royale, Bruxelles	Fr.	150.000
		<hr/>
		Fr. 3.000.000

Pour copie certifiée conforme. .

Bruxelles, le vingt-neuf juin mil neuf cent quarante-deux.

Un Administrateur-délégué,

(s.) G. LESCORNEZ.

Un Administrateur-délégué,

(s.) M. LEFRANC.

Compagnie de Linéa.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège administratif : 46, rue Montoyer, à Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles n° 938.

Autorisée par arrêté royal du 17 septembre 1927, publié aux annexes du Moniteur Belge du 28 août 1927, n° 10989 et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1927.

Statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 1928 (annexes au Moniteur Belge du 12 juillet 1928, n° 10298), autorisés par arrêté royal du 5 février 1930, publiés aux annexes du B. O. C. du 15 mars 1930,

par l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1929 (annexes au Moniteur Belge du 8 janvier 1930, n° 265, autorisés par arrêté royal du 6 octobre 1933 et publiés aux annexes du B. O. C. du 15 novembre 1933,

par l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 1933 (annexes au Moniteur Belge du 9 septembre 1933, n° 11821, autorisés par arrêté royal du 6 octobre 1933 et publiés aux annexes du B. O. C. du 15 novembre 1933,

par l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 1936 (annexes au Mo-

niteur Belge du 18 décembre 1936, n° 17004), autorisés par arrêté royal du 25 janvier 1937 et publiés aux annexes du B. O. C. du 15 février 1937,

par l'assemblée générale extraordinaire du 3 août 1938 (annexes au Moniteur Belge du 5/6 septembre 1938, n° 12750), autorisés par arrêté royal du 29 septembre 1938 et publiés aux annexes du B. O. C. du 15 octobre 1938.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1941.

ACTIF.

Immobilisé :

Mobilier Fr. 1,—

Disponible :

Caisse, Chèques postaux et Banquiers Fr. 259.003,78

Réalizable :

Portefeuille Titres et Participations	Fr. 6.350.739,54	
Cautionnements	Fr. 1.500,—	
Débiteurs Divers	Fr. 120.398,45	
	<hr/>	Fr. 6.472.637,99

Comptes d'Ordre :

Dépôts statutaires		pour mémoire.
		<hr/>
		Fr. 6.731.642,77
		<hr/>

PASSIF.

De la Société envers elle-même :

Capital social, représenté par 10.000 parts sociales s. v. n.	Fr. 5.000.000,—
Réserve légale	Fr. 86.500,83
Fonds d'Amortissement	Fr. 1.000.000,—

De la Société envers des tiers :

<i>Non exigible :</i>	
Créditeurs divers	Fr. 1,—
<i>Exigible :</i>	
Coupons à payer et non prescrits	Fr. 15.140,—
Créditeurs divers	Fr. 2.500,—
Versements restant à effectuer sur parti- cipations	Fr. 283.092,50
	<hr/>
	Fr. 300.733,50

Comptes d'Ordre :

Déposants statutaires		pour mémoire.
---------------------------------	--	---------------

Profits et Pertes :

Solde bénéficiaire	Fr.	344.408,44
		<hr/>
	Fr.	<u>6.731.642,77</u>

COMPTÉ DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1941.

DEBIT.

Frais généraux 1941	Fr.	64.153,85
Solde bénéficiaire	Fr.	344.408,44
		<hr/>
	Fr.	<u>408.562,29</u>

CRÉDIT.

Report à nouveau	Fr.	115.000,—
Dividendes, Intérêts et Divers	Fr.	293.562,29
		<hr/>
	Fr.	<u>408.562,29</u>

REPARTITION DU SOLDE BÉNÉFICIAIRE.

A la réserve légale	Fr.	17.408,44
Tantièmes au Conseil Général	Fr.	24.000,—
Fr. 20, net aux 10.000 parts sociales	Fr.	200.000,—
Report à nouveau	Fr.	103.000,—
		<hr/>
	Fr.	<u>344.408,44</u>

Le coupon n° 5 sera payable par Fr. 20,— net.

Assemblée générale des actionnaires du 16 juin 1942.

RESOLUTIONS.

L'assemblée générale à l'unanimité :

1°) Approuve le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1941, ainsi que la répartition du solde bénéficiaire.

2°) Par vote spécial, donne décharge de leur gestion à Messieurs les Administrateurs et Commissaires pour l'exercice 1941.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Comte Henry de Liedekerke de Pailhe, propriétaire, 47, rue du Commerce, à Bruxelles, *Administrateur*.

S. A. le Prince Jean-Charles de Ligne, propriétaire au Château d'Antoing, *Administrateur*.

Le Comte Baudouin de Hemricourt de Grunne, propriétaire, au Château de Wesembeek-Ophem, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

S. A. le Prince Albert de Ligne, Ambassadeur de Belgique E. R., 50, rue de l'Industrie, à Bruxelles.

Le Comte Guillaume de Hemricourt de Grunne, propriétaire, 102, avenue Mollière, à Bruxelles.

Bruxelles, le 16 juin 1942.

Pour extrait conforme :

Un Administrateur,

(s.) Comte H. DE LIEDEKERKE.

Par délégation spéciale,

(s.) Prince DE LIGNE.

Enregistré à Bruxelles A. A. et A. S. S. P., le 19-6-1942. Vol. 849. Fol. 56. Case 9. 2 rôles sans renvois. Reçu : 20 frs. Le Receveur (s.) Buchet.

Compagnie de La Ruzizi.

Société coloniale belge par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Usumbura (Urundi).

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 5949.

Constituée par acte passé devant M^e Albert Tyman, notaire à Gand, le 30 décembre 1927, et autorisée par arrêté royal du 28 janvier 1928. Statuts modifiés aux annexes du Moniteur Belge du 14 janvier 1928 et à l'annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1928. Modifiés suivant acte reçu par le notaire Van Wassenhove, à Gand, le 14 juillet 1928, approuvé par arrêté royal du 6 septembre 1928, publié aux annexes du Moniteur Belge du 3 août 1928 et à l'annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1928. Modifiés suivant acte reçu par le notaire Tyman, à Gand, le 21 janvier 1928, approuvé par arrêté royal du 4 mars 1929, publié aux annexes du Moniteur Belge des 4-5 février 1929 et à l'annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1929. Modifiés suivant acte reçu par M^e Jacques Richir, notaire, à Bruxelles, le 23 décembre 1935, approuvé par arrêté royal du 30 janvier 1936, publié aux annexes du Moniteur Belge du 11 janvier 1936 et à l'annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1936. Modifiés suivant acte reçu par le notaire L. Coenen, à Bruxelles, le 30 décembre 1938, approuvé par arrêté royal du 2 février 1939, publié aux annexes du Moniteur Belge du 26 février 1939 et à l'annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1939.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1942.

A l'unanimité, l'assemblée :

1°) prend acte de l'exposé des raisons pour lesquelles les bilans et les comptes de Profits et Pertes pour les exercices 1940 et 1941 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais fixés par les statuts;

2°) approuve la convocation d'une nouvelle assemblée dès que les circonstances le permettront, pour l'examen et l'approbation des bilans et des comptes de Profits et Pertes des deux exercices 1940 et 1941 et pour se prononcer sur la décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires pour leur gestion pendant les exercices 1940 et 1941;

3°) renouvelle pour un terme de six ans, le mandat de Messieurs le Baron Empain et le Baron Jean Buffin de Chosal, Administrateurs.

Et pour un terme de trois ans, le mandat de Monsieur Pierre de la Croix d'Ogimont, Commissaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le Baron Empain, Jean, propriétaire, 33, rue du Congrès, Bruxelles, *Président*.

M. le Comte Georges d'Ursel, propriétaire, 70, rue Middelbourg, Watermael-Boitsfort, *Administrateur-Directeur*.

M. Paul Orban, docteur en droit, 25, rue Père E. Devroye, Etterbeek-Bruxelles, *Administrateur-Directeur*.

M. le Baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, 34, avenue des Klauwaerts, Ixelles-Bruxelles.

M. Edouard Chaudron, industriel, 495, avenue Louise, Bruxelles.

M. Georges-Hubert de Bournonville, docteur en droit, 30, avenue Jeanne, Bruxelles.

M. le Baron Edouard Empain, propriétaire, 1, rue Zinner, Bruxelles.

M. Jules Mathieu, docteur en droit, 5, rue Emile Claus, Bruxelles.

M. Marcel Muuls, docteur en droit, 71, rue Belliard, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES :

M. Gaston Cockaerts, comptable, 37, rue Victor Lefèbvre, Schaerbeek-Bruxelles.

M. Pierre de la Croix d'Ogimont, avocat, 45, rue du Luxembourg, Bruxelles.

M. Charles Pequet, directeur de banque, 53, rue Père de Deken, Etterbeek-Bruxelles.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 26 juin 1942.

Deux Administrateurs :

(s.) Jules MATHIEU.

(s.) Cte Georges D'URSEL.

Compagnie des Grands Elevages Congolais.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Kabwe-Katanda (Lualaba - Congo Belge).

Siège administratif : 4, rue d'Egmont, à Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 44.043.

Constituée le 9 janvier 1930, à Bruxelles, suivant acte n° 1000, publié à l'annexe au Moniteur Belge du 23 janvier 1930, et acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1930. Approuvée par arrêté royal du 11 février 1930. Modifications des statuts publiées à l'annexe au Moniteur Belge du 31 décembre 1937 et acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1938. Approuvée par arrêté royal du 13 avril 1938.

RESOLUTIONS.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 11 juin 1942, au siège administratif de la société.

1. — *Bilan et compte de profits et pertes.*

L'assemblée constate qu'étant coupé d'Afrique depuis le mois de mai 1940, il n'a pas été possible d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1941. Elle décide qu'une assemblée générale sera convoquée pour examiner les documents susdits dès que les communications normales avec l'Afrique auront pu être normalement rétablies.

2. — *Elections statutaires.*

Aucun administrateur ou commissaire n'étant sortant cette année, il n'y a pas lieu de procéder à des élections statutaires.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COLLEGE DES COMMISSAIREE APRES L'ASSEMBLEE DU 11 JUIN 1942. CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. Pierre Orts, administrateur de sociétés, demeurant 214, avenue Louise, à Bruxelles.

Administrateur-délégué :

M. Gaston de Formanoir de la Cazerie, docteur en droit, demeurant 90, avenue Molière, à Forest.

Administrateurs :

M. Robert Cambier, administrateur de sociétés, demeurant 20, rue de Comines, à Bruxelles.

M. Gaston Heenen, vice-gouverneur général honoraire du Congo, demeurant 108, avenue Louise, à Bruxelles.

M. Pierre Le Beuf administrateur de sociétés, demeurant 284, rue Vanderkindere, à Uccle.

M. le vicomte Roger Le Sergeant d'Hendecourt, officier retraité, demeurant 419, avenue Louise, à Bruxelles.

M. Emile Leynen, directeur au Comité spécial du Katanga, demeurant 22, avenue de la Ramée, à Uccle.

M. Gilbert Mullie, docteur en médecine vétérinaire, demeurant 58, boulevard Brand Whitlock, à Bruxelles (IV).

M. Jules Van Bleyenbergh, ingénieur A.I.A., demeurant 129, Dieweg, à Uccle.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Raymond Braconier, docteur en droit, demeurant 94, avenue Emile Beco, à Ixelles.

M. le baron José de Crombrughe de Loringhe, directeur de société, demeurant Hoogveld, à Notre-Dame-au-Bois (Overyssehe).

M. Robert Vasseur, chef de comptabilité, demeurant 5, avenue Bel-Air, à Wessebeek.

Bruxelles, le 15 juin 1942.

Pour copie conforme :

COMPAGNIE DES GRANDS ELEVAGES CONGOLAIS.

Un Administrateur,

(s.) Vicomte R. LE SERGEANT D'HENDECOURT.

L'Administrateur-délégué,

(s.) DE FORMANOIR DE LA CAZERIE.

Compagnie des Tabacs du Ruanda-Urundi et du Congo Belge « Tabarudi ».

Société coloniale belge par actions à responsabilité limitée.

(En liquidation).

Siège social : Usumbura (Ruanda-Urundi).

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 35500.

Constituée par acte passé par devant M^o Jacques Richir, notaire à Bruxelles, le 29 mai 1929, et autorisée par arrêté royal du 10 juillet 1929 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1929 et annexes du Moniteur Belge du 28 juillet 1929, n^o 12.479).

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^o Jacques Richir, notaire à Bruxelles, le 5 novembre 1930; modifications autorisées par arrêté royal du 18 décembre 1930 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1931 et annexes au Moniteur Belge des 2-3 janvier 1931, n^o 39).

Dissolution anticipée, actée par M^o Jacques Richir, notaire à Bruxelles, le 24 juin 1936 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1936 et annexes au Moniteur Belge du 19 juillet 1936, n^o 11617).

SITUATION AU 31 MAI 1942.

ACTIF.

Immobilisé :

Installations industrielles (au 31 mars 1940)	Fr.	286.836,80	
Amortissements au 31 décembre 1935	Fr.	228.639,38	
		<hr/>	Fr. 58.197,42
Matériel et outillage (au 31 mars 1940)	Fr.	65.410,08	
Amortissements au 31 décembre 1935	Fr.	65.409,08	
		<hr/>	Fr. 1,—
Mobilier (au 31 mars 1940)	Fr.	45.319,—	
Amortissements au 31 décembre 1935	Fr.	45.318,—	
		<hr/>	Fr. 1,—

Réalisable :

Marchandises (au 31 mars 1940)	Fr.	265.426,12
Débiteurs divers en Europe (au 31 mai 1942)	Fr.	63.658,39
Réserve pour créances douteuses	Fr.	63.657,39
		<hr/>
	Fr.	1,—
Débiteurs divers en Afrique (au 31 mars 1940)	Fr.	14.610,—
<i>Disponible :</i>		
Banque, Chèques Postaux et Caisse (au 31 mai 1942)	Fr.	9.035,98
Compte débiteur	Fr.	2.008,—
Pertes et Profits : solde	Fr.	5.533.204,48
		<hr/>
	Fr.	<u>5.882.485,—</u>

PASSIF.

Dettes de la société envers elle-même :

Capital	Fr.	5.880.000,—
représenté par :		
12.000 parts sociales sans désignation de valeur.		
4.000 parts de fondateur.		

Dettes sans garanties réelles :

Actionnaires (1 ^{er} remboursement de fr. 10,— par part sociale, non réclamé au 31-5-42)	Fr.	2.310,—	
Créditeurs divers au 31-5-1942	Fr.	175,—	
		<hr/>	Fr. 2.485,—
			<hr/>
			Fr. 5.882.485,—
			<hr/> <hr/>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS.

DEBIT

Solde au 24 juin 1936, date de la mise en liquidation	Fr.	4.861.305,11
Moins-value sur terrains et immeubles vendus	Fr.	547.793,47
» » partie installations industrielles vendue	Fr.	65.012,69
» » mobilier vendu	Fr.	34.880,14
» » plantations vendues	Fr.	9.132,60
» » marchandises	Fr.	61.974,63
Intérêts et impôts sur avances consenties au 24 juin 1936	Fr.	18.925,45
Frais généraux Afrique au 31 mars 1940	Fr.	103.632,01
Frais généraux Europe au 31 mai 1942	Fr.	40.417,—
		<hr/>
		Fr. 5.743.073,10
		<hr/> <hr/>

CREDIT.

Résultat d'exploitation au 31 mars 1940	Fr.	196.707,82
Créances anciennes récupérées au 31 mai 1942	Fr.	9.813,90
Intérêts sur fonds en banque au 31 mai 1942	Fr.	1.579,60
Plus-value sur matériel et outillage vendus au 31 mars 1940	Fr.	1.767,30
Solde en perte	Fr.	5.533.204,48
		<hr/>
		Fr. 5.743.073,10
		<hr/> <hr/>

Bruxelles, le 25 juin 1942.

LES LIQUIDATEURS :

(s.) F. BRAUN.

(s.) L. UYTDENHOEF.

Compagnie d'Élevage et d'Alimentation du Katanga.

(Société congolaise à responsabilité limitée.)

Siège social : Elisabethville (Katanga - Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 4, rue d'Egmont.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 3397.

Constituée le 5 juin 1925, à Bruxelles, et autorisée par arrêté royal en date du 1^{er} juillet 1925. Statuts publiés aux annexes du Moniteur Belge des 24 juin 1925, 24 juillet 1926, 24 décembre 1926, 6 mai 1928, 21 décembre 1929, 26 juillet 1930, 18 avril 1935, 19-20 août 1935, 25 juin 1937, 5 janvier 1940, actes n^{os} 8173, 9064, 13424, 6472, 18962, 12157, 4879, 12200, 10241 et 111, et au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 août 1925, 15 septembre 1926, 15 janvier 1927, 15 mai 1928, 15 mars 1930, 15 septembre 1930, 15 juin 1935, 15 octobre 1935, 15 août 1937 et 15 février 1940.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 4 juin 1941, au siège administratif de la société.

BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

L'assemblée décide qu'il y a lieu de remettre à une date indéterminée, jusqu'au moment où il aura été possible au Conseil de réunir les éléments nécessaires, la publication du bilan et du compte de profits et pertes pour l'exercice 1941.

COMPOSITION DES CONSEIL D'ADMINISTRATION ET

COLLEGE DES COMMISSAIRES

APRES L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 JUIN 1942.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. le Comte Maurice Lippens, Gouverneur Général honoraire du Congo, demeurant 1, square du Val de la Cambre, à Bruxelles.

Vice-Président :

M. Pierre Orts, administrateur de sociétés, demeurant 214, avenue Louise, à Bruxelles.

Administrateur-Délégué :

M. Gaston de Formanoir de la Cazerie, docteur en droit, demeurant 90, avenue Molière, à Forest.

Administrateur-Directeur :

M. Jules Van Bleyenbergh, ingénieur A.I.A., demeurant 129, Dieweg, à Uccle.

Administrateurs :

M. Robert Cambier, administrateur de sociétés, demeurant 20, rue de Comines, à Bruxelles.

M. Gaston Heenen, vice-gouverneur général honoraire du Congo, demeurant 108, avenue Louise, à Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Raymond-J. Braconier, docteur en droit, demeurant 94, avenue Emile de Béco, à Ixelles.

M. Jean Goethals, propriétaire, demeurant 19, quai Spinola, à Bruges.

M. Léon Scheid, propriétaire, demeurant 5, rue Dekens, à Etterbeek.

Bruxelles, le 10 juin 1942.

Pour copie conforme :

COMPAGNIE D'ELEVAGE ET D'ALIMENTATION DU KATANGA.

L'Administrateur-Directeur,

L'Administrateur-Délégué,

(s.) J. VAN BLEYENBERGHE.

(s.) G. DE FORMANOIR DE LA CAZERIE.

Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie.

Société Anonyme.

Siège social : 13, rue de Bréderode, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 3331.

DEMISSION ET NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR.

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 mars 1942.

A l'unanimité, le Conseil général désigne M. Paul Gillet, Directeur de la Société Générale de Belgique, demeurant à Uccle, 45, rue Edmond Picard, pour continuer le mandat d'administrateur devenu vacant par la démission de M. Adolphe Stoclet.

Bruxelles, le 31 mars 1942.

Pour extrait certifié conforme :

Le Président,

(s.) M. LIPPENS.

Compagnie Forestière de l'Equateur.

Société congolaise à responsabilité limitée

Siège social à Wendji-lez-Coquilhatville (Congo Belge).

Siège administratif à Bruxelles : 112, rue du Commerce.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 63.585.

Statuts du 6 mars 1933 et modifications des 18 novembre 1935, 27 novembre 1936 et 23 juin 1941, publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 juin 1933, 15 février 1936, 15 février 1937 et 15 août 1941.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1941.

ACTIF.

<i>Disponible</i> : Dépôts à vue	Fr.	822.148,66
<i>Réalisable</i> : Portefeuille-titres	Fr.	856.504,—
<i>Compte d'ordre</i> : Dépôts statutaires		pour mémoire.
	Fr.	<u>1.678.652,66</u>

PASSIF.

<i>Non exigible</i> : Capital	Fr.	1.000.000,—
Réserve statutaire	Fr.	23.678,67
Fonds de prévision	Fr.	89.770,60
<i>Exigible</i> : Crédoiteurs divers	Fr.	59.817,25
<i>Compte d'ordre</i> : Déposants statutaires		pour mémoire.
Résultats : Bénéfice de l'exercice	Fr.	477.062,42
Solde reporté de l'exercice précédent	Fr.	28.323,72
	Fr.	<u>1.678.652,66</u>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 1941.

DEBIT.

Frais généraux	Fr.	118.213,75
Solde bénéficiaire :		
de l'exercice	Fr.	477.062,42
Reporté de l'exercice précédent	Fr.	28.323,72
	Fr.	<u>623.599,89</u>

CREDIT.

Solde reporté de l'exercice précédent	Fr.	28.323,72
Intérêts et dividendes encaissés	Fr.	11.401,62
Bénéfices sur réalisations	Fr.	583.874,55
		<hr/>
	Fr.	<u>623.599,89</u>

REPARTITION DES BENEFICES.

Réserve statutaire : 5 % de Fr. 477.062,42	Fr.	23.853,15
1 ^{er} dividende de 5 % à chacune des 5.000 act. de Fr. 200,—	Fr.	50.000,—
Tantièmes au Conseil Général : 10 % du solde de Fr. 403.209,27	Fr.	40.320,90
2 ^e dividende de Fr. 62.289... par action	Fr.	311.445,78
Dotation à la réserve statutaire	Fr.	52.468,18
Affectation au « Fonds de prévision »	Fr.	10.229,40
Provision fiscale	Fr.	15.000,—
Report à nouveau	Fr.	2.068,73
		<hr/>
	Fr.	<u>505.386,14</u>

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1942.

1^o) A l'unanimité, l'assemblée approuve le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1941, ainsi que la répartition des bénéfices, tels qu'ils lui sont proposés par le Conseil d'Administration;

2^o) Par un vote spécial et à l'unanimité, l'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour leur gestion durant l'exercice 1941;

3^o) A l'unanimité, l'assemblée réélit pour un terme de trois ans, M. H. Teirlinck, administrateur sortant, et pour un terme d'un an, M. D. Tilmant, commissaire sortant.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Herman Teirlinck, administrateur de sociétés, Huis Uwenberg, Bercsel, *Président*.

M. Albert Deligne, Directeur du Crédit Général du Congo, 98, rue de Linthout, Bruxelles 4, *Administrateur-délégué*.

M. Henri Depage, Administrateur-Directeur Général du Crédit Général du Congo, 44, avenue du Parc de Woluwe, Auderghem, *Administrateur*.

COMMISSAIRE.

M. Désiré Tilmant, expert-comptable, 16, rue du Cœur, Morlanwelz.

Pour copie certifiée conforme :

L'Administrateur-Délégué,

(s.) A. DELIGNE.

Le Président,

(s.) H. TEIRLINCK.

Compagnie Jules Van Lancker.

Anciennement « Plantations Jules Van Lancker ».

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : N'Kolo - Klm. 194 (Congo Belge).

Siège administratif : 27, rue du Berger, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 45.756.

Autorisée par arrêté royal en date du 19 novembre 1927.

Constituée le 10 octobre 1927, suivant acte publié aux annexes du *Moniteur Belge* du 5-6 décembre 1927, acte n° 14.273, et aux annexes du *Bulletin Officiel du Congo Belge*, du 15 décembre 1927.

Modifications aux statuts, le 15 avril 1930, parues aux annexes du *Moniteur Belge* du 15 mai 1930, acte n° 7954, et aux annexes du *Bulletin Officiel du Congo Belge* du 15 juin 1930, et autorisées par arrêté royal en date du 21 mai 1930.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 1942.

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE.

1°) L'assemblée, à l'unanimité, approuve la déclaration du Conseil d'Administration, exposant que les éléments nécessaires à l'établissement du Bilan et du Compte de « Profits et Pertes » au 31 décembre 1941, ne se trouvent pas actuellement, par suite de circonstances de force majeure, en la possession du Conseil.

2°) L'assemblée décide qu'il sera sursis à l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes et donne mandat au Conseil d'Administration de convoquer une nouvelle assemblée générale ordinaire des actionnaires à une date à fixer par le Conseil lorsque ces bilan et compte de profits et pertes auront pu être dressés.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

3°) Le rapport du Collège des Commissaires est approuvé.

4°) L'assemblée réélit Messieurs Léon Bureau et Pierre Le Bœuf, en qualité d'Administrateurs; leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 1948.

5°) L'assemblée générale acte la démission d'Administrateur de Monsieur Charles Delbeke et, à l'unanimité, décide de ne pas pourvoir momentanément à son remplacement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Gaston Vandermeeren, avocat à la Cour d'Appel, n° 76, rue Bosquet, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. Jules Van Lancker, administrateur de sociétés, à Léopoldville, Congo Belge.

Administrateurs :

M. Georges Geerts, ingénieur civil des mines, Université de Bruxelles, n° 63, avenue Edmond Mesens, Etterbeek-Bruxelles.

M. Léon Bureau, Vice-Gouverneur Général honoraire du Congo, «La Brousse», à Ottignies.

M. Pierre Le Bœuf, administrateur de sociétés, n° 284, rue Vanderkindere, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Théophile Allard, administrateur de sociétés, 37, rue Blanche, Bruxelles.

M. Hubert du Bois d'Aische, propriétaire, 152, avenue Margrave, Anvers.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 30 juin 1942.

COMPAGNIE JULES VAN LANCKER,

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Un Administrateur,

(s.) G. GEERTS.

Le Président,

(s.) G. VANDERMEEREN.

Compagnie Immobilière du Congo.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville.

Siège administratif : Bruxelles, 13, rue de Bréderode.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 4451.

Constituée par acte publié au Moniteur Belge du 22 avril 1928 (acte n° 5114) et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1928.

Approuvée par arrêté royal du 29 mai 1928.

1°) *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1^{er} juin 1942.*

L'assemblée constate à l'unanimité l'impossibilité de dresser actuellement le bilan de l'exercice 1941. Elle sera convoquée à nouveau dès qu'il aura pu être établi.

A l'unanimité, l'assemblée réélit MM. Gaston Périer et Egide Devroey, en qualité d'administrateurs et M. Ferdinand Verbeeck, en qualité de commissaire jusqu'à l'assemblée générale de 1948.

2°) *Conseil d'Administration.*

M. Albert Marchal, conseiller à la Société Générale de Belgique, 44, avenue du Vert-Chasseur, Uccle, *Président du Conseil*;

M. Gaston Périer, Président de la Compagnie des Produits et des Frigorifères du Congo, 579, avenue Louise, Bruxelles, *Vice-Président du Conseil*;

M. Georges Gaillard, ingénieur, 18, avenue Emile De Mot, Bruxelles, *Administrateur-Délégué*;

M. Jules Baillieux, Directeur du Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 122, rue Franklin, Bruxelles;

M. Walter Bridoux, officier retraité, 44, avenue de l'Arbalète, Boitsfort;

M. Robert Cambier, ingénieur civil, 20, rue de Comines, Bruxelles;

M. Fernand Dellicour, professeur d'Université, 211, avenue Molière, Forest;

M. Egide Devroey, ingénieur, 62, avenue du Castel, Woluwe-Saint-Lambert;

M. Fernand Nisot, administrateur-délégué de la Société des Ciments du Congo, 14, rue d'Edimbourg, Ixelles;

M. Robert Thys, ingénieur, 33, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

3°) *Collège des Commissaires.*

M. Henry Desmet, expert-comptable, 24, avenue Clémentine, Forest;

M. le Baron Charles de T'Serclaes de Wommersom, administrateur de sociétés, 136, rue de la Pompe, Paris, France;

M. Ferdinand Verbeeck, propriétaire, 115, boulevard Saint-Michel, Etterbeek.

Bruxelles, le 2 juin 1942.

Certifié conforme :

Le Président,

(s.) A. MARCHAL.

Compagnie Immobilière du Nord du Kivu « Cimnoki ».

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Goma (Congo Belge).

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 54.518.

Constituée par acte passé par devant Maître Edouard Van Halteren, notaire, à Bruxelles, le 24 juillet 1931, et autorisée par arrêté royal du 28 septembre 1931

(Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1931, annexe p. 719).

Statuts modifiés suivant acte passé devant Maître Léon Coenen, notaire, à Bruxelles, le 3 décembre 1935; modifications autorisées par arrêté royal du 20 juin 1936 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1936).

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 1942.

A l'unanimité l'assemblée :

1^o) Prend acte de l'exposé des raisons pour lesquelles les bilans et les comptes de Pertes et Profits pour les exercices 1940 et 1941 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais fixés par les statuts;

2^o) Approuve la convocation d'une nouvelle assemblée dès que les circonstances le permettront, pour l'examen et l'approbation des bilans et des comptes de Pertes et Profits des deux exercices 1940 et 1941 et pour se prononcer sur la décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires pour leur gestion pendant les exercices 1940 et 1941;

3^o) Renouvelle pour un terme de six ans, le mandat de Messieurs le Baron Edouard Empain et Georges Mullet, Administrateurs; et pour un terme de 3 ans, le mandat de Monsieur Omer Fosset, Commissaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le Baron Empain, Jean, propriétaire, 33, rue du Congrès, Bruxelles, *Président*.

M. le Comte Georges d'Ursel, propriétaire, 70, rue Middelbourg, Boitsfort, *Administrateur-Directeur*.

M. Maurice-Jules Anspach, docteur en droit, à Lives.

M. le Baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, 34, avenue des Klauwaerts, Ixelles-Bruxelles.

M. le Baron Edouard Empain, 1, rue Zinner, Bruxelles.

M. Léon Helbig de Balzac, président du Comité National du Kivu, 50, boulevard St-Michel, Etterbeek-Bruxelles.

M. le Lieutenant-Général e. r. Baron de Renette de Villers Perwin, 60, rue Belliard, Bruxelles.

M. Georges Mullet, ingénieur civil, 14, boulevard Suchet, Paris (16^e).

M. Emmanuel Vaes, ingénieur civil des mines, 96, rue Baron Castro, Etterbeek-Bruxelles.

M. Henr Velge, docteur en droit, 47, boulevard St-Michel, Etterbeek-Bruxelles.

M. Gustave Verniory, ingénieur civil (U. Br.), 72, rue Josaphat, Schaerbeek-Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Oscar Defawe, propriétaire, 18, avenue des Arts, St-Josse-ten-Noode-Bruxelles.

M. Omer Fosset, propriétaire, 121, rue Emile Banning, Ixelles-Bruxelles.

M. Charles Pequet, directeur de Banque, 53, rue Père de Deken, Etterbeek-Bruxelles.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 17 juin 1942.

Deux Administrateurs,

(s.) Cte G. D'URSEL.

(s.) Baron J. EMPAIN.

Compagnie Commerciale et Agricole d'Alimentation du Bas-Congo (A. B. C.).

Société Anonyme.

A Bruxelles, 20, rue de Namur.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 4477.

Constituée par acte passé devant M^c Auguste Scheyven, notaire, à Bruxelles, le 1^{er} août 1910 et publié à l'annexe au Moniteur Belge du 20/21 août 1910, sous le n° 5.108 ainsi qu'au Bulletin Officiel du Congo Belge, n° 16, de 1910.

Actes modificatifs passés devant le même notaire, le 21 février 1921, devant M^c Victor Scheyven, notaire, à Bruxelles, le 3 mai 1924, devant le même notaire, le 11 juillet 1927, devant M^c Hubert Scheyven, notaire, à Bruxelles, le 19 décembre 1933 et publiés respectivement aux annexes au Moniteur Belge des 17 mars 1921 (n° 2.415), du 25 mai 1924 (n° 6.923), 24 juillet 1927 (n° 9.787) et 8/9 janvier 1934 (n° 286).

RESOLUTIONS.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 29 juin 1942.*

L'assemblée générale, à l'unanimité :

1^o) Constate l'impossibilité pour le conseil d'administration de présenter les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1941; elle dispense le conseil d'administration de lui soumettre le bilan de l'exercice 1941 aussi longtemps que la situation actuelle subsistera et lui donne mandat de convoquer une nouvelle assemblée générale dès que les circonstances permettront d'établir les bilan et compte de profits et pertes de cet exercice dans les formes et sous les garanties prévues par la loi et les statuts sociaux;

2^o) Réélit en qualité de commissaire, M. Armand Goffin, jusqu'à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 1948.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Albert Marchal, Conseiller de la Société Générale de Belgique, 44, avenue du Vert-Chasseur, Uccle, *Président.*

M. Auguste Gérard, docteur en droit, 6, avenue de la Jonction, Saint-Giljes lez-Bruxelles, *Administrateur-Délégué*.

M. André De Cock, industriel, « Les Lautiers », Meirebeke.

M. Léon Lippens, docteur en droit, « Den Hil », avenue du Bois, Le Zoute.

M. Pierre Orts, docteur en droit, 214, avenue Louise, Bruxelles.

M. Robert Thys, ingénieur A.I.M. A.I.Lg., 33, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Georges Touchard, avocat à la Cour d'Appel, 44, rue Saint-Bernard, Saint-Gilles lez-Bruxelles.

M. Armand Goffin, avocat à la Cour d'Appel, 14, avenue de la Couronne, Ixelles.

M. Gaston Lelièvre, chef-comptable, 119, avenue Molière, Forest.

Bruxelles, le 2 juillet 1942.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs :

(s.) A. MARCHAL.

(s.) R. THYS.

Compagnie Commerciale Industrielle et Minière (C. I. M.).

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social à Goma (Congo Belge).

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, à Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 4497.

Constituée suivant acte passé devant M^e Victor Scheyven, notaire, à Bruxelles, le 31 décembre 1927, et autorisée par arrêté royal du 1^{er} février 1928 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1928).

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Hubert Scheyven, notaire, à Bruxelles, le 16 octobre 1929; modifications autorisées par arrêté royal du 16 novembre 1929 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1929).

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Edouard Van Halteren, notaire, à Bruxelles, le 6 octobre 1931; modifications autorisées par arrêté royal du 16 novembre 1931 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1931).

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Léon Coenen, notaire, à Bruxelles, le 3 décembre 1935; modifications autorisées par arrêté royal du 23 janvier 1936 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1936).

BILAN AU 31 DECEMBRE 1941.

ACTIF.

Immobilisé :

Concession, déduction faite des amortissements antérieurs	Fr.	1,—	
Mobilier, déduction faite des amortissements antérieurs	21.566,70		
Amortissement de l'exercice	6.341,50		
	Fr.	15.225,20	Fr. 15.226,20

Réalisable :

Actionnaires	Fr.	12.000.000,—	
Portefeuille, déduction faite des amortissements antérieurs	Fr.	22.341.571,89	
Débiteurs divers	Fr.	255.279,15	
			Fr. 34.596.851,04

Disponible :

Banques et Caisse	Fr.	215.296,95	
Comptes Débiteurs	Fr.	411.571,58	
Versements restant à effectuer sur titres	Fr.	12.095.747,50	

Compte d'ordre :

Cautionnements des Administrateurs et des Commissaires	Fr.	510.000,—	
			Fr. 47.844.693,27

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital	Fr.	35.000.000,—	
représenté par :			
70.000 actions de 500 francs;			
2.500 parts de fondateur sans désignation de valeur.			
Réserve statutaire	Fr.	48.993,75	
			Fr. 35.048.993,75

Dettes sans garanties réelles :

Créditeurs divers	Fr.	11.647,85	
Dividende Exercices 1938 et 1940	Fr.	23.943,95	
			Fr. 35.591,80
Comptes Créditeurs	Fr.	24.920,96	

Versements restant à effectuer sur titres Fr. 12.095.747,50

Compte d'ordre :

Cautionnements des Administrateurs et des Commissaires . Fr. 510.000,—

Profits et Pertes :

Solde à nouveau	Fr.	51.143,86	
Bénéfice de l'exercice	Fr.	78.295,40	
			Fr. 129.439,26
			<u>Fr. 47.844.693,27</u>

COMPTES DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 1941.

DEBIT.

Frais généraux d'Administration	Fr.	232.467,80
Amortissement sur mobilier	Fr.	6.341,50
Solde en bénéfice	Fr.	129.439,26
		<u>Fr. 368.248,56</u>

CREDIT.

Solde à nouveau	Fr.	51.143,86
Revenu du portefeuille, intérêts et redevances	Fr.	317.104,70
		<u>Fr. 368.248,56</u>
Capital social	Fr.	35.000.000,—
Montant versé	Fr.	23.000.000,—
		<u>Fr. 12.000.000,—</u>
dont détail suit :		
Compagnie Auxiliaire Industrielle et Financière des Grands Lacs Africains (Auxilacs), société anonyme belge, ayant son siège, 33, rue du Congrès, Bruxelles	Fr.	6.318.000,—
Compagnies Réunies d'Electricité et de Transports (Electrorail), société anonyme belge, ayant son siège 33, rue du Congrès, Bruxelles	Fr.	4.685.100,—
The African Enterprise and Development Company, société anonyme égyptienne, ayant son siège, boulevard Abbas, à Héliopolis	Fr.	125.100,—
Société Parisienne pour l'Industrie des Tramways Electriques, société anonyme française, ayant son siège, 75, boulevard Hausmann, à Paris	Fr.	871.800,—

REPARTITION DU SOLDE BENEFICIAIRE.

Réserve légale : 5 p. c. de fr. 78.295,40 Fr. 3.914,77

Solde à reporter	Fr.	125.524,49
	Fr.	<u>129.439,26</u>

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le Baron Empain, Jean, propriétaire, 33, rue du Congrès, à Bruxelles, *Président*.

M. le Comte Georges d'Ursel, propriétaire, 70, rue Middelbourg, à Boitsfort, *Administrateur-Directeur*.

M. le Baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, 34, avenue des Klauwaerts, Ixelles-Bruxelles.

M. Edouard du Roy de Blicquy, docteur en droit, 15, avenue de l'Yser, Bruxelles.

M. le Baron Edouard Empain, propriétaire, 1, rue Zinner, Bruxelles.

M. le Chevalier Michel-Ernest Lallemand, propriétaire, 92, avenue de Cortenberg, Bruxelles.

M. Georges Mullet, ingénieur civil, 14, boulevard Suchet, Paris (16^e).

M. Marcel Muuls, docteur en droit, 71, rue Belliard, Bruxelles.

M. Henri Velge, docteur en droit, 47, boulevard St-Michel, Etterbeek-Bruxelles.

M. Gustave Verniory, ingénieur civil (U. Br.), 72, rue Josaphat, Schaerbeek-Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Aristide Doret, propriétaire, 4, avenue des Abeilles, Bruxelles.

M. Charles Pequet, directeur de banque, 53, rue Père de Deken, Etterbeek-Bruxelles.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 1942.

A l'unanimité, l'assemblée réélit :
En qualité d'Administrateurs, Messieurs le Baron Empain et Henri Velge;
En qualité de Commissaire, Monsieur Aristide Doret.

Bruxelles, le 18 juin 1942.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs :

(s.) G. VERNIORY.

(s.) Cte G. D'URSEL.

Compagnie Minière du Congo Occidental « Cominoc ».

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 94157.

Siège social : Boma (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 42, rue Royale.

Société constituée par acte passé devant Maître Hubert Scheyven, notaire, à Bruxelles, le quatorze juillet mil neuf cent trente-sept, autorisée par arrêté royal du vingt et un septembre mil neuf cent trente-sept (annexes au Bulletin Officiel du Congo Bége du quinze octobre mil neuf cent trente-sept, annexes au Moniteur Belge du vingt et un octobre mil neuf cent trente-sept, acte n° 14285).

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
du trente juin mil neuf cent quarante-deux.*

PREMIERE RESOLUTION.

« L'assemblée approuve la déclaration du Conseil d'Administration exposant les
» raisons pour lesquelles il se trouve dans l'impossibilité de se conformer aux pres-
» criptions statutaires concernant la clôture annuelle des écritures, l'établissement
» de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes et propose à l'assem-
» blée générale de donner mandat au Conseil d'Administration de convoquer une
» assemblée générale des actionnaires lorsqu'il pourra lui soumettre le bilan et le
» compte de profits et pertes.

» Cette résolution est votée à l'unanimité. »

... ..

TROISIEME RESOLUTION.

« L'assemblée réélit Monsieur Fernand Nisot, en qualité d'administrateur. Son
» mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 1948.

» L'assemblée nomme Monsieur Léopold Hoogvelst, pour achever le mandat de
» Monsieur Hippolyte de Mathelin de Papigny, administrateur décédé, et Mon-
» sieur Fernand Kuhnemant, pour achever celui de Monsieur Fernand Muller,
» commissaire décédé.

» Le mandat de Monsieur Léopold Hoogvelst prendra fin immédiatement après
» l'assemblée générale de 1946; celui de Monsieur Fernand Kuhnemant après l'as-
» semblée générale de 1945.

» Cette résolution est votée à l'unanimité. »

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. Georges Lescornez, administrateur de sociétés, 342, boulevard Lambermont, Schaerbeek-Bruxelles.

Administrateurs :

M. Marcel Jacques, administrateur de sociétés, 33, boulevard Général Wahis, Schaerbeek-Bruxelles.

M. Prosper Lancsweert, ingénieur civil des mines, 34, avenue du Val d'Or, Woluwe-St-Pierre, Bruxelles,

M. Pierre Le Bœuf, administrateur de sociétés, 284, rue Vanderkindere, Uccle-Bruxelles.

M. Fernand Nisot, ingénieur A.I.A., 15, rue d'Edimbourg, Ixelles-Bruxelles.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. René Frère, docteur en droit, 156, avenue de Tervueren, Woluwe-St-Pierre-Bruxelles.

M. Jean Meily, exert-comptable, 11, avenue Jules Malou, Etterbeek-Bruxelles.

DELEGUE DE LA COLONIE.

M. Eugène Deridder, directeur au Ministère des Colonies, 12, rue du Grand Cerf, Bruxelles.

Pour copie certifiée conforme :

Bruxelles, le 2 juillet 1942.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) G. LESCORNEZ.

Le Président du Conseil,

(s.) A. CAYEN.

Compagnie Pastorale du Lomami.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Autorisée par arrêté royal du 17 octobre 1928.

Siège social : parcelle 134, avenue de l'Etoile, Elisabethville (Congo Belge).

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 47231.

PUBLICATIONS LEGALES.

	Dates des actes	Autorisation par arrêté royal	Publication aux Bull. Off. du Congo Belge	annexes du Moniteur Belge
<i>Constitution :</i>				
devant M ^e Marcel Guffens, notaire à Elisabethville.	7-6-1928 et 12-9-1928	17-10-1928	15-11-1928 pages 1742 et suivantes	23-8-1930 N ^{os} 13 171 et 13.172
<i>Modification :</i>				
devant M ^e Maurice Rosmont, notaire à Elisabethville.	15-5-1930	22-7-1930	15-8-1930 pages 671 et suivantes	23-8-1930 N ^o 13.173
<i>Modification :</i>				
devant M ^e Louis Duwelz notaire à St. Gilles-Bruxelles.	2-8-1934	25-9-1934	15-10-1934 pages 632 et suivantes	17-10-1934 N ^o 13.100
<i>Modification :</i>				
devant M ^e Pierre Groensteen, notaire à Bruxelles, substituant M ^e Hubert Scheyven.	5-6-1939	22-6-1939	15-7-1939 page 646 et suivantes	15-7-1939 N ^o 10.988

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 1^{er} juin 1942.*

Ajournement des rapports du conseil d'administration et des commissaires, des bilans et comptes de profits et pertes afférents aux exercices 1940 et 1941 et de l'examen de la gestion des administrateurs et commissaires jusqu'à ce que l'arrivée des pièces d'Afrique ait permis d'établir les rapports et les comptes.

L'assemblée marque son accord.

Nominations statutaires.

L'assemblée, à l'unanimité, renouvelle pour un terme de six ans le mandat, expirant aujourd'hui, de Messieurs Edgard Larielle et Léopold Frateur, administrateurs, et de Monsieur Jean Vermeersch, commissaire.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Edgard Larielle, ingénieur, 52, avenue Emile Duray, Ixelles-Bruxelles, *Président*.

M. Victor Jacobs, docteur en droit, 106, avenue Marquis de Villalobar, Woluwe-St-Pierre, *Administrateur-délégué*.

M. François-Xavier Carlier, docteur en médecine vétérinaire, Ormeignies-lez-Ath, *Administrateur-directeur*.

M. Léopold Frateur, professeur, « Berghoven », Becquevoort, *Administrateur*.

M. Henri Fays, inspecteur général honoraire au Ministère des Colonies, 39, rue Ducale, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Joseph De Haes, administrateur de sociétés, 10, avenue des Marronniers, Anvers, *Administrateur*.

M. René De Haes, négociant, 31, rue du Comte d'Egmont, Anvers, *Administrateur*.

M. Emile Leynen, docteur en médecine vétérinaire, 22, avenue de la Ramée, Uccle, *Administrateur*.

M. Gilbert Mullie, docteur en médecine vétérinaire, 58, boulevard Brand Whitlock, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Joseph Tasch, commerçant, 29, avenue de l'Etoile, Elisabethville, Congo Belge, *Administrateur*.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. le Vicomte Roger Le Sergeant d'Hendecourt, administrateur de sociétés, 419, avenue Louise, Bruxelles.

M. Jean Meily, inspecteur de comptabilités, 11, avenue Jules Malou, Etterbeek.

M. Optat Paté, ingénieur, 102, avenue Louis Lepoutre, Uccle.

M. Jean Vermeersch, industriel, 177, rue de la Loi, Bruxelles.

Pour extrait certifié conforme :

Le Président,

(s.) LARIELLE.

« Congomane ».

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville, Congo Belge.

Siège administratif : 21, Grand'Place, Anvers.

Registre du Commerce n° 1080 d'Anvers.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 1942.

RESOLUTIONS.

L'assemblée ayant eu lieu le 2 juin 1942, M. le Président expose que les pièces

comptables d'Afrique n'étant pas parvenues depuis mai 1940, il lui a été impossible de présenter les bilans et comptes de Pertes et Profits des exercices clôturés les 31 décembre 1940 et 1941.

L'assemblée confirme dans leurs fonctions M. Georges Gracis, administrateur et M. Marcel Coenen, commissaire, dont les mandats avaient pris fin en 1941, et renouvelle les mandats de M. Fl. Markey, administrateur et de M. M. Coenen, commissaire, qui sont sortants cette année.

L'assemblée approuve ces nominations à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Ed. Halleux, administrateur de sociétés, 115, avenue Albert Giraud, Bruxelles, *Président*.

M. Geo. Gracis, administrateur de sociétés, Matadi-Congo, *Administrateur-délégué*.

M. Fl. Markey, négociant, 34, rue Verdussen, Anvers, *Administrateur*.
Commissaire : M. M. Coenen, négociant, 17, rue Geulinckx, Anvers.

Le Président,

(s.) E. HALLEUX.

Société des Etablissements Egger Frères « Palmegger ».

(Société Congolaise à responsabilité limitée)

Siège social : Lukula, Mayumbe, Congo Belge.

Siège administratif : 20, Dieweg, Uccle-Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 9155.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 MAI 1942.

Monsieur le Président expose les raisons ayant empêché le Conseil d'Administration de soumettre à l'assemblée les bilans et les comptes de profits et pertes des exercices clôturés les 31 décembre 1940 et 1941.

Les mandats de Monsieur le Comte Gaëtan de Ribaucourt, administrateur et de Madame Rosalie Egger, commissaire, ayant pris fin l'an dernier, l'assemblée les confirme dans leurs fonctions.

En outre, elle réélit Monsieur Jean Egger, en qualité d'administrateur et Madame Rosalie Egger, en qualité de commissaire.

Ces résolutions sont votées à l'unanimité des voix.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Edmond Halleux, ex-agronome du Congo Belge, 115, avenue Albert Giraud, à Bruxelles, *Président*.

M. Jean Egger, 26, Dieweg, à Uccle, *Administrateur-délégué*.

M. Oscar Jomini, ingénieur honoraire du Congo Belge, 75, rue Cervantès, à Forest, *Administrateur*.

M. le Comte Gaëtan de Ribaucourt, administrateur de sociétés, Château d'Heylwegen, Evergem-lez-Gand, *Administrateur*.

COMMISSAIRE.

Madame Rosalie Egger, sans profession, 20, Dieweg, à Uccle.

A Bruxelles, ce 13 mai 1942.

Un Administrateur,

(s.) E. HALLEUX.

L'Administrateur-délégué,

(s.) Jean EGGER.

Exploitation Forestière au Kasai.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société « Exploitation Forestière au Kasai », tenue le 30 juin 1942.

... ..
Par vote spécial, l'assemblée donne à Messieurs les Administrateurs décharge du chef du défaut de présentation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes de l'exercice 1941.

L'assemblée réélit en qualité d'Administrateur de la société : MM. Odon Jadot et Alphonse Engels. Leur mandat expirera après l'assemblée générale ordinaire de 1947.

Elle réélit en qualité de Commissaire, Monsieur Jean Koeckx. Son mandat expirera après l'assemblée générale ordinaire de 1946.

... ..
Bruxelles, le 1^{er} juillet 1942.

Pour copie conforme :

Un Administrateur,
(s.) Paul SOREL.

Un Administrateur-Délégué,
(s.) M. VAN MULDER.

Huileries et Plantations du Kwango.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège administratif : 39, Longue rue de l'Hôpital, Anvers.

Siège social : Fumu-Putu (District du Kwango), Congo Belge.

Registre du Commerce d'Anvers : n° 21.744.

Constituée par acte passé le 22 janvier 1931 devant M^e Alfred Vanisterbeek, notaire, à Bruxelles, publié aux annexes du Moniteur Belge du 12 février 1930, n° 1661, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1930; arrêté royal du 17 février 1930. — Modifications aux statuts par acte passé devant M^e Antoine Cels, notaire, à Anvers, le 27 décembre 1935, publiée aux annexes du Moniteur Belge du 15 février 1936, n° 1638, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1936; arrêté royal du 1^{er} février 1936.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1942.

Monsieur le Président expose que, par suite de la guerre, le siège administratif n'a pas reçu de ses exploitations d'Afrique les documents nécessaires à l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice social terminé le 31 décembre 1941.

L'assemblée, à l'unanimité :

— donne mandat au Conseil d'Administration de convoquer une nouvelle assemblée générale des actionnaires lorsque le bilan et le compte de profits et pertes relatifs à l'exercice 1941 auront pu être établis;

— adopte le rapport du Collège des Commissaires;

— prend acte de la démission de M. Charles Delbeke, administrateur, et décide de ne pas pourvoir provisoirement à son remplacement;

— réélit comme administrateurs Messieurs Honoré Loontjens et Marcel Van Biervliet, et comme Commissaire, Monsieur Edgard Vande Moortele, dont le mandats étaient expirés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. Alphonse Engels, vice-gouverneur général honoraire du Congo, avenue du Hoef, 24, Uccle.

Administrateur-délégué :

M. Georges Geerts, ingénieur, avenue Edmond Mesens, 63, Etterbeek.

Administrateurs :

M. Marcel Van Biervliet, industriel, Beverlaai, 14a, Courtrai.

M. René Laurent, ingénieur commercial, rue Robert Mols, 62, Anvers.

M. Honoré Loontjens, directeur de société en Afrique, à Fumu-Putu (Kwango)
Congo Belge.

M. Adhémar Vande Moortele, industriel, à Iseghem.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Théophile Allard, administrateur de sociétés, rue Blanche, 37, Saint-Gilles.

M. Jean Barré, ingénieur, avenue Louise, 279, Ixelles.

M. Henri Van Biervliet, industriel, 48, avenue Michel-Ange, Bruxelles.

M. Edgard Vande Moortele, industriel, à Iseghem.

Extraits certifiés conformes.

HUILERIES ET PLANTATIONS DU KWANGO.

Deux Administrateurs :

(s.) R. LAURENT.

(s.) A. ENGELS.

Les Mines d'Étain de Kindu « Kinétain ».

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 65.750.

Siège social : Kindu-Port Empain (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 42, rue Royale.

Société constituée par acte passé devant Maître Hubert Scheyven, notaire, à Bruxelles, le 25 juillet 1933. Autorisée par arrêté royal du 12 septembre 1933. Statuts modifiés par actes passés devant le même notaire le 16 mars 1937 et le 30 mars 1938, modifications approuvées par arrêtés royaux du 5 mai 1937 et du 11 juin 1938 (annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1933, du 15 mai 1937 et du 15 juillet 1938; annexes au Moniteur Belge du 23 septembre 1933, du 10-11 mai 1937 et du 4-5 juillet 1938).

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
du vingt-cinq mars mil neuf cent quarante-deux.*

.....

« L'assemblée prend acte de la déclaration du Conseil d'administration, recon-
» naît que celui-ci est dans l'impossibilité de se conformer aux prescriptions sta-
» tutaires concernant la clôture annuelle des écritures sociales et lui donne mandat
» de convoquer une nouvelle assemblée des actionnaires quand les circonstances
» lui auront permis d'arrêter le bilan et le compte de profits et pertes du neuvième
» exercice social.

» Cette résolution est votée à l'unanimité. »

« L'assemblée réélit Messieurs Willy Delloye et le baron Empain en qualité d'ad-
» ministrateurs; leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée géné-
» rale annuelle de 1948.

» L'assemblée nomme Monsieur Jacques d'Andrimont pour continuer le man-
» dat de Monsieur Hippolyte de Mathelin de Papigny, administrateur décédé; ce
» mandat prend fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 1946.

» Elle décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Jacques d'Andri-
» mont dans les fonctions de commissaire auxquelles il avait été renommé par
» l'assemblée générale du 29 mars 1939 et fixe provisoirement à deux le nombre
» des commissaires de la société.

» Cette résolution est votée à l'unanimité. »

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Etienne Asselberghs, géologue, demeurant à Louvain, 121, avenue des Alliés,
Administrateur.

M. Henri Barzin, ingénieur, demeurant à Auderghem-Bruxelles, 9, Drève du
Prieuré, *Administrateur.*

M. Alphonse Cayen, officier retraité, demeurant à Bruxelles, 3, avenue Palmerston,
Président du Conseil d'administration.

M. Jacques d'Andrimont, ingénieur, demeurant à Saint-Gilles-Bruxelles, 66,
rue Hôtel des Monnaies, *Administrateur.*

M. Emmanuel de Beer de Laer, docteur en droit, demeurant à Bruxelles, 4, rue
Jules Lejeune, *Administrateur.*

M. Willy Delloye, administrateur de sociétés, demeurant à Ixelles-Bruxelles, 50,
avenue Maurice, *Administrateur.*

M. Hector de Rauw, ingénieur civil des mines, géologue, demeurant à Eghezée,
Administrateur.

M. le baron Empain, propriétaire, demeurant à Bruxelles, 33, rue du Congrès,
Administrateur.

M. Louis Frère, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, 154, avenue
de Tervueren, *Administrateur.*

M. Marcel Jacques, administrateur de sociétés, demeurant à Schaerbeek-Bru-
xelles, 33, boulevard Général Wahis, *Administrateur.*

M. Maurice Lefranc, ingénieur, demeurant à Ixelles-Bruxelles, 13, rue du
Bourgmestre, *Administrateur.*

M. Georges Lescornez, propriétaire, demeurant à Schaerbeek-Bruxelles, 342,
boulevard Lambermont, *Administrateur-Délégué.*

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Joseph Clesse, directeur de sociétés, demeurant à Schaerbeek-Bruxelles, 38, rue Geefs.

M. Herman Van Halteren, avocat honoraire, demeurant à Uccle-Bruxelles, 36, avenue Montjoie.

Bruxelles, le 10 avril mil neuf cent quarante-deux.

Pour copie certifiée conforme.

LES MINES D'ETAIN DE KINDU « KINETAIN ».

L'Administrateur-Délégué,

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) G. LESCORNEZ.

(s.) A. CAYEN.

Les Mines d'Or de Kindu « Kinor ».

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 63.759.

Siège social : Kindu-Port Empain (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 42, rue Royale.

Société constituée par acte passé devant Maître Hubert Scheyven, notaire, à Bruxelles, le 29 mars 1933. Autorisée par arrêté royal du 8 mai 1933. Statuts modifiés par acte passé devant le même notaire le 30 mars 1938, modifications approuvées par arrêté royal du 11 juin 1938. (Annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1933 et du 15 juillet 1938; annexes au Moniteur Belge du 2 juin 1933 et du 4-5 juillet 1938).

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
du vingt-cinq mars mil neuf cent quarante-deux.*

.....

« L'assemblée prend acte de la déclaration du Conseil d'administration, reconnaît que celui-ci est dans l'impossibilité de se conformer aux prescriptions statutaires concernant la clôture annuelle des écritures sociales et lui donne mandat de convoquer une nouvelle assemblée des actionnaires quand les circonstances lui auront permis d'arrêter le bilan et le compte de profits et pertes du neuvième exercice social.

» Cette résolution est votée à l'unanimité. »

« L'assemblée réélit Messieurs Alphonse Cayen et le baron Empain, en qualité
» d'administrateurs. Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée
» générale annuelle de 1948.

» L'assemblée nomme Monsieur Jacques d'Andrimont pour continuer le mandat
» de Monsieur Hippolyte de Mathelin de Papigny, administrateur-décédé; ce
» mandat prend fin immédiatement après l'assemblée générale de 1945.

« Elle décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Jacques d'An-
» drimont dans les fonctions de commissaire auxquelles il avait été renommé par
» l'assemblée générale du 26 mars 1941 et fixe provisoirement à deux le nombre
» des commissaires de la société.

» Cette résolution est votée à l'unanimité. »

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Etienne Asselberghs, géologue, demeurant à Louvain, 121, avenue des Alliés,
Administrateur.

M. Alphonse Cayen, officier retraité, demeurant à Bruxelles, 3, avenue Palmer-
ston, *Président du Conseil d'administration.*

M. Jacques d'Andrimont, ingénieur, demeurant à Bruxelles, 66, rue Hôtel des
Monnaies, à Saint-Gilles, *Administrateur.*

M. Willy De'loye, administrateur de sociétés, demeurant à Ixelles-Bruxelles, 50,
avenue Maurice, *Administrateur.*

M. Hector de Rauw, ingénieur civil des mines, géologue, demeurant à Eghezée,
Administrateur.

M. le baron Empain, propriétaire, demeurant à Bruxelles, 33, rue du Congrès,
Administrateur.

M. Léopold Hoogvelst, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, 29,
avenue de Tervueren, *Administrateur.*

M. Marcel Jacques, administrateur de sociétés, demeurant à Schaerbeek-Bru-
xelles, 33, boulevard Général Wahis, *Administrateur.*

M. Maurice Lefranc, ingénieur, demeurant à Ixelles-Bruxelles, 13, rue du
Bourgmestre, *Administrateur.*

M. Georges Lescornez, propriétaire, demeurant à Schaerbeek-Bruxelles, 342,
boulevard Lambert, *Administrateur-délégué.*

M. Georges Rouma, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, 8, ave-
nue de la Brabançonne, *Administrateur.*

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Joseph Clesse, directeur de sociétés, demeurant à Schaerbeek-Bruxelles, rue
Geefs, 38.

M. Joseph Goffin, expert-comptable, 28, rue François De Belder, Woluwe-St-
Lambert.

Bruxelles, le 9 avril mil neuf cent quarante-deux.

Pour copie certifiée conforme.

LES MINES D'OR DE KINDU « KINOR ».

L'Administrateur-Délégué,

(s.) G. LESCORNEZ.

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) A. CAYEN.

Pêcheries de l'Ituri.

(Société congolaise à responsabilité limitée)

Siège social : Kasenyi (Congo Belge).

Siège administratif : 282, rue du Noyer, Bloc II, Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 80.557.

Constituée par acte passé devant M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 3 juin 1935 et autorisée par arrêté royal du 17 juillet 1935 (annexe au B. O. C. B. du 15 août 1935).

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 2 mai 1942.*

A l'unanimité l'assemblée :

1°) prend acte de l'exposé des raisons pour lesquelles les bilans et les comptes de Profits et Pertes pour les exercices 1940 et 1941 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais fixés par les statuts;

2°) approuve la convocation d'une nouvelle assemblée dès que les circonstances le permettront, pour l'examen et l'approbation des bilans et des comptes de Profits et Pertes des deux exercices 1940 et 1941 et pour se prononcer sur la décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire pour leur gestion pendant les exercices 1940 et 1941;

3°) renouvelle pour un terme d'un an, le mandat de Monsieur Albert De Këlver, Commissaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le Baron Charles de l'Epine, administrateur de société, Goma (Congo Belge),
Administrateur-Délégué, Président;

Madame Veuve Paul Janssens, administrateur de société, 282, rue du Noyer,
Bruxelles IV, *Administrateur-Directeur, Vice-Président.*

M. le Baron Gaëtan de l'Épine, administrateur de société, 15, rue Philippe de Champagne, Bruxelles.

M. le Comte René de Liedekerke, administrateur de société, château de Duras, par St. Trond.

M. Eugène de Bel, dentiste, rue Louvrex, 21, à Liège.

LE COMMISSAIRE.

M. Albert De Kever, employé de banque, 42, rue du 11 novembre, Etterbeek-Bruxelles.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 6 mai 1942.

Deux Administrateurs,

(s.) Baron G. DE L'ÉPINE.

(s.) Em. DE BEL, veuve P. JANSSENS.

Plantations de Thé au Kivu « Theki ».

(Société Congolaise à responsabilité limitée)

Siège social : Kakondo (Kivu, Congo Belge).

Siège administratif : 148, rue Royale, Bruxelles.

Statuts approuvés par arrêté royal du 16 février 1937; publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, numéro du 15 mars 1937; et aux annexes du Moniteur Belge du 8-9 mars 1937, n° 2113.

Statuts modifiés par actes passés devant M^e Paul Ectors, notaire, à Bruxelles : le 4 février 1938; approuvé par arrêté royal du 17 mars 1938; publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, numéro du 15 avril 1938; et aux annexes du Moniteur Belge du 9 avril 1938, n° 4321;

le 26 juillet 1939; approuvé par arrêté royal du 14 septembre 1939; publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, numéro du 15 octobre 1939; et aux annexes du Moniteur Belge du 29 septembre 1939, n° 13.108.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1942.

M. le Président, au nom du Conseil d'Administration, expose que, par suite de l'interruption de la liaison postale avec la Colonie, les documents comptables des mois d'avril 1940 à décembre 1941, de même que les inventaires de fin d'exercice, ne sont pas parvenus au siège administratif; que, de ce fait, le Conseil s'est trouvé dans l'impossibilité de dresser un inventaire complet des valeurs mobilières et

immobilières et des dettes actives et passives de la société, accompagné d'un relevé de ses engagements ou d'évaluer l'actif et le passif de la société, et de procéder aux amortissements qu'il pourrait juger nécessaires ou utiles, ainsi que le prescrit l'article 35 des statuts; que, dans ces conditions, le Conseil d'Administration n'a pu établir ni le bilan, ni le compte de profits et pertes au 31 décembre 1941.

En conséquence de ce qui précède, M. le Président prie l'assemblée de donner pouvoirs au Conseil d'Administration pour convoquer une assemblée générale lorsqu'il aura été possible de clôturer les écritures de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1941.

L'assemblée, sans discussion, prend acte de cette déclaration et, à l'unanimité, donne pouvoirs au Conseil d'Administration pour convoquer une assemblée générale lorsqu'il aura été possible d'établir le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1941.

Elle donne aux administrateurs et commissaires décharge de leur gestion.

Elle réélit MM. Emile Lejeune-Vincent, Jean Ectors, Marcel Dupret, René Brasseur, Gaston de Decker, Cte Georges d'Ursel, Louis Orts, Léon Lippens et Joseph Sellekaers, administrateurs, et MM. Louis de Lannoy, W.-H. Scott, Ernest Tydgat et Philippe Lippens, commissaires.

Bruxelles, le 16 juin 1942.

Pour copie conforme,

« THEKI ».

Société congolaise à responsabilité limitée.

L'Administrateur-délégué,

(s.) M. DUPRET.

Société Africaine de Construction.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Constituée par acte authentique du 8 août 1923, reçu par M^e Victor Scheyven, notaire, à Bruxelles.

Autorisée par arrêté royal du 30 août 1923, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge, le 15 septembre 1923.

Modifications aux statuts : par décision des assemblées générales extraordinaires des actionnaires du 19 janvier 1926 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1926), du 12 mai 1934 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1934) et du 19 juin 1939 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 septembre 1939).

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 33, rue de l'Industrie.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 905.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1941.

ACTIF.

Réalisable :

Actionnaires	Fr. 5.250.000,—
Portefeuille, banquiers et dépôts à disposition	Fr. 17.695.943,06
Etudes	pour mémoire.

Compte d'ordre :

Dépôts et cautionnements	Fr. 340.000,—
	<u>Fr. 23.285.943,06</u>

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital	Fr. 14.000.000,—
Réserve statutaire	Fr. 1.400.000,—
	<u>Fr. 15.400.000,—</u>

Dettes sans garanties réelles :

Versements à effectuer sur titres du Por- tefeuille	Fr. 23.750,—
Créditeurs divers	Fr. 7.053,20
	<u>Fr. 30.803,20</u>

<i>Provisions pour éventualités diverses</i>	Fr. 6.500.000,—
--	-----------------

Compte d'ordre :

Déposants de cautionnements statutaires	Fr. 340.000,—
---	---------------

Profits et Pertes :

Solde	Fr. 1.015.139,86
	<u>Fr. 23.285.943,06</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DEBIT.

Frais généraux et divers	Fr. 157.783,40
Solde	Fr. 1.015.139,86
	<u>Fr. 1.172.923,26</u>

CREDIT.

Solde reporté	Fr.	320.698,81
Intérêts et divers	Fr.	852.224,45
	Fr.	<u>1.172.923,26</u>

REPARTITION DES BENEFICES

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 1942.

Dividende de 6 % aux actionnaires	Fr.	525.000,—
Tantièmes au Conseil d'Administration et au Collège des Com- missaires	Fr.	58.333,33
A reporter	Fr.	431.806,53
	Fr.	<u>1.015.139,86</u>

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Albéric May, ingénieur C.C., 60, avenue Hamoir, Uccle, *Président et Admi-
nistrateur-Délégué.*

M. Gaston Périer, avocat honoraire, 579, avenue Louise, Bruxelles, *Vice-Prési-
dent*

M. Léonce Depoorter, ingénieur C.C., 23, avenue de l'Echevinage, Uccle.

M. Ernest Dierkens, ingénieur C.C., 8, avenue des Nations, Bruxelles.

M. Paul Gillet, ingénieur C. Mi. et E., 45, rue Edmond Picard, Ixelles.

M. Christian Janssens, ingénieur C. Mi., 24, avenue des Muguets, Tervueren.

M. Albert Marchal, ingénieur E., 44, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

M. Franz Timmermans, ingénieur C. Mi., 182, rue Franz Merjay, Ixelles-Bru-
xelles.

COMMISSAIRES.

Le Comte Henri d'Hanins de Moerkerke, propriétaire, Houtain-le-Val.

M. Léon Raquez, avocat, 149, avenue du Longchamp, Uccle.

M. Raymond Saliès, expert-comptable, 29, rue de Gerlache, Etterbeek.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 1942.

Extrait du procès-verbal.

« M. Christian Janssens, ingénieur civil des mines, domicilié à Tervueren, ave-
nue des Muguets, 24, est réélu administrateur; son mandat expirera à l'assemblée
générale annuelle de 1948.

» M. Franz Timmermans, ingénieur civil des mines, domicilié à Ixelles, rue Franz Merjay, 182, est réélu administrateur; son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle de 1948. »

... ..

Pour copie conforme.

Un Administrateur,

(s.) L. DEPOORTER.

Le Président,

(s.) A. MAY.

Société anonyme des Pétroles au Congo, à Bruxelles.

Rue de Bréderode, 13.

Registre du commerce de Bruxelles, n° 48194.

Constitution : 30 décembre 1910, acte publié aux annexes au Moniteur Belge des 21 et 27 janvier 1911, n^{os} 372 et 500bis. Augmentations du capital et modifications aux statuts; actes des 14 avril 1924, 11 janvier 1928 et 16 octobre 1936, publiés aux annexes au Moniteur Belge des 8 mai 1924, 1^{er} février 1928 et 6 novembre 1936, n^{os} 5828, 1231 et 15344. Prorogation de la durée de la société et modifications aux statuts : acte du 10 juin 1938, publié à l'annexe au Moniteur Belge du 3 juillet 1938, n^o 10715.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 1942.

L'assemblée générale, à l'unanimité :

1^o Constate l'impossibilité pour le conseil d'administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1941. Elle dispense le conseil d'administration de lui soumettre le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1941 aussi longtemps que la situation actuelle subsistera et lui donne mandat de convoquer une nouvelle assemblée générale dès que les circonstances permettront d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de cet exercice, dans les formes et sous les garanties prévues par la loi et les statuts sociaux.

2^o Réélit en qualité d'administrateurs MM. Arthur Bolle et Georges Geerts et en qualité de commissaire M. Auguste Weyns.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. Gaston Périer, conseiller de la Société Générale de Belgique, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Vice-Président :

M. Laurent Meeus, administrateur-dégué de la Compagnie financière belge des Pétroles (Pétrofina), 263, avenue de Tervueren, Woluwe-Saint-Pierre.

Administrateur-délégué :

M. Georges Godeau, directeur général de la Compagnie financière belge des Pétroles (Pétrofina), 220a, avenue du Longchamp, Uccle.

Administrateurs :

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles.

M. Arthur Bolle, administrateur de la Compagnie Industrielle et de Transports au Stanley-Pool (Citas), 114, avenue du Longchamp, Uccle.

M. Ferdinand Carlier, administrateur-délégué de la Compagnie financière belge des Pétroles (Pétrofina), 37, avenue des Ajoncs, Woluwe-Saint-Pierre.

M. Alfred Cousin, industriel, 24, avenue Brugmann, Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

M. Georges Geerts, administrateur-délégué de la Compagnie du Congo Belge, 63, avenue Edmond Mesens, Etterbeek.

M. Jules Moreau, directeur général de la Compagnie financière belge des Pétroles (Pétrofina), 375, avenue Louise, Bruxelles.

M. Robert Thys, ingénieur A.I.M., A.I.Lg., 33, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Julien Baillon, avocat près la Cour d'appel, 40, rue Saint-Bernard, Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

M. Prosper Beniest, administrateur de sociétés, 42, avenue Van Eyck, Anvers.

M. Gilbert Périer, administrateur de sociétés, 573, avenue Louise, Bruxelles.

M. Robert van den Perre, administrateur de sociétés, 135, avenue du Longchamp, Uccle.

M. Auguste Weyns, commissaire de sociétés, 209, boulevard Lambert, Schaerbeek.

Délégué de la Colonie :

M. Pierre Jentgen, directeur au Ministère des Colonies, 117, avenue Molière, Forest.

Bruxelles, le 15 juin 1942.

Pour copie certifiée conforme :

Deux Administrateurs :

(s.) R. THYS.

(s.) PÉRIER.

Enregistré à Bruxelles (A.A. et A.S.S.P.), le 17 juin 1942, volume 849, folio 52, case 7/9. Un rôle sans renvoi. Reçu 20 francs. Le receveur, (signé) Buchet.

(Déposé au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles, le 18 juin 1942.)

Société Belge de Recherches Minières en Afrique « Remina ».

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social à Léopoldville.

Siège administratif à Bruxelles, 112, rue du Commerce.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 1041.

Constituée par acte du 23 janvier 1926, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1926. Statuts modifiés par décision des assemblées des 18 mai 1926, 22 novembre 1927, 23 février 1928, 28 décembre 1928, 4 octobre 1929, 17 juillet 1931, 17 mars 1936, 26 novembre 1937 et 20 septembre 1938 (B. O. des 15 août 1926, 15 janvier 1928, 15 avril 1928, 15 mars 1929, 15 décembre 1929, 15 octobre 1931, 15 juin 1936, 15 février 1938 et 15 novembre 1938). Statuts coordonnés publiés aux annexes du Moniteur Belge du 2-3 novembre 1938.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 1942.

1. L'assemblée constate qu'il a été impossible au Conseil d'établir les documents sociaux au 31 décembre 1941 et lui donne, de ce chef, décharge expresse et sans réserve.

2. L'assemblée réélit MM. Fernand Delhayé et Herman Teirlinck comme administrateurs, pour un terme de cinq ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Orts, Pierre, docteur en droit, 214, avenue Louise, Bruxelles, *Président*.

M. Depage, Henri, administrateur-directeur général du Crédit Général du Congo, 44, avenue du Parc de Woluwé, Auderghem, *Administrateur-Délégué*.

M. Chaudron, Edouard, industriel, 495, avenue Louise, Bruxelles, *Administrateur*.

M. de Bournonville, Georges, docteur en droit, 30, avenue Jeanne, Ixelles, *Administrateur*.

M. De Kepper, Edouard, administrateur de sociétés, 192, chaussée de Malines, Anvers, *Administrateur*.

M. Delhayé, Fernand, ingénieur des mines et ingénieur géologue (A.I.Ms), 45, rue Henri Waffelaerts, Saint-Gilles, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Hansen, Marcel, ingénieur civil (U.I.Lv.), 18, boulevard Montoyer, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Teirlinck, Herman, administrateur de sociétés, Huis Uwenberg, Beersel, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Fraeys, Robert, Fondé de pouvoirs du Crédit Général du Congo, 2A, rue Frémineur, Watermael, Bruxelles.

M. Tilmant, Désiré, expert-comptable, 16, rue du Cœur, Morlanwelz.

Certifié conforme.

Bruxelles, le 15 juin 1942.

Un Administrateur,

(s.) F. DELHAYE.

Le Président,

(s.) P. ORTS.

Société Coloniale de la Tôle (Socotole).

(Société Congolaise à responsabilité limitée)

à Léopoldville.

Siège administratif : 111, rue du Commerce, Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 49.066.

Constituée par acte du notaire Alphonse Cols, à Anvers, le 15 juillet 1930, approuvée par arrêté royal du 6 septembre 1930, dont l'acte constitutif a été publié à l'annexe au Moniteur Belge du 25 septembre 1930, n° 14042, et à l'annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1930; statuts modifiés suivant acte du notaire Hubert Scheyven, à Bruxelles, le 1 mai 1940, publié à l'annexe au Moniteur Belge du 7 juin 1940, sous le n° 7010.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 1942.

RESOLUTIONS.

L'assemblée générale, à l'unanimité :

1°) Constate l'impossibilité pour le Conseil d'Administration de présenter les Bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1941; elle dispense le Conseil d'Administration de lui soumettre le Bilan de l'exercice 1941 aussi longtemps que la situation actuelle subsistera et lui donne mandat de convoquer une nouvelle assemblée générale dès que les circonstances permettront d'établir les Bilan et Compte de Profits et Pertes de cet exercice dans les formes et sous les garanties prévues par la loi et les statuts sociaux.

2°) Réélit, en qualité d'administrateur, MM. Gaston Périer et Albert Marchal, et en qualité de commissaire, M. Jean Francqui. Les mandats de MM. Gaston Périer et Albert Marchal prendront fin en 1948; celui de M. Jean Francqui en 1946.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Gaston Périer, Conseiller de la Société Générale de Belgique, 579, avenue Louise, Bruxelles, *Président*.

M. Robert Dulait, Administrateur-Délégué de la S. A. Travail Mécanique de la Tôle, 195, avenue du Longchamp, Bruxelles, *Vice-Président*.

M. Georges Lumaye, Directeur de la Société Anonyme des Pétroles au Congo, 153, boulevard Brand Whitlock, Bruxelles, *Administrateur-Délégué*.

M. Jacques Stevens, Administrateur-Directeur de la S. A. Travail Mécanique de la Tôle, 55, avenue Victor Emmanuel III, Uccle, *Administrateur-Délégué*.

M. Georges Godeau, Directeur Général de la Compagnie Financière Belge des Pétroles, 220a, avenue du Longchamp, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Albert Marchal, Conseiller de la Société Générale de Belgique, 46, avenue du Vert-Chasseur, Uccle, *Administrateur*.

M. Willy Marguery, Administrateur de la S. A. Travail Mécanique de la Tôle, c/o Türmasan Ltd., Balat, Istanbul, *Administrateur*.

M. Jules Moreau, Directeur Général de la Compagnie Financière Belge des Pétroles, 375, avenue Louise, Bruxelles, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Joseph Bith, Directeur de société, 21, avenue E. Lacomblé, Etterbeek.

M. Paul Dulait, notaire, 11, rue de la Loi, Bruxelles.

M. Jean Francqui, industriel, 60, avenue Louise, Bruxelles.

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, Bruxelles.

DELEGUE DE LA COLONIE.

M. Hubert Fisson, Directeur Général f.f. au Ministère des Colonies, 10, rue des Morins, Etterbeek.

Bruxelles, le 12 juin 1942.

Pour copie certifiée conforme :

Le Président,

(s.) PÉRIER.

Enregistré à Bruxelles A. A. et A. S. S. P., le quinze juin 1942.

Vol. 849. Fol. 47. Case 2. Un rôle sans renvoi. Reçu : vingt francs. Le Receveur (s.) Buchet.

Société Coloniale de Pharmacie et de Droguerie « Socophar ».

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : à Coquilhatville.

Siège administratif : Ixelles-Bruxelles, 27, rue du Berger.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 270.40.

Constituée par acte passé devant M^e Léon Brunet, notaire, à Bruxelles, le 27 avril 1927, autorisé par arrêté royal du 7 juin 1927, et publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1927.

Statuts modifiés par acte passé devant M^e Brunet, notaire, à Bruxelles, le trente et un août 1927 (arrêté royal du 3 octobre 1927) et publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1927.

Statuts modifiés par acte passé devant M^e Alfred Vanisterbeek, notaire, à Bruxelles, le vingt et un décembre 1937 (arrêté royal du 25 février 1938) et publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1938.

**CONSTATATION DE L'IMPOSSIBILITE D'ETABLIR LE BILAN
AU 31 DECEMBRE 1941.**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
du mercredi 1^{er} juillet 1942.*

1°) L'assemblée, à l'unanimité, constate et acte que les motifs signalés par Monsieur le Président rendent impossible l'établissement du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1941, et empêchent le Conseil d'Administration et le Collège des Commissaires de faire leur rapport sur l'exercice social 1941, tout comme pour l'exercice 1940.

2°) Monsieur Théophile Allard, administrateur, et Monsieur Herman Mettens, commissaire, sont sortants et rééligibles.

L'assemblée réélit Monsieur Théophile Allard en qualité d'administrateur, et Monsieur Herman Mettens, en qualité de commissaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : Monsieur Georges Geerts, ingénieur civil des mines (Université de Bruxelles), 63, avenue Edmond Mesens, Etterbeek-Bruxelles.

Administrateur-Délégué : Monsieur Robert Van der Ghinst, pharmacien, 82, rue Dautzenberg, à Bruxelles.

Administrateurs :

M. Théophile Allard, administrateur de sociétés, 37, rue Blanche, à St-Gilles-Bruxelles.

M. Raoul Dupont, pharmacien, 22, avenue Dailly, à Schaerbeek-Bruxelles.

- M. Joseph Joos, pharmacien, 368, avenue Jules Moretus, à Wilrijck-Anvers.
M. Octave Olemans, pharmacien, rue St-Martin, 8, à Tournai.
M. Alfred Radelet, administrateur-délégué de la S. A. Laboratoires « Optima », 35, boulevard Général Wahis, à Schaerbeek-Bruxelles.
M. Jules Van Lancker, administrateur-délégué de la Compagnie Jules Van Lancker, à Léopoldville (Congo Belge).
M. Maurice Wandels, pharmacien, 6, square Marie-José, à Ostende.

DELEGUE DU MINISTRE DES COLONIES.

M. Gaston Flamme, 194, avenue du Prince Héritier, à Woluwe-St-Lambert-Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

- M. Emile Lodewyckx, agent de banque, rue du Tir à l'Arc, à Hougaerde.
M. Herman Mettens, expert-comptable, 43, avenue Ten-Dorpe, à Vieux-Dieu, Anvers.
M. Henri Tuypens, pharmacien, 24, place du Cardinal Mercier, à Saint-Nicolas-Waes.

Bruxelles, le 3 juillet 1942.

Certifié conforme :

SOCIETE COLONIALE DE PHARMACIE ET DE DROGUERIE
« SOCOPHAR ».

Société congolaise à responsabilité limitée.

L'Administrateur-Délégué,
(s.) Robert VAN DER GHINST.

Le Président,
(s.) Georges GEERTS.

Société Coloniale d'Electricité.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif : 18, place de Louvain, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 15173.

Société Congolaise à responsabilité limitée, constituée à Bruxelles, suivant acte publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1924 et au Moniteur Belge le 1^{er} février 1924, sous le n° 1100. Statuts modifiés suivant actes publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 novembre 1924, 15 décembre 1925, 15 février 1927, 15 novembre 1928 et 15 novembre 1937 et au Moniteur Belge des 7 novembre 1924, 23 septembre 1925, 11 novembre 1926, 21 octobre 1928, 7 octobre 1937, sous les n° 12520, 10889, 12144, 13896 et 13712.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 1942.

Première résolution. — A l'unanimité, l'assemblée donne mandat au conseil de convoquer une assemblée générale lorsque le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1941 auront pu être dressés.

Deuxième résolution. — Satisfaisant au troisième objet porté à l'ordre du jour, l'assemblée réélit MM. Paul Gustin et Georges Geerts dans leurs fonctions d'administrateur et M. Robert Cambier dans celles de commissaire.

A dater de ce jour, le conseil d'administration sera composé comme suit :

M. le Baron Jean de Steenhault de Waerbeek, banquier, à Vollezele.

M. Christian Janssens, ingénieur, « Le Valvert », 24, avenue des Muguets, à Crainhem.

M. le Comte Henri de Hemptinne, administrateur de sociétés, 29, rue Charles-Quint, à Gand.

M. Georges Geerts, ingénieur, 63, avenue Edmond Mesens, Etterbeek-Bruxelles.

M. Paul Gustin, administrateur de sociétés, 14, avenue Reine Elisabeth, à Anvers.

M. Alfred Liénart, ingénieur, 51, boulevard de la Cambre, Bruxelles.

M. Robert Thys, ingénieur, à Rhode-St.-Genèse.

M. Noël Huart, ingénieur-commercial, 363, avenue de Tervueren, Woluwe-St.-Pierre.

M. Henri Schneider, administrateur de sociétés, 17, rue Vergote, Bruxelles.

et le Collège des Commissaires :

M. Robert Cambier, ingénieur A.I.A., 20, rue de Comines, Bruxelles.

M. Albert de Steenhault, directeur-adjoint en Afrique, à Vollezele.

M. le Comte Henri van der Noot, marquis d'Assche, propriétaire, 6, rue Guimard, à Bruxelles.

Bruxelles, le 22 juin 1942.

Pour copie conforme,

L'Administrateur-délégué,

(s.) Ch. JANSSENS.

Société Coloniale d'Huileries et de Raffinage.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social à Elisabethville (Congo Belge).

Siège administratif à Bruxelles, 27, rue du Trône.

Registre du Commerce n° 111.235.

Autorisée par arrêté royal du 20 février 1939; statuts publiés dans les annexes au Moniteur Belge du 3 mars 1939, acte n° 1880 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1939.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 1942.

A l'unanimité, l'assemblée :

1°) Prend acte des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1941 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais statutaires;

2°) Donne mandat au Conseil de convoquer une nouvelle assemblée, dès que les circonstances le permettront, pour examiner les comptes relatifs à l'exercice 1941 et pour se prononcer sur la décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires, concernant leur gestion pendant le même exercice.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. André Landeghem, administrateur de sociétés, 16, rue Baron de Castro, Bruxelles.

Administrateurs :

M. Anatole De Bauw, administrateur de sociétés, 107, avenue Defré, Uccle.

M. le Comte Georges d'Ursel, administrateur de sociétés, 70, rue Middelbourg, Boitsfort.

M. Alfred Moeller, administrateur de sociétés, « La Framboisière », Linkebeek.

M. Robert Werner, administrateur de sociétés, 178, chaussée de Malines, Anvers.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Louis Uytendhoef, expert-comptable, 191, avenue Rogier, Bruxelles.

M. René Heuten, chef-comptable, 558, chaussée de Waterloo, Ixelles.

Bruxelles, le 28 mai 1942.

Pour copie et extrait conformes :

SOCIETE COLONIALE D'HUILERIES ET DE RAFFINAGE.

Le Président,

(s.) A. LANDEGHEM

Société Commerciale du Centre Africain « Socca ».

Anciennement Valckenaere Frères.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Registre du Commerce d'Anvers, n° 1893.

Siège social : Léopoldville-Est.

Siège administratif : 80, rue Everaerts, Anvers.

—

Constituée à Anvers par acte avenü devant M. le notaire A. Cols, le 13 décembre 1924 et le 6 février 1925.

Approuvé par arrêté royal en date du 4 avril 1925.

Publié au Bulletin Officiel du Congo en date du 15 avril 1925 et au Moniteur Belge en date du 10 mai 1925, sous le n° 5903.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 1942.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Charles Valckenaere, administrateur-délégué, 29, avenue de Mérode, Berchem-Anvers.

M. Georges Valckenaere, administrateur-directeur, 4, avenue Brialmont, Anvers.

M. André Valckenaere, administrateur de sociétés, 90, Rempart des Béguines, Anvers.

M. Georges Gillet, agent de change, 5, rue Jean Robie, Bruxelles.

M. Arthur Stoffyn, agent de change, 46, rue Pletinckx, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. H. Portenart, docteur en droit, 24, rue Vilain XIII, Bruxelles.

M. R. Lemaire, agent de change, 99, rue Léon Théodor, Jette-Bruxelles.

DECISIONS.

L'assemblée générale du 2 juin 1942 constate, par suite de la suppression des communications avec le Congo Belge, l'impossibilité d'établir les bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice 1941 et décide de reporter l'établissement de ceux-ci à une date ultérieure, dès que les circonstances le permettront. L'assemblée décide encore de renouveler le mandat de l'administrateur sortant, M. André Valckenaere et de ne pas renouveler le mandat du commissaire sortant, M. J. Royon.

SOCIETE COMMERCIALE DU CENTRE AFRICAÏN « SOCCA ».

(s.) Georges VALCKENAERE.

Administrateur-directeur.

(s.) Charles VALCKENAERE.

Administrateur-délégué.

—

Société Congolaise des Grands Magasins Au Bon Marché.

En abrégé « Coboma ».

Société Coloniale par actions à responsabilité limitée.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 115.40.

1°) La Société a été constituée le 20 janvier 1928, par devant Maître Armand Brasseur, Notaire, à Schaerbeek, substituant son confrère Maître Georges-Albert de Ro, Notaire, à Saint-Josse-ten-Noode, autorisée par arrêté royal du 13 mars 1928, suivant acte paru dans le « Bulletin Officiel du Congo Belge » du 15 avril 1928, inséré aux annexes du « Moniteur Belge » des 20-21 février 1928, numéro 1873.

2°) Les statuts ont été modifiés par :

- A) décisions d'une assemblée générale extraordinaire, tenue le 15 juin 1928, devant Maître Léon Coenen, notaire, à Bruxelles, autorisées par arrêté royal le 23 octobre 1928, parues au « Bulletin Officiel du Congo Belge » du 15 novembre 1928, et aux annexes du « Moniteur Belge » du 13 octobre 1938, numéro 13504;
- B) décisions d'une assemblée générale extraordinaire, tenue le 29 mai 1929, par devant Maître Léon Coenen, notaire, à Bruxelles, parues aux annexes du « Moniteur Belge » du 16 octobre 1929, numéro 15524;
- C) décisions d'une assemblée générale extraordinaire, tenue le 12 octobre 1933, par devant Maître Walravens, notaire, à Saint-Josse-ten-Noode, parues aux annexes du « Moniteur Belge » du 28 janvier 1934, numéro 604;
- D) décisions d'une assemblée générale extraordinaire du 5 mars 1936, par devant Maître Léon Brasseur, notaire, résidant à Bruxelles, autorisées par arrêté royal du 4 décembre 1936, parues aux annexes du « Moniteur Belge » des 8 et 14 janvier 1937, numéros 129 et 392 bis et au « Bulletin Officiel du Congo Belge » du 15 janvier 1937;
- E) décisions d'une assemblée générale extraordinaire du 3 mars 1938, par devant Maître Léon Coenen, notaire, résidant à Bruxelles, parues aux annexes du « Moniteur Belge » du 7 avril 1938, n° 4217.

**DECISIONS PRISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU SIX MARS 1941.**

Au cours de l'assemblée générale ordinaire qui eut lieu au siège administratif de la société, 14, rue de la Blanchisserie, à Bruxelles, le jeudi six mars 1941, les actionnaires présents ont à l'unanimité :

1°) Autorisé le Conseil d'Administration à différer l'établissement du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 30 juin 1940, jusqu'au moment où les documents comptables indispensables lui parviendront, comme à différer la convocation de l'assemblée, qui sera appelée à approuver ces documents;

2°) Ratifié la nomination, en qualité d'Administrateur, de Monsieur Albert Deligne, directeur de sociétés, 98, rue de Linthout, à Schaerbeek;

3°) Réélu Monsieur Georges Vaxelaire, administrateur sortant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. le Baron Vaxelaire, Raymond, industriel, avenue de l'Astronomie, 9, à Saint-Josse-ten-Noode.

Administrateurs :

M. Vaxelaire, Georges, industriel, avenue de l'Astronomie, 12, à Saint-Josse-ten-Noode.

M. Vaxelaire, François, administrateur de sociétés, avenue de l'Astronomie, 9, à Saint-Josse-ten-Noode.

M. Deligne, Albert, directeur de sociétés, rue de Linthout, 98, à Schaerbeek.

M. Delhaye, Raymond, administrateur de sociétés, 280, avenue de Tervueren, à Woluwe-Saint-Pierre.

M. Depireux, Raymond, licencié en sciences commerciales, 40, rue Blanche, à Saint-Gilles-Bruxelles.

M. Guillaume, René, directeur de banque, 50, rue Edmond Picard, à Bruxelles.

M. Heenen, Gaston, vice-gouverneur honoraire du Congo Belge, avenue Louise, 108, à Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. De Meersman, François, directeur de la S. A. des Grands Magasins Au Bon Marché, 339, rue de Ransbeek, Bruxelles II.

M. Dothey, Armand, secrétaire général de la Banque du Congo Belge, et de la Banque Commerciale du Congo, 1034, chaussée de Waterloo, Uccle.

M. Tilmant, Désiré, expert-comptable, 16, rue du Cœur, Morlanwelz.

Certifié conforme :

Pour « COBOMA » :

Un Administrateur,

(s.) R. DELHAYE.

Le Président du Conseil,

(s.) R. VAXELAIRE.

Société Congolaise des Grands Magasins Au Bon Marché.

En abrégé « Coboma ».

Société Coloniale par actions à responsabilité limitée.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 115.40.

1°) La Société a été constituée le 20 janvier 1928, par devant Maître Armand Brasseur, notaire, à Schaerbeek, substituant son confrère Maître Georges-Albert de Ro, notaire, à Saint-Josse-ten-Noode, autorisée par arrêté royal du 13 mars 1928, suivant acte paru dans le « Bulletin Officiel du Congo Belge » du 15 avril 1928, inséré aux annexes du « Moniteur Belge » des 20-21 février 1928, numéro 1873.

2°) Les statuts ont été modifiés par :

- A) décisions d'une assemblée générale extraordinaire, tenue le 15 juin 1928, par devant Maître Léon Coenen, notaire, à Bruxelles, autorisées par arrêté royal le 23 octobre 1928, parues au « Bulletin Officiel du Congo Belge » du 15 novembre 1928, et aux annexes du « Moniteur Belge » du 13 octobre 1928, numéro 13504;
- B) décisions d'une assemblée générale extraordinaire, tenue le 29 mai 1929, par devant Maître Léon Coenen, notaire, à Bruxelles, parues aux annexes du « Moniteur Belge » du 16 octobre 1929, numéro 15524.
- C) décisions d'une assemblée générale extraordinaire, tenue le 12 octobre 1933, par devant Maître Walravens, notaire, à Saint-Josse-ten-Noode, parues aux annexes du « Moniteur Belge » du 28 janvier 1934, numéro 604;
- D) décisions d'une assemblée générale extraordinaire du 5 mars 1936, par devant Maître Léon Brasseur, notaire, résidant à Bruxelles, autorisées par arrêté royal du 4 décembre 1936, parues aux annexes du « Moniteur Belge » des 8 et 14 janvier 1937, numéros 129 et 392 bis et au « Bulletin Officiel du Congo Belge » du 15 janvier 1937;
- E) décisions d'une assemblée générale extraordinaire du 3 mars 1938, par devant Maître Léon Coenen, notaire, résidant à Bruxelles, parues aux annexes du « Moniteur Belge » du 7 avril 1938, n° 4217.

DECISIONS PRISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU CINQ MARS 1942.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire qui eut lieu au siège administratif de la société, 14, rue de la Blanchisserie, à Bruxelles, le jeudi cinq mars 1942, les actionnaires présents ont à l'unanimité :

1°) Autorisé le Conseil d'Administration à différer l'établissement du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 30 juin 1941, jusqu'au moment où les documents comptables indispensables lui parviendront, comme à différer la convocation de l'assemblée, qui sera appelée à approuver ces documents;

2°) Réélu Messieurs Raymond Delhaye et François Vaxelaire, administrateurs sortants et Monsieur François De Meersman, commissaire sortant,

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. le Baron Vaxelaire, Raymond, industriel, avenue de l'Astronomie, 9, à Saint-Josse-ten-Noode.

Administrateurs :

M. Vaxelaire, Georges, industriel, avenue de l'Astronomie, 12, à Saint-Josse-ten-Noode.

M. Vaxelaire, François, administrateur de sociétés, avenue de l'Astronomie, 9, à Saint-Josse-ten-Noode.

M. Deligne, Albert, directeur de sociétés, rue de Linthout, 98, à Schaerbeek.
M. Delhaye, Raymond, administrateur de sociétés, 280, avenue de Tervueren, à Woluwe-Saint-Pierre.
M. Depireux, Raymond, licencié en sciences commerciales, 40, rue Blanche, à Saint-Gilles-Bruxelles.
M. Guillaume, René, directeur de Banque, 50, rue Edmond Picard, à Bruxelles.
M. Heenen, Gaston, vice-gouverneur honoraire du Congo Belge, avenue Louise, 108, à Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. De Meersman, François, directeur de la S. A. des Grands Magasins Au Bon Marché, 339, rue de Ransbeek, Bruxelles II.
M. Dothey, Armand, secrétaire général de la Banque du Congo Belge et de la Banque Commerciale du Congo, 1034, chaussée de Waterloo, Uccle.
M. Tilmant, Désiré, expert-comptable, 16, rue du Cœur, Morlanwelz.

Certifié conforme :

Pour « COBOMA » :

Un Administrateur,

(s.) R. DELHAYE.

Le Président du Conseil,

(s.) R. VAXELAIRE.

Société Cotonnière du Tanganika.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : à Kongolo (Congo Belge).

Siège administratif : à Bruxelles, 27, rue du Trône.

Registre du Commerce, n° 68059.

Autorisée par arrêté royal du 31 janvier 1934; statuts publiés dans les annexes au Moniteur Belge du 21 février 1934 (acte n° 1557) et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1934. Statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 1936 (annexes au Moniteur Belge du 12 août 1936, acte n° 12603); autorisés par arrêté royal du 28 juillet 1936 publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1936.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1942.

L'assemblée, à l'unanimité :

1°) Prend acte de l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1941 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais statutaires,

2°) Donne mandat au Conseil de convoquer une nouvelle assemblée, dès que les circonstances le permettront, pour l'examen des comptes relatifs à l'exercice 1941, et pour se prononcer sur la décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires, concernant leur gestion pendant le même exercice.

3°) Renouvelle, pour un terme de six ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur André Landeghem, Administrateur, et celui de Monsieur Maurice Grietens, Commissaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. André Landeghem, administrateur de sociétés, 16, rue Baron de Castro, Bruxelles.

Administrateurs :

M. Anatole De Bauw, administrateur de sociétés, 107, avenue Defré, Uccle.

M. le Comte Georges d'Ursel, administrateur de sociétés, 70, rue Middelbourg, Boitsfort.

M. Jules Mathieu, docteur en droit, 5, rue Emile Claus, Bruxelles.

M. Alfred Moeller, administrateur de sociétés, « La Framboisière », Linkebeek.

M. Marcel Muuis, docteur en droit, 29, rue du Luxembourg, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Emile Coulon, directeur de société coloniale, 119, avenue du Diamant, Schaerbeek.

M. Maurice Grietens, chef comptable, 42, avenue Jules Malou, Etterbeek.

M. Fernand Sellier, ingénieur, 15, avenue du Derby, Ixelles.

M. Jacques van der Plancke, industriel, 222, avenue Molière, Ixelles.

Bruxelles, le 4 juin 1942.

Pour copie et extrait conformes :

SOCIETE COTONNIERE DU TANGANIKA.

Le Président,

(s.) A. LANDEGHEM.

Société d'Élevage et de Culture au Congo Belge.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Dibaya (Kasai - Congo Belge).

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 8.544.

PUBLICATIONS LEGALES.

	Date des actes	Autorisations par arrêté royal	Publications aux annexes du Bul. Of. du C.B.
Constitution :	27-8-1925	15-11-1925	15-12-1925
Modification :	3-4-1928	14- 5-1928	15- 6-1928
Modification :	29- 4-1930	27- 5-1930	15- 7-1930
Modification :	13-10-1932	—	15-11-1933
Modification :	17- 5 1934	2- 7-1934	15- 8-1934
Modification :	11-10-1934	—	15- 3-1935
Modification :	14-10-1936	26- 1-1937	15- 2-1937
Modification :	19- 6-1939	29- 7-1939	15- 9-1939

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 15 juin 1942.*

L'assemblée générale donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1941 n'ont pu être dressés par le Conseil d'Administration ni contrôlés par le Collège des Commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

L'assemblée décharge expressément et sans réserve le Conseil d'Administration de toutes les responsabilités de quelqu'ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et rapports relatifs à l'exercice 1941.

Elle prend acte de ce que le Conseil d'Administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

L'assemblée réélit pour un terme de six ans, aux fonctions d'Administrateur M. Nicolas Cito, et aux fonctions de Commissaire M. André H. Gilson, dont le mandat était venu à expiration.

Ces résolutions sont adoptées par un vote unanime de l'assemblée générale.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Lambert Jadot, ingénieur, 15a, rue du Bourgmestre, à Ixelles-Bruxelles, *Président*.

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, à Bruxelles, *Vice-Président*.

M. François-Xavier Carlier, docteur en médecine-vétérinaire, à Ormeignies-lez-Ath, *Administrateur-Délégué*.

M. Jules Baudine, ingénieur, 67, rue de la Source, à Ixelles-Bruxelles, *Administrateur*.

M. Nicolas Cito, ingénieur, 29, rue de l'Abbaye, à Ixelles-Bruxelles, *Administrateur*.

M. Paul Fontainas, ingénieur, 327, avenue Molière, à Uccle-Bruxelles, *Administrateur*.

M. Léopold Frateur, professeur, « Berghoven », à Becquevoort, *Administrateur*.

M. Odon Jadot, ingénieur, 14, square Val-de-la-Cambre, à Ixelles-Bruxelles, *Administrateur*.

M. Pierre Le Bœuf, administrateur de sociétés, 284, rue Vanderkindere, à Uccle-Bruxelles, *Administrateur*.

M. Ernest Mélot, avocat, 2, rue Blondeau, à Namur, *Administrateur*.

M. Lucien Puissant-Baeyens, administrateur de sociétés, 139, avenue Louise, à Bruxelles, *Administrateur*.

M. Mil'ard-King Shaler, administrateur de sociétés, 54, avenue de la Floride, à Uccle-Bruxelles, *Administrateur*.

DELEGUE DU MINISTERE DES COLONIES.

M. le baron Félicien Fallon, directeur honoraire au Ministère des Colonies, 435, avenue Georges-Henri, à Woluwé-St-Lambert.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Georges Dansaert, avocat, 58, rue Paul Lauters, à Ixelles-Bruxelles.

M. André H. Gilson, commissaire-général honoraire du Gouvernement de la Colonie, 38, square Vergote, à Schaerbeek-Bruxelles.

M. Frans Janssen, directeur honoraire au Ministère des Colonies, 27, rue Auguste Danse, à Bruxelles.

M. Hubert Ménestret, chef-comptable, 18, avenue Marie-Clotilde, à Watermael-Boitsfort.

Bruxelles, le 16 juin 1942.

Pour extrait certifié conforme :

SOCIETE D'ELEVAGE ET DE CULTURE AU CONGO BELGE.

Le Président,

(s.) L. JADOT.

Société des Bois et Produits du Mayumbe « Boproma ».

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Lukula M'Bavu (Congo Belge).

Siège administratif : 7 et 9, rue du Lombard, Bruxelles.

Registre du Commerce Bruxelles, n° 6038.

Constituée à Bruxelles, suivant acte publié aux annexes du Moniteur Belge du 21 janvier 1926, n° 787 et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1926. Constitution et statuts approuvés par arrêté royal du 11 janvier 1926.

Augmentation de capital et modifications aux statuts, publiées aux annexes du Moniteur Belge du 24 mai 1929, n° 8408, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1929, approuvées par arrêté royal du 8 mai 1929.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 avril 1941.

Sur le 1^{er} objet. — Le Président fait donner lecture des rapports du conseil d'administration et du collège des commissaires, indiquant les motifs pour lesquels il a été impossible d'établir le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1941.

L'assemblée prend acte de cette communication.

Sur le 2^e objet. — A l'unanimité, l'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de convoquer une assemblée générale, dès qu'il sera possible de dresser le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1941.

Sur le 3^e objet. — A l'unanimité, l'assemblée décharge expressément et sans réserve le conseil d'administration et le collège des commissaires de toute responsabilité quelle qu'elle soit, du chef de l'absence des bilans et comptes de profits et pertes des exercices 1940 et 1941, cette absence résultant de force majeure.

Sur le 4^e objet. — A l'unanimité, l'assemblée réélit M. Eugène Lefèvre et M. Georges Van der Kerken dans leurs fonctions respectives d'administrateur et de commissaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Paris Zéphir, industriel, 32, rue de l'Arbre Bénit, à Ixelles.

M. Lambrette Alfred, médecin, 70, avenue Chazal, à Schaerbeek.

M. Lefèvre Eugène, industriel, 16, rue des Ateliers, à Gilly.

M. Piret Louis, ingénieur A. I. Lv., 135, rue Pairelle, à Thy-le-Château.

M. Lejeune Joseph, administrateur de sociétés, 128, avenue Louise, à Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Sauvage Henri, avocat, 228, route de Mons, à Hornu.

M. Lerat Daniel, industriel, 44, rue du Village, à Villers-la-Tour.

M. Van der Kerken Georges, avocat, 14, rue Vilain XIV, à Ixelles.

Pour copie conforme :

Bruxelles, le 9 avril 1942.

Le Président du Conseil,

(s.) Z. PARIS.

Société des Chemins de Fer Vicinaux du Congo.

(Société Congolaise à responsabilité limitée)

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 15.174.

Siège administratif : 18-20, place de Louvain, Bruxelles.

ACTIONS PRIVILEGIEES. — QUINZIEME TIRAGE.

Effectué le 1^{er} avril 1942.

Situation des Actions Privilegiées :

Nombre de titres émis	235.300
Nombre de titres amortis précédemment	11.678
Nombre de titres amortis par le 15 ^e tirage	1.653
Nombre de titres restant à amortir	221.969

Liste des 1.653 actions privilégiées remboursables le 30 juin 1942 par 500 francs et à remplacer par des actions de jouissance Série B.

Première émission (1 à 24.000) : 225 — Deuxième émission (24.001 à 36.000) : 113

Troisième émission (36.001 à 85.300) : 323.

Quatrième émission (85.301 à 235.300) : 992.

Le remboursement des actions sorties, ainsi que leur remplacement par une action de jouissance s'effectueront aux guichets des banques ci-après à Bruxelles :

Banque Josse Allard et Messieurs Nagelmackers Fils et Cie.

Série 1 à 24.000

89	4087	8695	12394	16709	20657
269	341	765	456	734	661
523	357	778	518	748	855
548	806	794	610	959	897
687	949	9074	650	962	21044
800	5114	236	793	973	248
811	128	273	795	17102	301
868	297	462	13522	212	309
871	373	536	550	238	395
897	387	551	601	257	556
907	403	630	632	406	598
1056	622	683	741	767	845
130	668	744	839	802	921
160	699	945	927	959	22039
324	852	10064	957	18024	277
725	867	068	14506	045	565
829	901	334	678	104	580
2067	963	389	706	235	612
207	985	392	880	245	793
304	6130	495	985	413	856
454	593	586	15123	836	902
563	623	759	147	867	23053
645	674	936	358	902	120
646	753	991	426	19138	240
648	836	11097	452	290	300
674	844	229	478	312	513
842	859	261	523	374	533
854	888	344	611	648	574
991	7004	377	630	665	621
3037	023	501	746	678	738
306	129	503	821	769	780
356	355	543	16121	801	824
386	371	563	211	20280	945
412	528	600	379	370	969
517	651	829	505	447	994
655	847	966	511	463	
781	8064	12146	524	505	
797	458	386	661	580	

Série de 24.001 à 36.000

24106	25395	26241	28604	30068	31926
148	397	247	651	173	967
166	430	269	821	183	32135
359	501	434	29112	236	177
532	509	445	166	337	237
633	554	954	214	348	244
637	663	27166	419	516	339
739	769	176	438	517	363
849	791	287	482	925	380
928	994	953	624	31084	607
950	26068	981	641	094	647
25215	128	28076	642	265	708
231	148	155	714	303	959
314	180	471	837	358	33480
389	205	498	994	747	758

33784	34255	34583	34826	35307	35451
34003	403	659	912	412	608
136	474	678	25174	426	731
149	479	820	270	437	

Série de 36.001 à 85.300

36336	44474	50730	59399	66985	74455
37096	581	913	635	998	611
259	625	51033	827	67274	821
277	646	047	963	305	904
345	774	074	60360	352	957
413	784	296	375	356	970
490	858	436	493	673	75201
615	933	561	626	903	257
632	963	927	749	937	935
708	978	52000	61071	68376	76093
735	45002	055	176	481	124
915	235	379	401	591	240
946	454	385	519	605	262
38055	486	429	674	718	507
537	707	539	774	803	720
591	766	602	959	819	725
696	964	667	62251	939	767
730	992	769	321	998	905
849	46213	904	428	69197	972
883	234	53049	477	299	77040
903	386	185	537	365	179
39044	407	222	552	409	557
370	620	667	803	537	686
863	763	923	63084	743	770
40078	817	54101	139	936	78209
428	953	546	241	70082	417
603	47019	55245	365	320	466
650	196	329	654	476	498
751	221	56190	64043	764	749
936	251	325	046	923	811
943	727	356	182	71047	976
41083	807	377	295	060	79014
178	921	674	493	139	135
181	48178	57023	549	258	291
279	273	237	576	374	354
542	341	294	714	439	392
761	427	312	797	457	508
798	642	327	65300	577	567
941	843	479	106	785	768
42698	916	667	676	803	887
796	934	974	769	807	961
43353	49158	58001	866	856	80208
373	205	111	66113	72160	310
524	243	282	135	223	351
816	258	364	447	761	562
900	533	192	535	821	635
912	860	500	500	857	81089
44011	966	843	606	942	154
168	50106	850	757	73106	321
321	121	59089	772	74005	409
446	591	265	829	302	522

82444	82614	83431	83637	84051	84503
466	809	471	688	152	917
506	83017	528	739	201	

Série de 85.301 à 235.300

85621 à 85630	127951 à 127960	182631 à 182640
85631 à 85640	131881 à 131890	185121 à 185130
86401 à 86410	132271 à 132280	185491 à 185500
87511 à 87520	134461 à 134470	186661 à 186670
91891 à 91900	134321 à 134330	191571 à 191580
92411 à 92420	138161 à 138170	192141 à 192150
94801 à 94810	139051 à 139060	193201 à 193210
98391 à 98400	142201 à 142210	193961 à 193970
99961 à 99970	147071 à 147080	197891 à 197900
101531 à 101540	149681 à 149690	198671 à 198680
102581 à 102590	149791 à 149800	198841 à 198850
102731 à 102740	150781 à 150790	200171 à 200180
102831 à 102840	154091 à 154100	200951 à 200960
104111 à 104120	154341	202321 à 202330
105111 à 105120	155091 à 155100	204991 à 205000
106471 à 106480	160031 à 160040	205041 à 205050
106761 à 106770	160081 à 160090	210241 à 210250
106891 à 106900	160301 à 160310	210931 à 210940
107871 à 107880	161661 à 161670	215691 à 215700
109551 à 109560	161951 à 161960	216171 à 216180
109691 à 109700	162381 à 162390	216521 à 216530
109761 à 109770	162981 à 162990	217231 à 217240
109791 à 109800	163121 à 163130	220401 à 220410
110021 à 110030	163431 à 163440	221501 à 221510
112571 à 112580	166551 à 166560	224871 à 224880
112680	168571 à 168580	226011 à 226020
114641 à 114650	169371 à 169380	227691 à 227700
114661 à 114670	170741 à 170750	228881 à 228890
115691 à 115700	171241 à 171250	229941 à 229950
116451 à 116460	171831 à 171840	230021 à 230030
117981 à 117990	173891 à 173900	230091 à 230100
118631 à 118640	175271 à 175280	230561 à 230570
125901 à 125910	175471 à 175480	230671 à 230680
126831 à 126840	181441 à 181450	

Les titres sortis au tirage cesseront de porter intérêts à partir de la date fixée pour le remboursement.

Les actions dont les numéros sont indiqués ci-dessus, doivent être présentées au remboursement munies des coupons n° 36 et suivants.

N. B. — Les porteurs de titres amortis par ce tirage devront garder par devers eux le coupon de dividende de l'exercice 1940 n° 34 jusqu'à ce que les circonstances permettent d'établir le bilan de cet exercice.

Liste récapitulative des numéros sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

Numéros sortis	N° du tirage	N° du coupon qui doit être attaché au titre	Années de remboursement	Numéros sortis	N° du tirage	N° du coupon qui doit être attaché au titre	Années de remboursement
291	12	30	1939	8923	14	34	1941
294	14	34	1941	9026	14	34	1941
299	13	32	1940	146	13	32	1940
349	13	32	1940	159	14	34	1941
662	12	30	1939	213	14	34	1941
661	13	32	1940	307	13	32	1940
667	13	32	1940	9399	12	30	1939
802	13	32	1940	691	13	32	1940
946	14	34	1941	707	14	34	1941
1002	12	30	1939	826	13	32	1940
020	14	34	1941	889	14	34	1941
116	13	32	1940	10263	13	32	1940
403	14	34	1941	556	14	34	1941
2016	12	30	1939	11496	11	28	1938
122	10	26	1937	583	13	32	1940
595	14	34	1941	905	13	32	1940
713	13	32	1940	968	14	34	1941
744	14	34	1941	976	13	32	1940
848	14	34	1941	12023	13	32	1940
931	11	28	1938	495	11	28	1938
3444	13	32	1940	732	14	34	1941
4256	14	34	1941	839	13	32	1940
422	13	32	1940	965	13	32	1940
524	14	34	1941	13515	10	26	1937
642	14	34	1941	634	12	30	1939
765	14	34	1941	14077	13	32	1940
934	13	32	1940	084	14	34	1941
5456	12	30	1939	085	14	34	1941
512	12	30	1939	270	14	34	1941
704	13	32	1940	699	14	34	1941
942	14	34	1941	794	12	30	1939
6000	14	34	1941	988	13	32	1940
001	14	34	1941	15075	13	32	1940
169	14	34	1941	326	11	28	1938
330	13	32	1940	557	12	30	1939
444	14	34	1941	689	14	34	1941
659	14	34	1941	809	13	32	1940
743	13	32	1940	810	13	32	1940
7066	13	32	1940	843	14	34	1941
078	13	32	1940	905	14	34	1941
615	13	32	1940	16051	14	34	1941
647	14	34	1941	298	13	32	1940
702	13	32	1940	320	14	34	1941
704	14	34	1941	347	9	24	1936
8037	14	34	1941	378	14	34	1941
114	13	32	1940	395	14	34	1941
462	13	32	1940	490	12	30	1939
845	12	30	1939	555	14	34	1941
903	13	32	1940	595	14	34	1941

Numéros sortis	N° du tirage	N° du coupon qui doit être attaché au titre	Années de remboursement	Numéros sortis	N° du tirage	N° du coupon qui doit être attaché au titre	Années de remboursement
16794	14	34	1941	23850	9	24	1936
939	11	28	1938	24012	11	28	1938
940	14	34	1941	386	11	28	1938
17244	13	32	1940	476	14	34	1941
431	13	32	1940	798	13	32	1940
826	13	32	1940	25731	8	22	1935
844	12	30	1939	856	13	32	1940
938	14	34	1941	905	14	34	1941
18145	13	32	1940	946	14	34	1941
167	12	30	1939	26288	13	32	1940
223	12	30	1939	350	13	32	1940
228	14	34	1941	381	13	32	1940
388	13	32	1940	454	14	34	1941
852	13	32	1940	649	14	34	1941
900	11	28	1938	716	12	30	1939
916	9	24	1936	927	14	34	1941
947	13	32	1940	27039	14	34	1941
991	11	28	1938	086	14	34	1941
19143	11	28	1938	213	12	30	1939
198	12	30	1939	596	13	32	1940
20108	14	34	1941	28000	13	32	1940
123	14	34	1941	045	14	34	1941
310	14	34	1941	133	13	32	1940
374	14	34	1941	212	13	32	1940
430	14	34	1941	671	13	32	1940
435	14	34	1941	706	13	32	1940
469	14	34	1941	760	12	30	1939
526	14	34	1941	920	14	34	1941
552	12	30	1939	931	14	34	1941
21006	13	32	1940	947	13	32	1940
101	13	32	1940	29054	14	34	1941
103	14	34	1941	513	11	28	1938
191	14	34	1941	725	12	30	1939
233	13	32	1940	883	13	32	1940
294	13	32	1940	957	14	34	1941
512	11	28	1938	995	7	20	1934
531	11	28	1938	998	14	34	1941
543	14	34	1941	30035	14	34	1941
816	14	34	1941	111	14	34	1941
22052	12	30	1939	283	12	30	1939
112	13	32	1940	328	13	32	1940
272	14	34	1941	366	13	32	1940
375	13	32	1940	385	14	34	1941
511	12	30	1939	518	14	34	1941
626	13	32	1940	607	14	34	1941
23030	11	28	1938	862	14	34	1941
036	13	32	1940	31336	14	34	1941
108	13	32	1940	345	13	32	1940
238	10	26	1937	362	12	30	1939
385	12	30	1939	363	12	30	1939
516	14	34	1941	544	11	28	1938
613	14	34	1941	560	13	32	1940
626	14	34	1941	823	14	34	1941

Numéros sortis	N° du tirage	N° du coupon qui doit être attaché au titre	Années de remboursement	Numéros sortis	N° du tirage	N° du coupon qui doit être attaché au titre	Années de remboursement
31884	12	30	1939	34709	14	34	1941
951	12	30	1939	35119	13	32	1940
32152	14	34	1941	146	14	34	1941
194	14	34	1941	164	12	30	1939
485	12	30	1939	233	14	34	1941
599	14	34	1941	329	14	34	1941
913	14	34	1941	491	12	30	1939
941	14	34	1941	530	14	34	1941
945	12	30	1939	571	13	32	1940
951	12	30	1939	581	14	34	1941
33024	14	34	1941	616	14	34	1941
028	14	34	1941	630	14	34	1941
453	14	34	1941	770	13	32	1940
477	12	30	1939	843	13	32	1940
511	12	30	1939	938	12	30	1939
548	13	32	1940	38223	14	34	1941
550	14	34	1941	47335	14	34	1941
684	14	34	1941	351	14	34	1941
905	9	24	1936	380	14	34	1941
34169	13	32	1940	411	14	34	1941
214	11	28	1938	578	13	32	1940
227	14	34	1941	48054	12	30	1939
574	11	28	1938	82269	14	34	1941
679	14	34	1941	286	14	34	1941
697	13	32	1940				

Le montant des coupons indûment détachés sera déduit du montant de l'action lors du remboursement de celle-ci.

Société des Forces Hydro-Electriques de Sanga.

(Société Commerciale par actions à responsabilité limitée).

Etablie à Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif à Bruxelles, 43, rue des Colonies.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 47.410.

Constitution publiée aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, le 15 août 1930, folio 695 et aux annexes du Moniteur Belge du 19 juillet 1930, acte n° 11.866.

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

DEMISSION D'ADMINISTRATEURS ET DE COMMISSAIRE.
NOMINATION DE LEURS REMPLAÇANTS.

L'assemblée générale des actionnaires, tenue le 9 juin 1942, a :

1°) pris acte de la déclaration du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires et a donné au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour convoquer une assemblée générale lorsqu'il aura été possible d'établir un bilan et un compte de Pertes et Profits pour l'exercice 1941;

2°) pris acte de la démission de Messieurs Octave Lombaert et Henri Moxhon, administrateurs et de Monsieur Jean de Limelette, commissaire;

3°) Appelé

a) aux fonctions d'administrateur :

Monsieur Pierre Brusseleers, avocat, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 26, avenue d'Amérique, à Anvers, pour continuer le mandat de Monsieur Henri Moxhon, échéant immédiatement après l'assemblée générale de 1947.

Monsieur Georges Godfirnon, administrateur de sociétés, demeurant à Ixelles, 24, rue des Hellènes, pour continuer le mandat de Monsieur Octave Lombaert, échéant immédiatement après l'assemblée générale de 1944;

b) aux fonctions de Commissaire :

Monsieur Aloïs Van Ginneken, expert-comptable, demeurant à Berchem-Anvers, 11, avenue Hof ter Schrieck, pour continuer le mandat de Monsieur Jean de Limelette, échéant immédiatement après l'assemblée générale de 1946.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président, Administrateur-Délégué :

M. Fernand Courtoy, ingénieur A. I. Lg., A. I. M., demeurant à Ixelles, 163, chaussée de Vleurgat.

Vice-Président :

M. Alphonse Engels, Vice-Gouverneur Général Honoraire du Congo Belge, demeurant à Uccle, 24, avenue du Hoef.

Administrateurs :

M. Pierre Brusseleers, avocat, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Anvers, 26, avenue d'Amérique.

M. Georges Godfirnon, administrateur de sociétés, demeurant à Ixelles, 24, rue des Hellènes.

M. Joseph Rhodius, industriel, demeurant à Namur (Citadelle), Castel Bel Air.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Charles Boels, ingénieur A. I. A., demeurant à Etterbeek, 2, avenue Boileau.

M. Aloïs Van Ginneken, expert-comptable, demeurant à Berchem-Anvers, 11, avenue Hof Ter Schrieck.

Bruxelles, le 11 juin 1942.

(s.) F. COURTOY,

Président du Conseil, Administrateur-Délégué.

Société des Plantations de Gwese.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Constituée le 10 juillet 1928. Statuts modifiés le 20 décembre 1935 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1935.

Siège social : Gwese (Kivu - Congo Belge).

Siège administratif : 13, rue Bréderode, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 11310.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 1942.

Décharge est donnée au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires de toute responsabilité à l'égard de l'impossibilité de faire l'inventaire et, par conséquent, d'établir le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1941.

Mandat est donné au Conseil afin de convoquer une assemblée générale des actionnaires lorsque le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1941 auront pu être dressés.

M. Edgar Van der Straeten, Administrateur, dont le mandat vient à expiration à l'assemblée de ce jour, est réélu dans ses fonctions par un vote unanime.

CONSEIL GENERAL.

Administrateurs :

Comte Lippens, MM. Robert Cambier, Jean de Cooman, Léon Lippens, Baron Jacques van der Bruggen, Edgar Van der Straeten.

Commissaires :

M^{me} R. van Praet et M. J. del Marmol.

Bruxelles, le 9 juin 1942.

Pour extrait certifié conforme,

L'Administrateur-Délégué,

(s.) R. CAMBIER.

Plantations du Tanganyika (Platanga).

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Kitega (Urundi).

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 2585.

Constituée par acte passé devant Maître Paul Ectors, notaire, à Bruxelles, le 28 mars 1927 et autorisée par arrêté royal du 30 avril 1927 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1927, annexe p. 371).

Statuts modifiés par acte passé devant le même notaire, le 19 mai 1930, arrêté royal du 31 juillet 1930 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 septembre 1930, annexe p. 753).

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 1942.

A l'unanimité l'assemblée :

1°) prend acte de l'exposé des raisons pour lesquelles les bilans et les comptes de Pertes et Profits pour les exercices 1940 et 1941 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais fixés par les statuts;

2°) approuve la convocation d'une nouvelle assemblée dès que les circonstances le permettront, pour l'examen et l'approbation des bilans et des comptes de Pertes et Profits des deux exercices 1940 et 1941 et pour se prononcer sur la décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire pour leur gestion pendant les exercices 1940 et 1941;

3°) renouvelle pour un terme de six ans, le mandat de Monsieur Louis de Lannoy, Administrateur, et pour un terme d'un an, le mandat de Monsieur Charles Pequet, Commissaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le Baron Empain, Jean, propriétaire, 33, rue du Congrès, Bruxelles, *Président*.

M. le Baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, 34, avenue des Klauwaerts, Ixelles-Bruxelles.

M. le Baron Adolphe de Viron, propriétaire, 62, avenue Émile Duray, Bruxelles.

M. Louis de Lannoy, avocat, 241, rue Royale, Bruxelles.

M. Emmanuel Vaes, ingénieur civil des mines (U. I. Lv.), 96, rue Baron Castro, Etterbeek-Bruxelles.

M. Gustave Verniory, ingénieur civil (U. Br.), 72, rue Josaphat, Schaerbeek-Bruxelles.

COMMISSAIRE.

M. Charles Pequet, directeur de banque, 53, rue Père de Deken, Etterbeek-Bruxelles.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 15 juin 1942.

Deux Administrateurs,

(s.) Gustave VERNIORY.

(s.) Em. VAES.

Société générale industrielle et chimique du Katanga (Sogechim).

Société congolaise à responsabilité limitée.

Autorisée par arrêté royal du 14 octobre 1929.

Siège social : Jadotville (Katanga, Congo Belge).

Siège administratif : 8, Montagne-du-Parc, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 36653.

Constituée suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire, résidant à Bruxelles, le 11 septembre 1929, publié aux annexes du Moniteur Belge du 24 octobre 1929 (acte n° 16051), et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1929. Les dits statuts ont été modifiés suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire, résidant à Bruxelles, le 29 février 1932, publié aux annexes du Moniteur Belge du 11 mai 1932 (acte n° 6251) et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1932, et suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire, résidant à Bruxelles, le 21 février 1938, ce dernier acte publié aux annexes du Moniteur Belge du 24 avril 1938 (acte n° 5757) et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1938.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIF

Immobilisé :

Terrain, immeubles et installations . . .	Fr. 47.874.110,07	
Mobilier, matériel et outillage	Fr. 897.092,99	
Travaux en cours	Fr. 765.454,73	
	<hr/>	Fr. 49.536.657,79

Réalisable :

Matériel et approvisionnements	Fr. 4.285.445,52	
Portefeuille	Fr. 1.257.200,40	
Débiteurs	Fr. 1.952.253,25	
Effets à recevoir	Fr. 23.107,50	
	<hr/>	Fr. 7.518.006,67

Disponible :

Banques et caisses Fr. 10.652.418,11

Divers :

Comptes débiteurs Fr. 213.645,—

Comptes d'ordre :

Dépôts statutaires pour mémoire.
Contrats en cours pour mémoire.

Fr. 67.920.727,57

PASSIF

Capital et réserves :

Capital Fr. 20.000.000,—
Réserve statutaire Fr. 1.792.251,65
Fonds de prévision Fr. 6.800.000,—
Fonds de renouvellement Fr. 5.865.649,22
Fonds d'assurance Fr. 1.281.351,99
Fonds d'amortissement Fr. 27.735.365,39

Fr. 63.474.618,25

Exigible :

Créditeurs Fr. 499.688,25

Divers :

Comptes créditeurs Fr. 399.702,64

Profits et pertes :

Solde bénéficiaire Fr. 3.546.718,43

Comptes d'ordre :

Déposants statutaires pour mémoire.
Contrats en cours pour mémoire.

Fr. 67.920.727,57

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1939.

DEBIT.

Frais généraux Fr. 1.226.066,50
Amortissements Fr. 2.189.043,—
Solde bénéficiaire Fr. 3.546.718,43

Fr. 6.961.827,93

CREDIT.

Revenus financiers	Fr.	54.669,66
Résultats d'exploitation	Fr.	6.907.158,27
		<hr/>
	Fr.	<u>6.961.827,93</u>

REPARTITION DU SOLDE BENEFICIAIRE.

5 p. c. à la réserve statutaire sur Fr. 3.546.718,43	Fr.	177.335,92
Report à nouveau	Fr.	836.049,18
6 p. c. de dividende aux actions	Fr.	1.200.000,—
10 p. c. du solde, soit Fr. 1.333.333,33 aux administrateurs et commissaires	Fr.	133.333,33
Le solde aux actions	Fr.	1.200.000,—
		<hr/>
	Fr.	<u>3.546.718,43</u>

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président du Conseil :

M. Gaston Blaise, ingénieur du génie, demeurant à Ixelles, avenue de la Cascade, 47.

Vice-Présidents :

M. Edgar Sengier, ingénieur civil des mines et ingénieur-électricien, demeurant à New-York (Etats-Unis), Broadway, n° 25.

M. Firmin Van Brée, ingénieur des constructions civiles, demeurant à Rhode-Saint-Genèse, avenue des Maronniers, n° 13.

Administrateur-délégué :

M. Gustave-Louis Lechien, ingénieur des arts et manufactures et des mines, demeurant à Etterbeek, boulevard Saint-Michel, n° 44.

Administrateur-ingénieur conseil :

M. Clovis Cavillot, ingénieur des mines et ingénieur-électricien, demeurant à Bruxelles, boulevard Brand Whitlock, n° 129.

Administrateurs :

M. Jules Cousin, ingénieur civil des mines et ingénieur-électricien, demeurant à Elisabethville (Katanga, Congo Belge).

M. Jean Deschacht, ingénieur du génie, demeurant à Uccle, rue Dodonée, n° 67.

M. Adolphe Fassotte, ingénieur civil des mines et ingénieur-électricien, demeurant à Neerpelt, Villa Merckem.

M. Octave Jadot, ingénieur civil des mines et ingénieur-électricien, demeurant à Uccle, avenue Montjoie, n° 102.

M. Joseph Leemans, ingénieur civil des mines, demeurant à Hoboken, avenue Louise, n° 8.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Désiré Van Bleyenbergh, docteur en droit, demeurant à Uccle, avenue Henri Pirenne, n° 25.

M. Georges Beetz, docteur en droit, demeurant à Bruxelles, chaussée de Waterloo, n° 278.

M. le comte Juan d'Alcantara, propriétaire, demeurant à Bruxelles, rue Ducale, n° 9.

M. Gilbert Périer, docteur en droit, demeurant à Bruxelles, avenue Louise, n° 573.

M. Paul Verleysen, expert-comptable, demeurant à Bruxelles, rue des Coquelicots, n° 31.

Directeur :

M. Marcel Deroover, ingénieur du génie, demeurant à Woluwe Saint-Lambert, rue du Duc, n° 141.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 1940.

1. Le Président expose que l'assemblée générale n'a pu être convoquée pour la date statutaire du 5 juillet 1940, étant donné qu'à cette époque la poste n'acceptait pas l'envoi de lettres recommandées.

2. L'assemblée approuve, à l'unanimité, le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1939, ainsi que la répartition du solde bénéficiaire.

3. L'assemblée, à l'unanimité, par vote spécial, donne à MM. les administrateurs et commissaires décharge de leur gestion pendant l'exercice 1939.

4. MM. Gaston Blaise, Edgar Sengier et Joseph Leemans, administrateurs sortants, sont réélus à leurs fonctions pour un nouveau terme de cinq ans, tel que prévu à l'article 21 des statuts.

M. le comte Juan d'Alcantara, commissaire sortant, est réélu à ses fonctions pour un nouveau terme de cinq ans, tel que prévu à l'article 31 des statuts.

Bruxelles, le 11 septembre 1940.

Pour copie conforme :

Un Administrateur,

(s.) Cl. CAVILLOT.

Un Administrateur,

(s.) O. JADOT.

Société générale industrielle et chimique du Katanga (Sogechim).

Société congolaise à responsabilité limitée.

Autorisée par arrêté royal du 14 octobre 1929.

Siège social : Jadotville (Katanga, Congo Belge).

Siège administratif : 8, Montagne du Parc, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 36653.

Constituée suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire, résidant à Bruxelles, le 11 septembre 1929, publié aux annexes du Moniteur Belge du 24 octobre 1929 (acte n° 16051), et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1929. Les dits statuts ont été modifiés suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire, résidant à Bruxelles, le 29 février 1932, publié aux annexes du Moniteur Belge du 11 mai 1932 (acte n° 6251) et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1932, et suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire, résidant à Bruxelles, le 21 février 1938, ce dernier acte publié aux annexes du Moniteur Belge du 24 avril 1938, (acte n° 5757) et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1938.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 1941.

I. L'assemblée entend lecture de la Communication du Conseil d'Administration et de celle du Collège des Commissaires. Les textes de ces communications sont annexés au présent procès-verbal.

L'assemblée donne à l'unanimité — les Administrateurs et Commissaires présents s'abstenant — décharge au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires du fait que, pour des causes de force majeure, il leur a été impossible de soumettre à l'assemblée, quant aux opérations de l'exercice 1940, les divers documents prescrits par les statuts.

L'assemblée prend acte de l'intention du Conseil d'Administration de convoquer une nouvelle assemblée dès que les comptes de l'exercice 1940 auront pu être établis et contrôlés.

II. — Messieurs Firmin Van Brée, Jules Cousin et Octave Jadot, administrateurs sortants, sont réélus à leurs fonctions pour un nouveau terme de cinq ans, tel que prévu à l'article 21 des statuts.

Monsieur Désiré Van Bleyenbergh, commissaire sortant, est réélu à ses fonctions pour un nouveau terme de cinq ans, tel que prévu à l'article 31 des statuts.

III. — Par application de l'article 20 des statuts, l'assemblée décide de porter le nombre des Administrateurs de la Société de dix à onze, et désigne comme titulaire du nouveau mandat d'Administrateur ainsi créé, Monsieur Herman Robiliart, Directeur de l'Union Minière du Haut Katanga. Celui-ci entrera en fonctions immédiatement après la présente assemblée, pour un terme de cinq ans, tel que prévu à l'article 21 des statuts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président du Conseil : Monsieur Gaston Blaise, ingénieur du génie, demeurant à Ixelles, avenue de la Cascade, n° 47.

Vice-Présidents : M. Edgar Sengier, ingénieur civil des mines et ingénieur électricien, demeurant à Bruxelles, avenue Ernestine, n° 24.

M. Firmin Van Brée, ingénieur des constructions civiles, demeurant à Rhode-St-Genèse, avenue des Maronniers, n° 13.

Administrateur-Délégué : M. Gustave-Louis Lechien, ingénieur des arts et manufactures et des mines, demeurant à Etterbeek, boulevard Saint Michel, n° 44.

Administrateur-Ingénieur-Conseil : M. Clovis Cavillot, ingénieur des mines et ingénieur-électricien, demeurant à Bruxelles, boulevard Brand Whitlock, n° 129.

Administrateurs :

M. Jules Cousin, ingénieur civil des mines et ingénieur électricien, demeurant à Elisabethville (Katanga, Congo Belge).

M. Jean Deschacht, ingénieur du génie, demeurant à Uccle, rue Dodonée, n° 67.

M. Adolphe Fassotte, ingénieur civil des mines et ingénieur électricien, demeurant à Neerpelt, Villa Merckem.

M. Octave Jadot, ingénieur civil des mines et ingénieur électricien, demeurant à Uccle, avenue Montjoie, n° 102.

M. Joseph Leemans, ingénieur civil des mines, demeurant à Hoboken, avenue Louise, n° 8.

M. Herman Robiliart, ingénieur civil des mines, demeurant à Bruxelles, avenue du Congo, n° 4.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Désiré Van Bleyenbergh, docteur en droit, demeurant à Uccle, avenue Henri Pirenne, n° 25.

M. Georges Beetz, docteur en droit, demeurant à Bruxelles, chaussée de Waterloo, 278.

M. le comte Juan d'Alcantara, propriétaire, demeurant à Bruxelles, rue Ducale, n° 9.

M. Gilbert Périer, docteur en droit, demeurant à Bruxelles, avenue Louise, n° 573.

M. Paul Verleysen, expert-comptable, demeurant à Bruxelles, rue des Coquelicots, n° 31.

Bruxelles, le 4 juillet 1941.

Pour extrait conforme.

Société générale industrielle et chimique du Katanga (Sogechim).

Société Congolaise à Responsabilité Limitée.

Siège social à Jadotville (Katanga, Congo Belge).

Siège administratif : 8, Montagne du Parc, à Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 36653.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil Général, tenue le 27 mai 1942.

**NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT
D'UN ADMINISTRATEUR DECEDE.**

Le Conseil Général décide, conformément à l'article 23 des statuts, de pourvoir provisoirement à la vacance du mandat d'Administrateur de M. Clovis Cavillot, décédé, et désigne à cet effet Monsieur Georges Delhaye, ingénieur civil des mines, en qualité d'Administrateur.

Bruxelles, le 27 mai 1942.

Un Administrateur,

(s.) H. ROBILIART.

Administrateur-Délégué,

Un Administrateur,

(s.) G. BLAISE.

Président du Conseil.

Société Immobilière et Hypothécaire Africaine.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

à Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif : Place de Louvain, n° 18, à Bruxelles.

Registre du Commerce, n° 16.669.

Constituée par acte du 23 juillet 1928, publié aux annexes du Moniteur Belge du 10 août 1928, n° 11.447 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1928, approuvé par arrêté royal du 7 septembre 1928. Statuts modifiés suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 8 août 1939, publiés aux annexes du Moniteur Belge des 21/22 août 1939, acte n° 12.248 et au Bulletin Officiel du Congo Belge, le 15 octobre 1939.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 1942.

PREMIERE RESOLUTION.

A l'unanimité, l'assemblée donne mandat au Conseil de convoquer à nouveau l'assemblée générale des actionnaires lorsque le Bilan et le Compte de Profits et Pertes de l'exercice 1941 auront pu être dressés.

DEUXIEME RESOLUTION.

Satisfaisant au 3^o objet porté à l'ordre du jour, l'assemblée réélit, Monsieur le Comte Van der Noot, Marquis d'Assche, dans ses fonctions d'Administrateur et Monsieur H. Schneider, dans celles de Commissaire.

A dater de ce jour, le Conseil d'Administration sera composé comme suit :

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le Baron Jean de Steenhault de Waerbeek, banquier, Vollezele.

M. Christian Janssens, ingénieur, 24, avenue des Muguets, Crainhem.

M. Alfred Liénart, ingénieur, 51, boulevard de la Cambre, Bruxelles.

M. Henri de Steenhault, secrétaire général, Vollezele.

M. le Comte Van der Noot, Marquis d'Assche, propriétaire, 6, rue Guimard, Bruxelles.

M. Alfred Valkemberg, administrateur de sociétés, 40, Parc de La Plante, Namur.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Raymond Depireux, licencié en sciences commerciales, 40, rue Blanche, Bruxelles.

M. Henri Schneider, fondé de pouvoir de banque, 17, rue Vergote, Bruxelles.

Pour copie conforme,

Bruxelles, le 26 juin 1942.

L'Administrateur-Directeur,

(s.) A. VALKEMBERG.

Société Industrielle d'Exploitations Forestières au Congo « S.I.E.F.A.C. ».

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Matadi (Congo Belge).

Siège administratif : 27, rue du Berger, Ixelles-Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 46.858.

Constituée par acte passé devant M^e Vanisterbeek, notaire, à Bruxelles, le 2 octobre 1924, publié aux annexes du Moniteur Belge du 6 novembre 1924, (acte n° 12.472) et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, du 15 décembre 1924, page 527, approuvé par arrêté royal du 20 novembre 1924.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Vanisterbeek, notaire prénommé, le 29 janvier 1926, annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, du 15 avril 1926, page 193, approuvé par arrêté royal du 26 mars 1926.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Vanisterbeek, notaire prénommé, le 30 juin 1927, annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, du 19 septembre 1927, page 705, approuvé par arrêté royal du 17 août 1927.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Vanisterbeek, notaire prénommé, le 25 octobre 1935, annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, du 15 janvier 1936, page 33, annexes du Moniteur Belge du 23 novembre 1935, (acte n° 15.307), approuvé par arrêté royal du 13 décembre 1935.

**CONSTATATION DE L'IMPOSSIBILITE D'ETABLIR LE BILAN
AU 31 DECEMBRE 1941 ET NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR.**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 25 juin 1942.

L'assemblée, à l'unanimité :

1°) Constate et acte que les motifs exposés par Monsieur le Président mettent le Conseil d'Administration dans l'impossibilité de dresser l'inventaire et d'établir les Bilan et compte de Profits et Pertes de l'exercice social terminé le 31 décembre 1941.

2°) Donne mandat au Conseil d'Administration de convoquer une nouvelle assemblée générale des actionnaires lorsque les Bilan et compte de Profits et Pertes relatifs à l'exercice 1941 auront pu être établis.

3°) Adopte le rapport du Collège des Commissaires pour l'exercice 1941.

4°) Décide de porter à cinq le nombre des Administrateurs et nomme cinquième Administrateur Monsieur Marcel Maricaux, Directeur Général de la Compagnie, Jules Van Lancker, demeurant, 28, avenue Van Becelaere, à Boitsfort-Bruxelles, dont le mandat prendra fin après l'assemblée générale annuelle de 1948.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Gaston Vandermeeren, avocat à la Cour d'Appel, rue Bosquet, 76, St-Gilles-Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. Jules Van Lancker, administrateur de sociétés, Administrateur-Délégué de la Société Industrielle d'Exploitations Forestières au Congo « S.I.E.F.A.C. », S.C.R.L., Léopoldville (Congo Belge).

Administrateurs :

M. Georges Geerts, ingénieur civil des mines, (Université de Bruxelles), 63, avenue Edmond Mesens, Etterbeek-Bruxelles.

M. Marcel Maricaux, Directeur Général de la Compagnie Jules Van Lancker, 28, avenue Van Becelacre, à Boitsfort-Bruxelles.

M. Jean Merckx, avocat à la Cour d'Appel, 42a, rue de Tenbosch, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Emile Duquesne, ingénieur-mécanicien-électricien, (Ecole des Mines de Mons), 154, avenue des Nations, Bruxelles.

M. Jules Durviaux, chef-comptable, 100, rue de l'Escluze, Berchem-Anvers.

Bruxelles, le 2 juillet 1942.

Certifié conforme :

SOCIETE INDUSTRIELLE D'EXPLOITATIONS FORESTIERES AU CONGO.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Un Administrateur,

(s.) Georges GEERTS.

Le Président,

(s.) Gaston VANDERMEEREN.

Société Minière de La Bili.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Buta.

Siège administratif : 93, rue Royale, Bruxelles.

Registre du Commerce, n° 91100.

Constituée par acte passé devant M^e Henry Delloye, notaire, résidant à Bruxelles, le 26 février 1937, autorisée par arrêté royal du 15 avril 1937 (annexe au Moniteur Belge des 7/8 mai 1937, acte n° 7007. Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1937 et annexes). Statuts modifiés les 31 mai 1938 et 2 août 1938, par actes passés devant le même notaire (Ann. au Moniteur Belge du 9 octobre 1938, n°s 13585 et 13586). Approbation par arrêté royal du 20 septembre 1938 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1938 et annexes).

DECISION. — REELECTION DES ADMINISTRATEURS
ET DES COMMISSAIRES.

ELECTION D'UN ADMINISTRATEUR.

Assemblée générale ordinaire du 26 mai 1942.

Bilan et compte de profits et pertes non dressés. Mandat au Conseil d'Administration de convoquer une nouvelle assemblée dès que ces documents auront pu être établis.

Extrait du procès-verbal.

... ..

3. L'assemblée donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice 1941 n'ont pu être dressés par le Conseil d'Administration ni contrôlés par le Collège des Commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

L'assemblée décharge expressément et sans réserve le Conseil d'Administration de toutes les responsabilités de quelque sorte que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs non seulement à l'exercice 1941, mais aussi à l'exercice 1940, ainsi que le Collège des Commissaires empêché de vérifier ces comptes et de déposer ses rapports.

L'assemblée prend acte que le Conseil d'Administration, auquel il donne tous pouvoirs à cette fin, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

... ..

5. L'assemblée, à l'unanimité, réélit :

a) En qualité d'administrateurs, MM. William Delloye, Etienne Asselberghs, Charles Duchesne, Gaston Hausser, Georges Rouma et Marcel van de Putte.

b) En qualité de commissaires, MM. le baron Marcel de Schaetzen et l'écuyer Albert Robyns de Leeu.

Elle décide, en outre, à l'unanimité, d'élire administrateur M. Georges Ugeux, en remplacement de feu M. Hippolyte de Mathelin de Papigny.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. William Delloye, administrateur de sociétés, 50, avenue Maurice, à Ixelles, *Président.*

M. Etienne Asselberghs, géologue, 121, avenue des Alliés, Louvain, *Administrateur.*

M. Charles Duchesne, vice-gouverneur général honoraire du Congo Belge, 406, chaussée de Waterloo, Bruxelles, *Administrateur.*

M. Gaston Hausser, ingénieur E. T. P., 14, rue Rosa Bonheur, Paris, *Administrateur*.

M. Georges Rouma, administrateur de sociétés, 8, avenue de la Brabançonne, à Bruxelles, *Administrateur*.

M. Marcel van de Putte, ingénieur A. I. Lg., 3, rue Solvyns, à Anvers, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. le baron Marcel de Schaetzen, propriétaire, 87, rue Royale, à Bruxelles.

M. l'écuyer Albert Robyns de Leeu, administrateur de sociétés, 23, rue du Taciturne, à Bruxelles.

DELEGUE DE LA COLONIE.

M. Charles Brossel, sous-directeur au Ministère des Colonies, rue du Bathy, à Limelette (Brabant).

Pour extrait certifié conforme :

SOCIETE MINIERE DE LA BILI.

Le Président,

(s.) W. DELLOYE.

Enregistré à Bruxelles (A. A. et A. S. S. P.), le 3 juin 1942, volume 849, folio 29, case 4. Un rôle sans renvoi. Reçu 20 francs. Le receveur, (s.) Buchet.
(Déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles, le 3 juin 1942).

Société Minière de Muhinga et de Kigali « Somuki ».

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège administratif : 32, avenue Rubens, Anvers.

Siège social : Kigali (Ruanda).

Registre du Commerce d'Anvers, n° 28977.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 1942.

L'assemblée :

1°) Constate que le Conseil d'Administration se trouve dans l'impossibilité d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1941;

2°) A l'unanimité, donne mandat au Conseil d'Administration de convoquer une nouvelle assemblée générale lorsque les bilans et les comptes de profits et pertes des exercices 1940 et 1941 auront pu être établis;

3°) A l'unanimité, réélit Messieurs Nicolas Decker et le Comte Thierry de Renesse, en qualité d'Administrateurs ainsi que Monsieur Robert Delwiche, en qualité de Commissaire, les nouveaux mandats devant expirer immédiatement après les assemblées générales statutaires de et respectivement en 1948, 1948 et 1946.

Anvers, le 17 juin 1942.

Pour extrait certifié conforme :

SOCIETE MINIERE DE MUHINGA ET DE KIGALI « SOMUKI ».

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Deux Administrateurs :

(s.) Jules HEYDT.

(s.) N. DECKER.

Vu pour légalisation des signatures de MM. Jules Heydt et N. Decker, apposées ci-dessus.

Bruxelles, le 20 juin 1942.

(Sceau du Ministère des Colonies).

Pour le Secrétaire Général :

Le Directeur Général,

(Duplicata gratuit).

(s.) P. JENTGEN.

Société Minière de Surongo.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Stanleyville.

Siège administratif : 81, rue d'Arlon, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 5605.

Constituée le 18 octobre 1927; approuvée par arrêté royal en date du 29 octobre 1927; statuts publiés aux annexes du Moniteur Belge des 2 et 3 novembre 1927, sous le n° 13167, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1927, page 1049; statuts modifiés le 2 octobre 1934, publiés aux annexes du Moniteur Belge du 20 octobre 1934, sous le n° 13272, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, le 15 février 1935, page 73; statuts modifiés le 21 décembre 1937, publiés aux annexes du Moniteur Belge du 2 février 1938, sous le n° 893,

et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1938, page 88; modifications approuvées par arrêté royal du 27 décembre 1937, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1938, page 63.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du mardi 23 juin 1942.

1°) Exposé des circonstances qui mettent le Conseil d'Administration dans l'impossibilité de dresser l'inventaire et d'établir le bilan et le compte de profits et pertes du quatorzième exercice social terminé le 31 décembre 1941.

2°) Proposition de donner mandat au Conseil de convoquer une assemblée générale des actionnaires lorsque les bilans et les comptes de profits et pertes des treizième et quatorzième exercices sociaux auront pu être dressés.

L'assemblée, à l'unanimité, donne mandat au Conseil d'Administration pour convoquer une assemblée générale des actionnaires dès que les bilans et les comptes de profits et pertes des exercices 1940 et 1941 auront pu être dressés.

3°) Nominations statutaires.

En application de l'article 12 des statuts, le mandat d'Administrateur de M. Gaston Périer et le mandat de commissaire de M. Joseph-G. Clesse arrivent à expiration.

L'assemblée, à l'unanimité, réélit M. Gaston Périer, en qualité d'administrateur, et M. Joseph-G. Clesse, en qualité de commissaire, pour un terme de six ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Gaston Périer, avocat honoraire près la Cour d'Appel, *Président*, avenue Louise, 579, Bruxelles.

M. Hector de Rauw, ingénieur civil des mines et géologue A. I. Lg., *Administrateur-délégué*, Eghezée.

M. Maurice Blanquet, ingénieur commercial, *Administrateur-délégué*, avenue de la Tenderie, 66, Boitsfort.

M. le Général Georges Moolaert, vice-gouverneur général honoraire, *Administrateur*, avenue de l'Observatoire, 47, Uccle.

M. Alfred Moe'ler, vice-gouverneur général honoraire, *Administrateur*, avenue des Mûres, 33, Linkebeek.

M. Paulo de Hemptinne, propriétaire, *Administrateur*, rue Mignot Delstanche, 10, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Joseph Clesse, directeur de société, rue Geefs, 38, Bruxelles.

M. Jean Bombeeck, directeur de société, avenue du Castel, 92, Bruxelles.

UN DELEGUE DE LA COLONIE.

Pour copie conforme :

Le Président,

(s.) G. PÉRIER.

Société Minière du Kasai.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 8.871.

Siège social : Tshikapa (Congo Belge).

Siège administratif : 41, rue de Naples, Ixelles-Bruxelles.

Constituée le 28 juillet 1920. Autorisée par arrêté royal du 1^{er} septembre 1920. Statuts publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 septembre 1920.

Modifications aux statuts décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 1923, approuvées par arrêté royal du 18 janvier 1924, publiées au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1924. Modifications aux statuts décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 2 octobre 1934, publiées aux annexes du Moniteur Belge du 5 janvier 1935 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1935. Modifications aux statuts décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 1938, approuvées par arrêté royal du 18 janvier 1939, publiées aux annexes du Moniteur Belge du 1^{er} février 1939 et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1939.

Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 1942.

RESOLUTIONS.

L'assemblée générale ordinaire a :

1°) donné acte au Conseil d'Administration de sa communication concernant l'impossibilité de présenter les bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 1941 et lui a donné mandat pour convoquer une nouvelle assemblée générale, dès qu'il sera en état d'établir les bilan et compte de profits et pertes de cet exercice;

2°) approuvé la répartition d'un montant de fr. 1.000.000 à prélever sur les Fonds de prévision et d'assurance, qui permet d'attribuer :

aux actionnaires	Fr. 925.000,—
au personnel	Fr. 37.500,—
au Conseil général	Fr. 37.500

En conséquence, le montant brut de fr. 46,25 revenant à chaque action de capital et à chaque action de dividende est mis en paiement par fr. 38,35 net à partir du 2 juillet 1942 par l'intermédiaire de la Banque de la Société Générale de Belgique et de ses agences, contre estampillage des titres;

3°) réélu, en qualité d'Administrateur, M. Gaston Périer, dont le mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 1948.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le Comte Lippens, Maurice, Gouverneur Général Honoraire du Congo, 1, square du Val-de-la-Cambre, Bruxelles, *Président du Conseil d'Administration*.

M. Cayen, Alphonse, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles, *Administrateur-Délégué*.

M. Lancsweert, Prosper, ingénieur civil des mines, 34, avenue du Val-d'Or, Woluwe-St-Pierre, *Administrateur-Directeur*.

M. Ganty, Jules, administrateur de sociétés, 15, rue Fritz Toussaint, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Périer, Gaston, avocat honoraire près la Cour d'Appel, 579, avenue Louise, Bruxelles, *Administrateur*.

DELEGUE DE LA COLONIE.

M. Marzorati, A., vice-gouverneur général honoraire du Congo Belge, 24, avenue Hellevelt, Uccle.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. le Chevalier Josué Henry de la Lindi, officier retraité, 54, avenue Albert-Elisabeth, Woluwe-St-Lambert.

M. Mathy, Joseph, secrétaire de sociétés, 15, avenue des Phalènes, Bruxelles.

M. le Lieutenant Général baron Tombeur de Tabora, officier retraité, 7, rue Berckmans, Bruxelles.

Bruxelles, le 2 juillet 1942.

Certifié exact :

SOCIETE MINIERE DU KASAI.

L'Administrateur-Directeur,

(s.) P. LANCWEERT

L'Administrateur-Délégué,

(s.) A. CAYEN.

Société Minière Victoria.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Kindu (Congo Belge).

Siège administratif : 60, rue Royale, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 104.362.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue le 2 juin 1942.*

Délibérant sur les objets à l'ordre du jour, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes :

1°) L'assemblée donne mandat au Conseil d'Administration de convoquer une nouvelle assemblée générale des actionnaires lorsque le bilan et le compte de profits et pertes du quatrième exercice social, terminé le 31 décembre 1941, auront pu être dressés.

2°) L'assemblée réélit Monsieur Henri Jacquet, en qualité d'administrateur, pour un terme de six ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Henri Jacquet, agent de change, boulevard Brand Whitlock, 32, à Woluwe-St-Lambert.

Administrateurs :

M. Maurice Lefranc, ingénieur civil, rue du Bourgmestre, 3, à Ixelles.

M. Raoul Jacquet, agent de change, rue du Lac, 53, à Bruxelles.

M. Raymond Jacquet, sans profession, square Vergote, 10, à Woluwe-St-Lambert.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Floris Ernould, expert-comptable, rue des Bogards, 21, à Louvain.

M. Louis Uytendhoef, expert-comptable, avenue Rogier, 191, à Schaerbeek.

Pour copie conforme :

Le Président,

(s.) H. JACQUET.

Société Minière de la Luama « Syluma ».

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Albertville (Congo Belge).

Siège administratif : 29, avenue des Klauwaerts, à Ixelles-Bruxelles.

Registre de Commerce de Bruxelles : n° 52.538.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 1942.

Abordant le premier point de l'ordre du jour, le Président signale qu'en raison des événements de guerre, il nous a été totalement impossible de former le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1941.

Le Président demande à l'assemblée de donner mandat au Conseil d'Administration pour la convoquer à nouveau après réception des comptes d'Afrique quand il aura été possible de clôturer les écritures et de former ainsi le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1941.

L'assemblée constate l'impossibilité devant laquelle se trouve le Conseil d'Administration d'arrêter les comptes sociaux au 31 décembre 1941, elle donne à ce sujet au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires décharge expresse et sans réserve.

Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour la convoquer à nouveau après réception des comptes d'Afrique, dès qu'il aura été possible de clôturer les écritures et de former le bilan et le compte de pertes et profits.

Il est donné lecture du rapport des Commissaires et de celui du Conseil d'Administration.

Abordant le second point de l'ordre du jour et conformément à l'article 18 des Statuts, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs René Cambier, Gaston Collet, Administrateurs et Fernand Carrière, Commissaire.

Ces mandats viendront à expiration immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 1947.

Pour copie certifiée conforme :

SOCIETE MINIERE DE LA LUAMA « SYLUMA ».

Pour le Conseil :

Un Administrateur,

(s.) R. ANTHOINE.

Un Administrateur-Délégué,

(s.) G. DE BOURNONVILLE.

Symétain.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Stanleyville (Congo Belge).

Siège administratif : 29, avenue des Klauwaerts, Ixelles-Bruxelles.

Registre de Commerce de Bruxelles : n° 56961.

—
RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 1942.

Abordant le premier point de l'ordre du jour, le Président signale qu'en raison des événements de guerre, il nous a été totalement impossible de former le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1941.

Le Président demande à l'assemblée de donner mandat au Conseil d'Administration pour la convoquer à nouveau après réception des comptes d'Afrique quand il aura été possible de clôturer les écritures et de former ainsi le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1941.

L'assemblée constate l'impossibilité dans laquelle se trouve le Conseil d'arrêter les comptes sociaux au 31 décembre 1941; elle donne à ce sujet au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires décharge expresse et sans réserve.

Elle donne mandat au Conseil pour la convoquer à nouveau après réception des comptes d'Afrique dès qu'il aura été possible de clôturer les écritures et de former le bilan et le compte de pertes et profits.

Il est donné lecture du rapport du Collège des Commissaires.

Abordant le second point de l'ordre du jour, l'assemblée prend acte de ce que, conformément aux article 23 et 24 des Statuts, les mandats de Messieurs Henri Buttgenbach, Jules Mathieu, Administrateurs et Fernand Carrière, Commissaire, viennent à expiration après la présente assemblée.

L'assemblée réélit à l'unanimité dans leurs fonctions d'Administrateur, Messieurs Henri Buttgenbach et Jules Mathieu et Monsieur Fernand Carrière, dans ses fonctions de Commissaire.

Les mandats des Administrateurs et Commissaire ci-dessus viendront à expiration après l'assemblée générale ordinaire de 1948.

SYMÉTAIN.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Pour le Conseil :

Un Administrateur,

(s.) R. ANTHOINE.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) G. DE BOURNONVILLE.

Symor.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Albertville (Congo Belge).

Siège administratif : 29, avenue des Klauwaerts, Ixelles-Bruxelles.

Registre de Commerce de Bruxelles : n° 55.451.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 1942.

Abordant le premier point de l'ordre du jour, le Président signale qu'en raison des événements de guerre, il nous a été totalement impossible de former le bilan et le compte de Pertes et Profits au 31 décembre 1941.

Le Président demande à l'assemblée de donner mandat au Conseil d'Administration pour la convoquer à nouveau après réception des comptes d'Afrique quand il aura été possible de clôturer les écritures et de former ainsi le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1941.

L'assemblée constate l'impossibilité dans laquelle se trouve le Conseil d'arrêter les comptes sociaux au 31-12-41; elle donne à ce sujet au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires décharge expresse et sans réserve.

Elle donne mandat au Conseil pour la convoquer à nouveau après réception des comptes d'Afrique, dès qu'il aura été possible de clôturer les écritures et de former le bilan et compte de pertes et profits.

Il est donné à l'assemblée lecture du rapport des Commissaires.

Abordant le second point de l'ordre du jour et conformément à l'article 23 des statuts, l'assemblée renouvelle à l'unanimité les mandats de Monsieur Henri Schneider, Administrateur et Monsieur Désiré Tilmant, Commissaire. Ces mandats viendront à expiration après l'assemblée générale ordinaire de 1948.

Pour copie certifiée conforme :

« SYMOR ».

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Pour le Conseil :

Un Administrateur,

L'Administrateur-Délégué,

(s.) R. ANTHOINE.

(s.) G. DE BOURNONVILLE.

Brevets.

CONCESSIONS.

Par arrêté du Secrétaire Général, il a été concédé les brevets suivants :

1) N° 2371, le 24 février 1942, à la société dite « Les Usines de Melle », société anonyme, à Melle (Deux Sèvres, France), un brevet d'invention pour « Perfectionnements aux procédés de saccharification des matières cellulosiques au moyen des acides minéraux dilués »;

2) N° 2372, le 25 février 1942, à la société dite « Le Carbochlore », société à responsabilité limitée, 10, avenue de Messine, à Paris (France), un brevet d'invention pour « Dispositifs ultra-légers pour le traitement des eaux polluées »;

3) N° 2373, le 28 février 1942, à Monsieur Charles-François Cornet, à Saint-Vit (Doubs, France), un brevet d'importation pour « Traitement thermique des bois et matières similaires »;

4) N° 2374, le 10 avril 1942, à la société dite « Det Norske Aktieselskab for Elektrokemisch Industri », 23, Radhusgaten à Oslo (Norvège), un brevet d'importation pour « Montage pour fours à aluminium »;

5) N° 2375, le 9 avril 1942, à la société dite « Société Continentale et Coloniale de Construction », société anonyme, 18, place de Louvain, à Bruxelles (Belgique), un brevet d'invention pour « Machine à fretter les tubes »;

6) N° 2376, le 16 mai 1942, à la société dite « Det Norske Aktieselskab for Elektrokemisch Industri », 23, Radhusgaten, à Oslo (Norvège), un brevet d'importation pour « Montage pour électrodes à auto-cuisson »;

7) N° 2377, le 28 mai 1942, à la société anonyme pour l'Équipement électrique des Véhicules, 26, rue Gugnemer, à Issy-les-Moulineaux (Seine, France), un brevet d'importation pour « Perfectionnements aux installations productrices de force motrice alimentées par des gazogènes »;

8) N° 2378, le 11 juin 1942, à la société dite « Det Norske Aktieselskab for Elektrokemisch Industri », 23, Radhusgaten, à Oslo (Norvège), un brevet d'importation pour « Montage pour électrodes à auto-cuisson »;

9) N° 2379, le 15 juin 1942, à « Schantung Handels Aktiengesellschaft, 76-77, Fasanenstrasse, à Berlin - Charlottenburg (Allemagne) et M. Geo A. Schmidt, 35, Frobenstrasse, à Berlin-Lankwitz (Allemagne), un brevet d'importation pour « Procédé pour l'obtention de fibres végétales filables à partir de plantes à fibres filables »;

10) N° 2380, le 15 juin 1942, à la société dite « Det Norske Aktieselskab for Elektrokemisch Industri », 23, Radhusgaten, à Oslo (Norvège), un brevet d'importation pour « Montage pour la suspension d'électrodes ».

Marques de fabrique ou de commerce.

I. — DÉPÔTS.

Date de dépôt	Numéros des marques	Nom et adresse des déposants	Genre d'industrie ou de commerce
20 janvier 1942	1798	Société dite : Nordmark Werke G. m. b. H., 54, Himmboldtstrasse, à Hambourg 21 (Allemagne).	Produits, préparations et spécialités pharmaceutiques.
id.	1799	Société anonyme de Waerschoot, 108, chaussée de Termonde, à Gand (Belgique).	Fils et tissus de coton.
21 janvier 1942	1800	Société dite : The Old Quaker Company, 350, Fifth Avenue, à New-York (Etats-Unis d'Amérique).	Whiskys, gins, rhums, eaux de vie et spiritueux.
id.	1801	Société dite : Jos. E. Peper & Company, 350, Fifth Avenue, à New-York (Etats-Unis d'Amérique).	Whisky et autres spiritueux.
13 mars 1942	1802 à 1806	Société dite : Max Factor & C°, 1666, North Highland Avenue, à Los Angeles (Californie, Etats-Unis d'Amérique).	Articles et produits de maquillage pour le théâtre; parfums et eaux de toilette; cosmétiques; crème de toilette; poudres de toilette; lotions de toilette; préparations pour la chevelure; dentifrices; produits de toilette pour les yeux; préparations de toilette pour les soins des mains, et désodorisants.

II. — CESSIONS.

Du 28 avril 1942. — Cession. — Mention est faite de la cession en pleine et entière propriété de la marque de fabrique n° 1522, déposée le 29 juin 1934, à la société Fino-Fabrieken, à Amersfoort (Pays-Bas), par acte passé en cette localité le 14 avril 1942. — Dont coût cent francs.

ANNEXE AU *Bulletin Officiel du Congo Belge*

(15 DECEMBRE 1942).

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Brasseries du Katanga.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Constituée le 8 décembre 1923, à Bruxelles, et autorisée par arrêté royal en date du 5 février 1924.

Statuts modifiés par décisions des assemblées générales des : 17 septembre 1926, 21 mars 1927, 9 juillet 1929.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 4174.

SITUATION DU CAPITAL SOCIAL AU 14 JUILLET 1942.

Le capital social de 14.000.000 Frs. est entièrement libéré.

* * *

a) Par suite de circonstances de force majeure, il n'a pu être établi de bilan ni de compte de profits et pertes au 31 décembre 1941.

b) Composition du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires au 14 juillet 1942.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Gaston Périer, administrateur de sociétés, avenue Louise, 579, Bruxelles, *Président du Conseil.*

M. Anatole De Bauw, administrateur de sociétés, avenue Defré, 107, Uccle, *Administrateur-Délégué.*

M. Nicolas Cito, ingénieur, rue de l'Abbaye, 28, Bruxelles, *Administrateur.*

M. Jules Cousin, ingénieur, Elisabethville (Congo Belge), *Administrateur.*

M. Jean Laurencin, industriel, Sint-Bernardus Hoeve, 4, Bloemenlei, Kappellen-lez-Anvers, *Administrateur.*

M. Albert Marchal, ingénieur, avenue du Vert-Chasseur, 44, Uccle, *Administrateur.*

M. Fernand Nisot, ingénieur, avenue Brugmann, 178, Bruxelles, *Administrateur.*

M. Joseph Tasch, négociant, avenue de l'Etoile, Elisabethville (Congo Belge), *Administrateur.*

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. André De Cock, industriel, chaussée d'Hundelghem, 1, Meirelbeke.

M. Lucien Puissant Baeyens, propriétaire, avenue Louise, 139, Bruxelles.

M. Jules Van Bleyenbergh, directeur de sociétés, Dieweg, 129, Uccle.

c) *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juillet 1942 :*

... ..

2. « Elle réélit en qualité d'administrateur, M. Albert Marchal et en qualité de
» Commissaire, M. Lucien Puissant Baeyens. Ces mandats prennent cours ce jour
» et expirent immédiatement après l'assemblée générale de 1948.

» Elle décide de laisser provisoirement vacant le mandat d'administrateur de M.
» Joseph De Mulder.

» Les décisions ci-dessus, sont prises à l'unanimité. »

Pour copie certifiée conforme :

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) G. PÉRIER.

Ciments du Katanga.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Katanga, Congo Belge).

Siège administratif : 48, rue de Namur, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 2838.

Constituée à Bruxelles, le 16 janvier 1922, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1922, à l'annexe au Moniteur Belge du 30 avril 1922 (n° 4.701).

Approuvée par arrêté royal du 16 mars 1922, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1922.

Statuts modifiés suivant actes publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 17 décembre 1924, 15 mai 1927, 15 février 1928 et 15 février 1935, ainsi qu'aux annexes au Moniteur Belge des 14 novembre 1924, 8 avril 1927, 11 janvier 1928 et 8 février 1935 (n°s 12.703, 3.786, 423 et 1193).

Ces modifications sont approuvées par arrêtés royaux des 15 décembre 1924, 15 avril 1927 et 18 janvier 1935, publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 17 décembre 1924, 15 mai 1927 et 15 février 1935.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 13 juillet 1942.

L'assemblée générale constate l'impossibilité pour le Conseil d'Administration

de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1941.

L'assemblée générale sera convoquée dès que les circonstances auront permis d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1941.

L'assemblée acte avec regret la démission de M. Adolphe Stoclet de ses fonctions d'administrateur, pour des raisons de convenance personnelle, et élit en son remplacement M. Paul Gillet, Directeur de la Société Générale de Belgique.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

M. Arthur Bemelmans et Edgar Sengier, administrateurs, dont les mandats viennent à expiration à l'assemblée de ce jour, sont réélus dans leurs fonctions par un vote unanime.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Katanga, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Vice-Président : M. Victor Brien, ingénieur, Président de la Société Belge Industrielle et Minière du Katanga, 45, rue du Pépin, Bruxelles.

Administrateur-Directeur : M. Edgar Larielle, ingénieur, administrateur-directeur de la Société d'Entreprises de Travaux en Béton au Katanga, 52, avenue Emile Duray, Ixelles.

Administrateurs :

M. Justin Alardin, ingénieur, administrateur-délégué de la Société Ciments Meuse-Brabant, 19, rue du Beau-Site, Bruxelles.

M. Lucien Beckers, ingénieur, administrateur de sociétés, 24, avenue Hamoir, Uccle.

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles.

M. Louis Cousin, ingénieur, 31, rue Gallait, Bruxelles 3.

M. Edgar Sengier, ingénieur, directeur de la Société Générale de Belgique, 18, avenue Ernestine, Ixelles.

M. Léon Sindic, ingénieur, à Moirivais, par Nessonvaux.

M. Frans Thys, docteur en droit, 487, avenue Molière, Forest.

M. Robert Thys, ingénieur, A. I. M., A. I. Lg., 33, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

M. Paul Gillet, directeur de la Société Générale de Belgique, 45, rue Edmond Picard, Uccle.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Georges Touchard, avocat à la Cour d'Appel, 44, rue Saint-Bernard, Saint-Gilles lez-Bruxelles, *Président*.

M. Jean Deschacht, ingénieur A. 60, rue Antoine Bréart, Saint-Gilles lez-Bruxelles.

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, Bruxelles.

M. Henri Vanderborcht, ingénieur C. C., 10, place Constantin Meunier, Forest.

DELEGUE DU COMITE SPECIAL DU KATANGA.

M. Célestin Remacle, 13, avenue des Saisons, Ixelles.

Bruxelles, le 14 juillet 1942.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs :

(s.) LARIELLE.

(s.) PÉRIER.

Ciments du Katanga.

Société congolaise à responsabilité limitée,

Siège social : Elisabethville (Katanga, Congo Belge).

Siège administratif : 48, rue de Namur, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 2838.

Constituée à Bruxelles, le 16 janvier 1922, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1922 et à l'annexe au Moniteur Belge du 30 avril 1922 (n° 4.701).

Approuvée par arrêté royal du 16 mars 1922, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1922.

Statuts modifiés suivant actes publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 17 décembre 1924, 15 mai 1927, 15 février 1928 et 15 février 1935, ainsi qu'aux annexes au Moniteur Belge des 14 novembre 1924, 8 avril 1927, 11 janvier 1928 et 8 février 1935 (nos 12.703, 3.786, 423 et 1193).

Ces modifications sont approuvées par arrêtés royaux des 15 décembre 1924, 15 avril 1927 et 18 janvier 1935, publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 17 décembre 1924, 15 mai 1927 et 15 février 1935.

DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE.

Le dividende de l'exercice 1941 est fixé à Fr. 96,30 brut par action, soit F. 80,— net. Il est payable à dater du 3 août 1942, aux guichets de la Banque de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc, à Bruxelles et de ses agences, sur présentation du coupon n° 20.

Bruxelles, le 31 juillet 1942.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) PÉRIER.

(s.) LARIELLE.

Compagnie Cotonnière Congolaise.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social à Kinshasa.

Siège administratif à Bruxelles, 27, rue du Trône.

Registre du Commerce n° 5868.

Créée par arrêté royal du 10 février 1920, publié au Moniteur Belge du 7 mars 1920 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1920. Statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 1921 (annexes au Moniteur Belge du 11 janvier 1925, acte n° 475); autorisés par arrêté royal du 25 novembre 1921, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1921; par l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 1924 (annexes au Moniteur Belge du 16 janvier 1925, acte n° 623); autorisés par arrêté royal du 5 décembre 1924, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1925, par l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 1928 (annexes au Moniteur Belge du 18 février 1928, acte n° 1781), autorisés par arrêté royal du 3 mars 1928, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1928; modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 1929 (annexes au Moniteur Belge du 10 juillet 1929, acte n° 11498), autorisés par arrêté royal du 28 juin 1929, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1929; modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 30 avril et 2 novembre 1931 (annexes au Moniteur Belge des 3 et 4 février 1932, actes n°s 921 et 922), autorisés par arrêté royal du 23 décembre 1931, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1932; modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 1936, publiés au annexes du Moniteur Belge du 12 mai 1936, acte n° 7638 et au Bulletin Administratif du Congo Belge du 25 décembre 1936; modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 1938 (annexes au Moniteur Belge du 20 mars 1938, acte n° 2625), autorisés par arrêté royal du 25 février 1938, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1938.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 1942.

A l'unanimité des voix, l'assemblée :

1°) Prend acte des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1941 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais statutaires et donne mandat au Conseil de convoquer une nouvelle assemblée, dès que les circonstances le permettront, pour l'examen des comptes relatifs à l'exercice 1941 et pour se prononcer sur la décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires concernant leur gestion pendant le même exercice;

2°) Renouvelle, pour un terme de six ans, les mandats de Messieurs Anatole De Bauw et Henri Schneider, Administrateurs, et celui de Monsieur Franz Martin, Commissaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Firmin Van Brée, administrateur de sociétés, 27, avenue des Marronniers, Rhode-St-Genèse.

Vice-Président : M. Gaston Périer, administrateur de sociétés, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Administrateurs-Délégués :

M. André Landeghem, administrateur de sociétés, 16, rue Baron de Castro, Bruxelles.

M. Anatole De Bauw, administrateur de sociétés, 107, avenue Defré, Uccle.

Administrateurs :

M. Maurice Blanquet, administrateur de sociétés, 66, avenue de la Tenderie, Boitsfort.

M. le Baron Emile-Jean Braun, administrateur de sociétés, château Runenberg, Melle-lez-Gand.

M. le Comte Renaud de Briey, administrateur de sociétés, « Le Temple », Long-pré-Couthuin.

M. Adolphe de Meulemeester, administrateur de sociétés, 35, rue Blanche, Bruxelles.

M. Désiré De Schoonen, administrateur de sociétés, 76, rue Saint Bernard, Bruxelles.

M. Willy Friling, administrateur de sociétés, 21, rue d'Arenberg, Anvers.

M. Octave Lombaert, administrateur de sociétés, 545, avenue Louise, Bruxelles.

M. Albert Marchal, administrateur de sociétés, 44, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

M. Alfred Moeller, administrateur de sociétés, « La Framboisière », Linkebeek.

M. Louis Orts, administrateur de sociétés, 38, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

M. Joseph Rhodius, administrateur de sociétés, Castel Bel Air, Citadelle-Namur.

M. Henri Schneider, directeur de banque, 17, rue Vergote, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président :

M. Vincent Diericx, industriel, 24, rue d'Audenarde, Grammont.

Commissaires :

M. Pierre Amsens, planteur, Dingila (Congo Belge).

M. Franz Dupont, industriel, 15, rue de la Concorde, Bruxelles.

M. Franz Martin, industriel, 1, rue de France, Verviers.

M. Joseph Mathy, secrétaire de sociétés, 15, avenue des Phalènes, Bruxelles.

M. Robert P. Pflieger, négociant en cctons, 60, Loulevard du Château, Gand.

M. Frans Thys, administrateur de sociétés, 487, avenue Molière, Bruxelles.

Bruxelles, le 13 juillet 1942.

Pour copie et extrait conformes :

Le Vice-Président du Conseil d'Administration,

(s.) G. PÉRIER.

Compagnie des Produits et des Frigorifères du Congo.

société anonyme

Siège social : 13, rue de Bréderode, Bruxelles.

(Anciennement : Compagnie des Produits du Congo).

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 3920.

Acte constitutif : Annexe au Moniteur Belge du 14 décembre 1889, n° 2.558. Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo de janvier 1890, n° 1.

Actes modificatifs : Annexes au Moniteur Belge des 24/25 février 1890, n° 354; 18 novembre 1908, n° 6323; 30 novembre 1919, n° 10.493; 4/5 juin 1923, n° 6.505; 1^{er} septembre 1926, n° 10.060; 6/7 septembre 1926, n° 10.160 bis; 6 juillet 1927, n° 9.075; 10 mai 1928, n° 6713; 11/12 février 1935, n° 1303; 29 octobre 1936, n° 14.951 ainsi qu'aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 novembre 1927 et 15 juin 1928 et aux annexes au Bulletin Administratif du Congo Belge des 25 juin 1935 et 25 mars 1937.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 17 juillet 1942.

RESOLUTIONS.

L'assemblée générale constate l'impossibilité pour le Conseil d'Administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1941.

L'assemblée générale sera convoquée dès que les circonstances auront permis d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1941 dans les formes et sous les garanties prévues par la loi et les statuts sociaux.

MM. le Comte Lippens et Edgar van der Straeten, administrateurs et M. Jacques De Rouck, commissaire, dont les mandats viennent à expiration à l'assemblée de ce jour sont réélus dans leurs fonctions respectives par un vote unanime.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Vice-Président : M. Maurice, Comte Lippens, président de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 1, square du Val de la Cambre, Ixelles.

Administrateur-Délégué : M. Edgar van der Straeten, administrateur de sociétés, 268, chaussée de Vleurgat, Ixelles.

Administrateurs :

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles.

M. Gaston de Formanoir de la Cazerie, administrateur de sociétés, 90, avenue Molière, Forest.

M. Adolphe de Meulemeester, Vice-Gouverneur Général Honoraire du Congo Belge, administrateur de sociétés, 35, rue Blanche, Ixelles.

M. Pierre de Roubaix, industriel, Golflei, Cappellenbosch, par Anvers.

M. Charles, Baron de T'Serclaes de Wommersom, administrateur de sociétés, 136, rue de la Pompe, Paris (16^e).

M. Emile Lejeune-Vincent, planteur, 48, chaussée de Charlcroi, Saint-Gilles lez-Bruzelles.

M. Albert Marchal, conseiller de la Société Générale de Belgique, 44, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

M. Georges Moulaert, Vice-Gouverneur Général Honoraire du Congo Belge, 47, avenue de l'Observatoire, Uccle.

M. Robert Thys, ingénieur A. I. M., A. I. Lg., 33, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

M. Adrien, Comte van der Burch, administrateur de sociétés, 40, avenue de la Cascade, Ixelles.

M. Paul van Zuylen, industriel, bourgmestre de et à Grand-Halleux, près Bastogne (Province de Luxembourg).

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Frans Thys, docteur en droit, 487, avenue Molière, Forest, *Président*.

M. Jacques De Rouck, ingénieur C. C., 3, avenue d'Auderghem, Bruxelles.

M. Auguste Gerard, fondé de pouvoirs de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 6, avenue de la Jonction, Saint-Gilles lez-Bruzelles.

Bruxelles, le 18 juillet 1942.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) VAN DER STRAETEN.

(s.) PÉRIER.

Compagnie du Congo Belge.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif : Anvers, 39, Longue rue de l'Hôpital.

Registre du Commerce n° 1034, Anvers.

Constitution : Acte du 26 octobre 1911, arrêté royal du 8 janvier 1912. Publication au B. O. (Bulletin Officiel du Congo Belge) du 15 janvier 1912 et aux annexes du Moniteur Belge du 26 janvier 1912 (actes nos 544 à 548 inclus).

Actes modificatifs : 14 octobre 1919, arrêté royal du 20 octobre 1919, B. O. 15 novembre 1919, Moniteur 31 octobre 1919, n° 9277; 6 janvier 1923, A. R. 9 février 1923, B. O. 15 mars 1923, Moniteur 1^{er} février 1923, n° 989; 31 octobre 1923, A. R. 17 novembre 1923, B. O. 15 décembre 1923, Moniteur 12/13 novembre 1923, n° 11.576; 7 juillet 1924, A. R. 20 juillet 1924, B. O. 15 août 1924, Moniteur 20 juillet 1924, n° 9075; 6 juillet 1925, A. R. 3 août 1925, B. O. 15 août 1925, Moniteur 22 août 1925, n° 10.173; 18 juillet 1932, A. R. 10 octobre 1932, B. O. 15 novembre 1932, Moniteur 4 novembre 1932, n° 14.091; 5 juillet 1937, A. R. 24 août 1937, B. O. 15 septembre 1937, Moniteur 10 septembre 1937, n° 12.997; 26 juillet 1938, B. O. 15 novembre 1938, Moniteur 14 août 1938, n° 12.213.

DIVERS.

Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale statutaire du 6 juillet 1942.

A l'unanimité, l'assemblée adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée, constatant l'impossibilité dans laquelle se trouve le Conseil d'Administration de lui soumettre un bilan et un compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 1941, lui donne dispense de cette obligation jusqu'à ce que les éléments nécessaires puissent être obtenus.

Dispense les commissaires de faire rapport pour le dit exercice jusqu'à ce que les comptes puissent être clôturés.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée acte qu'une nouvelle assemblée sera convoquée dès que le Conseil sera en mesure d'arrêter les comptes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Meeus, Laurent, *Président du Conseil*, ingénieur, 263, avenue de Tervueren, à Woluwe-St-Pierre.

M. Geerts, Georges, *Administrateur-Délégué*, ingénieur, 63, avenue Edmond Mesens, à Etterbeek.

Administrateurs :

M. Allard, Théophile, administrateur de sociétés, 37, rue Blanche, à Saint-Gilles.

M. Carlier, Fernand, ingénieur, 37, avenue des Ajoncs, à Woluwe-St.-Pierre.

M. Delbeke, Charles, administrateur de sociétés, 9, rue de l'Empereur, Anvers.

M. Liébart, Fritz, avocat, administrateur de sociétés, château « Ter Linden », à Ternath.

M. Mertens, Jean, administrateur de sociétés, 130, avenue Van Ryswyck, à Anvers.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Beniést, Prosper, administrateur de sociétés, 42, avenue Van Eyck, à Anvers.

M. Carlier, Amaury, commissaire de sociétés, 81, rue de Bruxelles, à Namur.

M. Ghilain, Albert, agent de change, 93, rue Franz Merjay, à Ixelles.

M. Houtain, Alfred, agent de change, 49, rue des Confédérés, à Bruxelles.

M. Van den Bossche, Edmond, directeur de banque, 460, Grande Chaussée, à Berchem.

M. Verschueren, Joseph, directeur de banque, 94, avenue de France, à Anvers.

Pour extrait conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) Jean MERTENS.

(s.) Charles DELBEKE.

Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Registre du Commerce n° 152.68.

Siège social à Elisabethville (Katanga).

Siège administratif : 7, rue Montagne du Parc, Bruxelles.

Créée par décret du Roi Souverain, en date du 31 octobre 1906, publié au Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo de novembre 1906 (n° 11), pages 460 et suivantes.

Modifications aux statuts votées :

1°) par l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 1925, approuvées par A. R. du 29 mai 1925 (voir Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1925, page 276 et publiées aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1925, pages 336 et suivantes);

2°) par l'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 1928, approuvées par A. R. du 4 septembre 1928 (voir Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1928, page 4735 et publiées aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1928, pages 1371 et suivantes);

3°) par l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 1940, approuvées par A. R. du 15 mars 1940 (voir Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1940, pages 403 et 404, publiées aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1940, pages 208 et suivantes).

BILAN DE L'EXERCICE 1941.

ACTIF.

I. — *Immobilisé* :

Intervention dans le fonds de construction L. K. D. Fr. 2.000.000,00

II. — *Réalisable* :

Portefeuille Fr. 7.172.064,79
Débiteurs divers Fr. 1.115,10

Fr. 7.173.179,89

III. — *Disponible* Fr. 765.623,82

Fr. 9.938.803,71

IV. — *Comptes d'ordre* :

Gestions diverses (non compris les opérations effectuées en
Afrique depuis mai 1940) Fr. 357.550.169,64
Garanties statutaires pour mémoire.
Engagements et contrats divers en cours pour mémoire.

Fr. 367.488.973,35

PASSIF.

I. — *Dettes de la Compagnie envers elle-même* :

Capital Fr. 5.100.000,00
Fonds de prévision Fr. 2.000.000,00

Fr. 7.100.000,00

II. — *Dettes de la Compagnie envers des tiers* :

Créiteurs divers Fr. 1.399.350,90

III. — *Comptes créditeurs* Fr. 249.158,71

IV. — *Profits et Pertes* Fr. 1.190.294,10

Fr. 9.938.803,71

V. — *Comptes d'ordre* :

Gestion diverses ((non compris les opérations effectuées en
Afrique depuis mai 1940) Fr. 357.550.169,64
Titulaires des garanties statutaires pour mémoire.
Engagements et contrats divers en cours pour mémoire.

Fr. 367.488.973,35

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 1941.

DEBIT.

Frais d'Administration Fr. 131.967,90

Solde ,	Fr. 1.190.294,10
	<u>Fr. 1.322.262,00</u>

CREDIT.

Produit de l'Exercice	Fr. 562.746,35
Bénéfice sur réalisation de titres du Portefeuille	Fr. 759.515,65
	<u>Fr. 1.322.262,00</u>

REPARTITION STATUTAIRE.

1 ^{er} dividende de 5 % au Capital	Fr. 255.000,00
15 % au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires (sur Fr. 1.190.294,10 - 255.000,00)	Fr. 140.294,10
2 ^e dividende au Capital	Fr. 795.000,00
	<u>Fr. 1.190.294,10</u>

Le dividende est payable à partir du 8 juillet 1942, à raison de Fr. 175,00 net d'impôt, par action, contre présentation du coupon n° 32, aux guichets de la Banque de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc, à Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. le Baron Carton de Wiart, docteur en droit, 177, avenue de Terwueren, à Bruxelles;

Vice-Président et Administrateur-Délégué : M. Odon Jadot, ingénieur, 14, square du Val-de-la-Cambre, à Bruxelles;

Administrateur-Délégué : M. Paul Gillet, ingénieur, 45, rue Edmond Picard, à Uccle;

Administrateurs :

M. Nicolas Cito, ingénieur, 29, rue de l'Abbaye, à Ixelles;

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, à Bruxelles;

M. le Comte Pierre de Briey, administrateur de sociétés, 56, avenue de la Floride, à Uccle;

M. Lambert Jadot, ingénieur, 15 a, rue du Bourgmestre, à Ixelles;

M. Robert Jadot, ingénieur, 225, chaussée de Vleurgat, à Bruxelles;

M. Guillaume Olyff, directeur général honoraire au Ministère des Colonies, 51, avenue Jean Linden, à Bruxelles;

M. Firmin Van Brée, ingénieur, 27, avenue des Marronniers, à Rhode-St-Genèse.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Robert Clavier, ingénieur, 105, avenue Lambeau, à Woluwé-St-Lambert;

M. Edmond de Ryckman de Betz, avocat, 28, rue du Beau-Site, à Bruxelles;

M. Jean Dumont de Chassart, industriel, 82, avenue des Nations, Bruxelles;

M. Victor Felsenhart, agent de change, 216, rue de la Loi, à Bruxelles;

M. Jean Koeckx, secrétaire de sociétés, 7, avenue Emile Van Becelaere, à Boitsfort;

M. Lucien Puissant-Bayens, administrateur de sociétés, 139, avenue Louise, à Bruxelles.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga, tenue le 7 juillet 1942.

... ..

L'assemblée réélit :

a) en qualité d'Administrateur, MM. Nicolas Cito et Robert Jadot, Administrateurs sortants et rééligibles;

b) en qualité de Commissaire, M. Victor Felsenhart, Commissaire sortant et rééligible.

... ..

Bruxelles, le 15 juillet 1942.

Pour copie conforme :

Le Président,

(s.) Baron CARTON DE WIART.

Compagnie du Chemin de Fer du Katanga.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Katanga, Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, avenue Marnix, n° 25.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 19788.

Créée par décret du Roi-Souverain, en date du 11 mars 1902, publié au Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo, n°s 5 et 6, 18^e année, mai-juin 1902.

Statuts modifiés suivants décisions des assemblées générales extraordinaires des 25 janvier 1909, 3 avril 1911, 29 décembre 1919, 31 janvier 1923, 25 février 1924 et conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 1924 et de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 1929, modifications approuvées par arrêtés royaux des 13 mars 1909, 12 avril 1911, 25 janvier 1920, 15 février 1923, 22 avril et 20 juillet 1924 et 18 juin 1929, publiées au Bulletin Officiel du Congo Belge des 10 avril 1909, 2 mai 1911, 15 février 1930, 15 février et 15 août

1923, 15 mai et 15 août 1924 et 15 juillet 1929, ainsi qu'au Moniteur Belge du 10-11 juin 1929 et 15 janvier 1930.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 1942.

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide :

1°) de surseoir à l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1941, jusqu'à ce que les circonstances le permettent.

2°) de donner décharge au Conseil pour la non-présentation de ces documents à l'assemblée.

3°) d'autoriser le Conseil à convoquer ultérieurement une assemblée générale, en vue de l'approbation de ces comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

M. Odon Jadot est réélu Administrateur; son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1945.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Lambert Jadot, ingénieur des constructions civiles, demeurant rue du Bourg-mestre, n° 15a, à Ixelles, *Président*.

M. Odon Jadot, ingénieur civil et ingénieur électricien, demeurant Square du Val-de-la-Cambre, n° 14, à Ixelles. *Vice-Président*.

M. Louis Cousin, ingénieur des constructions civiles, demeurant rue Gallait, n° 31, à Schaerbeek, *Administrateur*.

M. Hector Baillieux, administrateur de sociétés, demeurant chaussée de Waterloo, n° 1147, à Uccle, *Administrateur*.

M. Charles Duchesne, vice-gouverneur général honoraire du Congo Belge, chaussée de Waterloo, n° 406, à St-Gilles, *Administrateur*.

M. Paul Gillet, ingénieur civil des mines, demeurant rue Edmond Picard, n° 45, à Ixelles, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Léon Ballion, directeur d'administration honoraire au Congo Belge, demeurant chaussée d'Haecht, n° 39, à St-Josse-ten-Noode.

M. Pierre de Montpellier d'Annevoie, administrateur de sociétés, demeurant château de et à Annevoie.

Pour copie conforme :

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) L. JADOT.

Compagnie du Katanga.

Société Anonyme.

Siège social : 13, rue de Bréderode, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 3878.

Statuts publiés à l'annexe au Moniteur Belge du 6 mai 1891 (n° 1053), et au Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo, du mois de septembre 1891 (n° 9).

Actes modificatifs publiés aux annexes au Moniteur Belge des 11 août 1900 (n° 3934), 2/3 mai 1921 (n° 4763), 27/28 septembre 1923 (n° 10.106), 26/27 juillet 1926 (n° 9174), 14/15 novembre 1927 (n° 13.566), 18 août 1928 (n° 11.714), 15 septembre 1932 (n° 12.274), 2 août 1935 (n° 11.667), ainsi qu'au Bulletin Administratif du Congo Belge des 25 juin 1930 (n° 12), 25 janvier 1933 (n° 2), 25 avril 1936 (n° 8) et aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 octobre 1930, 15 janvier 1933 et 15 juin 1936.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1941.

(51^e exercice).

ACTIF.

A. — Immobilisé :

Premier établissement :			
Apports et frais de constitution	Fr.	426.519,39	
Expéditions, factoreries et matériel fluvial apportés au Comité Spécial du Katanga	Fr.	2.194.560,74	
	Fr.	2.621.080,13	
Amortissements antérieurs		2.621.079,13	
	Fr.		1,—
Mobilier	Fr.		1,—
Terrains et droits concédés par l'Etat Indépendant du Congo (pour mémoire)			
	Fr.		2,—

B. — Réalisable :

Participation au Comité Spécial du Katanga	Fr.	600.000,—	
Portefeuille	Fr.	44.144.385,22	
Banques et caisses	Fr.	2.934.951,21	
Débiteurs divers	Fr.	2.000.000,—	
		<hr/>	Fr. 49.679.336,43

C. — Comptes de régularisation :

Comptes courants débiteurs	Fr.	68.583,—
--------------------------------------	-----	----------

D. — Compte d'ordre :

Cautionnements de MM. les Administrateurs et Commissaires; titres en dépôt (pour mémoire)		<hr/>
	Total :	Fr. 49.747.921,43

PASSIF.

A. — De la société envers elle-même :

Capital :

12.000 actions de priorité de 100 francs	Fr.	1.200.000,—	
12.000 actions privilégiées de 500 francs	Fr.	6.000.000,—	
18.000 actions ordinaires		<hr/>	
		Fr.	7.200.000,—
Fonds de réserve	Fr.	10.420.000,—	
Fonds de réserve indisponible	Fr.	21.438.250,25	
		<hr/>	Fr. 39.058.250,25

B. — Sans garanties réelles :

Coupons à payer	Fr.	8.517.113,60	
Créditeurs divers	Fr.	280.292,66	
Versements à faire sur participations	Fr.	645.500,—	
		<hr/>	Fr. 9.442.906,26

C. — Compte d'ordre :

Cautionnements de MM. les Administrateurs et Commissaires; titres en dépôts (pour mémoire)		<hr/>
Solde en bénéfice	Fr.	1.246.764,92
	Total :	Fr. 49.747.921,43

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1941.

DEBIT.

Frais généraux et divers	Fr.	416.782,11
Impôts et taxes	Fr.	607.486,60
Solde en bénéfice	Fr.	1.246.764,92
		<hr/>
Total :	Fr.	<u>2.271.033,63</u>

CREDIT.

Report de l'exercice précédent	Fr.	24.871,24
Revenus du portefeuille, intérêts, commissions, ristournes fiscales et divers	Fr.	2.246.162,39
		<hr/>
Total :	Fr.	<u>2.271.033,63</u>

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 1942.

L'assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1941 ainsi que la répartition des bénéfices.

Par un vote spécial, elle donne décharge de leur gestion aux administrateurs et commissaires.

MM.le Comte Lippens et Georges Fontaine-Bour, administrateurs, et M. Paul van Zuylen, commissaire, dont les mandats viennent à expiration aujourd'hui, sont réélus dans leurs fonctions respectives.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Félicien Cattier, vice-gouverneur honoraire de la Société Générale de Belgique, 2, rue des Mélézes, Ixelles.

Administrateur-Délégué : M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Administrateurs :

M. Lucien Beckers, ingénieur civil des mines, 24, avenue Hamoir, Uccle,

M. Gaston de Formanoir de la Cazerie, administrateur de sociétés, 90, avenue Molière, Ixelles.

M. Georges Fontaine-Bour, administrateur de sociétés, 78, avenue Adolphe Buyl, Ixelles.

M. Robert, Baron Goffinet, administrateur de sociétés, 167, rue de la Loi, Bruxelles.

M. Gaston Heenen, vice-gouverneur général honoraire du Congo Belge, 108, avenue Louise, Bruxelles.

M. Maurice, Comte Lippens, président de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 1, square du Val de la Cambre, Ixelles.

M. Guillaume Olyff, président de l'Union Nationale des Transports Fluviaux, 51, avenue Jean Linsen, Woluwe-Saint-Lambert.

M. Robert Thys, ingénieur A.I.M., A.I.Lg., 33, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

M. Firmin Van Brée, directeur de la Société Générale de Belgique, 27, avenue des Marronniers, Rhode-Saint-Genèse.

M. Louis Van Leeuw, administrateur-délégué de l'Union Nationale des Transports Fluviaux, 37, rue Konkel, Woluwe-Saint-Pierre.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Paul Delhayé, administrateur de la Compagnie du Lomami et du Lualaba, 82, rue des Confédérés, Bruxelles.

M. Louis, Comte d'Oultremont, administrateur de sociétés, 21, rue de Bréderode, Bruxelles.

M. Paul van Zuylen, bourgmestre de et à Grand-Halleux, près Bastogne.

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.

M. Auguste Schröder, avocat à la Cour d'Appel, 116, avenue de Jette, Koekelberg.

Bruxelles, le 10 juillet 1942.

Pour copie et extrait conformes :

Deux Administrateurs,

(s.) PÉRIER.

(s.) L. BECKERS.

Compagnie Foncière du Katanga.

Société congolaise à responsabilité limitée

66, rue des Colonies, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 4175.

Constituée le 30 mai 1922, à Bruxelles et autorisée par arrêté royal en date du 14 août 1922, acte publié à l'annexe au Moniteur Belge du 16 juin 1922, n° 6836, et à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 septembre 1922.

Statuts modifiés suivant actes des 29 juillet et 29 décembre 1924, décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 1926, actes des 28 avril 1927, 2 décembre 1927, 16 janvier 1928, 16 septembre 1929, 29 juillet 1930, 28 juillet 1931, 18 juillet 1933, 14 juin 1935 et 16 décembre 1937, publiés respectivement aux annexes du Moniteur Belge des 24 janvier 1925, numéros 891 et 892, du 4 avril 1926, n° 3399, du 16 juillet 1927, n° 9473, du 3 mars 1928, n° 2291, du 7 mars 1928, n° 2384, du 12 octobre 1929, n° 15382, du 2 octobre 1930, n° 14220, du 13 septembre 1931, n° 12909, du 6 août 1933, n° 11058, du 5 juillet 1935, n° 10444 et du 17 mars 1938, n° 2445, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1925, du 15 mai 1926, du 15 juin 1927, du 15 février 1928, du 15 avril 1928, du 15 décembre 1929, du 15 novembre 1930, du 15 octobre 1931, du 15 octobre 1933, du 15 août 1935 et du 15 mars 1938. Modifications autorisées par arrêtés royaux des 19 mars 1925, 17 avril 1926, 30 mai 1927, 19 janvier 1928, 13 mars 1928, 14 novembre 1929, 4 octobre 1930, 23 septembre 1931, 17 juillet 1935 et 25 février 1938.

1. — *Communication du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires à l'assemblée générale ordinaire du 23 juillet 1942.*

Par suite de circonstances de force majeure, il n'a pu être établi de bilan ni de compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1941.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. Firmin Van Brée, ingénieur des constructions civiles, 27, avenue des Maronniers, Rhode-Saint-Genèse.

Vice-Président :

M. Gaston Périer, avocat honoraire près la Cour d'Appel, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Administrateurs :

M. Jules Cousin, ingénieur A.I.Ln., Elisabethville (Congo Belge).

M. Anatole De Bauw, administrateur de sociétés, 107, avenue Defré, Uccle.

M. René Guillaume, administrateur de sociétés, 50a, rue Edmond Picard, Bruxelles.

M. Gaston Heenen, vice-gouverneur général honoraire du Congo Belge, 108, avenue Louise, Bruxelles.

M. Odon Jadot, ingénieur A.I.Lg., 14, square du Val-de-la-Cambre, Bruxelles.

M. le Comte Maurice Lippens, gouverneur général honoraire du Congo Belge, 1, square du Val-de-la-Cambre, Bruxelles.

M. Albert Marchal, ingénieur, 44, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

M. Léonard Scraeyen, ingénieur A.I.Ln., 70, avenue des Nations, Bruxelles.

M. Edgar Sengier, ingénieur civil des mines A.I.Ln., 24, avenue Ernestine, Bruxelles.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Sylva Cattier, docteur en droit, 17, rue des Mélèzes, Bruxelles.

M. Antoine Colson, sous-directeur de sociétés, 32, rue d'Alsace-Lorraine, Ixelles.

M. Hubert Menestret, chef-comptable, 18, avenue Marie Clotilde, Watermael.

2. — *Nominations statutaires.*

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 23 juillet 1942.

... ..

« L'assemblée décide de laisser provisoirement vacant le mandat d'administrateur »
» de M. Joseph De Mulder. Elle réélit en qualité d'administrateurs MM. Gaston »
» Périer et Léonard Scraeyen, et en qualité de commissaire, M. Antoine Colson, »
» dont les mandats viennent à expiration immédiatement après la présente assem- »
» blée.

» Les mandats de MM. Gaston Périer et Léonard Scraeyen prendront cours ce »
» jour et expireront immédiatement après l'assemblée générale de 1948, celui de »
» M. Antoine Colson prendra cours ce jour et expirera immédiatement après l'as- »
» semblée générale de 1945.

» Les décisions ci-dessus sont prises à l'unanimité. »

Certifié conforme,

Le Vice-Président du Conseil d'Administration,

(s.) G. PÉRIER.

Compagnie Générale de Produits Chimiques et Pharmaceutiques du Congo
(Cophaco).

Société Coloniale Belge à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville.

Siège administratif : 14, rue de Namur, Bruxelles,

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 3278.

Acte constitutif : Annexes au Moniteur Belge du 6 mars 1927, n° 2076. Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1927. Arrêté royal du 21 mars 1927.

Actes modificatifs : Annexes au Moniteur Belge des 3 septembre 1927, n° 11.105, 29 juin 1928, n° 9.726, 22 septembre 1928, n° 12.746, 24 septembre 1936, n° 13.568, 23 août 1937, n° 12.354 et 6, 7, 8 juin 1938, n° 9.474.

Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 octobre 1927, 15 octobre 1928, 15 novembre 1928, 15 octobre 1936, 15 février 1938 et 15 juillet 1938.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 1942.

L'assemblée prend acte de l'impossibilité dans laquelle se trouve le Conseil d'Administration, par suite de la rupture des relations postales avec le Congo, de dresser l'inventaire au 31 décembre 1941 et de présenter le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1941.

Une nouvelle assemblée générale sera convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice 1941, lorsque les circonstances auront rendu possible l'établissement de ces documents.

Cette nouvelle assemblée aura également à se prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs pour leur gestion pendant l'exercice 1941.

MM. R. Kalcker, G. L. Lechien et F. Nisot, administrateurs, dont les mandats sont venus à expiration sont réélus dans leurs fonctions par un vote unanime.

L'assemblée décide de laisser le mandat détenu par feu M. G. de Bournonville provisoirement vacant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, à Bruxelles.

Vice-Président :

M. Eugène Pelgrims, administrateur-délégué de la Société Anonyme Pharmacie Centrale de Belgique, 69, rue de Parme, à St.-Gilles-Bruxelles.

Administrateur-Délégué :

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, à Bruxelles.

Administrateurs :

M. François Boudart, ingénieur civil, administrateur-délégué de l'Union Chimique Belge, 32, avenue des Klauwaerts, à Ixelles.

M. Numa Droogmans, ingénieur civil des mines, administrateur-directeur de la Société Anonyme Pharmacie Centrale de Belgique, 108, avenue Montjoie, à Uccle.

M. Gaston Heenen, vice-gouverneur général honoraire du Congo Belge, 108, avenue Louise, à Bruxelles.

M. Robert Kalcker, administrateur-directeur de la Société Anonyme Pharmacie Centrale de Belgique, 7, rue de Ten Bosch, à Bruxelles.

M. Gustave-Louis Lechien, administrateur-délégué de la Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga, 44, boulevard Saint-Michel, à Etterbeek.

M. Fernand Nisot, administrateur-délégué de la Société des Ciments du Congo, 15, rue d'Edimbourg, à Ixelles.

M. Edgar Van der Straeten, directeur de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 268, chaussée de Vleurgat, à Ixelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jacques de Saint-Hubert, secrétaire général de sociétés, 40, avenue Arnold Delvaux, à Uccle.

M. le Baron de Traux de Wardin, propriétaire, 117, rue Belliard, à Bruxelles.

M. Gérard Pluys, secrétaire de société, 10, avenue du Manoir, à Uccle.

M. Edgard Roge, sous-directeur de la Banque Commerciale du Congo 35, rue de la Brasserie, à Ixelles.

ETAT DU CAPITAL SOCIAL AU 28 JUILLET 1942.

Le capital social est de 15.100.000,— Fr., représenté par 33.000 parts sociales sans désignation de valeur, entièrement libérées à la date du 28 juillet 1942.

Bruxelles, le 31 juillet mil neuf cent quarante-deux.

COMPAGNIE GENERALE DE PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES DU CONGO « COPHACO ».

Un Administrateur,

(s.) R. KALCKER.

Le Président,

(s.) A. BEMELMANS.

« Citas ».

Société Anonyme.

Etablie à Bruxelles, rue de Namur, 20.

Constituée par acte passé devant le notaire A. Scheyven, le 17 décembre 1907 et publiée aux annexes du Moniteur Belge des 6-7 et 8 janvier 1908. Modifications aux statuts : voir annexes du Moniteur Belge du 20 octobre 1912, du 23 octobre 1913, du 29 février 1920, des 5-6 et 7 avril 1920, du 26 avril 1925, du 13 octobre 1926, et du 27 janvier 1932.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 juillet 1942.

Conformément à l'article 60 des Lois coordonnées sur les sociétés par arrêté royal du 22 juillet 1913 et modifiées par les lois des 30 octobre 1919, 14 juin et 29 juillet 1926, je signale à l'assemblée que les Administrateurs de notre société sié-

geant également au Conseil de la Chanic, de l'A.B.C., de la Cotonco et de la Crégéco, se sont abstenus aux votes sur les questions intéressant ces sociétés.

RESOLUTIONS.

1°) L'assemblée a pris acte de l'impossibilité dans laquelle se trouve le Conseil de présenter les comptes de 1941 et de l'autoriser à convoquer une nouvelle réunion dès qu'il sera en possession des documents nécessaires.

2°) Messieurs Gilbert Périer et Fernand Nisot, Commissaires sortants, sont réélus à l'unanimité pour un terme de 3 ans, c'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1945.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 579, avenue Louise, à Bruxelles, *Président du Conseil*;

M. Arthur Bemelmans, administrateur-délégué de la Compagnie Sucrière Congolaise, 397, avenue Louise, à Bruxelles, *Président du Comité de Direction*;

M. Arthur Bolle, administrateur de sociétés, 114, avenue du Longchamp, à Bruxelles, *Administrateur*;

M. Anatole De Bauw, administrateur-délégué de la Compagnie Cotonnière Congolaise, 107, avenue Defré, à Uccle, *Administrateur*;

M. A. Marchal, administrateur de sociétés, 44, avenue du Vert-Chasseur, à Bruxelles, *Administrateur*;

M. Guillaume Olyff, président de l'Union Nationale des Transports Fluviaux, 51, avenue Jean Linden, à Bruxelles, *Administrateur*;

M. Pierre Orts, président du Crédit Général du Congo, 214, avenue Louise, à Bruxelles, *Administrateur*;

M. Léon Rycx, avocat à la Cour d'Appel, 36, rue St-Bernard, à Bruxelles, *Administrateur*;

M. Maurice Stubbe, administrateur de sociétés, 195, Latymer Court, Londres W. 6, *Administrateur*;

M. Frans Thys, docteur en droit, Maegere-Scorre, Le Zoute, *Administrateur*;

M. Robert Thys, vice-président de la Société Anonyme des Ciments du Congo, 18, avenue des Erables, à Rhode-St-Genèse, *Administrateur*;

M. Georges Touchard, avocat à la Cour d'Appel, 44, rue St-Bernard, à Bruxelles, *Administrateur*.

DELEGUE DU GOUVERNEMENT DE LA COLONIE.

M. Comblin, inspecteur honoraire au Ministère des Colonies.

COMITE DE DIRECTION.

M. A. Bemelmans, *Président*.

MM. A. De Bauw, A. Marchal, G. Périer, *Membres*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Raoul Depas, secrétaire de la Société Générale de Belgique, 155, rue de la Loi, à Bruxelles, *Commissaire*;

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, à Bruxelles, *Commissaire*;

M. Léon Raquez, docteur en droit, 149, avenue du Longchamp, à Bruxelles, *Commissaire*;

M. Fernand Nisot, ingénieur, 15, rue d'Edimbourg, à Bruxelles, *Commissaire*.

Copie certifiée conforme :

« CITAS », Société Anonyme.

Un Administrateur,

(s.) A. BEMELMANS.

Un Administrateur,

(s.) G. PÉRIER.

Compagnie Minière en Afrique Orientale « Minafor ».

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social à Usumbura (Ruanda-Urundi).

Siège administratif à Bruxelles, 42, rue Royale.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 111.642.

Constituée par acte passé devant M^e Léon Coenen, notaire, à Bruxelles, le 17-2-39, publié au Moniteur Belge des 3/4 avril 1939, sous le n° 3947; autorisée par arrêté royal du 21-3-39, autorisation publiée au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15-4-39. Statuts publiés aux annexes du Bulletin Officiel du 15-4-39 et coordonnés, ensuite, par M^e Hubert Scheyven, notaire, à Bruxelles, suivant acte publié aux annexes du Moniteur Belge du 8-2-40, sous le n° 953.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 1942.

« L'assemblée générale donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1941, n'ont pu être dressés par

» le Conseil d'Administration ni contrôlés par le Collège des Commissaires dans le
» délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au
» sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

» A l'unanimité, l'assemblée décharge expressément et sans réserve le Conseil
» d'Administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du
» chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à
» l'exercice 1941, ainsi que le Collège des Commissaires, empêché de vérifier ces
» comptes et de déposer son rapport.

» Elle prend acte que le Conseil d'Administration, dès qu'il sera en mesure de
» disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assem-
» blée générale. »

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président-Administrateur-délégué :

M. Paul Fontainas, ingénieur civil des mines, 327, avenue Molière, à Uccle;

Administrateurs :

M. Fernand Delhayé, ingénieur-géologue, 45, rue Henri Waffelaerts, à Bruxelles;

M. André Gilson, commissaire général honoraire du Congo Belge, 38, square Vergote, à Schaerbeek;

M. Paul Orban, docteur en droit, 25, rue Père Eudore-Devroye, à Etterbeek;

M. Pierre Vermeersch, administrateur de sociétés, 4, rue du Buisson, à Bruxelles.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jean Meily, expert-comptable, 11, avenue Jules Malou, à Etterbeek;

M. Louis Uytendhoef, expert-comptable, 191, avenue Rogier, à Bruxelles.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 24 juillet 1942.

Un Administrateur,

(s.) A. GILSON.

Le Président-Administrateur-Délégué,

(s.) P. FONTAINAS.

Entreprises Générales au Kivu (E. G. K.)

Société Congolaise à Responsabilité Limitée.

Siège social : Nya-Lukemba (Congo Belge).

Siège administratif : 148, rue Royale, Bruxelles.

Registre du Commerce, n° 81079.

Statuts autorisés par arrêté royal du 1^{er} février 1928 et publiés aux annexes du Moniteur Belge du 17 février 1928, sous le n° 1737, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1928.

Actes modificatifs publiés aux annexes du Moniteur Belge du 20 décembre 1929, n° 18929; des 30-31 mars 1931, n° 3444, et du 20 juillet 1933, n° 10551, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1930, du 15 avril 1931 et du 15 août 1933.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 1942.

Cette année encore aucune information ni pièce comptable n'a pu être obtenue du siège de la société en Afrique.

Le Président propose à l'assemblée de décider la réunion d'une assemblée générale aussitôt que le Conseil d'Administration, en possession des pièces nécessaires, aura pu dresser le bilan à arrêter au 31 décembre 1941.

L'assemblée, à l'unanimité, ratifie cette proposition et donne pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à la convocation de la dite assemblée. Elle donne aux Administrateurs et Commissaires décharge de leur gestion et réélit Messieurs John Nieuwenhuys et Fernand Dierckx, Administrateurs, pour un terme de six années.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. John Nieuwenhuys, *Président*, administrateur de sociétés, avenue de la Claire, n° 7, à Bruxelles.

M. Xavier Dierckx, *Administrateur-Délégué en Afrique*, planteur, à Nya-Lukemba (Kivu), Congo Belge.

M. Marcel Dupret, *Administrateur-délégué*, ingénieur U.I.Lv., avenue de l'Observatoire, n° 98, à Uccle.

M. le baron Jean de Brouwer, *Administrateur*, industriel, « La Frégate », à Coqs/Mer.

M. Fernand Dierckx, *Administrateur*, notaire, rue de l'Hôpital, n° 41, à Turnhout.

M. Joseph Dierckx, *Administrateur*, industriel, rue Renier Snieders, n° 11, à Turnhout.

M. Louis Ortegat, *Administrateur*, docteur en droit, rue Haute, n° 17, à Gand.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Maurice Everard de Harzir (écuyer), *Président*, docteur en droit, rue de la Presse, n° 41, à Bruxelles.

M. Jean-Christian de Brouwer, industriel, avenue Molière, n° 187, à Bruxelles.

M. François Springuel, ingénieur, route d'Ohain, à Genval.

Bruxelles, le 10 juillet 1942.

Pour copie conforme,

Le Président,

(s.) John NIEUWENHUYTS.

Exploitations Agricoles et Industrielles de la Biaro.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Constituée le 1^{er} décembre 1925, approuvée par arrêté royal du 2 février 1926.

Siège social : Biaro, District de Stanleyville.

Siège administratif : 13, rue Bréderode, Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 8546.

Statuts et modifications publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 mars 1926, 15 mai 1928, 15 avril 1935 et 25 septembre 1937.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 9 juillet 1942.

RESOLUTIONS.

L'assemblée générale ordinaire a :

1^o) donné acte au Conseil d'Administration de sa communication concernant l'impossibilité de présenter les bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 1941 et pris acte de ce qu'il convoquera une nouvelle assemblée générale, dès qu'il sera en mesure d'établir les bilan et compte de profits et pertes de cet exercice.

2^o) déchargé expressément et sans réserve le Conseil d'Administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1941, ainsi que le Collège des Commissaires, empêché de vérifier ces comptes et de déposer son rapport.

3^o) réélu, pour un terme de six ans :

a) en qualité d'administrateur, M. le Comte Lippens et M. Moeller, sortants et rééligibles;

b) en qualité de commissaire, M. De Cock, sortant et rééligible.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. le Comte Maurice Lippens, docteur en droit, 1, square du Val de la Cambre, Bruxelles.

Vice-Président : M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. E. J. H. Mertens, industriel, avenue de Foestraets, n° 7, Uccle.

Administrateurs :

M. Gaston de Formanoir de la Cazerie, avocat honoraire, 90, avenue Molière, Bruxelles.

M. Jean Francqui, administrateur de sociétés, 148, avenue des Nations, Bruxelles.

M. Georges Levis, industriel, 146, boulevard Auguste Reyers, Bruxelles.

M. Pierre Miny, administrateur de sociétés, 133, rue du Duc, Woluwe-St-Lambert.

M. Alfred Moeller, vice-gouverneur général honoraire du Congo, 33, avenue des Mûres, Uccle.

M. Auguste Gérard, administrateur de sociétés, 6, avenue de la Jonction, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. André De Cock, administrateur de sociétés, Meirlebeke.

M. Alfred Buysse, avocat, 534, avenue Louise, Bruxelles.

M. Léon Hermans de Heel, ingénieur, 22, rue Marie-Thérèse, Louvain.

M. Jean Koeckx, secrétaire de sociétés, 7, avenue Emile Van Becelaere, Boitsfort.

Bruxelles, le 14 juillet 1942.

Pour extrait certifié conforme :

EXPLOITATIONS AGRICOLES ET INDUSTRIELLES DE LA BIARO.

(s.) MERTENS.

(s.) A. CAYEN.

Minoteries du Katanga.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Constituée le 3 décembre 1929 à Bruxelles et autorisée par arrêté royal, en date du 5 février 1930.

Statuts modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 1935.

Registre du Commerce Bruxelles, n° 42.800.

SITUATION DU CAPITAL SOCIAL AU 14 JUILLET 1942.

Le capital social de 24.000.000 fr. est entièrement libéré.

a) Par suite de circonstances de force majeure, il n'a pu être établi de bilan ni de comptes de profits et pertes au 31 décembre 1941.

b) Composition du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires au 14 juillet 1942.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Firmin Van Brée, directeur de la Société Générale de Belgique, demeurant à Rhode-Saint-Genèse, 27, avenue des Marronniers, *Président du Conseil*.

M. Edgar Sengier, administrateur-délégué de l'Union Minière du Haut Katanga, demeurant à Bruxelles, 24, avenue Ernestine, *Vice-Président*.

M. Maurice Blanquet, administrateur de sociétés, demeurant avenue de la Tellerie, n° 66, à Boitsfort, *Administrateur*.

M. Jules Cousin, ingénieur, demeurant à Elisabethville (Congo Belge), *Administrateur*.

M. Gaston de Formanoir de la Cazerie, docteur en droit, demeurant à Bruxelles, avenue Molière, n° 90, *Administrateur*.

M. le Baron Empain, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, 33, rue du Congrès, *Administrateur*.

M. Odon Jadot, Ingénieur, demeurant à Ixelles, n° 14, square Val de la Cambre, *Administrateur*.

M. Charles Henry Janssen, ingénieur, demeurant à Waterloo, 60, avenue des Chasseurs, *Administrateur*.

M. Léopold Mottoulle, docteur en médecine, demeurant à Bruxelles, 224, avenue Louise, *Administrateur*.

M. Gilbert Mullie, propriétaire, demeurant à Bruxelles, 58, boulevard Brand Witlock, *Administrateur*.

M. Paul Vuylsteke, industriel, demeurant à Bruxelles, avenue Nestor Plissart, 6, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Edmond de Ryckman de Betz, avocat à la Cour d'Appel, demeurant à Bruxelles, rue du Beau Site, 28.

M. Louis Habran, sans profession, demeurant à Bruxelles, 33, rue Van Ostade.

c) Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juillet 1942.

« 2. Elle réélit en qualité d'administrateurs MM. Maurice Blanquet et Odon Jadot pour une période qui prend cours ce jour et expirera immédiatement après l'assemblée générale de 1947. »

Les décisions ci-dessus sont prises à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme :

Un Administrateur,

(s.) BLANQUET.

Un Administrateur,

(s.) G. DE FORMANOIR DE LA CAZERIE.

Minoteries du Katanga.

Société congolaise à responsabilité limitée.

AUTORISATION.

L'an mil neuf cent quarante-deux, le quatorze juillet, à onze heures trois quarts.

A Bruxelles, rue Royale, numéro 38.

Devant nous, Hubert Scheyven, notaire, résidant à Bruxelles.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société « Minoteries du Katanga », société congolaise à responsabilité limitée, établie à Kakontwe (Katanga, Congo Belge), avec siège administratif à Bruxelles, rue Montagne du Parc, numéro 8, soumise aux lois et décrets en vigueur dans la Colonie du Congo Belge, constituée suivant acte reçu par Maître Hubert Scheyven, notaire, à Bruxelles, le trois décembre mil neuf cent vingt-neuf, autorisée par arrêté royal du cinq février mil neuf cent trente, dont les statuts ont été publiés à l'annexe au Moniteur Belge des six/sept janvier mil neuf cent trente, numéro 194 et à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du quinze mars mil neuf cent trente. Ces statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Hubert Scheyven, notaire susdit, le neuf juillet mil neuf cent trente-cinq, publié à l'annexe au Moniteur Belge des sept/huit octobre mil neuf cent trente-cinq, numéro 13.466 et à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge, du quinze octobre mil neuf cent trente-cinq, après approbation par arrêté royal, en date du vingt-six septembre mil neuf cent trente-cinq.

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants qui déclarent être propriétaires des titres ci-après:

1. L'Union Minière du Haut Katanga, société congolaise à responsabilité limitée, établie à Elisabethville (Congo Belge), propriétaire de dix mille trois cent quatre-vingt-treize actions série B. 10.393

Ici représentée par Monsieur Herman Robiliart, ingénieur A.I.Br., demeurant à Bruxelles, avenue du Congo, numéro 4, suivant procuration du vingt-neuf juin dernier.

2. La Compagnie Foncière du Katanga, société congolaise à responsabilité limitée, établie à Elisabethville (Congo Belge), propriétaire de huit mille actions série A et de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix actions série B 8.000 3.990

Ici représentée par Monsieur Henri Terfve, directeur de la Société, demeurant à Auderghem, avenue Monseigneur Micara, numéro 75, suivant procuration du vingt-trois juin dernier.

3. La Société Auxiliaire Industrielle et Financière de la Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains « Auxilacs », société anonyme, établie à Saint-Josseten-Noode, avenue de l'Astronomie, numéro 24, propriétaire de quatre mille sept cents actions série B 4.700

Ici représentée par Monsieur Gilbert Mullie, administrateur de sociétés, demeurant à Woluwe-Saint-Pierre, boulevard Brand Whitlock, numéro 68, suivant procuration du vingt-neuf juin dernier.

4. La Fondation Hoover pour le Développement de l'Université de Louvain, Etablissement d'utilité publique, établi à Louvain, propriétaire de cinq mille actions série B. 5.000

Ici représentée par Monsieur Gilbert Mullie, prénommé, suivant procuration du vingt-quatre juin dernier.

5. Les Assurances du Boerenbond belge, société coopérative, établie à Louvain, rue des Récollets, numéro 24, propriétaire de trois mille cinq cents actions série B 3.500

Ici représentée par Monsieur Gilbert Mullie, prénommé, suivant procuration du trois juillet courant mois.

6. La Fondation Van den Heuvel, Etablissement d'Utilité Publique, établi à Louvain, propriétaire de trois mille actions série B 3.000

Ici représentée par Monsieur Gilbert Mullie, prénommé suivant procuration du vingt-quatre juin dernier.

7. L'Intertropical Comfina, société anonyme, établie à Bruxelles, rue du Commerce, numéro 66, propriétaire de treize cent cinquante actions série B 1.350

Ici représentée par Monsieur Maurice Blanquet, administrateur de sociétés, demeurant à Watermael-Boitsfort, avenue de la Tenderie, numéro 66, suivant procuration du vingt-trois

juin dernier.

8. La Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, établie à Bruxelles, rue de Bréderode, numéro 13, propriétaire de mille actions série B 1.000

Ici représentée par Monsieur Maurice Blanquet, prénommé, suivant procuration du vingt-trois juin dernier.

9. Monsieur Paul Vuylsteke, industriel, demeurant à Etterbeek, avenue Nestor Plissart, numéro 6, propriétaire de soixante actions série B 60

Ensemble : huit mille actions série A, donnant droit chacune à cinq voix et trente-deux mille neuf cent quatre-vingt-treize actions série B, donnant droit chacune à une voix 8.000 32.993

Les procurations prémentionnées, toutes sous seing privé, sont demeurées ci-annexées.

Conformément à l'article quarante-trois des statuts, l'assemblée est présidée par Monsieur Paul Vuylsteke, administrateur.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Désiré Van Bleyenbergh, docteur en droit, demeurant à Uccle, avenue Fructidor, numéro 25, ici intervenant et choisit comme scrutateurs Messieurs Herman Robiliart et Henri Terfve, prénommés.

Messieurs Maurice Blanquet, Gilbert Mullie, prénommés et Charles Henry Jansen, ingénieur, demeurant à Waterloo, avenue des Chasseurs, numéro 60 et Gaston de Formanoir de la Cazerie, docteur en droit, demeurant à Forest lez-Bruxelles, avenue Molière, numéro 90, ici intervenants, administrateurs, et Edmond de Ryckman de Betz, avocat, demeurant à Ixelles, rue du Beau-Site, numéro 28, ici intervenant, commissaire, complètent le bureau.

Monsieur le Président expose :

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour :

Répartition anticipative entre les actionnaires d'un montant brut de un million cinq cent quarante mille francs.

II. Que les convocations contenant l'ordre du jour, ont été faites, conformément à l'article quarante et un des statuts, dans les journaux suivants :

L'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge, numéro du vingt-cinq juin et du trois juillet mil neuf cent quarante-deux.

L'Echo de la Bourse, numéros du vingt-cinq juin et du trois/quatre juillet mil neuf cent quarante-deux.

Qu'en outre, les actionnaires en nom ont été convoqués par lettre missive leur adressée le treize juin mil neuf cent quarante-deux.

Monsieur le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs de ces journaux et un exemplaire de la lettre de convocation.

III. Que, pour assister à l'assemblée, les actionnaires présents ou représentés, se sont conformés aux prescriptions des articles trente-neuf et quarante des statuts.

IV. Que sur les huit mille actions série A donnant droit chacune à cinq voix et sur les cinquante-deux mille actions série B, donnant droit chacune à une voix, la

présente assemblée réunit les huit mille actions série A, donnant droit chacune à cinq voix et trente-deux mille neuf cent quatre-vingt-treize actions série B, donnant droit chacune à une voix, soit un nombre d'actions possédant plus de la moitié des voix attachées à la totalité des actions.

Ces faits vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci reconnaît qu'elle est valablement constituée, conformément à l'article quarante-six des statuts, pour délibérer sur son ordre du jour.

Après un exposé fait par Monsieur le Président au nom du Conseil d'Administration, au cours duquel il fait connaître les raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice mil neuf cent quarante et un n'ont pu encore être dressés, l'assemblée, après avoir constaté qu'aucun actionnaire ne demande la parole et après délibération, prend la résolution suivante :

RESOLUTION.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration, à opérer, pour l'exercice mil neuf cent quarante et un, une répartition entre tous les actionnaires de bénéfices à prélever sur les réserves de la société; le Conseil d'Administration fixera en conséquence le montant de cette répartition en tenant compte des disponibilités.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

La séance est levée à midi.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.

Date et lieu que dessus.

Lecture faite, les membres de l'assemblée ont signé avec nous, notaire.

(signé) : P. Vuylsteke, D. Van Bleyenbergh, H. Robiliart, H. Terfve, M. Blanquet, G. Bullie, G. de Formanoir de la Cazerie, E. de Ryckman de Betz, Ch. H. Janssen, Hubert Scheyven.

Enregistré à Bruxelles A. C. II, le vingt et un juillet 1942. Vol. 1308, folio 68, case 8; deux rôles, un renvoi. Reçu vingt francs. Le Receveur (s.) Laenen,

Pour expédition conforme.

(s.) Hubert SCHEYVEN.

Société Auxiliaire Agricole du Kivu.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Kakondo - Costermansville.

Siège administratif : Bruxelles, 16, rue d'Egmont.

Registre du Commerce : Bruxelles 29259.

Constituée par actes authentiques passés le 31 juillet 1928 et 29 janvier 1929. Autorisée par décret du 23 avril 1929, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge

du 15 mai 1929. Autorisation de modification des statuts accordée par décret du 11 septembre 1936; statuts modifiés par acte authentique passé le 2 juillet 1936; modifications approuvées par arrêté royal du 28 octobre 1936, publiées au Bulletin Officiel du Congo Belge le 15 novembre 1936; statuts modifiés par acte authentique passé le 1^{er} juillet 1937, approuvé par arrêté royal du 16 octobre 1937.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 1942.

A l'unanimité :

1^o) L'assemblée prend acte des raisons pour lesquelles l'inventaire et le bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 1941 n'ont pu être dressés dans les délais statutaires.

Le Conseil convoquera une nouvelle assemblée pour examiner les comptes relatifs à l'exercice 1941 dès qu'ils auront pu être établis et pour se prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs et commissaires concernant leur gestion pendant le même **exercice**.

2^o) L'assemblée prend acte de la communication du Collège des Commissaires.

3^o) L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de M. Lagache et de ramener à treize le nombre des administrateurs.

MM. R. Brock et R. Godding, administrateurs et M. M. Naveau, commissaire, sont réélus pour une durée de six années.

CONSEIL D'ADMINISTRATION EN FONCTION AU 31 DECEMBRE 1941.

Président :

M. Léon Helbig de Balzac, docteur en droit, 50, boulevard Saint-Michel, Bruxelles.

Administrateur-Délégué.

M. Marcel Dupret, ingénieur civil des mines, 98, avenue de l'Observatoire, Uccle.

Administrateurs.

M. René Brasseur, administrateur de sociétés, 3, Rond Point de l'Etoile, Ixelles.

M. Raymond Brock, administrateur de sociétés, 210, avenue Molière, Bruxelles.

M. Joseph Claessens, directeur général honoraire au Ministère des Colonies, 89, avenue de Visé, Bruxelles.

M. Gaston de Formanoir de la Cazerie, administrateur de sociétés, 90, avenue Molière, Bruxelles.

M. le Comte Guillaume de Hemricourt de Grunne, propriétaire, 102, avenue Molière, Bruxelles.

M. le Baron Charles de Renette de Villers Perwin, lieutenant général pensionné, 60, rue Belliard, Bruxelles.

M. le Baron Jean Empain, 33, rue du Congrès, Bruxelles.

M. Robert Godding, docteur en droit, Lindenhof, Cappellen.

M. Paul Gustin, administrateur de sociétés, 14, avenue Reine Elisabeth, Anvers.

M. Léon Lagache, administrateur de sociétés, 56a, avenue Hamoir, Bruxelles.

M. Georges Laloux, industriel, 2, rue Saint Remy, Liège.

M. Marcel Van den Abeele, directeur général au Ministère des Colonies, 51, avenue d'Auderghem, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES EN FONCTION AU 31 DECEMBRE 1941.

M. Marcel Hansen, 18b, rue Montoyer, Bruxelles.

M. Maurice Naveau, ingénieur des mines, 12, quai de Grande-Bretagne, Liège.

M. le Baron Jacques van der Bruggen, administrateur de société, 20, rue Evers, Bruxelles.

Certifié exact.

SOCIETE AUXILIAIRE AGRICOLE DU KIVU.

16, rue d'Egmont.

Deux Administrateurs :

(s.) M. DUPRET.

(s.) L. HELBIG DE BALZAC.

Société Belge Industrielle et Minière du Katanga.

Société Anonyme.

Siège social : 48, rue de Namur, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 2839.

Acte constitutif publié à l'annexe au Moniteur Belge du 7 décembre 1910 (n° 6.893).

Actes modificatifs : Annexes au Moniteur Belge des 11 février 1911 (n° 770) ; 9/10/11 juin 1913 (n° 4.317) ; 14 juin 1913 (n° 4.420 bis) ; 24 décembre 1913 (n° 8.752) ; annexes au Bulletin Officiel du 9 mai 1915 (n° 1.390) ; annexes au Moniteur Belge du 5 janvier 1928 (n° 113) et du 28/29 mai 1934 (n° 8.054).

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 1942.

L'assemblée générale constate l'impossibilité pour le Conseil d'Administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1941.

L'assemblée générale sera convoquée dès que les circonstances auront permis d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1941 dans les formes et sous les garanties prévues par la loi et les statuts sociaux.

MM. Victor Brien, Ivan de Magnée, le Comte Lippens et Gaston Périer, administrateurs, dont les mandats viennent à expiration à l'assemblée de ce jour, sont réélus dans leurs fonctions par un vote unanime.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Victor Brien, ingénieur, vice-président des Ciments du Katanga, 45, rue du Pépin, Bruxelles.

Vice-Président : M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Katanga, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. Magnus Poulsen, ingénieur, administrateur-délégué de la Société d'Exploitation et de Recherches Minières au Katanga, 15, avenue de l'Orée, Bruxelles.

Administrateurs :

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles.

M. Edgard Larielle, ingénieur, administrateur-directeur des Ciments du Katanga, 52, avenue Emile Duray, Ixelles.

M. Maurice, Comte Lippens, président de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 1, square du Val-de-la-Cambre, Ixelles.

M. Ivan de Magnée, ingénieur-géologue, 72, avenue de l'Hippodrome, Ixelles.

M. Pierre Orts, président du Crédit Général du Congo, 214, avenue Louise, Bruxelles.

M. Edgar Sengier, ingénieur, directeur de la Société Générale de Belgique, 18, avenue Ernestine, Ixelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Camille Gréant, agent de change, 133, rue Froissart, Bruxelles.

M. Alfred Nyst, ingénieur civil des mines, 14, avenue Em. van Becelaere, Boitsfort.

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, Bruxelles.

DELEGUE DU COMITE SPECIAL DU KATANGA.

M. Edouard De Jonghe, directeur général du Ministère des Colonies, 38, rue Frédéric Pelletier, Bruxelles.

Bruxelles, le 15 juillet 1942.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) PÉRIER.

(s.) LARIELLE.

Société de Recherche Minière du Sud-Katanga.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Congo Be'ge).

Siège administratif : 6-8, rue Montagne-du-Parc, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 62077.

Constituée le 24 décembre 1932, par-devant M^e Scheyven, notaire, à Bruxelles.

Autorisée par arrêté royal du 30 janvier 1933.

PUBLICATIONS LEGALES.

Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1932; annexes au Moniteur Belge du 5 janvier 1933 (acte n° 69); Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1933.

Par suite de circonstances de force majeure, il n'a pu être établi de bilan ni de compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1941.

I. — SITUATION DU CAPITAL SOCIAL AU 7 JUILLET 1942.

Le capital de la société s'élève à 46.000.000 francs et est représenté par :

40.000 actions d'une valeur nominale de 250 francs chacune, entièrement libérées, appartenant à l'Union Minière du Haut-Katanga;

36.000 actions d'une valeur nominale de 1000 francs chacune, appartenant à :

Actionnaires.	Nombre d'actions.	Sommes versées.	Sommes restant à verser.
1. Union Minière du Haut-Katanga, 6-8, rue Montagne-du-Parc, Bruxelles.	150 29.075	150.000 26.167.500	— 2.907.500
2. MM. F.-M. Philippson, Weitzel et Degroof, successeurs, 44, rue de l'Industrie, Bruxelles.	30	27.000	3.000
3. Société Auxiliaire, Industrielle et financière des Grands Lacs Africains « Auxilacs », 24, avenue de l'Astronomie, Saint-Josse-Ten-Noode.	2.000	1.800.000	200.000
4. La Belgo-Katanga, 126, chaussée d'Ixelles, Ixelles.	100	90.000	10.000
5. Compagnie Commerciale, Industrielle et Minière « C. I. M. », 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.	500	450.000	50.000
6. MM. Mirabaud et Cie, 56, rue de Provence, Paris.	300	270.000	30.000
7. Société Générale Métallurgique de Hoboken, 8, rue Montagne-du-Parc, Bruxelles.	2.000	1.800.000	200.000
8. M. Cattier, Félicien, 2, rue des Mélèzes, Ixelles.	30	27.000	3.000
9. M. Cousin, Jules, Elisabethville, Congo-Belge.	30	27.000	3.000
10. M. Deschacht, Jean, 60, rue Antoine-Bréart, Saint-Gilles.	30	27.000	3.000
11. Succession baron Liebrechts, c/o M. et M ^{me} E. Puisant d'Agimont d'Heer et Herlette, 19, rue J.-B. Meunier, Ixelles.	30	27.000	3.000
12. M. Olyff, Joseph, 46, rue du Japon, Uccle.	30	27.000	3.000
13. M. Sengier, Edgar, 24, avenue Ernestine, Ixelles.	30	27.000	3.000
14. Succession colonel Van Gèle, 32, avenue d'Auderghem, Etterbeek.	30	27.000	3.000

Actionnaires.	Nombre d'actions.	Sommes versées.	Sommes restant à verser.
15. M. Olyff, Guillaume, 51, avenue Jean-Linden, Woluwe- Saint-Lambert.	25	22.500	2.500
16. M ^{me} M.-A. Hunter, veuve Ed. Solvay, 218, avenue Louise, Bruxelles.	50	45.000	5.000
17. M. Solvay, M.-A., La Hulpe.	50	45.000	5.000
18. M. Mullie, Gilbert, 58, boulevard Brand-Whitlock, Woluwe-Saint-Lambert.	20	18.000	2.000
19. M. le baron Empain, 33, rue du Congrès, Bruxelles.	125	112.500	12.500
20. Mutuelle Lambert, s. a., 2, rue d'Egmont, Bruxelles.	1.030	927.000	103.000
21. M. Henry de Frahan, Maurice, 276, avenue de Ter- vueren, Woluwe-Saint-Pierre.	40	36.000	4.000
22. Fédération d'Entreprises Industrielles, s. a., 33, rue du Congrès, Bruxelles.	186	167.400	18.600
23. M. Schuiling, Henri, Ja- dotville, Congo-Belge.	9	8.100	900
24. M ^{me} la comtesse douai- rière Yves du Bourblanc, châ- teau de Taviet, Achêne.	20	18.000	2.000
25. M ^{me} la vicomtesse Ro- bert Le Hardy de Beaulieu, château de Clerlande, Otti- gnies.	20	18.000	2.000
26. M ^{me} la vicomtesse Jean Le Hardy de Beaulieu, Pavil- lon des Étangs, Gosselies.	20	18.000	2.000
27. M. le baron Renaud d'Huart, château de Taviet, Achêne.	20	18.000	2.000
28. M. le baron Baudouin d'Huart, Sovet.	20	18.000	2.000
	36.000	32.415.000	3.585.000

II. — CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. Félicien Cattier, vice-gouverneur honoraire de la Société Générale de Belgique, 2, rue des Mélèzes, Ixelles;

Vice-Président :

M. Edgar Sengier, ingénieur, 24, avenue Ernestine, Ixelles;

Administrateur-délégué :

M. Joseph Olyff, docteur en droit, 46, rue du Japon, Uccle;

Administrateur-directeur :

M. Jean Deschacht, ingénieur, 60, rue Antoine-Bréart, Saint-Gilles;

Administrateurs :

M. Henri Buttgenbach, ingénieur, 182, avenue des Nations, Bruxelles;

M. Jules Cousin, ingénieur, Elisabethville, Congo-Belge;

M. le baron Empain, industriel, 33, rue du Congrès, Bruxelles;

M. Léon Helbig de Balzac, avocat, 50, boulevard Saint-Michel, Etterbeek;

M. Joseph Leemans, ingénieur, 31, rue Van Schoonbeke, Anvers;

M. Albert Marchal, ingénieur, 44, avenue du Vert-Chasseur, Uccle;

M. Gaston Périer, avocat honoraire, 579, avenue Louise, Bruxelles;

M. Herman Robiliart, ingénieur, 4, avenue du Congo, Ixelles.

III. — COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Président :

M. Raoul Depas, secrétaire de la Société Générale de Belgique, 5, rue Emile-Claus, Ixelles;

Commissaires :

M. Léon Hermans de Heel, ingénieur, 22, rue Marie-Thérèse, Louvain;

M. Georges Melin, chef du Département des services comptables de l'Union Minière du Haut-Katanga, 55, rue Alphonse-Hottart, Ixelles;

M. Adhémar Mullie, directeur de la Banque Industrielle Belge, 116, rue des Confédérés, Bruxelles;

M. Robert Thys, ingénieur, 13, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

IV. — NOMINATIONS STATUTAIRES.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juillet 1942.

L'assemblée réélit en qualité d'administrateurs, MM. Henri Buttgenbach, Jules Cousin, Léon Helbig de Balzac et Joseph Leemans, pour une période qui prendra cours immédiatement après la présente assemblée et expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 1947.

V. — RENOUVELLEMENT DE MANDATS.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juillet 1942.

Décision n° 136.

Le Conseil désigne pour les fonctions de Président du Conseil M. Félicien Cattier, de Vice-Président du Conseil M. Edgar Sengier, et en qualité de Membres du Comité de Direction, MM. Félicien Cattier, Edgar Sengier, Joseph Olyff, Jean Deschacht, Jules Cousin et Gaston Périer.

Ces nominations sont faites pour la durée d'une année, c'est-à-dire, jusqu'après l'assemblée générale de 1943.

Bruxelles, le 8 juillet 1942.

Certifié conforme,

Au nom du Conseil d'Administration,

Un Administrateur,

(s.) H. ROBILIART.

L'Administrateur-délégué,

(s.) J. OLYFF.

Société des Chemins de Fer Léopoldville-Katanga-Dilolo.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville.

Siège administratif : Bruxelles, avenue Marnix, n° 25.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 19787.

Constituée à Bruxelles, le 16 septembre 1927, et autorisée par arrêté royal du 3 octobre 1927, statuts publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge n° 11, du 15 novembre 1927 (annexe) et à l'annexe au Moniteur Belge des 10-11 octobre 1927 (acte n° 12086). Modifications aux statuts : suivant acte de M^e Scheyven, du 5 juin 1931, approuvé par arrêté royal du 6 juillet 1931, et publié à l'annexe du

Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1931 et à l'annexe au Moniteur Belge du 24 juillet 1931 (acte n° 11402).

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 1942.

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires, constate l'impossibilité dans laquelle se trouve le Conseil de dresser le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1941 et lui donne décharge de cette obligation jusqu'à ce que les éléments nécessaires à cette fin puissent être obtenus; elle donne également décharge au Collège des Commissaires de faire rapport sur le dit exercice jusqu'à ce que les comptes puissent être clôturés. Une nouvelle assemblée sera convoquée dès que le Conseil sera en mesure d'établir le bilan et le compte de profits et pertes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide le paiement, pour compte de qui il appartiendra, dans les conditions indiquées dans le rapport et exposées par le Président, du premier dividende fixe garanti aux actions privilégiées ainsi que le remboursement également garanti des 1.650 actions privilégiées amortissables cette année.

Il sera en conséquence distribué :

1°) à 1.185.106 actions privilégiées avec garantie réduite un dividende brut de fr. 20,— moins 2 p. c d'impôt, soit net fr. 19,60.

2°) à 5.819 actions privilégiées avec garantie non réduite un dividende brut de fr. 35,— moins 2 p.c. d'impôt, soit net fr. 34,30.

Ces dividendes seront payables à partir du 10 juillet 1942, contre présentation du coupon n° 14, aux guichets de la Banque de la Société Générale de Belgique.

De plus, dans les mêmes conditions, il est payé le premier dividende fixe du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre 1941 aux 1.575 actions privilégiées sorties au tirage de 1941.

En cas de supplément de dividende, celui-ci serait payé ultérieurement.

L'assemblée approuve la dotation prévue pour l'exercice 1941 de fr. 1.028,865,— au Fonds d'Amortissement 1^{er} Etablissement et décide en outre d'attendre l'approbation du bilan pour effectuer les autres dotations et allocations statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION.

M. André Van Iseghem est réélu Administrateur; son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1948.

M. Pierre de Montpellier d'Annevoie est réélu commissaire; son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1948.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide que le capital sera réduit d'une somme égale au montant nominal des actions privilégiées sorties au tirage au sort de ce jour, soit huit cent vingt-cinq mille francs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Guillaume Olyff, directeur général honoraire au Ministère des Colonies, demeurant à Woluwe-St-Lambert, avenue Jean Linden, n° 51, *Président*.

M. Nicolas Cito, ingénieur, demeurant à Ixelles, rue de l'Abbaye, n° 29, *Administrateur*.

M. Lambert Jadot, ingénieur, demeurant à Ixelles, rue du Bourgmestre, n° 15A, *Administrateur*.

M. Victor Parein, ingénieur, demeurant à Bruxelles, boulevard A. Reyers, n° 126, *Administrateur*.

M. le lieutenant-général baron Charles-Ernest Tombeur de Tabora, vice-gouverneur général honoraire au Congo Belge, demeurant à Saint-Gilles, rue Berckmans, n° 7, *Administrateur*.

M. André Van Iseghem, docteur en droit, demeurant à Bruxelles, rue de l'Inquisition, n° 14, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. le général chevalier Josué Henry de la Lindi, ancien commissaire général au Congo Belge, demeurant à Woluwe-St-Lambert, avenue Albert-Elisabeth, n° 54.

M. Edgar Mommens, ingénieur, demeurant à Etterbeek, avenue d'Auderghem, n° 246.

M. Pierre de Montpellier d'Annevoie, administrateur de sociétés, demeurant château de et à Annevoie.

Pour copie conforme :

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) G. OLYFF.

Grandes Boulangeries Africaines.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

à Elisabethville, Congo Belge.

Siège administratif : 4, rue d'Egmont, à Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 32.345.

Constituée le 24 juillet 1929. Publication des actes n°s 13.675 et 13.676 aux annexes du Moniteur Belge du 30 août 1929. Autorisée par A. R. du 9 septembre 1929, publié à l'annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1929. Modifications aux statuts, acte n° 12519, publié au Moniteur Belge du 1^{er} septembre 1939.

RESOLUTIONS.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 10 juillet 1941, au siège administratif de la société.

1. — *Bilan et compte de profits et pertes.*

L'assemblée décide à l'unanimité qu'il y a lieu de remettre à une date indéterminée, jusqu'au moment où il aura été possible au Conseil de réunir les éléments nécessaires, la publication du bilan et du compte de profits et pertes pour l'exercice 1941.

2. — *Election statutaire.*

L'assemblée renouvelle pour une durée de six ans, jusqu'après l'assemblée générale de 1948, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Dubois.

Certifié conforme,

Bruxelles, le 13 juillet 1942.

SOCIETE DES GRANDES BOULANGERIES AFRICAINES.

Un Administrateur,

(s.) J. VAN BLEYENBERGHE.

Un Administrateur,

(s.) G. DE FORMANOIR DE LA CAZERIE.

Société des Mines d'Or de Kilo-Moto.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social à Kilo (Congo Belge).

Siège administratif à Ixelles-Bruxelles, 1, place du Luxembourg.

Registre du Commerce n° 737.

Statuts approuvés par décret du 8 février 1926, publiés aux annexes du Moniteur Belge des 15/16 février 1926, acte n° 1563 et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, numéro du 15 février 1926. Statuts modifiés par acte passé devant M^c Van Halteren, notaire, à Bruxelles, le 4 novembre 1926, inséré aux annexes du Moniteur Belge du 25 novembre 1926, acte n° 12571 et au Bulletin Officiel, dans le numéro du 15 février 1927, ainsi que par acte passé le 2 octobre 1928, inséré aux annexes du Moniteur Belge les 8/9 octobre 1928, n° 13320, aux annexes du Bulletin Officiel dans le numéro du 15 novembre 1928, ainsi que par acte passé le 4 octobre 1938, inséré aux annexes du Moniteur Belge du 11 octobre 1938, n° 13805 et aux annexes du Bulletin Officiel dans le numéro du 15 mai 1939, ainsi que par acte passé le 28 novembre 1940, inséré aux annexes du Moniteur Belge le 14 décembre 1940, n° 12473.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Georges Moulaert, vice-gouverneur général honoraire, avenue de l'Observatoire, n° 47, à Uccle, *Président du Conseil d'Administration*.

M. Raymond Anthoine, administrateur-délégué, ingénieur civil des mines, n° 34, avenue des Nations, à Bruxelles.

M. Louis Van Leeuw, administrateur-délégué, ingénieur civil des mines Lv., n° 37, rue Konkél, à Woluwe-Saint-Pierre.

M. Léon Bureau, vice-gouverneur général honoraire, « La Brousse », à Ottignies, *Administrateur*.

M. Georges de Bournonville, docteur en droit, avenue Jeanne, n° 30, à Ixelles, *Administrateur*.

M. Charles Duchesne, vice-gouverneur général honoraire, chaussée de Waterloo, n° 406, à Saint-Gilles, *Administrateur*.

M. Adolphe de Meulemeester, vice-gouverneur général honoraire, rue Blanche, n° 35, à Bruxelles, *Administrateur*.

M. Alfred Moeller, vice-gouverneur général honoraire « La Framboisière », Linkebeek, *Administrateur*.

M. Jérôme Rodhain, docteur en médecine, chaussée de Waterloo, n° 564, à Ixelles, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Gaston Collet, directeur général honoraire au Ministère des Colonies, rue des Floralies, n° 29, à Woluwe-Saint-Lambert, *Président du Collège*.

M. Edgard Cerckel, capitaine-commandant, n° 17, rue Michel Deswaene, à Merxem-Anvers.

M. Basile Leroy, directeur au Ministère des Colonies, n° 10, rue des Bollandistes, à Etterbeek.

M. Marie-Georges Mortehan, inspecteur d'Etat honoraire, n° 38, avenue Evrard, à Forest.

DELEGUE DU GOUVERNEMENT.

M. René Detry, directeur général au Ministère des Colonies, avenue des Hortensias, 10, à Boitsfort.

M. Henri Postiaux, vice-gouverneur général honoraire, 22, place Van Meenen, à Saint-Gilles.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 1942.

Sont présents ou représentés, quatre actionnaires, ayant déposé 240.200 titres.

Le Président du Conseil fait la déclaration suivante :

Par suite des événements, le siège administratif se trouve privé de toute communication avec son siège social depuis la fin du mois de mai 1940. En conséquence, il nous a été impossible d'établir le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre dernier.

Je vous donne lecture du rapport de MM. les Commissaires, sur le résultat de leur mission :

« Nous avons l'honneur de vous signaler que nous avons procédé à la vérification de nombreuses opérations comptables effectuées en 1941 et consignées dans les comptes : banques, caisses et chèques postaux.

» La situation financière établie au 31 décembre 1941 a été examinée, tous les renseignements que nous avons sollicités nous ont été fournis et nous ont permis de constater la régularité des comptes.

» Dans les circonstances actuelles, les inventaires et les comptabilités d'Afrique n'ont pu être transmis à Bruxelles. Il est par conséquent impossible de dresser le bilan et le compte de profits et pertes. »

Nous vous convoquerons aussitôt que nous aurons pu dresser les comptes.

Nous restons dans l'impossibilité de payer le dividende relatif à l'exercice 1939, que vous avez voté lors de l'assemblée générale de 1941.

L'assemblée générale a pris acte de cette déclaration.

RESOLUTION UNIQUE.

Les mandats d'administrateurs de MM. Anthoine Raymond et de Meulemeester Adolphe, et le mandat de commissaire de M. Leroy Basile, sont renouvelés pour une période de cinq ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Le Président du Conseil déclare ensuite :

Au vœu de la Loi, j'informe l'assemblée que les cautionnements d'administra-

teurs de MM. R. Anthoine et L. Van Leeuw ont été faits par la Colonie.

Bruxelles, le 6 juillet 1941.

Pour copie conforme,
Un Administrateur-Délégué,

Société d'Entreprises de Travaux en Béton au Katanga.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Congo Belge).

Siège administratif : 48, rue de Namur, à Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 2.000.

Constituée à Bruxelles, le 29 avril 1924, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1924 et à l'annexe au Moniteur Belge du 27 juillet 1924 (n° 9.336).

Approuvée par arrêté royal du 7 juillet 1924, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1924.

Statuts modifiés suivant actes publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 juillet 1925, 15 décembre 1926, 15 décembre 1927 et 15 octobre 1928, ainsi qu'aux annexes au Moniteur Belge des 22/23 juillet 1925 (n° 9.245), 30 octobre 1926 (n° 11.743), 3 décembre 1927 (n° 14.212) et 24 août 1928 (n° 11.893).

Ces modifications ont été approuvées par arrêtés royaux des 1^{er} juillet 1925, 9 novembre 1926 et 4 septembre 1928, publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 juillet 1925, 15 décembre 1926 et 15 octobre 1928.

NOMINATIONS STATUTAIRES.

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 8 juillet 1942, a accepté la démission donnée par M. Adolphe Stoclet, administrateur, pour des raisons de convenance personnelle et a décidé de laisser son mandat provisoirement vacant.

Elle a réélu en qualité d'administrateur, M. Gaston Périer et en qualité de commissaire, M. Georges Raskin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Katanga, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Vice-Président : M. Victor Brien, ingénieur, vice-président de la Société Ciments du Katanga, 45, rue du Pépin, Bruxelles.

Administrateur-Directeur : M. Edgard Larielle, ingénieur, administrateur-directeur de la Société Ciments du Katanga, 52, avenue Emile Duray, Ixelles.

Administrateurs :

M. Lucien Beckers, ingénieur, administrateur de sociétés, 24, avenue Hamoir, Uccle.

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles.

M. Jules Cousin, ingénieur, 462, avenue Molière, Ixelles.

M. Edgar Sengier, ingénieur, directeur de la Société Générale de Belgique, 18, avenue Ernestine, Ixelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Georges Touchard, avocat près la Cour d'Appel, 44, rue Saint-Bernard, Saint-Gilles, lez-Bruxelles, *Président*.

M. Raoul Depas, secrétaire de la Société Générale de Belgique, 5, rue Emile Claus, Bruxelles.

M. Georges Raskin, ingénieur, représentant du Conseil des Ciments du Katanga, à Lubudi (Katanga).

* * *

Le dividende de l'exercice 1941 est fixé à fr. 36,— brut par action, soit fr. 30,— net.

Il est payable, à dater du 13 juillet 1942, aux guichets de la Banque de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc, à Bruxelles et de ses agences, sur présentation du coupon n° 18.

Bruxelles, le 9 juillet 1942.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) L. BECKERS.

(s.) PÉRIER.

Société d'Exploitation et de Recherches Minières au Katanga. « Sermikat ».

Société Congolaise à responsabilité limitée.

(Anciennement : Société des Mines de Fer de Kasumbalesa).

Siège social : Elisabethville (Congo Belge).

Siège administratif : 48, rue de Namur, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 29.103.

Constitution : 29 juillet 1924, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge, du 15 septembre 1925 et à l'annexe au Moniteur Belge du 11 septembre 1925 (n° 10.647). Approuvée par arrêté royal du 27 août 1925.

Actes modificatifs : publiés à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1927, du 15 juin 1929, du 15 janvier 1931, du 15 mai 1935 et à l'annexe au Moniteur Belge du 3 décembre 1927 (n° 14.211), du 22 juin 1929 (n° 10.310), du 18 décembre 1930 (n° 17.251) et du 12 mai 1935 (n° 6.973).

Ces modifications ont été approuvées par arrêtés royaux des 8 mai 1929, 29 novembre 1930 et 16 avril 1935, publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 juin 1929, 15 janvier 1931 et 15 mai 1935.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 1942.

L'assemblée générale constate l'impossibilité pour le Conseil d'Administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1941.

L'assemblée générale sera convoquée dès que les circonstances auront permis d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1941.

Le Comte van der Burch, administrateur, dont le mandat vient à expiration à l'assemblée de ce jour, est réélu dans ses fonctions par un vote unanime.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Victor Brien, ingénieur, président de la Société Belge Industrielle et Minière du Katanga, 45, rue du Pépin, Bruxelles.

Vice-Président : M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Katanga, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. Magnus Poulsen, ingénieur, 15, avenue de l'Orée, Bruxelles.

Administrateurs :

M. Nicolas Cito, ingénieur, 150, avenue Longchamp, Uccle.

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, Bruxelles.

M. Léon Raquez, avocat à la Cour d'Appel, 149, avenue Longchamp, Uccle.

M. Frans Thys, administrateur de sociétés, 487, avenue Molière, Forest.

M. le Comte Adrien van der Burch, administrateur de sociétés, 40, avenue de la Cascade, Ixelles.

M. Edgar Van der Straeten, directeur de la Compagnie du Katanga, 268, chaussée de Vleurgat, Ixelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Auguste Weyns, commissaire de sociétés, 209, boulevard Lambert, Bruxelles, 3, *Président*.

M. Franz Janssen, directeur honoraire de l'Office Colonial, 27, rue Auguste Danse, Uccle.

M. René Grisar, ingénieur, 33, avenue du Panthéon, Koekelberg.

DELEGUE DU COMITE SPECIAL DU KATANGA.

M. Edouard De Jonghe, directeur général du Ministère des Colonies, 38, rue Frédéric Peiletier, Bruxelles.

Bruxelles, le 15 juillet 1942.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) PÉRIER.

(s.) VAN DER STRAETEN.

Société des Mines d'Étain du Ruanda-Urundi « Minétain ».

Société coloniale belge par actions à responsabilité limitée

Siège social : Kigali (Ruanda).

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Registre de Commerce de Bruxelles, 42.604.

Constituée par acte passé devant M^e Hubert Scheyven, notaire, à Bruxelles, le 7-11-29, autorisée par arrêté royal du 16-12-29; acte publié aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15-1-30 et à celles au Moniteur Belge du 10-1-30, sous le n^o 374 et déposé au Greffe du Tribunal de 1^{re} Instance d'Usumbura, le 15-1-30.

Statuts coordonnés par M^e Hubert Scheyven, notaire, à Bruxelles, et publiés aux annexes au Moniteur Belge du 11-2-39.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 1942.

L'assemblée générale ordinaire a :

1^o) donné acte au Conseil d'Administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1941 n'ont pu être dressés par le Conseil d'Administration ni contrôlés par le Collège des Commissaires dans le délai prévu par les statuts et

pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

A l'unanimité, donné décharge expressément et sans réserve au Conseil d'Administration de toutes les responsabilités de quelque sorte que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1941, ainsi que le Collège des Commissaires, empêché de vérifier ces comptes et de déposer son rapport.

Pris acte que le Conseil d'Administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

2^o) à l'unanimité, ratifié la décision prise par le Conseil Général en sa séance du 22 décembre 1941, de désigner M. Paul Gustin pour achever le mandat devenu vacant par le décès de M. Jacques t'Serstevens. Le mandat de M. Gustin expirera à l'issue de l'assemblée générale de 1947.

A l'unanimité, réélu pour un terme de six ans, en qualité d'administrateurs, MM. Désiré Deschoonen, le Comte Baudouin de Hemricourt de Grunne et le Baron Tombeur de Tabora, et en qualité de Commissaire, M. Georges Morteihan. Le mandat de ces Messieurs expirera en 1948.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. Firmin Van Brée, ingénieur des constructions civiles, 27, avenue des Maronniers, Rhode-Saint-Genèse;

Vice-Président :

M. Pierre Orts, ministre plénipotentiaire, 214, avenue Louise, Bruxelles.

Administrateur-Délégué :

M. Paul Fontainas, ingénieur civil des Mines, 327, avenue Molière, Bruxelles;

Administrateurs :

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles;

M. Désiré De Schoonen, administrateur de sociétés, 76, rue St. Bernard, à Bruxelles;

M. Paul Gustin, administrateur de sociétés, 14, avenue Reine Elisabeth, Anvers;

M. Marcel Jacques, administrateur de sociétés, 33, boulevard Général Wahis, Bruxelles;

M. Lambert Jadot, ingénieur des constructions civiles, 15a, rue du Bourgmaster, à Ixelles;

M. Léon Massaux, ingénieur des constructions civiles, 83, rue Edith Cavell, à Bruxelles;

M. Frans Timmermans, ingénieur, 182, rue Frans Merjay, Bruxelles;

M. le Baron Tombeur de Tabora, officier retraité, 7, rue Berckmans, Bruxelles;

M. Auguste Vandebroek, administrateur de sociétés, 46, avenue de la Cascade, Bruxelles;

M. Edmond Van Hoorebeke, administrateur de sociétés, 3, place Van Artevelde, Gand;

M. Georges Van Santen, administrateur de sociétés, 5, avenue du Prince Albert, à Berchem-Anvers.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Henri Fays, inspecteur général honoraire du Ministère des Colonies, 39, rue Ducale, à Bruxelles;

M. Louis Habran, officier retraité, 33, rue Van Ostade, à Bruxelles;

M. le Chevalier Huyghe de Mahenge, officier retraité, 172, avenue Floréal, à Uccle;

M. Jean Leguerrier, directeur de sociétés, 10, avenue Géo Bernier, à Bruxelles;

M. Georges Mortehan, inspecteur d'Etat honoraire, 38, avenue Everard, à Forest.

Bruxelles, le 10 juillet 1942.

Certifié exact :

Un Administrateur,

(s.) A. CAYEN,

L'Administrateur-Délégué,

(s.) Paul FONTAINAS

Société des Mines d'Étain du Ruanda-Urundi « Minétain ».

Société coloniale belge par actions à responsabilité limitée

AVIS RECTIFICATIF.

Composition du Conseil d'Administration : à compléter par les noms suivants :

M. le Comte Baudouin de Hemricourt de Grunne, 9, place Guy-d'Arezzo, Bruxelles;

M. Gaston Heenen, 108, avenue Louise, Bruxelles.

Bruxelles, le 20 août 1942.

Certifié exact.

Un Administrateur,

(s.) A. CAYEN.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) Paul FONTAINAS

Société du Haut Uele et du Nil « S. H. U. N. ».

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Aba (Congo Belge).

Siège administratif : 66, rue du Commerce, Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 3596.

Autorisée par arrêté royal en date du 10 novembre 1924.

Constituée par acte passé le 31 octobre 1924, publié aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1924, page 511, et aux annexes au Moniteur Belge du 14 janvier 1928, acte n° 594.

Les statuts ont été modifiés suivant acte passé par devant M^e Ectors, notaire, à Bruxelles, le 30 novembre 1927, publié aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1928, page 185, et aux annexes au Moniteur Belge du 14 janvier 1928, acte n° 595, le 10 octobre 1932, publié aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1932, page 923, et aux annexes au Moniteur Belge du 28 octobre 1932, acte n° 13829, le 8 octobre 1934, publié aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1935, page 66, et aux annexes au Moniteur Belge du 25 octobre 1934, acte n° 13501, le 18 décembre 1935, publié aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1936, page 27, et aux annexes au Moniteur Belge du 18 janvier 1936, acte n° 760.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 1942.

RESOLUTIONS.

1. — L'assemblée générale donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1941 n'ont pu être dressés par le Conseil d'Administration ni contrôlés par le Collège des Commissaires dans le délai prévu par les statuts, et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

Il est donné connaissance du rapport du Collège des Commissaires.

L'assemblée prend acte que le Conseil d'Administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles.

Vice-Président :

M. Maurice Blanquet, ingénieur commercial, 66, avenue de la Tenderie, Boitsfort.

Administrateur-Délégué :

M. Georges Berger, directeur de sociétés, 45, avenue Longchamp, Uccle.

Administrateurs :

M. Nicolas Cito, ingénieur des arts et manufactures (LV), 29, rue de l'Abbaye, Bruxelles.

M. Gustave Clesse, directeur de sociétés, 38, rue Geefs, Schaerbeek.

M. Hubert Gofers, agent de change, 196, avenue Longchamp, Uccle.

M. Marcel Lerot, ingénieur commercial, 274, avenue Molière, Uccle.

M. Albert Nepper, propriétaire, « Le Beau Logis », Profondeville.

M. Paul Orban, avocat, 25, rue Père Eudore Devroye, Woluwe-Saint-Pierre.

M. Gaston Périer, avocat honoraire, 579, avenue Louise, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Raoul Allard, chef de service de sociétés, 22, rue du Pacifique, Uccle.

M. Sadi Jacquet, officier retraité, 89, boulevard de Waterloo, Bruxelles.

M. Jean Koeckx, secrétaire de sociétés, 7, avenue Van Becelaere, Boitsfort.

Pour copie conforme,

Bruxelles, le 13 juillet 1942.

SOCIÉTÉ DU HAUT UELE ET DU NIL « SHUN ».

L'Administrateur-Délégué,

(s.) Georges BERGER.

Société Forestière et Agricole du Maniéma « FORAMA ».

Société Congolaise à Responsabilité Limitée.

Siège social : Kindu, kilomètre 28 (Chemin de Fer Kindu-Albertville).

Siège administratif : 150, rue de la Loi, à Bruxelles.

Registre de Commerce de Bruxelles, n° 22.360.

Constituée le 18 avril 1928, sous la dénomination sociale « Belgo-Coloniale », Commerce, Industrie, Mines, Agriculture », suivant acte avvenu devant M^e Brasseur,

notaire, à Bruxelles, autorisée par arrêté royal du 11 mai 1928, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge, le 15 juin 1928.

Statuts publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1928 et au Moniteur Belge des 28-29-30 mai 1928, n° 8020.

Statuts modifiés par acte passé devant M^e Léon Brasseur, le 23 octobre 1929, autorisé par arrêté royal du 23 novembre 1929, publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1929 et au Moniteur Belge du 13 décembre 1929, n° 18545; modifiés par devant M^e Léon Brasseur, le 18 juin 1930, autorisé par arrêté royal du 22 juillet 1930, publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1930 et au Moniteur Belge du 10 août 1930, n° 12725; modifié par devant M^e Léon Brasseur, le 17 décembre 1930, autorisé par arrêté royal du 6 février 1931, publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1931, et au Moniteur Belge du 18 février 1931, n° 1494; modifié par devant M^e Georges Michaux, notaire, à Montigny-le-Tilleul, le 20 décembre 1935, autorisé par arrêté royal du 7 mars 1936, publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1936 et au Moniteur Belge du 20 mars 1936, n° 2947.

CONSTATATION DE L'IMPOSSIBILITE D'ETABLIR LE BILAN AU 31 DECEMBRE 1941. — REELECTIONS.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
du 7 juillet 1942.*

« Monsieur le Président fait part de ce que les relations postales entre le Congo Belge et la Belgique étant supprimées depuis le mois de mai 1940, il s'est trouvé dans l'impossibilité de faire établir les rapports, bilan et compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1941, en conséquence, il demande les pouvoirs aux fins de convoquer une nouvelle assemblée dès que la documentation sera parvenue au siège administratif. »

PREMIERE RESOLUTION.

« La proposition du Président est adoptée à l'unanimité; pleins pouvoirs lui sont accordés aux fins de convoquer une nouvelle assemblée. »

DEUXIEME RESOLUTION.

« Monsieur le Général Chevalier Henry de la Lindi, administrateur sortant est réélu administrateur à l'unanimité. »

« MM. E. Dupont et Maes, commissaires sortants sont réélus commissaires à l'unanimité. »

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Alphonse Engels, vice-gouverneur général honoraire, *Président*, 24, avenue du Hoef, Uccle.

M. Wilmin Henri, *Administrateur-Délégué*, commissaire de district honoraire, 28, avenue Eugène Demolder, Bruxelles.

Administrateurs :

M. le Général Chevalier Josué Henry de la Lindi, 54, avenue Albert-Elisabeth, Bruxelles.

M. Joseph Cappellen, ingénieur des mines, 131, rue de Bayemont, Jumet.

M. Leplat Maurice, ingénieur des mines, 51, avenue Louise, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Emile Dupont, docteur en philosophie et lettres, 99, avenue du Roi, Bruxelles.

M. Ernest Maes, industriel, 12, rue de la Plagne, Montigny-le-Tilleul.

Pour copie certifiée conforme,

L'Administrateur-Délégué,

(s.) H. WILMIN.

Société Forestière et Commerciale du Congo Belge.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Constituée suivant acte sous seing privé du 22 mai 1912, approuvée par arrêté royal du 4 juin 1912.

Siège social : Boma.

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 8545.

Actes publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 29 juin 1912, 15 janvier 1929 et 15 mai 1935.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue le 14 juillet 1942.*

RESOLUTIONS.

L'assemblée générale ordinaire a :

1°) donné acte au Conseil d'Administration de sa communication concernant l'impossibilité de présenter les bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 1941 et pris acte de ce qu'il convoquera une nouvelle assemblée générale, dès qu'il sera en mesure d'établir les bilan et compte de profits et pertes de cet exercice.

2°) déchargé expressément et sans réserve le Conseil d'Administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1941, ainsi que le Collège des Commissaires, empêché de vérifier ces comptes et de déposer son rapport.

3°) réélu, à l'unanimité, pour un terme de six ans, en qualité d'administrateur, Messieurs L. Puissant-Baeyens et H. Vreeland, sortants et rééligibles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles.

Vice-Président : M. Pierre Le Bœuf, administrateur de sociétés, 284, rue Vanderkinderen, Bruxelles.

Administrateurs :

M. J. Francqui, administrateur de sociétés, 148, avenue des Nations, Bruxelles.

M. L. Frateur, professeur à l'Université de Louvain, Berghoven-Bekkevoort.

M. Pierre Miny, administrateur de sociétés, 133, rue du Duc, Woluwe-St-Lambert.

M. Lucien Puissant-Baeyens, administrateur de sociétés, 139, avenue Louise, Bruxelles.

M. Millard-King Shaler, administrateur de sociétés, 54, avenue de la Floride, Bruxelles.

M. Herbert Vreeland, administrateur de sociétés, 2, Park Avenue, 10 th. Floor, New-York.

M. Edmond Verfaillie, secrétaire de sociétés, 26, avenue Albert-Elisabeth, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jean Meily, expert-comptable, 11, avenue Jules Malou, Etterbeek.

M. le Général Baron de Renette de Villers-Perwin, lieutenant-général retraité, 60, rue Belliard, Bruxelles.

M. Louis Gentil, chef de culture, 35, avenue de l'Arbalète, Boitsfort.

Bruxelles, le 15 juillet 1942.

Pour extrait certifié conforme,

SOCIETE FORESTIERE ET COMMERCIALE DU CONGO BELGE.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

(s.) E. VERFAILLIE.

(s.) A. CAYEN.

Société Générale Africaine d'Electricité (SOGELEC).

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Katanga, Congo Belge).

Siège administratif : 31, rue de la Science, Bruxelles.

Registre du Commerce - Bruxelles n° 46.670.

Constituée le 12 juin 1930 et autorisée par arrêté royal du 14 juillet 1930. Statuts modifiés par assemblée générale du 22 novembre 1935. Publications légales : annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 août 1930 et 15 mai 1936. Annexes au Moniteur Belge des 22-23 juillet 1930 et 21 décembre 1935 (actes n°s 12041 et 16.360).

DIVERS.

Par suite de circonstances de force majeure, il n'a pu être établi de bilan ni de compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1941.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU
COLLEGE DES COMMISSAIRES.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président et Administrateur-Délégué :

M. Robert Bette, ingénieur civil, 158, boulevard Brand Whitlock, Woluwe-St-Lambert.

Administrateurs :

M. Jules Cousin, administrateur de sociétés, 462, avenue Mollère, Ixelles.

M. Jean Deschacht, ingénieur, 60, rue Antoine Bréart, St-Gilles-Bruxelles.

M. Victor Dooms, ingénieur, 571, avenue Louise, Bruxelles.

M. Paul Gustin, administrateur de sociétés, 23, place de Meir, Anvers.

M. Christian Janssens, ingénieur, 24, avenue des Muguets, Quatre-Bras, Ter-
vueren.

M. Albert Marchal, ingénieur, 44, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

M. Gaston Périer, docteur en droit, 579, avenue Louise, Bruxelles.

M. Edgar Sengier, directeur de la Société Générale de Belgique, 24, avenue Ernestine, Ixelles.

M. Robert Thys, administrateur de sociétés, 13, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

M. Robert Van Cauwenberghe, ingénieur, 26, avenue des Courses, Ixelles.

COMMISSAIRES.

M. Louis Habran, sans profession, 33, rue Van Ostade, Bruxelles.

M. Désiré Van Bleyenbergh, docteur en droit, 25, avenue Henri Pirenne, Uccle.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 1942.

L'assemblée générale réélit en qualité d'Administrateur M. Robert Thys, pour une période qui prendra cours immédiatement après la présente assemblée et qui viendra à expiration immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 1948.

ETAT DU CAPITAL SOCIAL A LA DATE DU 20 JUILLET 1942.

160.000 actions de capital de 500 fr. entièrement libérées. . . Fr. 80.000.000,—
100.000 actions de dividende sans valeur nominale.

Bruxelles, le 20 juillet 1942.

Certifié conforme.

SOCIETE GENERALE AFRICAINE D'ELECTRICITE (SOGEELEC).

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Deux Administrateurs,

(s.) R. BETTE.

(s.) R. VAN CAUWENBERGHE.

Société Générale des Forces Hydro-Electriques du Katanga (SOGEFOR).

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Jadotville (Katanga, Congo Belge).

Siège administratif : 31, rue de la Science, Bruxelles.

Registre du Commerce - Bruxelles n° 809.

Constituée le 23 novembre 1925 et autorisée par arrêté royal du 1^{er} décembre 1925; Publications légales : annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 décembre 1925, 15 septembre 1928, 15 octobre 1929, 15 septembre 1930; annexes au Moniteur Belge des 7-8 décembre 1925, 13-14 août 1928, 8 août 1929 et 17 mai 1930 (actes n^{os} 13.495, 11.574, 12.938 et 8.098).

DIVERS.

Par suite de circonstances de force majeure, il n'a pu être établi de bilan ni de compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1941.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. Gaston Blaise, vice-gouverneur de la Société Générale de Belgique, 47, avenue de la Cascade, à Ixelles.

Vice-Présidents :

M. Firmin Van Brée, directeur de la Société Générale de Belgique, 13, avenue des Marronniers, Rhode-Saint-Genèse.

M. Victor Dooms, ingénieur, 571, avenue Louise, à Bruxelles.

Administrateur-Délégué :

M. Robert Bette, ingénieur civil, 158, boulevard Brand Whitlock, à Woluwé-Saint-Lambert.

Administrateur-Directeur :

M. Jules Cousin, administrateur de sociétés, 462, avenue Molière, Ixelles.

Administrateurs :

M. Lucien Beckers, ingénieur civil des mines, 24, avenue Hamoir, Uccle.

M. Amédée Bégault, administrateur de sociétés, 12, avenue du Derby, Bruxelles.

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, à Bruxelles.

M. le Baron Jean de Steenhault de Waerbeck, administrateur de sociétés, Linde Straat, à Vollezele.

M. le Baron Jean Empain, administrateur de sociétés, 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

M. Gustave Gillon, ingénieur, 5, avenue des Joyeuses Entrées, Louvain.

M. Armand Halleux, ingénieur, 42, rue de l'Industrie, Bruxelles.

M. Gaston Heenen, administrateur de sociétés, 108, avenue Louise, Bruxelles.

M. le Comte Maurice Lippens, avocat à la Cour d'Appel de Gand, 1, square du Val-de-la-Cambre, Ixelles.

M. Albert Marchal, ingénieur, 44, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

M. Albéric May, ingénieur des constructions civiles, 60, avenue Hamoir, Uccle.

M. Gaston Périer, docteur en droit, 579, avenue Louise, Bruxelles.

M. Edgar Sengier, directeur de la Société Générale de Belgique, 24, avenue Ernestine, Ixelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Président :

M. le Baron Ernest Tombeur, administrateur de sociétés, 7, rue Berckmans, Saint-Gilles-Bruxelles.

Commissaires :

M. Jean Francqui, administrateur de sociétés, 148, avenue des Nations, Bruxelles.

M. Max Stevens, administrateur de sociétés, 32, rue des Taxandres, Bruxelles.

M. Paul Vuylsteke, industriel, 6, avenue Nestor Plissart, Etterbeek.

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 13 juillet 1942

REELECTION.

Le Conseil décide de renouveler le mandat de Président du Comité de Direction de M. Gaston Blaise, sous réserve de sa réélection en qualité d'administrateur par l'assemblée générale de ce jour.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 1942.

L'assemblée générale réélit en qualité d'Administrateurs, MM. Gaston Blaise, Amédée Bégault, le Baron Jean de Steenhault de Waerbeck, et en qualité de Commissaire, le Baron Tombeur.

Elle décide de laisser provisoirement vacant le mandat d'administrateur de feu le Comte Guy de Baillet Latour.

Les mandats de MM. Blaise, Bégault, le Baron de Steenhault de Waerbeck, prendront cours ce jour et expireront immédiatement après l'assemblée générale de 1948; le mandat du Baron Tombeur prendra cours ce jour et expirera immédiatement après l'assemblée générale de 1948.

Bruxelles, le 13 juillet 1942.

Certifié conforme.

SOCIETE GENERALE DES FORCES HYDRO-ELECTRIQUES DU KATANGA

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Deux Administrateurs,

(s.) R. BETTE.

(s.) V. DOOMS.

Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga (SOGECHIM).

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Autorisée par arrêté royal du 14 octobre 1929.

Siège social à Jadotville (Katanga, Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 8, Montagne du Parc.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 36653.

Constituée suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire, résidant à Bruxelles, le 11 septembre 1929, publié aux annexes du Moniteur Belge du 24 octobre 1929, acte n° 16051, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1929. Les dits statuts ont été modifiés suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire, résidant à Bruxelles, le 29 février 1932, publié aux annexes du Moniteur Belge du 11 mai 1932, acte n° 6851 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1932, et suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire, résidant à Bruxelles, le 21 février 1938, ce dernier acte publié aux annexes du Moniteur Belge du 24 avril 1938, acte n° 5757, et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1938.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 1942.

I. — L'assemblée entend lecture de la communication du Conseil d'Administration et de celle du Collège des Commissaires. Les textes de ces communications sont annexés au présent procès-verbal.

L'assemblée donne, à l'unanimité — les Administrateurs et Commissaires présents s'abstenant chacun en ce qui le concerne — décharge au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires du fait que, pour des causes de force majeure, il leur a été impossible de soumettre à l'assemblée, quant aux opérations de l'exercice 1941 les divers documents prescrits par les statuts.

L'assemblée prend acte de l'intention du Conseil d'Administration de convoquer une nouvelle assemblée dès que les comptes de l'exercice 1941 auront pu être établis et contrôlés.

II. — L'assemblée nomme administrateurs, Monsieur Georges Delhaye, ingé-

nier civil des mines, désigné par le Conseil Général en sa séance du 27 mai 1942 pour remplacer Monsieur Clovis Cavillot, administrateur décédé.

Monsieur Delhayé achèvera le mandat de Monsieur Cavillot; ce mandat viendra à expiration immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 1944.

III. — Messieurs Jean Deschacht et Adolphe Fassotte, administrateurs sortants, sont réélus à leurs fonctions pour un terme de cinq ans, tel que prévu à l'article 21 des statuts.

Monsieur Paul Verleysen, commissaire sortant, est réélu à ses fonctions pour un nouveau terme de cinq ans, tel que prévu à l'article 31 des statuts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président du Conseil : M. Gaston Blaise, ingénieur du génie, demeurant à Ixelles, avenue de la Cascade, n° 47.

Vice-Présidents :

M. Edgar Sengier, ingénieur civil des mines et ingénieur-électricien, demeurant à Bruxelles, avenue Ernestine, 24.

M. Firmin Van Brée, ingénieur des constructions civiles, demeurant à Rhode-Saint-Genèse, avenue des Marronniers, n° 13.

Administrateurs-délégués :

M. Gustave-Louis Lechien, ingénieur des arts et manufactures et des mines, demeurant à Etterbeek, boulevard Saint-Michel, 44.

M. Herman Robiliart, ingénieur civil des mines, demeurant à Bruxelles, 4, avenue du Congo.

Administrateur-ingénieur-conseil : M. Georges Delhayé, ingénieur civil des mines, demeurant à Mons, boulevard Dolez, 2.

Administrateurs :

M. Jules Cousin, ingénieur civil des mines et ingénieur-électricien, demeurant à Elisabethville (Katanga, Congo Belge).

M. Jean Deschacht, ingénieur du génie, demeurant à Saint-Gilles, rue Antoine Bréart, 60.

M. Adolphe Fassotte, ingénieur civil des mines et ingénieur-électricien, demeurant à Neerpelt, villa Merckem.

M. Octave Jadot, ingénieur civil des mines et ingénieur-électricien, demeurant à Uccle, avenue Montjoie, 102.

M. Joseph Leemans, ingénieur civil des mines, demeurant à Hoboken, avenue Louise, 8.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Désiré Van Bleyenberghé, docteur en droit, demeurant à Uccle, avenue Henri Pirenne, 25.

M. Georges Beetz, docteur en droit, demeurant à Bruxelles, chaussée de Waterloo, 878.

M. le comte Juan d'Alcantara, propriétaire, demeurant au château de Querrieu, Somme, par Amiens (France).

M. Gilbert Périer, docteur en droit, demeurant à Bruxelles, avenue Louise, 573.

M. Paul Verleysen, expert-comptable, demeurant à Bruxelles, rue des Coquei-cots, 31.

Bruxelles, le 3 juillet 1942.

Pour extrait conforme :

(s.) H. ROBILIART,
Administrateur-Délégué.

(s.) G. BLAISE,
Président du Conseil.

Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga (SOGECHIM).

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Jadotville (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, rue Montagne du Parc, n° 8.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 36653.

COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
du 3 juillet 1942.*

Le Conseil réélit, comme membres du Comité, Monsieur Georges Delhaye, administrateur ingénieur-conseil et Monsieur Jean Deschacht, administrateur.

Monsieur Simon Paternotte, secrétaire du Conseil, est nommé secrétaire du Comité.

Bruxelles, le 3 juillet 1942.

Pour extrait conforme :

(s.) H. ROBILIART,
Administrateur-Délégué.

(s.) G. BLAISE,
Président du Conseil.

Société Minière de l'Aruwimi-Ituri.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 8.869.

Siège social : Stanleyville (Congo Belge).

Siège administratif : 41, rue de Naples, Ixelles-Bruxelles.

Constituée le 5 décembre 1923, Autorisée par arrêté royal du 18 janvier 1924. Statuts publiés à l'annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1924. Modifications aux statuts décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 1930, publiées à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 25 mars 1932. Modifications aux statuts décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 1934, publiées aux annexes au Moniteur Belge du 6 janvier 1935 et à l'annexe au Bulletin Officiel du 15 mars 1935. Modifications aux statuts décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 1938, approuvées par arrêté royal du 2 février 1939, publiées aux annexes au Moniteur Belge du 11 février 1939 et à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 13 mars 1939. Modifications aux statuts décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 1939, approuvée par arrêté royal du 2 juin 1939, publiées aux annexes au Moniteur Belge du 22 juin et à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1939.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 1942.

.....

L'assemblée générale prend connaissance de la déclaration du Conseil d'Administration et constate avec lui l'impossibilité de se conformer aux prescriptions statutaires et de présenter les bilan et comptes de profits et pertes de l'exercice 1941, comme d'ailleurs celui de l'exercice précédent; elle donne mandat au Conseil pour convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires dès qu'il sera en état d'établir les bilan et comptes de profits et pertes.

L'assemblée, à l'unanimité, réélit en qualité d'administrateur pour un terme de six ans, Monsieur Jacques Relecom, sortant et rééligible.

Le mandat de Monsieur Relecom expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 1948.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Périer, Gaston, avocat honoraire près la Cour d'Appel, 579, avenue Louise, Bruxelles, *Président du Conseil d'Administration.*

M. Cayen, Alphonse, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles, *Administrateur.*

M. Lancsweert, Prosper, ingénieur-civil des mines, 34, avenue du Val-d'Or, Woluwe-St-Pierre, *Administrateur-Délégué.*

M. de Hemptinne, Paulo, administrateur de sociétés, 10, rue Mignot-Delstanche, Bruxelles, *Administrateur*.

^{1er} M. Relecom, Jacques, ingénieur civil des mines, 212, chaussée de Charleroi, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Van de Velde, Georges, ingénieur des mines, 13, avenue du Derby, Ixelles, *Administrateur*.

DELEGUE DE LA COLONIE DU CONGO BELGE.

M. H. Fisson, 10, rue des Morins, Etterbeek.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. le Baron de Rennette de Villers-Perwin, Charles, général retraité, 60, rue Belliard, Bruxelles.

M. Scoyer, Marcel, administrateur de sociétés, 15, rue Fritz Toussaint, Bruxelles.

Bruxelles le 9 juillet 1942.

Pour copie certifiée conforme,

SOCIETE MINIERE DE L'ARUWIMI-ITURI.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) P. LANCSWEERT.

Le Président du Conseil,

(s.) G. PÉRIER.

Société Minière de la Luama « SYLUMA ».

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Albertville (Congo Belge).

Registre de Commerce de Bruxelles, n° 52.538.

TRANSFERT DU SIEGE ADMINISTRATIF.

En raison de la réquisition par les Autorités occupantes de l'immeuble, situé, 43, rue Ducale, à Bruxelles, le siège administratif a été transféré 29, avenue des Klauwaerts, à Ixelles depuis le 1^{er} juin 1942.

SOCIETE MINIERE DE LA LUAMA « SYLUMA ».

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Pour le Conseil d'Administration :

Un Administrateur,

(s.) F. DELHAYE.

Un Administrateur-Délégué,

(s.) G. DE BOURNONVILLE.

Société Minière de la Lueta.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Tshikapa, Congo Belge.

Siège administratif : Bruxelles, 42, rue Royale.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 8872.

Constituée par acte passé le 8-10-26 devant M^e Victor Scheyven, notaire, à Bruxelles, approuvée par arrêté royal du 14-11-26. Statuts publiés aux annexes au Moniteur Belge du 2-7-31, sous le n° 10581, et à celles du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15-12-26 et déposées au Greffe du Tribunal de 1^{re} Instance de Luebo, le 6-12-26, sous le n° 12, et au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles, le 26-6-31. Statuts coordonnés par M^e Hubert Scheyven, notaire, à Bruxelles, et publiés aux annexes au Moniteur Belge du 4 février 1939.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{er} JUILLET 1942.

RESOLUTIONS.

L'assemblée générale ordinaire a :

1^o) donné acte au Conseil d'Administration de sa communication concernant l'impossibilité de présenter les bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 1941 et pris acte qu'il convoquera une nouvelle assemblée générale, dès qu'il sera en état d'établir les bilan et compte de profits et pertes de cet exercice;

2^o) approuvé la répartition d'un montant de 300.000 fr. à prélever sur les Fonds de prévision et d'assurance, qui permet d'attribuer :

A la réserve statutaire	Fr. 5.000,—
Au personnel	Fr. 5.000,—
Au Conseil Général	Fr. 5.000,—
Aux actionnaires	Fr. 285.000,—

En conséquence, le montant brut de 19 fr. 80 revenant à chaque action de capital et à chaque action de dividende et de 3 fr. 96 par cinquième d'action de capital est mis en paiement par, respectivement, 16 fr. 40 net et 3 fr. 25 net, à partir du 2 juillet 1942, par l'intermédiaire de la Banque de la Société Générale de Belgique et de ses agences, contre estampillage des titres.

3^o) réélu, en qualité d'administrateur, MM. le Comte Maurice Lippens et Georges Geerts, et en qualité de Commissaire, M. Georges Becquevort, dont le mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 1948.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

Comte Lippens, gouverneur général honoraire du Congo, 1, square du Val de la Cambre, Bruxelles;

Administrateur-Délégué :

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, à Bruxelles;

Administrateur-Directeur :

M. Paul Fontainas, ingénieur civil des mines, 327, avenue Molière, à Uccle;

Administrateurs :

M. Georges Geerts, ingénieur, 63, avenue Edmond-Mesens, à Etterbeek;

M. André Gilson, commissaire général honoraire du Congo, 38, square Vergote, à Bruxelles;

M. Léon Guinotte, industriel, Le Pachy-Beilecourt, par Bascoup;

M. Gaston Périer, docteur en droit, 579, avenue Louise, Bruxelles;

M. Jacques Relecom, ingénieur civil des mines, 18, avenue des Nations, à Bruxelles;

M. le Baron Charles-Ernest Tombeur de Tabora, officier retraité, 7, rue Berckmans, à Bruxelles;

M. André Van Iseghem, commissaire de district honoraire, 14, rue de l'Inquisition, à Bruxelles.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Georges Becquevort, secrétaire de sociétés, 186, avenue des Nations, à Bruxelles;

M. Egide Devroey, ingénieur, 62, avenue du Castel, Woluwe-St-Lambert;

M. Joseph Mathy, secrétaire de sociétés, 15, avenue des Phalènes, à Ixelles;

M. Edmond Verfaillie, 26, avenue Albert-Elisabeth, Bruxelles.

Bruxelles, le 9 juillet 1942.

Certifié exact :

L'Administrateur-Directeur,

(s.) P. FONTAINAS.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) A. CAYEN.

Société Minière de la Télé.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Constituée par acte sous seing privé, en date du 22 mai 1912, autorisée par arrêté royal du 4 juin 1912.

Siège social : Boma.

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Registre du Commerce, Bruxelles 8548.

Actes publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Be'ge n° 13 du 29 juin 1912 et du 15 mars 1935.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 14 juillet 1942.

RESOLUTIONS.

L'assemblée générale ordinaire a :

1°) donné acte au Conseil d'Administration de sa communication concernant l'impossibilité de présenter les bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 1941 et pris acte de ce qu'il convoquera une nouvelle assemblée générale, dès qu'il sera en mesure d'établir les bilan et compte de profits et pertes de cet exercice.

2°) déchargé expressément et sans réserve le Conseil d'Administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit, du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1941, ainsi que le Collège des Commissaires, empêché de vérifier ces comptes et de déposer son rapport.

3°) réélu, à l'unanimité, pour un terme de six ans, en qualité d'administrateur, Monsieur A. Cousin, sortant et rééligible.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. Prosper Lancsweert, ingénieur, 34, avenue du Val-d'Or, Woluwe-St-Pierre.

Administrateurs :

M. Alfred Cousin, industriel, 24, avenue Brugmann, Bruxelles.

M. Jules Baudine, ingénieur, 61, rue de la Source, Bruxelles.

M. Jean Francqui, administrateur de sociétés, 148, avenue des Nations, Bruxelles.

M. Millard-King Shaler, administrateur de sociétés, 54, avenue de la Floride, Bruxelles.

M. Medley G. B. Whelpley, administrateur de sociétés, Harris street, Bedford Hills, New-York.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. le Baron Jean de Beco, avocat honoraire, 41, avenue de l'Observatoire, Uccle.

M. Jean Meily, expert-comptable, 11, avenue Jules Ma'ou, Bruxelles.

Bruxelles, le 15 juillet 1942.

Pour extrait certifié conforme :

SOCIETE MINIERE DE LA TELE.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

(s.) P. LANCSWEERT.

(s.) A. CAYEN.

Société Minière du Beceka.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Boma.

Siège administratif : 7, rue Montagne du Parc, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 15.267.

Constituée le 15 décembre 1919. Date de la publication des statuts au Bulletin Officiel du Congo Belge : 15 février 1920. Modification aux statuts votée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 1937, publiée aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1937.

Assemblée générale ordinaire du 7 juillet 1942.

RESOLUTIONS.

L'assemblée générale ordinaire a :

1°) donné acte au Conseil d'Administration de sa communication concernant l'impossibilité de présenter les bilan et compte de Profits et Pertes de l'exercice 1941 et pris acte de sa décision de convoquer une nouvelle assemblée générale, dès qu'il sera en état d'établir les bilan et compte de Profits et Pertes de cet exercice;

2°) réélu, en qualité d'Administrateur, MM. Odon Jadot et Firmin Van Brée

et en qualité de Commissaire, M. Jean Dumont de Chassart; leurs mandats expireront immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 1948.

Assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 1942.

RESOLUTION.

L'assemblée générale extraordinaire a approuvé la répartition d'un montant de fr. 9.000.000,00, à prélever sur les réserves, qui permet d'attribuer :

A la Colonie	Fr. 4.050.000,00
Aux actions de capital	Fr. 2.025.000,00
Aux actions de dividende	Fr. 2.025.000,00
Au Conseil Général	Fr. 900.000,00

En conséquence, le montant net revenant aux actions de capital et aux actions de dividende, après déduction des impôts, soit fr. 84,00 par titre de chaque catégorie, est mis en paiement, à partir du 8 juillet 1942, par les soins de la Banque de la Société Générale de Belgique pour les actions au porteur et du siège administratif pour les actions nominatives.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Alexandre Galopin, ingénieur, 30, boulevard St-Michel, à Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. Lambert Jadot, ingénieur, 15a, rue du Bourgmestre, à Ixelles.

Administrateurs :

M. le Baron Carton de Wiart, docteur en droit, 177, avenue de Tervueren, à Bruxelles.

M. Félicien Cattier, docteur en droit, 2, rue des Mélézes, à Ixelles.

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, à Bruxelles;

M. Nicolas Cito, ingénieur, 29, rue de l'Abbaye, à Ixelles;

M. Paul Gillet, ingénieur, 45, rue Edmond Picard, à Uccle;

M. Odon Jadot, ingénieur, 14, square du Val-de-la-Cambre, à Ixelles;

M. Robert Jadot, ingénieur, 225, chaussée de Vleurgat, à Ixelles;

M. Firmin Van Brée, ingénieur, 27, avenue des Marronniers, Rhode-St-Genèse.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jean Dumont de Chassart, industriel, 82, avenue des Nations, Bruxelles;

M. Victor Felsenhart, agent de change, 216, rue de la Loi, à Bruxelles;

M. Léon Raquez, avocat, 149, avenue du Longchamp, à Uccle;

M. Jean J. Renkin, avocat, 115, rue Belliard, à Bruxelles;

M. Eugène Witmeur, ingénieur, 68, avenue Michel-Ange, à Bruxelles.

Bruxelles, le 17 juillet 1942.

Certifié exact :

Un Administrateur,

(s.) Paul GILLET.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) Lambert JADOT.

Société Minière du Luebo.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Tshikapa (Congo Belge).

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles n° 8870.

Constituée le 16-7-1921. Autorisée par arrêté royal du 22-8-1921.

Statuts publiés aux annexes au Moniteur Belge du 15-4-1932, sous le n° 4332 et à celles du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15-11-1921 et déposés au Greffe du Tribunal de 1^{re} Instance de Léopoldville, le 2-6-1924.

Statuts coordonnés par M^e Hubert Scheyven, notaire, à Bruxelles, et publiés aux annexes au Moniteur Belge du 28-1-1939.

Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 1942.

RESOLUTIONS.

L'assemblée générale ordinaire a :

1^o) donné acte au Conseil d'Administration de sa communication concernant l'impossibilité de présenter les bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 1941 et pris acte qu'il convoquera une nouvelle assemblée générale, dès qu'il sera en état d'établir les bilan et compte de profits et pertes de cet exercice;

2^o) approuvé la répartition d'un montant de 700.000 fr. à prélever sur les Fonds de prévision et d'assurance, qui permet d'attribuer :

Au personnel	6.000 Fr.
Aux Conseil Général	24.000 Fr.
Aux actionnaires	670.000 Fr.

En conséquence, le montant brut de 33 fr. 50, revenant à chaque action de capital et à chaque action de dividende, est mis en paiement par 27 fr. 80 net, à partir

du 2 juillet 1942, par l'intermédiaire de la Banque de la Société Générale de Belgique et de ses agences, contre estampillage des titres.

3°) réélu, en qualité d'administrateur, M. le Baron Empain, dont le mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 1948.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

Comte Lippens, gouverneur général honoraire du Congo, 1, square du Val-de-la-Cambre, Bruxelles;

Administrateur-Délégué :

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, à Bruxelles;

Administrateur-Directeur :

M. Paul Fontainas, ingénieur civil des mines, 327, avenue Molière, à Uccle;

Administrateurs :

Baron Empain, administrateur de sociétés, 10, avenue de Putdael, à Woluwe-St-Pierre;

M. Lambert Jadot, ingénieur des constructions civiles, 15a, rue du Bourgmestre, à Ixelles;

M. Gaston Péricr, docteur en droit, 579, avenue Louise, à Bruxelles;

M. Millard King Shaler, administrateur de sociétés, 54, avenue de la Floride, à Bruxelles.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. André Gilson, commissaire général honoraire du Congo, 38, square Vergote, à Bruxelles;

M. Raoul van den Bulcke, administrateur de sociétés, 45, avenue Reine Astrid, à La Hulpe;

M. Joseph Mathy, secrétaire de sociétés, 15, avenue des Phalènes, à Ixelles.

Bruxelles, le 9 juillet 1942.

Certifié exact :

L'Administrateur-Directeur,

(s.) Paul FONTAINAS.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) A. CAYEN.

« SYMAF », Syndicat Minier Africain.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Albertville (Congo Belge).

Registre de Commerce de Bruxelles, n° 15.169.

TRANSFERT DU SIEGE ADMINISTRATIF.

En raison de la réquisition par les Autorités occupantes de l'immeuble, situé 43, rue Ducale, à Bruxelles, le siège administratif a été transféré 29, avenue des Klauwaerts, à Ixelles, depuis le 1^{er} juin 1942.

« SYMAF », SYNDICAT MINIER AFRICAIN.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Pour le Conseil d'Administration :

Un Administrateur,

(s.) F. DELHAYE.

Un Administrateur-Directeur,

(s.) G. DE BOURNONVILLE.

Symétain.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Stanleyville (Congo Belge).

Registre de Commerce de Bruxelles, n° 56961.

TRANSFERT DU SIEGE ADMINISTRATIF.

En raison de la réquisition par les Autorités occupantes de l'immeuble, situé 43, rue Ducale, à Bruxelles, le siège administratif a été transféré 29, avenue des Klauwaerts, à Ixelles, depuis le 1^{er} juin 1942.

SYMETAÏN.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Pour le Conseil d'Administration :

Un Administrateur,

(s.) F. DELHAYE.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) G. DE BOURNONVILLE.

SYMOR

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Albertville (Congo Belge).

Registre de Commerce de Bruxelles, n° 55.451.

TRANSFERT DU SIEGE ADMINISTRATIF.

En raison de la réquisition par les Autorités occupantes de l'immeuble, situé 43, rue Ducale, à Bruxelles, le siège administratif a été transféré 29, avenue des Klauwaerts, à Ixelles, depuis le 1^{er} juin 1942.

SYMOR.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Pour le Conseil d'Administration :

Un Administrateur,

(s.) F. DELHAYE.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) G. DE BOURNONVILLE.

Union Foncière Congolaise.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 112, rue du Commerce.

Constituée à Bruxelles, le 23 décembre 1935, par acte des Notaires André Taymans et Pierre De Doncker, publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1936. Autorisée par arrêté royal du 22 février 1936, publié au Bulletin Officiel du 15 mars 1936.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 juillet 1942.

1. — L'assemblée constate qu'il a été impossible au Conseil d'établir les documents sociaux au 31 décembre 1941 et lui donne de ce chef décharge expresse et sans réserve. Elle donne mandat au Conseil de convoquer ultérieurement une assemblée générale aussitôt qu'il aura été possible d'établir le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1941.

2. — A l'unanimité, l'assemblée réélit M. G. Heenen, administrateur sortant, pour un terme de 4 ans, et M. D. Tilmant en ses fonctions de Commissaire, pour un terme de un an.

Bruxelles, le 16 juillet 1942.

Certifié conforme :

(s.) G. HEENEN.
Administrateur.

(s.) A. DELIGNE.
Administrateur-Délégué.

Union Minière du Haut Katanga.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 6, rue Montagne du Parc.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 13.377.

PUBLICATIONS LEGALES.

Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo de novembre 1906. Annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 29 juin 1912, 7 mars 1914, 15 décembre 1920, 15 février 1922, 15 janvier 1925, 15 avril 1925, 15 décembre 1927, 15 avril 1937.

Annexes au Moniteur Belge des 9 avril 1919 (acte n° 2105), 28 novembre 1920 (acte n° 12.463), 16/17 janvier 1922 (acte n° 609), 7 mars 1925 (actes n° 2066, 2067), 3 septembre 1927 (acte n° 11107), 23 avril 1937 (actes n°s 5554, 5555).

I. — *Communication du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires à l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 1942.*

Par suite de circonstances de force majeure, il n'a pu être établi de bilan, ni de compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1941.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. Alexandre Galopin, Gouverneur de la Société Générale de Belgique, 30, boulevard St-Michel, Etterbeek.

Administrateur-Délégué :

M. Edgar Sengier, administrateur de sociétés, 24, avenue Ernestine, Ixelles.

Administrateur-Directeur :

M. Jules Cousin, administrateur de sociétés, c/o Union Minière du Haut Katanga, Elisabethville.

Administrateurs :

M. Henri Buttgenbach, administrateur de sociétés, 182, avenue des Nations, Bruxelles.

M. Félicien Cattier, vice-gouverneur honoraire de la Société Générale de Belgique, 2, rue des Mélézes, Ixelles.

M. Ary Guillaume, secrétaire général du Comité Spécial du Katanga, 87, avenue Paul Deschanel, Schaerbeek.

M. Jules Jadot, administrateur de sociétés, 32, rue de Spa, Bruxelles.

M. Lambert Jadot, administrateur de sociétés, 15a, rue du Bourgmestre, Ixelles,

M. Firmin Van Brée, administrateur de sociétés, 27, avenue des Marronniers, Rhode-St-Genèse.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Commissaires :

M. le Comte Robert Capelle, docteur en droit, 60, rue Juste-Lipse, Bruxelles.

M. Léon Helbig de Balzac, administrateur de sociétés, 50, boulevard St. Michel, Etterbeek.

M. Joseph Olyff, administrateur de sociétés, 46, rue du Japon, Uccle.

M. Louis H. Weatherley, Chartered Accountant, F. C. A., Mansion House, 14, George Street, Londres.

II. — *Nominations statutaires.*

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 13 juillet 1942.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de laisser provisoirement sans titulaires les mandats devenus vacants par le décès du Vicomte Stonehaven et du Comte Guy de Baillet Latour. Elle renouvelle dès à présent et pour lors les mandats de M. Jules Cousin et de M. Lambert Jadot, administrateurs, qui viennent à expiration le 31 décembre 1942. Elle décide de laisser provisoirement vacant le mandat de M. Louis H. Weatherley, commissaire, à partir du 31 décembre 1942, date de son expiration.

Bruxelles, le 15 juillet 1942.

Certifié conforme,

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) A. GALOPIN.

Compagnie Foncière du Katanga.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

AUTORISATION.

L'an mil neuf cent quarante-deux, le vingt-trois juillet, à onze heures trois quarts.

A Bruxelles, rue de Bréderode, numéro 13.

Devant nous, Hubert Scheyven, notaire, résidant à Bruxelles.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie Foncière du Katanga, société à responsabilité limitée, soumise aux lois et décrets en vigueur dans la Colonie du Congo Belge, établie à Elisabethville (Katanga, Congo Belge), avec siège administratif à Bruxelles, constituée par acte reçu par Maître Ernest Vuylsteke, notaire, à Schaerbeek, le trente mai mil neuf cent vingt-deux, publié à l'annexe au Moniteur Belge du seize juin mil neuf cent vingt-deux, numéro 6.837 et à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du quinze septembre mil neuf cent vingt-deux, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Vuylsteke, notaire prédit, les vingt-neuf juillet et vingt-deux décembre mil neuf cent vingt-quatre; suivant procès-verbal sous seing privé, en date du premier mars mil neuf cent vingt-six, enregistré à Bruxelles (A.S.S.P.), le vingt-sept mars mil neuf cent vingt-six, volume 667, folio 41, case 15; suivant actes reçus par Maître Vuylsteke, notaire prédit, le vingt-huit avril mil neuf cent vingt-sept, le deux décembre mil neuf cent vingt-sept, le seize janvier mil neuf cent vingt-huit, le seize septembre mil neuf cent vingt-neuf, le vingt-neuf juillet mil neuf cent trente; par Maître Raymond Coen, notaire, à Bruxelles, le vingt-huit juillet mil neuf cent trente et un; par Maître Hubert Scheyven, notaire, à Bruxelles, le dix-huit juillet mil neuf cent trente-trois, le quatorze juin mil neuf cent trente-cinq et le seize décembre mil neuf cent trente-sept, publiés respectivement aux annexes du Moniteur Belge des vingt-quatre janvier mil neuf cent vingt-cinq, numéro 891 et 892; du quatre avril mil neuf cent vingt-six, numéro 3.399; du seize juillet mil neuf cent vingt-sept, numéro 9.473; du trois mars et du sept mars mil neuf cent vingt-huit, numéros 2291 et 2384; du douze octobre mil neuf cent vingt-neuf, numéro 15.382; du deux octobre mil neuf cent trente, numéro 14.220; du treize septembre mil neuf cent trente et un, numéro 12.909; du six août mil neuf cent trente-trois, numéro 11.058, du cinq juillet mil neuf cent trente-cinq, numéro 10.444 et du dix-sept mars mil neuf cent trente-huit, numéro 2.445 et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, du quinze avril mil neuf cent vingt-cinq, du quinze mai mil neuf cent vingt-six, du quinze juin mil neuf cent vingt-sept, du quinze février mil neuf cent vingt-huit, du quinze avril mil neuf cent vingt-huit, du quinze décembre mil neuf cent vingt-neuf, du quinze novembre mil neuf cent trente, du quinze octobre mil neuf cent trente et un, du quinze octobre mil neuf cent trente-trois, du quinze août mil neuf cent trente-cinq et du quinze mars mil neuf cent trente-huit.

La dite société a été autorisée par arrêté royal du quatre août mil neuf cent vingt-deux et les modifications à ses statuts ont été approuvées par arrêté royal des dix-neuf mars mil neuf cent vingt-cinq, dix-sept avril mil neuf cent vingt-six, trente mai mil neuf cent vingt-sept, dix-neuf janvier mil neuf cent vingt-huit, treize mars mil neuf cent vingt-huit, quatorze novembre mil neuf cent vingt-neuf, quatre octobre mil neuf cent trente, vingt-trois septembre mil neuf cent trente et

un, dix-sept juillet mil neuf cent trente-cinq et vingt-cinq février mil neuf cent trente-huit.

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants qui déclarent être porteurs des titres ci-après :

1. L'Union Minière du Haut Katanga, société congolaise à responsabilité limitée, établie à Elisabethville (Congo Belge), propriétaire de dix mille deux cent cinquante-neuf actions privilégiées et de soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quatorze actions ordinaires 10.259 71.294

Ici représentée par Monsieur Herman Robiliart, ingénieur des Mines A. I. Br., demeurant à Bruxelles, avenue du Congo, numéro 4, suivant procuration du six juillet courant mois.

2. Les Minoteries du Katanga, société congolaise à responsabilité limitée, établie à Kakontwe (Congo Belge), propriétaire de mille neuf cent soixante-neuf actions privilégiées et de vingt mille actions ordinaires 1.969 20.000

Ici représentée par Monsieur Henri Terfve, directeur de la société, demeurant à Auderghem, avenue Monseigneur Micara, numéro 75, suivant procuration du premier juillet courant mois.

3. Le Comité Spécial du Katanga, personne civile à responsabilité limitée, établie à Bruxelles, rue des Petits Carmes, n° 51, propriétaire de cinquante actions privilégiées et de treize mille sept cent quatre-vingt-douze actions ordinaires 50 13.792

Ici représentée par Monsieur Chrétien Neyzen, sous-directeur au Comité Spécial du Katanga, demeurant à Anderlecht, rue Edmond Delcourt, numéro 21, suivant procuration du dix juillet courant mois.

4. La Compagnie du Katanga, société anonyme, établie à Bruxelles, rue de Bréderode, numéro 13, propriétaire de trois mille trois cent soixante-neuf actions privilégiées et de seize cent trente et une actions ordinaires 3.369 1.631

Ici représentée par Monsieur Albert Marchal, ingénieur A.I.Lg., demeurant à Uccle, avenue du Vert-Chasseur, numéro 46, suivant procuration du trois juillet courant mois.

5. La Compagnie du Chemin de Fer du Bas Congo au Katanga, société congolaise à responsabilité limitée, établie à Elisabethville (Congo Belge), propriétaire de six mille actions privilégiées 6.000

Ici représentée par Monsieur Albert Marchal, prénommé, suivant procuration du trois juillet courant mois.

6. La Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, établie à Bruxelles, rue de Bréderode, numéro 13, propriétaire de cinq mille deux cent vingt-cinq actions privilégiées. 5.225

Ici représentée par Monsieur Albert Marchal, prénommé, suivant procuration du deux juillet courant mois.

7. La Société Auxiliaire Industrielle et Financière de la Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains, société anonyme, établie à Saint-Josse-ten-Noode, avenue de l'Astronomie, numéro 24, propriétaire de trois mille huit cent cinquante actions privilégiées 3.850

Ici représentée par Monsieur Albert Marchal, prénommé, suivant procuration du deux juillet courant mois.

8. La Société Mobilière et Immobilière Congolaise, société anonyme, établie à Bruxelles, rue Thérésienne, numéro 14, propriétaire de deux cent cinquante-sept actions privilégiées 257

Ici représentée par Monsieur Albert Marchal, prénommé, suivant procuration du deux juillet courant mois.

9. Monsieur Gaston Périer, avocat honoraire, demeurant à Bruxelles, avenue Louise, numéro 579, propriétaire de cinquante actions privilégiées 50

Ici représenté par Monsieur Albert Marchal, prénommé, suivant procuration du dix-sept juillet courant mois.

10. Monsieur le Comte Maurice Lippens, Gouverneur Général honoraire de la Colonie du Congo Belge, demeurant à Ixelles, square du Val-de-la-Cambre, numéro 1, propriétaire de cinquante actions 50

Ici représenté par Monsieur Albert Marchal, prénommé, suivant procuration du dix-sept juillet courant mois.

11. Monsieur Félicien Cattier, docteur en droit, demeurant à Ixelles, rue des Mélèzes, numéro 2, propriétaire de vingt-cinq actions privilégiées 25

Ici représenté par Monsieur Sylva Cattier, avocat, demeurant à Ixelles, rue des Mélèzes, numéro 17, suivant procuration du quatorze juillet courant mois.

Ensemble trente et un mille cent quatre actions privilégiées et cent six mille sept cent dix-sept actions ordinaires. 31.104 106.717

Conformément à l'article trente et un des statuts, l'assemblée est présidée par Monsieur Albert Marchal, administrateur.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Désiré Van Bleyenbergh, docteur en droit, demeurant à Uccle, avenue Fructidor, numéro 25, ici intervenant et l'assemblée choisit comme scrutateurs Messieurs Herman Robiliart et Chrétien Neyzen, tous deux prénommés.

¹ Messieurs René Guillaume, administrateur de sociétés, demeurant à Ixelles, rue Edmond Picard, numéro 50, et Léonard Scraeyen, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, avenue des Nations, numéro 70, ici intervenants, administrateurs, complètent le bureau.

Monsieur le Président expose :

I. — Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour :

Autorisation au Conseil d'Administration de distribuer aux actionnaires une somme à prélever sur les réserves et ce dans la mesure des disponibilités de trésorerie.

II. — Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites conformément à l'article vingt-huit des statuts, dans les journaux suivants :

Les annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge, numéros du sept et du quinze juillet mil neuf cent quarante-deux.

Le Moniteur Belge, numéros du sept et du quinze juillet mil neuf cent quarante-deux.

Monsieur le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs de ces journaux.

III. — Que pour assister à l'assemblée, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux prescriptions des articles trente et trente et un des statuts.

IV. — Que, sur les quatre vingt-deux mille actions privilégiées et les cent six mille sept, cent dix-sept actions ordinaires, émises et non rachetées qui seules jouissent des droits statutaires, la présente assemblée réunit trente et un mille cent et quatre actions privilégiées et les cent six mille sept cent dix-sept actions ordinaires, soit plus de la moitié du capital.

Qu'aux termes de l'article vingt-neuf des statuts, une voix est attribuée à chaque action privilégiée et deux voix à chaque action ordinaire, sauf les restrictions prévues aux articles soixante quatorze et soixante seize des lois coordonnées belges sur les sociétés commerciales.

Ces faits vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci reconnaît qu'elle est valablement constituée, conformément à l'article vingt-six des statuts, pour délibérer sur son ordre du jour.

Après un exposé fait par Monsieur le Président au nom du Conseil d'Administration, l'assemblée, après avoir constaté qu'aucun actionnaire ne demande la parole et après délibération, prend la résolution suivante :

RESOLUTION.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à opérer pour l'exercice mil neuf cent quarante et un, une répartition entre tous les actionnaires, de bénéfices à prélever sur les réserves de la société; le Conseil d'Administration fixera, en conséquence, le montant de cette répartition en tenant compte des disponibilités de trésorerie.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

La séance est levée à midi.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.

Date et lieu que dessus.

Lecture faite, les membres de l'assemblée ont signé avec nous, notaire.

(signé) : Marchal, V. Bleyenberghé, H. Robiliart, R. Guillaume, L. Scraeyen, C. Neyzen, S. Cattier, Hubert Scheyven.

Enregistré à Bruxelles, A. C. II, le premier août 1942. Vol. 1307, folio 70, case 2; trois rôles, un renvoi.

Reçu vingt francs. Le Receveur (s.) Laenen.

Pour expédition conforme.

(s.) Hubert SCHEYVEN.

Immobilière Belgo-Coloniale.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif : 24, avenue de Cortenberg, à Bruxelles.

Registre de Commerce de Bruxelles, n° 91938.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 septembre 1942.

A l'unanimité l'assemblée :

1°) prend acte des raisons empêchant le Conseil d'Administration de dresser le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice clôturant au 30 avril 1942;

2°) appelle aux fonctions d'administrateur, Monsieur Charley Coene;

3°) renouvelle :

a) les mandats d'administrateurs de Messieurs Buzon Jean Pierre, Buzon Jean Charles, Buzon Pierre, Lévi Jean et Soenen Lucien, Administrateurs sortants et rééligibles;

b) le mandat de commissaire de Monsieur Van Roy Josse, Commissaire sortant et rééligible.

Le mandat de Commissaire de Monsieur Van de Putte, Jacques, n'est pas renouvelé.

Certifié conforme :

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) J. P. BUZON.

Société des Chemins de Fer Vicinaux du Congo.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social Aketi (Congo Belge).

Siège administratif, 18, place de Louvain, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 15.174.

Société Congolaise à responsabilité limitée, constituée à Bruxelles, suivant actes publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1924 et au Moniteur Belge des 16, 17, 18, 19 août 1924, sous le n° 9980; statuts modifiés suivant actes publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 décembre 1924, 15 février 1927, 15 janvier 1932, 15 mars 1932, 15 juin 1933, 15 avril 1934 et au Moniteur Belge des 12 décembre 1924, 15 janvier 1927, 16-17 août 1930, 30 janvier 1932, 24-25 avril 1933 et 4 mars 1934, sous les n°s 13517, 599, 12973, 808, 5184 et 1854.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 septembre 1942.

L'assemblée :

1^o) Constate que, vu les circonstances, il n'a pas été possible de dresser le Bilan et le compte de Profits et Pertes de l'exercice clôturé le 31 décembre 1941.

2^o) Réélit à l'unanimité MM. le Vicomte de Jonghe d'Ardoye et Georges Moulaert, en qualité d'administrateurs et M. Raymond Depireux, en qualité de commissaire.

3^o) Donne pouvoir au Conseil d'Administration pour procéder le 1^{er} avril 1943 au tirage au sort de 1752 actions privilégiées remboursables le 30 juin 1943.

A dater de ce jour, le Conseil d'Administration sera composé comme suit :

M. Adolphe de Meulemeester, gouverneur honoraire du Congo Belge, 35, rue Blanche, St-Gilles.

M. Alfred Liénart, ingénieur, 51, boulevard de la Cambre, Bruxelles.

M. Joseph Lagrange, ingénieur, 29, rue de la Pépinière, Bruxelles.

M. le Vicomte de Jonghe d'Ardoye, administrateur de sociétés, 38, rue Belliard, Bruxelles.

M. le Baron de Steenhault de Waerbeek, banquier, Vollezele.

M. Christian Janssens, ingénieur, 24, avenue des Muguets, Crainhem.

M. André Landeghem, administrateur de sociétés, 16, rue Baron de Castro, Etterbeek.

M. Albert Marchal, ingénieur, 44, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

M. Georges Moulaert, vice-gouverneur honoraire du Congo Belge, 43 bis, avenue de l'Observatoire, Uccle.

M. Guillaume Olyff, directeur général honoraire au Ministère des Colonies, 51, avenue Jean Linden, Woluwe-St-Lambert.

M. Gilbert Périer, administrateur de sociétés, 573, avenue Louise, Bruxelles.

M. le Baron Alfred Lecercq, propriétaire, 13, avenue Alfred Solvay, Boitsfort.

M. Joseph Sellekaers, administrateur de sociétés, 59, avenue Paul Deschanel, Schaerbeek.

M. Martin Theves, ingénieur, 12, avenue de la Forêt-de-Soignes, Rhode-St-Genèse.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Raymond Depireux, licencié en sciences commerciales, 40, rue Blanche, St-Gilles.

M. Jean Nagelmackers, banquier, 206, boulevard d'Avroy, Liège.

M. Robert Grosfils, chef de bureau au Ministère des Colonies, 43, avenue Maréchal Foch, Schaerbeek.

DELEGUE DU GOUVERNEMENT DE LA COLONIE.

M. B. Leroy, directeur au Ministère des Colonies, 10, rue des Bollandistes, Bruxelles.

COMMISSAIRE SPECIAL DU GOUVERNEMENT DE LA COLONIE.

M. Victor Henquin, chef de bureau au Ministère des Colonies, 34, rue Théophile Vander Elst, Watermaal-Boitsfort.

Bruxelles, le 10 septembre 1942.

Pour copie conforme,

L'Administrateur-Délégué,

(s.) A. LIÉNART.

Société Minière du Lualaba (Miluba).

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Stanleyville (Congo Belge).

Siège administratif à Bruxelles, 32, avenue Louise.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 67.645.

Constituée le 2 décembre 1932, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1934.

Autorisée par arrêté royal du 16 décembre 1933, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1934.

Statuts modifiés le 3 octobre 1933, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1934, le 26 septembre 1934, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1934, et le 13 mai 1938, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1934, et le 13 mai 1938, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1938.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue à Bruxelles, le 30 septembre 1942, a reconnu que le Conseil d'Administration était dans l'impossibilité de se conformer aux prescriptions de l'article 51 des statuts, et lui a donné mandat de convoquer une nouvelle assemblée des actionnaires quand il sera possible de lui soumettre le rapport, le bilan et le compte de profits et pertes relatifs à l'exercice 1941.

Elle a nommé en qualité d'administrateur M. Frédéric Hainaut, pour continuer le mandat de M. le baron Jean Buffin de Chosal, administrateur démissionnaire.

Elle a réélu, pour un nouveau terme de six ans, M. Maurice Lefranc, administrateur sortant, et M. François Vuye, commissaire sortant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le baron Empain, Jean, propriétaire, n° 33, rue du Congrès, à Bruxelles, *Président*.

M. Alphonse Cayen, propriétaire, n° 3, avenue Palmerston, à Bruxelles, *Vice-Président*.

M. Prosper Lancsweert, ingénieur civil des mines, n° 34, avenue du Val d'Or, à Woluwé-Saint-Pierre, *Administrateur-Délégué*.

M. Maurice Lefranc, ingénieur civil, n° 13, rue du Bourgmestre, à Ixelles, *Administrateur-Délégué*.

M. Célestin Camus, ingénieur des constructions civiles, n° 107, rue de l'Escaut, à Molenbeek-Saint-Jean.

M. André Gilson, propriétaire, n° 38, square Vergote, à Schaerbeek.

M. le chevalier Michel Lallemand, propriétaire, n° 92, avenue de Cortenberg, à Bruxelles.

M. Jacques Re'ecom, ingénieur civil des mines, n° 212, chaussée de Charleroi, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Emile Autrique, administrateur de sociétés, n° 22, rue des Ecoliers, à Auderghem.

M. le comte Georges d'Ursel, propriétaire, n° 70, rue Middelbourg, à Boitsfort.

M. François Vuye, propriétaire, à Wibrin.

M. Edmond Wouters, commissaire de sociétés, n° 6, avenue du 11 novembre, à Etterbeek.

ETAT DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 1941.

Capital social	Fr. 15.000.000,—
Montant libéré	Fr. 12.000.000,—
	Fr. 3.000.000,—
Reste à verser	Fr. 3.000.000,—

par les suivants :

Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains, 24, avenue de l'Astronomie à Bruxelles (fr. 780.000,—); Belgika, Comptoir Colonial, 121, rue du Commerce, à Bruxelles (fr. 999.900,—); Compagnie Minière des Grands Lacs Africains, à Kindu-Port-Empain, Congo Belge (fr. 801.300,—); Fédération d'Entreprises Industrielles, anciennement E. L. J. Empain, 33, rue du Congrès, à Bruxelles (fr. 76.500,—); Comité National du Kivu, 16, rue d'Egmont, à Bruxelles (fr. 60.000,—); Compagnie Commerciale, Industrielle et Minière (CIM) à Goma, Congo Belge (fr. 54.000,—); Société Auxiliaire Industrielle et Financière des Grands Lacs Africains (Auxilacs), 24, avenue de l'Astronomie, à Bruxelles (fr. 54.000,—); Société Minière de la Télé, à Boma, Congo Belge (fr. 57.000,—); Syndicat Minier Africain (Symaf), à Abertville, Congo Belge (fr. 15.000,—); Madame Jules Vanhulst, 403, avenue Brugmann, à Uccle (fr. 3.000,—); M. le baron Empain, Jean, 33, rue du Congrès, à Bruxelles (fr. 6.900,—); M. Louis Empain, 12, rue du Bois-Sauvage, à Bruxelles (fr. 49.500,—); M. le baron Jean Buffin de Chosal, 34, avenue des Klauwaeris, à Ixelles (fr. 6.900,—); M. Célestin Camus, 107, rue de l'Escaut, à Moenbeek-Saint-Jean (fr. 6.900,—); M. Alphonse Cayen, 3, avenue Palmerston, à Bruxelles (fr. 3.000,—); M. René Destrée, villa Le Martineau, à Limal (fr. 6.900,—); M. André Gilson, 38, square Vergote, à Schaerbeek (fr. 3.000); M. Prosper Lancsweert, 34, avenue du Val-d'Or, à Woluwé-Saint-Pierre (fr. 3.000,—); M. Maurice Lefranc, 13, rue du Bourgmestre, à Ixelles (fr. 6.900,—); M. le comte Georges d'Ussel, 70, rue Middelbourg, à Boitsfort (fr. 2.700,—); M. Georges Lescornez, 342, boulevard Lambertmont, à Schaerbeek (fr. 1.200,—); M. François Vuye, à Wibrin (fr. 1.200,—); M. Théodore Autrique, 83, avenue du Pesage, à Ixelles (fr. 1.200,—).

Certifié conforme.

Bruxelles, le 1^{er} octobre 1942.

Les Administrateurs-Délégués,

(s.) M. LEFRANC.

(s.) P. LANCSWEERT.

Société Minière du Maniéma.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Stanleyville (Congo Belge).

Siège administratif : 121, rue du Commerce, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 8.873.

Société constituée le 6 mars 1928, autorisée par arrêté royal du 5 avril 1928. Statuts publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1928 et aux annexes au Moniteur Belge du 31 mars 1928. Statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 1938; modifications approuvées par arrêté royal du 6 février 1939, publiées aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1939 et aux annexes au Moniteur Belge des 20-21 février 1939 (n° 1.565).

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le lundi 5 octobre 1942.

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée prend acte de la déclaration du Conseil d'Administration, reconnaît que celui-ci est dans l'impossibilité de se conformer aux prescriptions statutaires concernant la clôture annuelle des écritures sociales et lui donne mandat de convoquer une nouvelle assemblée des actionnaires quand les circonstances auront permis d'arrêter le bilan et le compte de profits et pertes.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée réélit en qualité d'administrateur, Monsieur Prosper Lancsweert, administrateur sortant et rééligible et en qualité de commissaire, Monsieur Eugène Malmendier, commissaire sortant et rééligible; leurs mandats expireront immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 1948.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles, *Président du Conseil d'Administration.*

- M. Prosper Lancsweert, ingénieur civil des mines, 34, avenue du Val-d'Or, Woluwe-St-Pierre, *Administrateur-Délégué.*

M. Jacques Relecom, ingénieur civil des mines, 212, chaussée de Charleroi, Bruxelles, *Administrateur-Directeur.*

M. André Gilson, commissaire général honoraire du Congo Belge, 38, square Vergote, Bruxelles, *Administrateur.*

M. le Chevalier Josué Henry de la Lindi, général retraité, 54, avenue Albert-Elisabeth, Woluwe-St-Lambert, *Administrateur.*

M. Georges Moolaert, général retraité, 47, avenue de l'Observatoire, Uccle, *Administrateur.*

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Emile Autrique, administrateur de sociétés, 22, rue des Ecoliers, Auderghem.

M. Malmendier, Eugène, directeur de sociétés, Stanleyville (Congo Belge).

M. Verfaillie, Edmond, secrétaire de sociétés, 26, avenue Albert-Elisabeth, Woluwe-St-Lambert.

Bruxelles, le 6 octobre 1942.

Pour copie certifiée conforme,

SOCIETE MINIERE DU MANIEMA.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) P. LANCSWEERT.

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) A. CAYEN.

Mines d'Or Belgika « Belgikaor ».

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Stanleyville (Congo Belge).

Siège administratif : 121, rue du Commerce, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 54.266.

Société constituée le 10 juillet 1931, autorisée par arrêté royal du 28 septembre 1931; statuts publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1931 et aux annexes au Moniteur Belge du 10 octobre 1931. Statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 1939. Modifications approuvées par arrêté royal du 31 mars 1939, publiées aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1939 et aux annexes au Moniteur Belge des 17-18 avril 1939 (n° 5.069).

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le lundi 5 octobre 1942.

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée prend acte de la déclaration du Conseil d'Administration, reconnaît que celui-ci est dans l'impossibilité de se conformer aux prescriptions statutaires concernant la clôture annuelle des écritures sociales et lui donne mandat de convoquer une nouvelle assemblée des actionnaires quand les circonstances lui auront permis d'arrêter le bilan et le compte de profits et pertes.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée réélit en qualité d'administrateur Monsieur Maurice Lefranc, administrateur sortant et rééligible et en qualité de commissaire, Monsieur Eugène Le Docte, commissaire sortant et rééligible; leurs mandats expireront immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 1948.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Cayen, Alphonse, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles, *Président du Conseil d'Administration.*

M. Moulaert, Georges, général retraité, 47, avenue de l'Observatoire, Bruxelles, *Vice-Président du Conseil d'Administration.*

M. Lancsweert, Prosper, ingénieur civil des mines, 34, avenue du Val-d'Or, Bruxelles, *Administrateur-Délégué.*

M. Relecom, Jacques, ingénieur civil des mines, 212, chaussée de Charleroi, Bruxelles, *Administrateur-Directeur.*

M. Duwez, Théodore, administrateur de sociétés, 169, avenue de Broqueville, Bruxelles, *Administrateur.*

M. le baron Empain, administrateur de sociétés, 33, rue du Congrès, Bruxelles, *Administrateur.*

M. Gilson, André, commissaire général honoraire du Congo Belge, 38, square Vergote, Bruxelles, *Administrateur.*

M. le Chevalier Henry de la Lindi, Josué, général retraité, 54, avenue Albert-Eisabeth, Bruxelles, *Administrateur.*

M. Lefranc, Maurice, ingénieur civil, 13, rue du Bourgmestre, Bruxelles, *Administrateur.*

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Henquin, Edmond, administrateur de sociétés, 99, rue de Stassart, Bruxelles.

M. Vuye, François, administrateur de sociétés, Wibrin (Houffalize).

M. Koeckx, Jean, secrétaire de sociétés, 65, rue des Bollandistes, Bruxelles.

M. Le Docte, Eugène, administrateur de sociétés, 67, rue de la Charité, Bruxelles.

Bruxelles, le 6 octobre 1942.

Pour copie certifiée conforme,

MINES D'OR BELGIKA « BELGIKAOR ».

L'Administrateur-Délégué,

(s) P. LANCSWEERT.

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) A. CAYEN.

Société Minière de Nyangwè.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Stanleyville (Congo Belge).

Siège administratif : 121, rue du Commerce, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 111.641.

Société constituée le 16 février 1939, par acte authentique. Statuts approuvés par arrêté royal du 15 mars 1939, publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1939 et aux annexes au Moniteur Belge des 27-28 mars 1939. Statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 1941; modifications approuvées par arrêté du Secrétaire général ff. du Ministère des Colonies du 28 mars 1941, publiées aux annexes au Moniteur Belge du 26 juin 1941.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue le lundi 5 octobre 1942.*

L'assemblée prend acte de la déclaration du Conseil d'Administration, reconnaît que celui-ci est dans l'impossibilité de se conformer aux prescriptions statutaires concernant la clôture annuelle des écritures sociales et lui donne mandat de convoquer une nouvelle assemblée des actionnaires quand les circonstances lui auront permis d'arrêter le bilan et le compte de profits et pertes.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Cayen, Alphonse, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles, *Président du Conseil d'Administration.*

M. le Comte Maximilien de Renesse-Breidbach, propriétaire, 9, place du Théâtre, Bruges, *Vice-Président du Conseil d'Administration.*

M. Lancsweert, Prosper, ingénieur civil des mines, 34, avenue du Val-d'Or, Bruxelles, *Administrateur-Délégué.*

M. Relecom, Jacques, ingénieur civil des mines, 212, chaussée de Charleroi, Bruxelles, *Administrateur-Directeur.*

M. Decker, Nicolas, administrateur de sociétés, 64, avenue Victor Jacobs, Berchem-lez-Anvers, *Administrateur.*

M. Gilson, André, commissaire général honoraire du Congo Belge, 38, square Vergote, Bruxelles, *Administrateur.*

M. Sampers, Charles, industriel, Villa les Tilleuls, Edeghem-lez-Anvers, *Administrateur*.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Autrique, Émile, administrateur de sociétés, 22, rue des Écoliers, Bruxelles.

M. le Comte Yves de Renesse, docteur en droit, 15, rue de la Bourse, Anvers.

Pour copie certifiée conforme,

Bruxelles, le 6 octobre 1942.

SOCIETE MINIERE DE NYANGWE.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) P. LANCSWEERT.

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) A. CAYEN.

Compagnie Minière du Nord de l'Ituri (Cominor).

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Kindu-Port-Empain (Congo Belge).

Siège administratif à Bruxelles, 32, avenue Louise.

Registre du Commerce : Bruxelles n° 90.590.

Constituée le 16 décembre 1936, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1937.

Autorisée par arrêté royal du 16 février 1937, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1937.

Statuts modifiés le 28 septembre 1938, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1939.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue à Bruxelles, le 30 septembre 1942, a reconnu que le Conseil d'Administration était dans l'impossibilité de se conformer aux prescriptions des articles 46 et 47 des statuts, et lui a donné mandat de convoquer une nouvelle assemblée des actionnaires quand il pourra lui présenter le bilan et le compte de profits et pertes relatifs à l'exercice 1941.

Elle a réélu MM. le baron Empain, Léon Helbig de Balzac et Arthur de San, administrateurs sortants, pour un nouveau terme de six ans, et M. Joseph Mathy, commissaire sortant, pour un nouveau terme de trois ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le baron Empain, Jean, propriétaire, n° 33, rue du Congrès, à Bruxelles,
Président.

M. Léon Helbig de Balzac, docteur en droit, n° 50, boulevard Saint-Michel, à
Etterbeek, *Vice-Président.*

M. Maurice Lefranc, ingénieur civil, n° 13, rue du Bourgmestre, à Ixelles,
Administrateur-Délégué.

M. Raymond Anthoine, ingénieur civil des mines, n° 34, avenue des Nations, à
Bruxelles.

M. le baron de Rennette de Villers Perwin, Charles, propriétaire, n° 60, rue
Belliard, à Bruxelles.

M. Arthur de San, secrétaire général honoraire du Congo Belge, n° 28, avenue
Van Sever, à Wesembeek-Ophem.

M. André Gilson, commissaire général honoraire du Congo Belge, n° 38, square
Vergote, à Schaerbeek.

M. le chevalier Michel Lallemand, propriétaire, n° 92, avenue de Cortenberg, à
Bruxelles.

M. Paul Orban, docteur en droit, n° 25, rue Père Eudore Devroye, à Etterbeek.

M. Georges Passau, ingénieur des mines (Ms), n° 67, rue de Spa, à Bruxelles.

M. Emmanuel Vaes, ingénieur civil des mines, n° 96, rue Baron de Castro, à
Etterbeek.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Aristide Doret, propriétaire, n° 4, avenue des Abeilles, à Bruxelles.

M. Joseph Mathy, secrétaire de sociétés, n° 15, avenue des Phalènes, à Ixelles.

M. Pierre Ortmans, administrateur de sociétés, n° 14, avenue Reine Elisabeth, à
Anvers.

Certifié conforme,

Bruxelles, le 1^{er} octobre 1942.

Deux Administrateurs,

(s.) G. PASSAU.

(s.) M. LEFRANC.

Société Congolaise Bunge.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social à Kamina (Congo Belge).

Siège administratif à Anvers, 21, rue Arenberg.

Registre du Commerce d'Anvers n° 44122.

Constituée par acte passé devant M^e Cols, Antoine, notaire, à Anvers, le 5 mai 1937 et autorisée par arrêté royal du 14 juin 1937. Statuts publiés aux annexes du Moniteur Belge du 30 juin 1937, sous le n^o 10487 et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1937.

CONSTATATION DE L'IMPOSSIBILITE D'ETABLIR LE BILAN
AU 31 MARS 1942.

NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS ET DE COMMISSAIRE.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 1942.

1^o) L'assemblée prend acte de l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 1942 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais fixés par les statuts et autorise, à l'unanimité, le Conseil d'Administration à convoquer une nouvelle assemblée dès que le bilan et le compte de profits et pertes auront pu être dressés.

2^o) L'assemblée décide, à l'unanimité, de maintenir dans leur mandat d'administrateur, Messieurs Jules Mathieu, Robert Werner et Jules Sobry, et de renouveler le mandat de commissaire de Monsieur Joseph Coens.

Ces divers mandats resteront en vigueur jusqu'après la prochaine assemblée générale ordinaire de 1943.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Jules Mathieu, docteur en droit, 5, rue Emile Claus, Bruxelles, *Président*.

M. Robert Werner, administrateur de sociétés, 178, chaussée de Malines, Anvers, *Administrateur-Délégué*.

M. Jules Sobry, directeur de société, 26, avenue Flora, Mortsel, *Administrateur*.

COMMISSAIRE.

M. Joseph Coens, administrateur de société, 6, avenue Reine Elisabeth, Anvers.

Pour extrait conforme :

SOCIETE CONGOLAISE BUNGE.

Un Administrateur,

(s.) J. SOBRY.

Le Président,

(s.) J. MATHIEU.

Geboekt te Antwerpen (Adm. en O : H. Akten),
den zes Oktober 1942.

Deel 182, blad 21, vak 17.

Een blad geen verzending.

Ontvangen twintig frank.

De Ontvanger, (s.) E. Hougardy.

Compagnie du Kasai.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Dima (Congo Belge).

Siège administratif : 41, rue de Naples, à Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 11.764.

Constituée par décret du Roi-Souverain de l'Etat Indépendant du Congo, en date du 24 décembre 1901, publié au Bulletin Officiel n°s 11 et 12 de novembre et décembre 1901.

Statuts modifiés conformément aux décrets du 25 septembre 1902, du 5 octobre 1907, à la loi du 31 juillet 1911, aux décisions des assemblées générales extraordinaires du 1^{er} mars 1911, du 3 octobre 1911, du 6 août 1919, du 31 décembre 1923, du 5 novembre 1924 et du 13 janvier 1934, respectivement publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge de septembre 1902, d'octobre et décembre 1907, du 12 septembre 1911, du 15 décembre 1911, du 20 septembre 1919, du 15 avril 1924, du 15 mars 1925 et du 15 mars 1934 et au Moniteur Belge du 2 février 1924 et du 11 mars 1934.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 1942.

L'assemblée générale constate l'impossibilité pour le Conseil d'Administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1941.

L'assemblée générale sera convoquée dès que les circonstances auront permis d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1941.

Aucun mandat d'administrateur ou de commissaire ne venant à expiration à l'assemblée de ce jour, il n'y a pas lieu à réélections.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Gaston Périer, administrateur de sociétés, 579, avenue Louise, à Bruxelles.

Vice-Président et Administrateur-Délégué : M. Jules Ganty, administrateur de sociétés, 15, rue Fritz Toussaint, à Ixelles.

Administrateur-Délégué : M. Edgar Van der Straeten, administrateur de sociétés, 268, chaussée de Vleurgat, Bruxelles.

Administrateurs :

M. Raymond Buurmans, agent de change, 23, square Vergote, à Schaerbeek-Bruxelles.

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, à Bruxelles.

M. Paulo de Hemptinne, administrateur de sociétés, 10, rue Mignot Delstanche, à Bruxelles.

M. Arthur Dewelde, administrateur de sociétés, 10, rue de Moerkerke, à Schaerbeek-Bruxelles.

M. André Gilson, administrateur de sociétés, 38, square Vergote, à Schaerbeek-Bruxelles.

M. Léon Vandenbyvang, administrateur de sociétés, 101, boulevard du Midi, à Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Emile Autrique, directeur de sociétés, 22, rue des Ecoliers, Auderghem.

M. André De Cock, industriel, 1, chaussée d'Hundeïghem, à Meirelbeke-lez-Gand.

M. Edmond Van Hoorebeke, industriel, 3, place Van Artevelde, à Gand.

Bruxelles, le 9 octobre 1942.

Certifié conforme,

Un Administrateur-Délégué,

(s.) E. VAN DER STRAETEN.

Un Administrateur-Délégué,

(s.) J. GANTY.

Compagnie Minière des Grands Lacs Africains.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social à Kindu-Port-Empain (Congo Belge).

Siège administratif à Bruxelles, avenue Louise, 32.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 1537.

Constituée le 1^{er} décembre 1923, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1924.

Autorisée par arrêté royal du 24 décembre 1923, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1924.

Statuts modifiés le 17 juin 1925, le 20 avril 1927 et le 9 juillet 1927, suivant actes publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1925, du 15 juin 1927 et du 15 juillet 1927.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue à Bruxelles, le 7 octobre 1942, a reconnu que le Conseil d'Administration était dans l'impossibilité de se conformer aux prescriptions de l'article 33 des statuts, et lui a donné mandat de convoquer une nouvelle assemblée des actionnaires quand il pourra lui présenter le rapport, le bilan et le compte de profits et pertes relatifs à l'exercice 1941.

Elle a ratifié la nomination, faite provisoirement le 17 septembre 1942 par les administrateurs et commissaires délibérant ensemble, de M. Aristide Doret, pour continuer le mandat de M. le baron Jean Buffin de Chosal, administrateur démissionnaire, et de M. le baron Edouard Empain, pour continuer le mandat de M. Jean Le Brun, administrateur démissionnaire.

Elle a réélu, pour un nouveau terme de six ans, MM. René Destrée et le baron Edouard Empain, administrateurs sortants.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le baron Empain, Jean, propriétaire, n° 33, rue du Congrès, à Bruxelles, *Président et Administrateur-Délégué.*

M. Firmin Van Brée, ingénieur des constructions civiles, n° 27, avenue des Marronniers, à Rhode-Saint-Genèse, *Vice-Président.*

M. Maurice Lefranc, ingénieur civil, n° 13, rue du Bourgmestre, à Ixelles, *Administrateur-Délégué.*

M. Maurice Anspach, ingénieur civil, n° 26, rue du Nord, à Bruxelles.

M. René Destrée, ingénieur civil, villa Le Martineau, à Limal.

M. Aristide Doret, propriétaire, n° 4, avenue des Abeilles, à Bruxelles.

M. le baron Edouard Empain, administrateur de sociétés, n° 1, rue Zinner, à Bruxelles.

M. Robert Haerens, ingénieur civil, n° 384, avenue Brugmann, à Uccle.

M. Eugène Harmant, ingénieur électricien (Ms), n° 181, rue de la Loi, à Bruxelles.

M. le comte Maurice Lippens, propriétaire, n° 1, square du Val-de-la-Cambre, à Ixelles.

M. Edgar Sengier, ingénieur civil des mines et ingénieur électricien (Lv), n° 24, avenue Ernestine, à Ixelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Maurice J. Anspach, docteur en droit, à Lives.

M. Pierre de la Croix d'Ogimont, docteur en droit, n° 49, rue du Luxembourg, à Ixelles.

M. le général chevalier Josué Henry de la Lindi, n° 54, avenue Albert et Elisabeth, à Woluwé-Saint-Lambert.

M. Adhémar Mullie, propriétaire, n° 116, rue des Confédérés, à Bruxelles.

Certifié conforme.

Bruxelles, le 8 octobre 1942.

Deux Administrateurs,

(s.) M. LEFRANC.

(s.) R. HAERENS.

Compagnie Minière de l'Urega (Minerga).

Société commerciale congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social à Kindu-Port-Empain (Congo Belge).

Siège administratif : 32, avenue Louise, Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles n° 70.755.

Constituée le 30 décembre 1933, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1934.

Autorisée par arrêté royal du 17 février 1934, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1934. Statuts modifiés le 5 octobre 1938 et le 8 mars 1940, suivant actes publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1939 et du 15 mars 1940.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue à Bruxelles le 7 octobre 1942, a reconnu que le Conseil d'Administration était dans l'impossibilité de se conformer aux prescriptions des articles 46 et 47 des statuts, et lui a donné mandat de convoquer une nouvelle assemblée des actionnaires quand il sera possible de lui soumettre le rapport, le bilan et le compte de profits et pertes relatifs à l'exercice 1941.

Elle a nommé M. Henri de Steenhaut en qualité d'administrateur pour un terme de six ans, et réélu M. Gaston Cockaerts, commissaire sortant, pour un nouveau terme de quatre ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le baron Empain, Jean, propriétaire, 33, rue du Congrès, à Bruxelles, *Président*.

M. Maurice Lefranc, ingénieur civil, 13, rue du Bourgmestre, à Ixelles, *Administrateur-Délégué*.

M. le comte Georges d'Ursel, propriétaire, 70, rue Middelbourg, à Boitsfort.

M. le baron Edouard Empain, administrateur de sociétés, 1, rue Zinner, à Bruxelles.

M. le chevalier Michel Lallemand, propriétaire, 92, avenue de Cortenberg, à Bruxelles.

M. Fernand Van den Heuvel, propriétaire, 54, rue Jules de Trooz, à Woluwé-Saint-Pierre.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Gaston Cockaerts, propriétaire, 57, rue Victor Lefèvre, à Schaerbeek.

M. Omer Fosset, propriétaire, 121, rue Emile Banning, à Ixelles.

M. Charles Pequet, commissaire de sociétés, 53, rue Père Dedeken, à Etterbeek.

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, à Bruxelles.

Certifié conforme.

Bruxelles, le 8 octobre 1942.

Deux Administrateurs;

(s.) M. LEFRANC.

(s.) Cte G. D'URSEL.

Société Immobilière Agricole et Forestière du Congo « Imafor ».

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif : 1, rue de la Régence, à Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 70714.

Statuts publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1934, folio 247, et aux annexes du Moniteur Belge du 29 avril 1934.

Modifications aux statuts publiées au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1939 et aux annexes du Moniteur Belge du 11 janvier 1939, n° 347.

RESOLUTIONS.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 7 octobre 1942

1°) L'assemblée, à l'unanimité des voix, laisse au Conseil d'Administration le soin de fixer la date de l'assemblée générale devant délibérer sur le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1941, dès que ces documents auront pu être établis.

2°) L'assemblée, à l'unanimité des voix, prend acte de ce que M. Louis Eloy, Administrateur, ne sollicite pas le renouvellement de son mandat et de ce que MM. Henri Moxhon, Administrateur, et Jean de Limelette, Commissaire, mettent leur mandat à sa disposition.

3°) L'assemblée, à l'unanimité des voix, nomme aux fonctions d'Administrateurs, M. Pierre Brusseleers, avocat, pour achever le mandat de M. Henri Moxhon, M. Georges Godfirnon, Administrateur de société, pour une durée de six ans, et aux fonctions de commissaire, M. Alfons Van Looy, reviseur de banque, pour achever le mandat de M. Jean de Limelette.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU 31 DECEMBRE 1941.

M. Alphonse Engels, Vice-Gouverneur honoraire du Congo, 24, avenue du Hoef, à Uccle.

M. Louis Eloy, administrateur de sociétés, 52, avenue de l'Armée, à Etterbeek.

M. Henri Moxhon, administrateur de sociétés, 40, avenue Herbert Hoover, à Woluwé-St-Lambert.

M. Robert Pflieger, courtier en cotons, 60, boulevard du Château, à Gand.

M. Joseph Rhodius, industriel, Castel Bel-Air, Citadelle-Namur.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jean de Limelette, docteur en droit, 216, rue Stévin, à Bruxelles.

M. Eugène Voet, directeur honoraire de société, 59, rue du Méridien, à Bruxelles.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUEL.

M. Alphonse Engels, vice-gouverneur honoraire du Congo, 24, avenue du Hoef, à Uccie.

M. Pierre Brusseleers, avocat, 26, avenue d'Amérique, à Anvers.

M. Georges Godfirnon, administrateur de sociétés, 24, rue des Héliènes, à Ixelles.

M. Robert Pflieger, courtier en cotons, 60, boulevard du Château, à Gand.

M. Joseph Rhodius, industriel, Castel Bel-Air, Citadelle-Namur.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Eugène Voet, directeur honoraire de société, 59, rue du Méridien, à Bruxelles.

M. Alfons Van Looy, reviseur de banque, 57, Beerlaertsteenweg, à Lierre.

Bruxelles, le 13 octobre 1942.

Certifié conforme,

Le Président,

(s.) A. ENGELS.

Bourse du Travail du Kasai.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Siège social : Matamba (Luluabourg), Congo Belge.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 33.029.

Constituée le 1^{er} octobre 1921. Autorisée par arrêté royal du 22 octobre 1921. Modifiée suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire, à Bruxelles, le 8 octobre 1936, approuvé par arrêté royal du 4 décembre 1936, publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1937.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
du 8 octobre 1942.*

L'assemblée générale donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux statuts, elle été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1941 n'ont pu être dressés par le Conseil d'Administration ni contrôlés par le Collège des Commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

L'assemblée décharge expressément et sans réserve le Conseil d'Administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit de l'absence de présentation des comptes sociaux et rapports relatifs à l'exercice 1941.

Elle prend acte de ce que le Conseil d'Administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

L'assemblée réélit aux fonctions d'Administrateur, pour un terme de six ans, M. Alphonse Cayen, et aux fonctions de Commissaire, pour un terme de deux ans, M. Jean Meily, dont le mandat était venu à expiration.

Ces résolutions sont adoptées par un vote unanime de l'assemblée générale.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Alexis Bertrand, officier retraité, 30, avenue de la Floride, Uccle-Bruxelles, *Président.*

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles, *Administrateur-Délégué.*

M. Odon Jadot, ingénieur, 14, square Val-de-la-Cambre, Ixelles, *Administrateur.*

M. Ernest Kirsch, ingénieur, 23, rue des Mélèzes, Bruxelles, *Administrateur.*

M. Léonard Scraeyen, ingénieur, 70, avenue des Nations, Bruxelles, *Administrateur.*

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jean Meily, inspecteur de comptabilités, 11, avenue Jules Malou, Etterbeek-Bruxelles.

M. Jean Servais, secrétaire de sociétés, 44, rue du Bailli, Ixelles-Bruxelles.

Bruxelles, le 10 octobre 1942.

Pour extrait conforme :

BOURSE DU TRAVAIL DU KASAI.

Le Président,

(s.) A. BERTRAND.

Compagnie Minière Arema « Arema ».

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 108053.

Siège social : Kindu-Port Empain (Congo Belge).

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Société constituée par acte passé devant Maître Léon Coenen, notaire, à Bruxelles, le 8 juin 1938.

Autorisée par arrêté royal du 22 juillet 1938 (annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1938; annexes au Moniteur Belge du 18 août 1938, acte n° 12283).

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
du vingt-quatre septembre mil neuf cent quarante-deux.*

« L'assemblée prend acte de la déclaration du Conseil d'Administration exposant
» les raisons pour lesquelles il se trouve dans l'impossibilité de se conformer aux
» prescriptions statutaires concernant la clôture annuelle des écritures, l'établisse-
» ment de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes et donne mandat
» au Conseil d'Administration de convoquer une assemblée générale des actionnai-
» res lorsqu'il pourra lui soumettre le bilan et le compte de profits et pertes du
» quatrième exercice social.

» Cette résolution est votée à l'unanimité.

» L'assemblée élit Monsieur Etienne Asselberghs et réélit Monsieur Maurice
» Lefranc en qualité d'administrateur. Leurs mandats prendront fin immédiate-
» ment après l'assemblée générale ordinaire de 1948.

» Elle appelle Monsieur Raymond Anthoine aux fonctions d'administrateur,
» pour achever le mandat de de feu Monsieur Georges Hubert de Bournonville,
» mandat qui prend fin immédiatement après l'assemblée générale de 1943.

» L'assemblée réélit Monsieur Osée Hüge, en qualité de commissaire; son man-
» dat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 1944.

» Cette résolution est votée à l'unanimité. »

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. Georges Lescornez, administrateur de sociétés, 342, boulevard Lambertmont, Schaerbeek-Bruxelles.

Administrateurs :

M. René Destrée, ingénieur civil, château Le Martineau, à Limal.

M. le Baron Empain, propriétaire, 33, rue du Congrès, Bruxelles.

M. Marcel Jacques, administrateur de sociétés, 33, boulevard Général Wahis, Schaerbeek-Bruxelles.

M. Maurice Lefranc, ingénieur civil, 13, rue du Bourgmestre, Ixelles-Bruxelles.

M. Alfred Moe'ler, docteur en droit, « La Framboisière », à Linkebeek.

M. Albert Pirard, ingénieur A.I.A., 22, avenue Emile Duray, Ixelles-Bruxelles.

M. Jacques Relecom, ingénieur des mines, géologue, 212, chaussée de Charleroi, Bruxelles.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jacques Beitendorf, comptable, 252, avenue Paul Deschanel, Schaerbeek-Bruxelles.

M. Osée Hugué, chef-comptable, 667, chaussée d'Alsemberg, Uccle-Bruxelles.

Pour copie certifiée conforme.

Bruxelles, le 9 octobre mil neuf cent quarante-deux.

COMPAGNIE MINIERE AREMA.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) G. LESCORNEZ.

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) A. CAYEN.

Compagnie Minière au Ruanda-Urundi « Mirudi ».

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Urumbura (Urundi).

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 91070.

Constituée suivant acte passé devant M^e Léon Coenen, notaire, à Bruxelles, le 20 mars 1937, et autorisée par arrêté royal du 12 avril 1937 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1937).

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Léon Coenen, notaire, à Bruxelles, le 4 octobre 1938; modifications autorisées par arrêté royal du 1^{er} décembre 1938 et publiées dans le Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1939.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 1942.

A l'unanimité, l'assemblée :

1^o) approuve les déclarations du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires, exposant les motifs pour lesquels le bilan et le compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1941 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais fixés par les statuts;

2^o) donne mandat au Conseil d'Administration de convoquer une assemblée générale des actionnaires dès que les bilan et compte de Profits et Pertes relatifs à l'exercice 1941 auront pu être établis;

3^o) renouvelle pour un terme de six ans, le mandat de Messieurs Maurice Lefranc et Alfred Marzorati, Administrateurs, et pour un terme de 2 ans, le mandat de Monsieur Aristide Doret, Commissaire;

4^o) ratifie la nomination de M. Henri de Steenhault de Waerbeck, appelé en séance du Conseil Général du 16 septembre 1942, aux fonctions d'Administrateur, pour achever le mandat du Baron Jean Buffin de Chosal, démissionnaire, son mandat expire en 1945.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le Baron Empain, Jean, propriétaire, 33, rue du Congrès, Bruxelles, *Président*;

M. le Comte Georges d'Ursel, propriétaire, 70, rue Middelbourg, Watermael-Boitsfort, *Administrateur-Délégué*;

M. Henri de Steenhault de Waerbeck, propriétaire, 63, avenue des Nerviens, Bruxelles;

M. le Baron Edouard Empain, propriétaire, 1, rue Zinner, Bruxelles;

M. le Chevalier Michel-Ernest Lallemand, propriétaire, 92, avenue de Cortenberg, Bruxelles;

M. Maurice Lefranc, ingénieur civil, 13, rue du Bourgmestre, Ixelles-Bruxelles;

M. Alfred Marzorati, docteur en droit, 24, avenue Helleveld, Uccle.

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Aristide Doret, propriétaire, 14, avenue des Abeilles, Bruxelles;

M. Charles Pequet, directeur de banque, 53, rue Père de Deken, Etterbeek-Bruxelles.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 7 octobre 1942.

Deux Administrateurs,

(s.) B^{on} EMPAIN.

(s.) Chevalier M. E. LALLEMAND.

Société des Entreprises et Plantations Alwin Vendelmans « Venplanta. ».

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Maléla (Province Orientale), Congo Belge.

Siège administratif : Haren-Bruxelles, 434, avenue de Vilvorde.

CONSTATATION DE L'IMPOSSIBILITE D'ETABLIR LE BILAN.

REELECTIONS.

Assemblée générale ordinaire du 5 octobre 1942.

Par suite d'interruption complète dans le courrier d'Afrique, il a été impossible de présenter un bilan.

Il faudra donc attendre la fin des événements.

Les mandats de M. Allard Emile, administrateur-délégué, de M^{me} Veuve Vendelmans et de M. Allard, Alphonse, administrateurs, ainsi que ceux de M. Hunez, Florimond et de Mlle Baele, Elise, commissaires, venus à expiration, ont été renouvelés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Allard, Emile, industriel, avenue Antoine Depage, 13, Bruxelles, sortant en 1944.

M^{me} Veuve Vendelmans, sans profession, avenue d'Auderghem, 306, Bruxelles, sortante en 1946.

M. Allard, Alphonse, industriel, avenue de Tervueren, 439, sortant en 1948.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Hunez, Florimond, directeur-ventes, 22, boulevard Lambertmont, sortant en 1945.

Mlle Baele Elise, secrétaire, avenue Emile Zola, 76, sortante en 1948.

Certifié conforme :

SOCIÉTÉ DES ENTREPRISES ET PLANTATIONS ALWIN VENDELMANS
« VENPLANTA ».

(s.) E. ALLARD.

Président du Conseil.

Union Nationale des Transports Fluviaux « Unatra ».

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 25, avenue Marnix.

Registre du Commerce, n° 1100.

RESOLUTIONS.

Constituée à Bruxelles, le 30 mars 1925, et autorisée par arrêté royal du 16 avril 1925. Statuts publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge, n° 4 bis, du 16 avril 1925 et aux annexes du Moniteur Belge du 12 juin 1925, acte n° 7707.

Modifications aux statuts :

1°) Suivant acte de M^e Scheyven du 5 mai 1927, approuvé par arrêté royal du 2 juin 1927 et publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1927, n° 6, et aux annexes du Moniteur Belge du 23-24 mai 1927, acte 7124;

2°) Suivant acte de M^e Scheyven du 30 juillet 1928, approuvé par arrêté royal du 14 août 1928 et publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1928, n° 8, ainsi qu'aux annexes du Moniteur Belge du 30 août 1928, acte n° 12071;

3°) Suivant acte de M^e Scheyven du 14 octobre 1930, approuvé par arrêté royal du 14 novembre 1930 et publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1930, n° 12, ainsi qu'aux annexes du Moniteur Belge du 27 novembre 1930, acte n° 16.565;

4°) Suivant acte de M^e Scheyven du 9 octobre 1934, approuvé par arrêté royal du 29 octobre 1934 et acte du dit notaire du 13 décembre 1934, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge, des 15 novembre 1934, n° 11, et 15 février 1935, n° 2, ainsi qu'aux annexes du Moniteur Belge des 26 octobre 1934, acte n° 13535, et 8 février 1935, acte n° 1176;

5°) Suivant acte de M^e Scheyven du 15 juillet 1936, approuvé par arrêté royal du 31 juillet 1936 et publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1936, n° 8, ainsi qu'aux annexes du Moniteur Belge du 10-11 août 1936, acte n° 12542.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président du Conseil : M. Guillaume Olyff, directeur général honoraire au Ministère des Colonies, n° 51, avenue Jean Linden, Woluwé-Saint-Lambert.

Administrateur-Délégué : M. Louis Van Leeuw, ingénieur, rue Konkel, n° 37, à Woluwé-Saint-Pierre.

Administrateurs :

M. Maurice Blanquet, administrateur-délégué de l'Interfina, 66, rue de la Tendarie, Boitsfort.

M. Célestin Camus, directeur général de la Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains, 107, rue de l'Escaut, Moienbeek.

M. Nicolas Cito, administrateur-délégué de la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga, 150, avenue Longchamp, Bruxelles.

M. le Baron de Rennette de Villers Perwin, propriétaire, 60, rue Belliard, Bruxelles.

M. Augustin Ficq, avocat, 5, avenue Quentin Matsys, Anvers.

M. Robert Haerens, ingénieur civil, 384, avenue Brugmann, Uccle.

M. Noël Huart, administrateur-directeur de la Cominière de l'Uélé, 363, avenue de Tervueren, Woluwé-Saint-Pierre.

M. Georges Mortehan, inspecteur d'Etat honoraire du Congo Belge, 260, avenue d'Auderghem, Etterbeek.

M. Fernand Nisot, administrateur-délégué de la Compagnie des Ciments du Congo, 15, rue d'Edimbourg, Ixelles.

M. Pierre Orts, vice-président, administrateur-délégué du Crédit Général du Congo, 214, avenue Louise, Bruxelles.

M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 579, avenue Louise, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. J. W. de Jager, directeur de la «Nieuwe Afrikaansche Handelsvennootschap», 101, Westersingel, Rotterdam.

M. Henri Fays, inspecteur général honoraire au Ministère des Colonies, 39, rue Ducale, Bruxelles.

M. Werner Kaisergruber, administrateur territorial honoraire au Congo Belge, 256, Behrensheide, Watermael.

M. Ernest Kirsch, directeur retraité de la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga, 23, rue des Mélèzes, Bruxelles.

M. Henri-Emile Vander Cruycen, agent de change agréé près la Bourse de Bruxelles, 61, avenue de Tervueren, Etterbeek.

M. Jean-Henri Van Riel, ancien fonctionnaire colonial, 140, rue Belliard, Bruxelles.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 1942.

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée, après avoir pris connaissance des Rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires, constate l'impossibilité dans laquelle se trouve le Conseil de dresser le Bilan et le Compte de Profits et Pertes de l'exercice 1941, et donne décharge aux Administrateurs de cette obligation, jusqu'à ce que les éléments nécessaires à cette fin puissent être obtenus; elle donne également décharge au Collège des Commissaires de faire rapport sur le dit exercice jusqu'à ce que les comptes puissent être clôturés. Une nouvelle assemblée sera convoquée dès que le Conseil sera en mesure d'établir le Bilan et le Compte de Profits et Pertes.

Les Administrateurs détenant des mandats dans d'autres sociétés se sont abstenus dans les décisions pouvant avoir des intérêts opposés à ceux de l'Unatra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, chacun des intéressés s'abstenant en ce qui le concerne.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration de répartir provisoirement pour l'exercice 1941, conformément aux lettres A et B de l'article 52 des statuts, une somme égale au minimum garanti par l'article 5 de la convention du 22 juin 1936, soit Fr. 3.431.979,23. Cette somme sera, comme pour l'exercice 1940, provisoirement prélevée sur le Fonds de réserve extraordinaire. Au cas où il viendrait à être constaté, lors de l'établissement du bilan de 1941, que le bénéfice net de l'exercice serait inférieur à ce prélèvement, la différence resterait définitivement maintenue au débit de la Réserve Extraordinaire figurant au passif de la situation comptable au 31 décembre 1940, pour la somme de Fr. 24.284.210,60. Si ce bénéfice est supérieur, le supplément sera attribué et distribué ultérieurement en même temps que les autres dotations et attributions statutaires.

Il sera en conséquence attribué, provisoirement, sous déduction des impôts en vigueur, et après dotation d'une somme de Fr. 171.598,96 à la réserve légale :

1°) aux actions de capital (coupon n° 17), une somme de 24,65 Fr. brut, soit net 20,46 Fr.;

2°) aux obligations (coupons n° 47), un superdividende de 2,71 Fr. brut, soit net 2,36 Fr.;

3°) aux actions de jouissance (coupon n° 7), une somme de 2,71 Fr. brut, soit net 2,36 Fr.

Le paiement du superdividende aux obligations (coupon n° 47) ou aux actions de jouissance qui les remplacent (coupon n° 7), se fera, conformément aux conditions fixées lors de l'émission des obligations, à partir du 1^{er} janvier 1943.

Le paiement du dividende aux actions de capital aura lieu à partir du 16 octobre 1942, contre remise du coupon n° 17, aux guichets des banques suivantes :

Banque de la Société Générale de Belgique et ses agences;

Banque Industrielle Belge;

Banque Belge d'Afrique;

Banque Commerciale du Congo.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION.

Les mandats de MM. Camus et Huart, Administrateurs, et de M. Fays, Commissaire, arrivant à expiration sont renouvelés pour une période de cinq ans.

Ces mandats prendront fin à l'assemblée générale ordinaire de 1947.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide que le capital sera réduit d'une somme égale au montant nominal des actions de capital sorties au tirage au sort de ce jour, soit un million sept cent cinquante mille francs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Bruxelles, le 17 octobre 1942.

Pour copie conforme :

L'Administrateur-Délégué,

(s.) L. VAN LEEUW.

Le Président du Conseil,

(s.) G. OLYFF.

Société Forestière et Agricole du Mayumbe.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

à Boma (Congo Belge).

Siège administratif : 18, place de Louvain, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 15.170.

Société congolaise à responsabilité limitée, constituée par acte du 22 février 1924, publié aux annexes du Moniteur Belge du 19-20 mai 1924, n° 6556 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1924. Approuvé par arrêté royal du 26 avril 1924.

Statuts modifiés par acte du 18 octobre 1928, publié aux annexes du Moniteur Belge du 1^{er} novembre 1928, n° 14432 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1928. Approuvé par arrêté royal du 13 novembre 1928. Par acte du 22 janvier 1937, publié au Moniteur Belge du 7 février 1937, n° 1225 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1937. Approuvé par arrêté royal du 12 février 1937.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 1942.

L'assemblée prend note de la communication du Conseil en ce qui concerne l'impossibilité d'établir le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 30 avril 1942, conformément à l'article 41 des statuts. Elle autorise le Conseil à différer, en raison des circonstances actuelles, l'établissement de ces documents et lui donne mandat pour la convocation d'une assemblée générale ayant pour objet l'approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes des exercices 1939-1940, 1940-1941 et 1941-1942 et la décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires.

L'assemblée, à l'unanimité, réélit Monsieur Aloïs Biebuyck, en qualité d'Administrateur.

A dater de ce jour, le Conseil d'Administration sera composé comme suit :

M. le Baron Jean de Steenhault de Waerbeek, banquier, Vollezelee, *Président*.

M. Noël Huart, ingénieur commercial, 363, avenue de Tervueren, Bruxelles, *Administrateur-Directeur*.

M. le Comte Guy d'Aspremont-Lynden, propriétaire, 37, rue Montoyer, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Aloïs Biebuyck, administrateur de sociétés, 107, avenue Louis Lepoutre, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Jean Carton de Wiart, administrateur de sociétés, 40, rue Ernest Gossart, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Christian Janssens, ingénieur, 24, avenue des Muguets, Crainhem, *Administrateur*.

M. Alfred Liénart, ingénieur, 51, boulevard de la Cambre, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Marcel Loumaye, avocat honoraire, 26, avenue Emile Duray, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Henri Schneider, administrateur de sociétés, 17, rue Vergote, Bruxelles, *Administrateur*.

et le Collège des Commissaires, comme suit :

M. Raymond Depireux, licencié en sciences commerciales, 40, rue Blanche, Bruxelles.

M. Joseph Sellekaers administrateur de sociétés, 59, avenue Paul Deschanel, Bruxelles.

Bruxelles, le 19 octobre 1942.

Pour copie conforme,

L'Administrateur-Directeur,

(s.) Noël HUART.

Office Central du Travail du Katanga.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Katanga, Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, avenue Marnix, n° 25.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 19.786.

Constituée à Bruxelles, le 29 juillet 1910 et autorisée par arrêté royal du 12 septembre 1910. Statuts publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 3 octobre 1910.

Statuts modifiés suivant décisions des assemblées générales extraordinaires des 21 novembre 1912, 9 juin 1920, 16 mars 1922, 18 janvier 1923, 26 mars 1925, 15 septembre 1927, et 10 novembre 1932 et approuvés par arrêtés royaux des 12 septembre 1910, 22 août 1921, 26 mars 1923, 1^{er} mai 1925, 31 octobre 1927 et 22 décembre 1932 et publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 septembre 1921, 15 septembre 1922, 15 mai 1923, 15 juin 1925, 15 novembre 1927 et 15 janvier 1933.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 1942.

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires, décide :

1°) de surseoir à l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1941 jusqu'à ce que les circonstances le permettent.

2°) d'autoriser le Conseil à convoquer une assemblée générale dès que les documents précités auront pu être établis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

M. Herman Robiliart est élu administrateur; son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1946.

M. Fernand Dellicour est réélu administrateur; son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1946.

M. Jacques Bettendorf est réélu commissaire; son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1946.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le Colonel Alexis Bertrand, membre du Conseil Colonial, demeurant, à Uccle, avenue de la Floride, n° 30, *Président*.

M. Jules Cousin, ingénieur, demeurant à Elisabethville (Congo Belge), *Administrateur*.

M. Fernand Dellicour, docteur en droit, demeurant à Ixelles, avenue Molière, n° 211, *Administrateur-Directeur*.

M. Ernest Kirsch, ingénieur, demeurant à Ixelles, rue des Mélèzes, n° 23, *Administrateur*.

M. Jérôme Rodhain, docteur en médecine, demeurant à Ixelles, chaussée de Waterloo, n° 564, *Administrateur*.

M. Edgar Sengier, ingénieur, demeurant à New-York (U.S.A.), Broadway, n° 25, *Administrateur*.

M. Maurice Van Mulders, ingénieur, demeurant à Uccle, avenue des Pâquerettes, n° 31, *Administrateur*.

M. Léonard Schreyen, ingénieur, demeurant à Bruxelles, avenue des Nations, n° 70, *Administrateur-Suppléant*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jacques Bettendorf, demeurant à Schaerbeek, avenue Paul Deschanel, n° 252, *Commissaire*.

M. Hubert Menestret, chef de comptabilité, demeurant à Watermael, avenue Marie-Clotilde, n° 18, *Commissaire*.

M. Georges Raskin, ingénieur, demeurant à Auderghem, avenue du Parc de Woluwé, n° 38, *Commissaire*.

Pour copie conforme :

L'Administrateur-Directeur,

(s.) F. DELLICOUR.

Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo.

(S. A. B.)

Siège social : 48, rue de Namur, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 12923.

Constitution : le 10 décembre 1888, acte 2507 du 26-27 décembre 1888 (annexe au Moniteur Belge). Augmentation du capital et modification aux statuts, actes 304 du 16 février 1890 et n° 1238 du 8 mai 1892. Modifications aux statuts, acte n° 6161 du 9-10 novembre 1908. Refonte des statuts et prorogation du terme social jusqu'au 10 décembre 1948, actes n° 632 du 14-15 février 1919 et 850 bis du 28 février 1919. Augmentations du capital et modifications aux statuts, actes 11739 du 30 octobre 1926, n° 3993 du 11-12 avril 1927 et n° 6716 du 10 mai 1928. Ré-

duction du capital et modifications aux statuts, acte n° 15026 du 6 novembre 1937 (annexes au Moniteur Belge).

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 1942.

L'assemblée générale constate l'impossibilité pour le Conseil d'Administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1941; elle dispense le Conseil d'Administration de lui soumettre le bilan de l'exercice 1941 aussi longtemps que la situation actuelle subsistera et lui donne mandat de convoquer une nouvelle assemblée générale dès que les circonstances permettront d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de cet exercice dans les formes et sous les garanties prévues par la loi et les statuts sociaux.

MM. le Comte Lippens et Pierre Le Bœuf, administrateurs, et M. Armand Goffin, commissaire, dont les mandats viennent à expiration aujourd'hui, sont réélus dans leurs fonctions respectives par un vote unanime.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le Comte Maurice Lippens, gouverneur général honoraire du Congo Belge, 1, Val de la Cambre, à Ixelles-Bruxelles, *Président*.

M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 579, avenue Louise, à Bruxelles, *Vice-Président*.

M. Edgar Van der Straeten, directeur de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 268, chaussée de Vleurgat, à Ixelles (Bruxelles), *Administrateur-Délégué*.

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, à Bruxelles, *Administrateur*.

M. Paul Delhaye, administrateur de sociétés, 82, rue des Confédérés, à Bruxelles, *Administrateur*.

M. Pierre Le Bœuf, administrateur-délégué de la Société Anonyme Intertropical Comfina, 284, rue Vanderkindere, à Uccle (Bruxelles), *Administrateur*.

M. Albert Marchal, Conseiller de la Société Générale de Belgique, 44, avenue du Vert-Chasseur, à Uccle (Bruxelles), *Administrateur*.

M. Robert Thys, vice-président de la Compagnie des Ciments du Congo, 33, avenue des Erables, à Rhode-St-Genèse, *Administrateur*.

M. Joseph Van den Boogaerde, directeur de la Compagnie du Lomami et du Lualaba, 19, avenue des Phalènes, à Bruxelles, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Robert Cambier, ingénieur A.I.A., 20, rue de Comines, à Bruxelles; *Commissaire*.

M. Armand Goffin, avocat à la Cour d'Appel, 14, avenue de la Couronne, à Ixelles (Bruxelles), *Commissaire*.

Bruxelles, le 22 octobre 1942.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) J. VAN DEN BOOGAERDE,

Administrateur.

(s.) E. VAN DER STRAETEN.

Administrateur-Délégué,

Société Belge de Recherches Minières en Afrique « Remina ».

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Registre du Commerce, n° 1041.

CONSEIL GENERAL.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR.

Sur proposition du Président, le Conseil Général réuni en date du 14 octobre 1942, en application de l'article 21 des statuts, nomme provisoirement Monsieur Alfred de Bournonville, en qualité d'administrateur, pour achever le mandat devenu vacant par suite du décès de M. Georges de Bournonville.

Cette nomination sera soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Bruxelles, le 14 octobre 1942.

Pour extrait certifié conforme.

**SOCIETE BELGE DE RECHERCHES MINIERES
EN AFRIQUE « REMINA ».**

(s.) F. DELHAYE,

Administrateur.

(s.) P. ORTS,

Président.

Entreprises Congolaises.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville.

Siège administratif : 4, rue Montoyer, à Bruxelles.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1941.

ACTIF.

Disponible et Réalisable :

Banquiers	Fr.	411.886,81	
Actionnaires	Fr.	6.300.000,00	
Portefeuille et Participations	Fr.	5.029.802,50	
		<hr/>	Fr. 11.741.689,31

Profits et Pertes :

Solde débiteur	Fr.	3.630.763,19
--------------------------	-----	--------------

Comptes d'ordre :

Cautionnements des administrateurs et commissaires		pour mémoire.
		<hr/>
	Fr.	15.372.452,50

PASSIF.

Envers elle-même :

Capital représenté par 30.000 actions de Fr. 500,00	Fr.	15.000.000,—
---	-----	--------------

Envers les tiers :

Créditeurs divers	Fr.	2.500,00	
Restant dû s/participations	Fr.	369.952,50	
		<hr/>	Fr. 372.452,50

Comptes d'ordre :

Cautionnements des administrateurs et commissaires		pour mémoire.
		<hr/>
	Fr.	15.372.452,50

COMPTES DE PROFITS ET PERTES.

DEBIT.

Pertes antérieures	Fr.	3.630.301,16
------------------------------	-----	--------------

Frais généraux	Fr.	7.258,73
	Fr.	<u>3.637.559,89</u>

CREDIT

Intérêts bancaires	Fr.	6.796,70
Pertes à reporter	Fr.	3.630.763,19
	Fr.	<u>3.637.559,89</u>

Arrêté par le Conseil d'Administration, en séance du 15 septembre 1942.

Vérifié par le Collège des Commissaires, en séance du 30 septembre 1942.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 1942.

1°) L'assemblée générale du 13 octobre 1942 a approuvé à l'unanimité des voix le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1941;

2°) A l'unanimité, elle donne décharge de leur gestion aux Administrateurs et Commissaires;

3°) A l'unanimité, elle réélit en qualité d'administrateurs MM. Maurice Naveau et Emile Vierset et, en qualité de commissaire, Monsieur Georges Dawans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Arsène de Launoit, 4, rue Montoyer, à Bruxelles.

M. André Matthyssens, 21, rue du Congrès, à Bruxelles.

M. Maurice Naveau, château de Bra, à Bra s/Lienne.

M. Emile Vierset, 11, rue Rioul, à Huy.

M. René Brasseur, 3, rond Point de l'Etoile, à Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Etienne Corbisier de Meaultsart, 127, avenue de Broqueville, à Bruxelles.

M. Georges Dawans, 62, avenue Longchamp, à Bruxelles.

M. Jacques-Ernest Osterrieth, Waribouny (Esneux).

M. James Warnant, 39, rue de la Loi, à Bruxelles.

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) A. DE LAUNOIT.

Société Textile Africaine « Texaf ».

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 1, rue de la Régence.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 74712.

Constituée le 14 août 1925, annexes du Moniteur Belge des 28-29 décembre 1925, n° 14134 et Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1925, folio 700. Statuts modifiés : les 20 janvier, 22 février et 1^{er} mars 1926, annexes au Moniteur Belge du 26 novembre 1926, n^{os} 12630, 12631 et 12632, et Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1926, folio 624; le 26 avril 1927, annexes du Moniteur Belge du 8 mai 1927, n° 6068, et Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1927, folio 547; le 30 juillet 1927, annexes du Moniteur Belge du 24 août 1927, n° 10835, et Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1927, folio 1065; le 12 décembre 1928, annexes du Moniteur Belge du 28 décembre 1928, n° 16616, et Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1929, folio 219; le 22 janvier 1930, annexes du Moniteur Belge du 12 février 1930, n° 1655 et Bulletin Administratif du Congo Belge du 25 avril 1930, page 254; le 16 octobre 1936, annexes du Moniteur Belge du 7 janvier 1937, n° 90, et Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1937, n° 70.

RESOLUTIONS.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires
du 20 octobre 1942.*

L'assemblée, à l'unanimité des voix, autorise le Conseil d'Administration de différer l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1941 et de convoquer l'assemblée générale pour approuver ces documents dès que les indications nécessaires à cet effet pourront être obtenues.

L'assemblée a élu en qualité d'Administrateur, Monsieur Georges Godfirnon, administrateur de sociétés, 24, rue des Héliènes, à Ixelles, et en qualité de Commissaire, Monsieur Jos. Van Looy, expert-comptable, 157, Bredabaan, à Brassaat.

Elle a pris acte de ce que Monsieur Henri Moxhon, Administrateur et Messieurs Jean de Limelette et Eugène Voet, Commissaires, mettent leur mandat à sa disposition.

Elle a élu en qualité d'Administrateur, Monsieur Pierre Brusseleers, avocat, 26, avenue d'Amérique, à Anvers, qui achèvera le mandat de Monsieur Moxhon.

Ce mandat viendra à échéance à l'assemblée de 1944.

Elle a décidé de ne pas procéder au remplacement des Commissaires MM. Jean de Limelette et Eugène Voet.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 1941.

- M. Valère Lecluse, industriel, Villa Marguerite, à Tieghem, (*Président*).
M. Henri Moxhon, administrateur de sociétés, 40, avenue Herbert Hoover, à Woluwé-St-Lambert.
M. Robert Pflieger, courtier en cotons, 60, boulevard du Château, à Gand.
M. Joseph Rhodius, industriel, Castel Bel-Air, Citadelle-Namur.
M. Aloïs Van Ginneken, expert-comptable, 11, avenue Hof ter Schrieck, à Berchem-Anvers.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

- M. Libérat Coppens, industriel, 49, rue du Midi, à Renaix.
M. Jean de Limelette, docteur en droit, 216, rue Stévin, à Bruxelles.
M. Eugène Voet, directeur honoraire de société, 59, rue du Méridien, à Bruxelles.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUEL.

- M. Valère Lecluse, industriel, Villa Marguerite, à Tieghem, (*Président*).
M. Pierre Brusseleers, avocat, 26, avenue d'Amérique, à Anvers.
M. Georges Godfirnon, administrateur de sociétés, 24, rue des Héliennes, à Ixelles.
M. Joseph Rhodius, industriel, Castel Bel-Air, Citadelle-Namur.
M. Aloïs Van Ginneken, expert-comptable, 11, avenue Hof ter Schrieck, à Berchem-Anvers.

Commissaire.

- M. Jos. Van Looy, expert-comptable, 157, Bredabaan, à Brasschaat.
... ..

Le Conseil d'Administration, en sa séance du 23 septembre 1942, a décidé de procéder au rachat de 260 obligations, en vue de constituer la quatrième annuité du remboursement de l'emprunt 4 p. c. émis en 1933, conformément au tableau d'amortissement figurant sur les obligations.

Liste numérique des 260 obligations rachetées.

N° 1201 à 1240	2096 à 2155
2871 à 2910	2921 à 2940
3001 à 3050	3531 à 3580

Certifié conforme.

Deux Administrateurs,

(s.) G. GODFIRNON.

(s.) P. BRUSSELEERS.

SYMAF, Syndicat Minier Africain.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Albertville (Congo Belge).

Siège administratif : Avenue des Klauwaerts, 29, Ixelles-Bruxelles.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 1942.

Abordant le premier point de l'ordre du jour, le Président signale qu'en raison des événements de guerre, il nous a été totalement impossible de former le bilan et le compte de pertes et profits au 30 juin 1942.

Le Président demande à l'assemblée de donner mandat au Conseil d'Administration pour la convoquer à nouveau après réception des comptes d'Afrique, quand il aura été possible de clôturer les écritures et de former ainsi le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 30 juin 1942.

L'assemblée constate l'impossibilité dans laquelle se trouve le Conseil d'arrêter les comptes sociaux au 30 juin 1942; elle donne à ce sujet au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires décharge expresse et sans réserve.

Elle donne mandat au Conseil pour la convoquer à nouveau après réception des comptes d'Afrique, dès qu'il aura été possible de clôturer les écritures et de former le bilan et le compte de pertes et profits.

Le Président donne lecture du rapport du Collège des Commissaires.

Abordant le deuxième point de l'ordre du jour, l'assemblée est informée que le mandat de Monsieur Christian Janssens vient à expiration après la présente assemblée. L'assemblée, à l'unanimité, renouvelle le mandat de Monsieur Christian Janssens, celui-ci viendra à expiration après la prochaine assemblée générale ordinaire de 1948.

L'assemblée prend également note que le mandat de feu Monsieur Georges de Bournonville vient à expiration après la présente assemblée. Elle décide de laisser le mandat provisoirement vacant.

Pour copie conforme,

« SYMAF », SYNDICAT MINIER AFRICAIN.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Pour le Conseil,

Un Administrateur-Directeur,

(s.) R. ANTHOINE.

Le Président,

(s.) G. MOULAERT.

Compagnie Générale de Transports au Katanga « Transkat ».

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Katanga, Congo Belge).

Siège administratif : 16, rue de Namur, à Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 42.241.

Constituée par acte passé par devant M^e Pierre Groensteen, notaire, à Bruxelles, le 19 septembre 1929 et autorisée par arrêté royal du 19 octobre 1929.

Statuts publiés aux annexes du Moniteur Belge du 5 décembre 1929, sous le n° 16.157 et aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1929. Statuts modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 1938. Modifications publiées aux annexes du Moniteur Belge du 3 décembre 1938, acte n° 15.675, rectifié en date du 25 décembre 1938, acte n° 16.448 bis, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1939.

RESOLUTIONS.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du
trente-un octobre mil neuf cent quarante-deux.*

A l'unanimité, l'assemblée charge le Conseil d'Administration de convoquer une assemblée générale ordinaire aussitôt qu'il aura pu être en mesure d'arrêter les bilans et les comptes de profits et pertes des exercices 1940 et 1941.

L'assemblée, à l'unanimité, réélit Monsieur Van Oost Léonce, en qualité d'Administrateur. Ce mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 1948.

Actionnaires n'ayant pas encore entièrement libérés leurs actions au 31 décembre 1941 :

M. Franz Quartier, fr. 70.990,69.

M. Lucien De Marneffe, fr. 39.589,—

M. A. Visseur, fr. 53.403,—

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Emilio D'Alberto, industriel, 14 via Pierino Delpiano, à Turin (Italie),
Président-Administrateur-Délégué.

M. Paul Brabant, expert-comptable, 84, avenue Nouvelle, à Etterbeek-Bruxelles, *Administrateur.*

M. Léonce Van Oost, ingénieur, A. I. A., 74, avenue Grandchamp, à Stockel-Bruxelles, *Administrateur*.

COMMISSAIRE.

M. Emile Martens, employé, 343, chaussée d'Ixelles, à Ixelle-Bruxelles.

Bruxelles, le 3 novembre 1942.

Certifié conforme.

COMPAGNIE GENERALE DE TRANSPORTS AU KATANGA «TRANSKAT».

Pour le Conseil d'Administration :

Administrateur,

(s.) P. BRABANT.

« Belgika » Comptoir Colonial.

Société Anonyme.

Siège social : 121, rue du Commerce, Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 390.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue le 31 octobre 1942.*

L'assemblée, à l'unanimité, réélit pour un terme de six ans, en qualité d'Administrateur, Monsieur Albert Leclercq, sortant et rééligible.

Bruxelles, le 9 novembre 1942.

Pour extrait certifié conforme.

« BELGIKA », Comptoir Colonial.

Société Anonyme.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) André GILSON.

Le Président,

(s.) Alphonse CAYEN.

Compagnie Sucrière Congolaise.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Autorisée par arrêté royal du 3 mai 1925.

Siège social : Moerbeke-Kwilu (Congo Belge).

Siège administratif : 20, rue de Namur, à Bruxelles.

Registre de Commerce de Bruxelles, n° 4584.

Acte constitutif et modifications aux statuts :

Constituée le 8 avril 1925, arrêté royal du 3 mai 1925, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1925.

Statuts publiés à l'annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1925 et aux annexes du Moniteur Belge du 28 juin 1925 (acte n° 8367).

Statuts modifiés les 9 novembre 1926, 26 juin 1929, 10 novembre 1931 et 30 novembre 1937 (arrêtés royaux des 15 décembre 1926, 27 juillet 1929, 18 janvier 1932 et 25 février 1938).

Actes modificatifs publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 janvier 1927, 15 septembre 1929, 15 février 1932 et 15 mars 1938 et aux annexes du Moniteur Belge des 25 novembre 1926 (acte n° 12572); 17 juillet 1929 (acte n° 11882); 2 décembre 1931 (acte n° 15704) et 18 décembre 1937 (acte n° 16462).

RESOLUTIONS.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 10 novembre 1942.*

« A l'unanimité, l'assemblée générale constate l'impossibilité pour le Conseil
» d'Administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31
» décembre 1941 et pour le Collège des Commissaires de procéder aux vérifica-
» tions que comporte sa mission. Elle dispense le Conseil d'Administration de
» lui soumettre le bilan de l'exercice 1941 aussi longtemps que la situation actuel-
» le subsistera et lui donne mandat de convoquer une nouvelle assemblée générale
» dès que les circonstances permettront d'établir les bilan et comptes de profits et
» **pertes de cet exercice dans les formes et sous les garanties prévues par la loi**
» et les statuts sociaux.

» A l'unanimité, l'assemblée réélit Monsieur Emile Lejeune Vincent en qualité
» d'Administrateur; son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée
» générale annuelle de 1948. »

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

Comte Maurice Lippens, gouverneur général honoraire du Congo Belge, 1, Val-de-la-Cambre, à Ixelles.

Administrateur-Délégué :

M. Arthur Bemelmans, ingénieur A. I. A. 397, avenue Louise, à Bruxelles.

Administrateurs :

M. André Gilson, administrateur de sociétés, 38, square Vergote, à Schaerbeek.

M. Emile Lejeune-Vincent, propriétaire, 48, chaussée de Charleroi, à Bruxelles.

M. Robert Lippens, ingénieur-chimiste de Zurich, 40, avenue des Arts, Bruxelles.

M. Albert Marchal, ingénieur, 46, avenue du Vert Chasseur, à Uccle.

M. Hughes Naus, industriel, Le Caire (Egypte).

M. Louis Orts, docteur en droit, 38, avenue du Vert-Chasseur, à Uccle.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Emile Costermans, agent de change, 22, rue Maréchal, à Uccle.

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, à Bruxelles.

M. Maurice Simon, ingénieur, 9, rue de la Station, à Péruwelz.

Comte Baudouin van der Burch, propriétaire, 2, rue Zinner, Bruxelles.

DELEGUE DU GOUVERNEMENT DE LA COLONIE.

M. Halewyck de Heusch, directeur-général honoraire du Ministère des Colonies, 22, rue Saint-Josse, à Bruxelles.

Bruxelles, le 10 novembre 1942.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs :

(s.) A. BEMELMANS.

(s.) Comte Maurice LIPPENS.

Lukolela Plantations.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Etablie à Lukolela (Congo Belge).

Siège administratif à Liège, 24, rue de la Goffe.

Registre du Commerce : Liège 10604.

Statuts publiés aux annexes du Moniteur Belge du 3 décembre 1922, sous le n° 11878, actes modificatifs publiés aux annexes du Moniteur Belge du 24 novembre 1924 (13028), 25 juin 1925 (8257), 24 septembre 1927 (11579), 28 juin 1929 (10731), 12 décembre 1929 (18498).

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 novembre 1942.

L'assemblée prend acte qu'aucun document n'étant parvenu d'Afrique, le bilan de l'exercice 1941-1942 n'a pu être établi.

Une assemblée sera convoquée dès qu'il aura été possible d'établir ce bilan.

Messieurs Henri Billon, Victor de Bellefroid, Léon Helbig de Balzac, administrateurs sortants et rééligibles, sont réélus à l'unanimité.

Monsieur Georges Wauters, commissaire sortant et rééligible, est réélu à l'unanimité.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

de Gérardon, Pierre, docteur en droit, 23, boulevard Piercot, à Liège; *Président*;

de Bellefroid Victor, ingénieur agronome A. I. Gx, 24, rue de la Goffe, Liège; *Administrateur-délégué, Conseiller technique*;

Billon, Henri, avocat, 30, rue des Guillemains, à Liège; *Administrateur*;

de Bie, Gustave, ingénieur des arts et manufactures A. I. G., « ter Heide », Eenbeekstraat, à Destelbergen; *Administrateur*;

Duchesne, Charles, vice-gouverneur général honoraire du Congo, 406, chaussée de Waterloo, à Bruxelles; *Administrateur*;

Gallaix, Carlos, ingénieur agronome A. I. Gx., à Tilff; *Administrateur*;

Helbig de Balzac, Léon, avocat, 50, boulevard St-Michel, à Bruxelles; *Administrateur*;

Thonon, Pierre, docteur en droit, 44, rue Fabry, à Liège; *Administrateur*.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Dresse de Lebioles, Armand, avocat, 2, rue des Cultes, Bruxelles;

Lohest, Pierre, avocat, 44, boulevard Frère-Orban, Liège;

Wauters, Georges, industriel, 32, quai du Roi Albert, Liège;

Brahy, Yvonne (Mlle), professeur de dessin, 24, rue de la Loi, à Liège.

Pour copie conforme,

Un Administrateur,
(s.) C. GALLAIX.

L'Administrateur-Délégué,
(s.) V. DE BELLEFROID.

« **Bamboli Cultuur Maatschappij** ».

Congoleesche Aandeelenmaatschappij met beperkte verantwoordelijkheid.

in 't kort : « **Bamboli** ».

Maatschappelijke zetel : Stanleyville (Belg. Kongo).

Bestuurszetel : Antwerpen, 29, Meistraat.

Handelsregister : Antwerpen, n^o 19.643.

Opgericht bij akte verleden vóór Mr. Maurice Van Zeebroeck, in dato 1 October 1929. De statuten verschenen in het bijvoegsel aan het « Belgisch Staatsblad » van 15 November 1929 onder n^o 17.140 en in de bijlagen aan het « Ambtelijk Blad van Belgisch Kongo » in dato van 15 December 1929, blz. 1497. Zij werden gewijzigd ingevolge akte verleden vóór Mr. Maurice Van Zeebroeck, op 30 Juni 1932, verschenen in het bijvoegsel aan het « Belgisch Staatsblad » van 18 September 1932, onder n^o 12.357 en in het « Ambtelijk Blad van Belgisch Kongo » den 15den October 1932.

Uittreksel uit het verslag der algemeene vergadering der aandeelhouders, gehouden in dato van 17 November 1942.

1. — De vergadering neemt kennis van de verslagen van den Raad van Beheer en van het College van Commissarissen, en keurt, met algemeene stemmen, de redenen goed die den beheerraad beletten het jaarverslag alsook de balans en winst- en verliesrekening voor de boekjaren, eindigend respectievelijk op 30 Juni 1940, 1941 en 1942, aan de Algemeene Vergadering voor te leggen.

2. — De vergadering geeft opdracht aan den beheerraad, een gewone algemeene vergadering bijeen te roepen, zoodra de gelegenheid bestaat de balans en winst- en verliesrekening van deze drie boekjaren op te maken, met dezen verstande dat, behoudens verlenging, dit uitstel enkel wordt verleend tot de statutaire vergadering van 1943.

3. — Met algemeenheid van stemmen bekrachtigt de vergadering de benoeming van den heer G. Lescornez als beheerder om het mandaat van den heer A. Cayen te voleinden.

4. — De vergadering neemt acte, dat volgende aandeelen der maatschappij werden neergelegd als waarborg voor de uitoefening van een mandaat :

— Door de Société Internat. Forestière et Minière du Congo :

25 m. a. voor het mandaat van beheerder v/d heer A. Cayen,

25 m. a. voor het mandaat van beheerder v/d heer Lescornez,

— Door de N. V. Maatschappij tot Onderzoek, Beheer en Belegging van Koloniale Ondernemingen :

10 m. a. voor het mandaat van Commissaris v/d heer Uytendhoef

SAMENSTELLING VAN DEN RAAD VAN BEHEER.

De heer Octave Engels, maatschappijbeheerder, Kardinaal Mercierlei, 5, Antwerpen (Berchem), *Afgevaardigde-Beheerder*.

De heer Joseph Gevaert, nijveraar, Markgravelei, 22, Antwerpen, *Beheerder*.

De heer Pierre Le Bœuf, maatschappijbeheerder, 284, rue Vanderkindere, Brussel, *Beheerder*.

De heer Georges Lescornez, maatschappijbeheerder, 342, boulevard Lambertmont, Brussel (Schaerbeek), *Beheerder*.

De heer Pierre Miny, maatschappijbeheerder, 133, rue du Duc, Brussel, *Beheerder*.

De heer Arthur Ringoet, inspecteur, Groote Steenweg, 468, Antwerpen (Berchem), *Beheerder*.

De heer Leo-Gerard Van de Steen, wisselagent, 70, Bisschopstraat, Antwerpen, *Beheerder*.

SAMENSTELLING VAN DEN RAAD VAN TOEZICHT.

De heer Louis Uytendhoef, expert-boekhouder, 18, Luxor-Park (boulevard du Souverain), Brussel, *Toezichter*.

De heer Cyriel Van Thillo, maatschappijbeheerder, 72, Anselmostraat, Antwerpen, *Toezichter*.

De heer Edmond Verfaillie, secretaris van maatschappijen, avenue Albert-Elisabeth, 26, Brussel, *Toezichter*.

Antwerpen, 23 November 1942.

Voor eensluidend afschrift :

BAMBOLI CULTUUR MAATSCHAPPIJ.

Beheerder.

Afgevaardigde-Beheerder.

Geboekt te Antwerpen (Adm. en O. H. Akten) den drie en twintigsten Novem-

ber 1942. Deel 182, blad 73; vak 9. Een blad geen verzending. Ontvangen, twintig frank (20 frs).

De Ontvanger,
(get.) E. Hougardy.

Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie.

Société Anonyme.

Siège social : 13, rue de Bréderode, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 3531.

Constitution : Actes des 27 décembre 1886 et 9 février 1887, publiés aux annexes au Moniteur Belge des 4 janvier 1887 (n° 1) et 26 février 1887 (n° 319).

Actes modificatifs : Actes des 20 avril 1887, 1^{er} mars 1909, 23 avril 1909, 29 juin 1912, publiés respectivement aux annexes au Moniteur Belge des 11 mai 1887 (n° 1022), 17 mars 1909 (n° 1388), 8 mai 1909 (n° 2949), 12 juillet 1912 (n° 4.910).

Prorogation du terme de la société jusqu'au 17 décembre 1946 et nouveaux statuts arrêtés suivant acte du 18 décembre 1916, publié à l'annexe au Bulletin Officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé du 10-11 janvier 1917 (n° 63).

Actes modificatifs : 7 juin 1920, 6 août 1920, 20 décembre 1920, 16 mars 1923, 21 décembre 1925, 12 février 1929, 16 décembre 1935, et 25 octobre 1937, publiés respectivement aux annexes au Moniteur Belge des 30 juin 1920 (n° 7.374), 28 août 1920 (n° 9.368), 13 janvier 1921 (n° 353), 6 avril 1923 (n° 3.345), 13 janvier 1926 (n° 422), 7 mars 1929 (n° 2.607), 8 janvier 1936 (n° 273) et 5 novembre 1937 (n° 14.986).

BILAN AU 30 JUIN 1942.

(Cinquante-cinquième exercice social).

ACTIF.

A. — Immobilisé :

Mobilier Fr. 1,—

B. — Réalisable et disponible :

Portefeuille Fr. 173.124.689,45
Participations syndicales et diverses pour mémoire.
Banques, Chèques postaux et Caisses Fr. 7.368.122,51
Débiteurs Fr. 928.468,61

Fr. 181.421.280,57

C. — *Comptes de régularisation et divers :*

Comptes débiteurs et divers Fr. 31.817,84

D. — *Comptes d'ordre :*

Avals pour mémoire.
 Cautionnements de MM. les Administrateurs et Commissaires pour mémoire.

Fr. 181.453.099,41

PASSIF.

A. — *De la Société envers elle-même :*

Capital :

12.000 actions privilégiées nominatives
 de 500 francs Fr. 6.000.000,—
 160.000 actions de capital sans dési-
 gnation de valeur Fr. 59.000.000,—
 Fr. 65.000.000,—
 Fonds de réserve Fr. 73.000.000,—
 Fonds de réserve indisponible Fr. 33.385.103,10
 Fonds de prévision Fr. 3.863.187,60
 Fr. 175.248.290,70

B. — *Envers les tiers, sans garanties réelles :*

Versements restant à faire sur titres en
 portefeuille Fr. 3.056.100,—
 Dividendes non réclamés Fr. 2.517.827,98
 Crédoiteurs Fr. 108.609,70
 Fr. 5.682.537,68

C. — *Comptes de régularisation et divers :*

Comptes créditeurs et divers Fr. 51.655,99

D. — *Comptes d'ordre :*

Avals pour mémoire.
 Cautionnements de MM. les administrateurs et commissaires pour mémoire.

E. — *Profits et pertes :*

Bénéfice Fr. 470.615,04
Fr. 181.453.099,41

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1942.

DEBIT

Frais généraux et divers	Fr.	1.951.534,89
Impositions	Fr.	438.882,50
Contribution au Secours d'Hivers	Fr.	100.132,77
Solde bénéficiaire	Fr.	470.615,04
		<hr/>
	Fr.	2.961.165,20

CREDIT

Produit de l'exercice	Fr.	2.961.165,20
---------------------------------	-----	--------------

REPARTITION DU BENEFICE.

Solde distribuable	Fr.	470.615,04
5 p. c. aux actions privilégiées, soit fr. 25,— à 12.000 actions	Fr.	300.000,—
		<hr/>
A reporter à nouveau	Fr.	170.615,04

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 1942.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1942, ainsi que la répartition du bénéfice sont approuvés à l'unanimité.

Décharge est donnée aux administrateurs et commissaires pour leur gestion pendant l'exercice 1941-1942, par un vote spécial, chacun des intéressés s'abstenant en ce qui le concerne.

L'assemblée décide, conformément à la répartition du bénéfice, de procéder le 18 novembre 1942, au paiement du dividende de fr. 25,— net aux actions privilégiées nominatives, par application de l'art. 30 des statuts.

MM. Arthur Bemelmans, Albert Marchal et le Vicomte André Simonis, Administrateurs et MM. Georges Touchard et Jean Koeckx, Commissaires, dont les mandats viennent à expiration à l'assemblée de ce jour, sont réélus dans leurs fonctions respectives par un vote unanime.

L'assemblée acte la démission de Monsieur Adolphe Stoclet de ses fonctions d'administrateur, pour des raisons de convenance personnelle.

L'assemblée ratifie à l'unanimité la nomination de M. Paul Gillet, Directeur de la Société Générale de Belgique, en qualité d'administrateur, pour continuer le mandat de M. Stoclet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Maurice, Comte Lippens, gouverneur général honoraire du Congo Belge, 1, square du Val-de-la-Cambre, Bruxelles 5, *Président*.

M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Katanga, 579, avenue Louise, Bruxelles 1, *Administrateur-Délégué*.

Administrateurs :

M. Lucien Beckers, ingénieur A. I. Lg., 24, avenue Hamoir, Bruxelles 7.

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles 1.

M. Alphonse Cayen, administrateur-délégué de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo, 3, avenue Palmerston, Bruxelles 1.

M. Paul Gillet, directeur de la Société Générale de Belgique, 45, rue Edmond Picard, Bruxelles 7.

M. Lambert Jadot, conseiller de la Société Générale de Belgique, 15a, rue du Bourgmeestre, Bruxelles 5.

M. Albert Marchal, conseiller de la Société Générale de Belgique, 44, avenue du Vert-Chasseur, Bruxelles 7.

M. Georges Moolaert, vice-gouverneur général honoraire du Congo Belge, 47, avenue de l'Observatoire, Bruxelles 7.

M. André, Vicomte Simonis, propriétaire, 2, rue du Collège, Verviers.

M. Robert Thys, ingénieur A.I.Lg., 33, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

M. Firmin Van Brée, directeur de la Société Générale de Belgique, 27, avenue des Marronniers, Rhode-Saint-Genèse.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Georges Touchard, avocat à la Cour d'Appel, 44, rue Saint-Bernard, Bruxelles 1, *Président*.

M. Armand de Volder, propriétaire, château de Doyon, à Doyon par Havelange (Province de Namur).

M. Henri, Comte d'Hanins de Moerkerke, industriel, château de et à Houtain-le-Val (Brabant).

M. Jean Koeckx, secrétaire de sociétés, 7, avenue Emile Van Becelaere, Bruxelles 6.

M. Auguste Weyns, propriétaire, 209, boulevard Lambermont, Bruxelles 3.

Bruxelles, le 20 novembre 1942.

Pour copie certifiée conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) PÉRIER.

(s.) M. LIPPENS.

Mutuelle Belgo Coloniale.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif : 24, avenue de Cortenberg, à Bruxelles.

Registre de Commerce de Bruxelles, n° 29920.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 novembre 1942.

A l'unanimité, l'assemblée :

1°) prend acte des raisons empêchant le Conseil d'Administration de soumettre aux actionnaires le bilan et le compte de pertes et profits de l'exercice à clôturer le 30 juin 1942;

2°) renouvelle les mandats de Messieurs Jean Pierre Buzon et Lucien Soenen, Administrateurs et de Monsieur Charley Coene, Commissaire.

Certifié conforme.

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) J. P. BUZON.

Compagnie Agricole d'Afrique.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Costermansville (Kivu, Congo Belge).

Siège administratif : 112, rue du Commerce, Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 59941.

Statuts et actes modificatifs publiés dans les annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 novembre 1932, 15 juillet 1936, 15 juin et 15 septembre 1938 et 15 janvier 1919.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 1942.

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée constate qu'il a été impossible au Conseil d'Administration d'établir, et au Collège des Commissaires de contrôler, le bilan et le compte de pertes et profits au 31 mars 1942, et leur donne de ce chef décharge expresse et sans réserve.

DEUXIEME RESOLUTION.

A l'unanimité, l'assemblée décide de renouveler le mandat d'administration de M. A. Deligne et celui de commissaire de M. G. Poumay.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président - Administrateur-Délégué : M. Pierre Orts, Président du Crédit Général du Congo, 214, avenue Louise, à Bruxelles.

Administrateurs :

M. Marcel Berré, administrateur de sociétés, 24, avenue Frédéric de Mérode, à Anvers;

M. René Brasseur, administrateur de sociétés, 3, Rond Point de l'Etoile, Ixelles-Bruxelles;

M. Albert Deligne, Directeur du Crédit Général du Congo, 98, rue de Linthout, à Bruxelles;

M. Henri Depage, Administrateur-Directeur Général du Crédit Général du Congo, 44, avenue du Parc de Woluwe, à Auderghem;

M. Charles Huffmann, Administrateur de Sociétés, 197, Longue rue Lozana, à Anvers;

M. Louis Orts, Docteur en droit, 38, avenue du Vert-Chasseur, à Uccle-Bruxelles;

M. Herman Teirlinck, Administrateur de Sociétés, t'Uwenberg, à Beersel (Brabant);

M. Raymond Thibaud, Administrateur de Sociétés, 7-9, boulevard Haussmann, à Paris (France).

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Georges Poumay, comptable, 67, rue Félix Sterckx, à Bruxelles II.

M. Désiré Tilmant, expert-comptable, 16, rue du Cœur, à Morlanwelz.

Pour extraits et copies conformes .

Bruxelles, le 3 décembre 1942.

(s.) Albert DELIGNE, -
Administrateur.

(s.) Marcel BERRÉ,
Administrateur.

